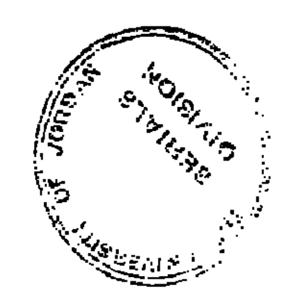
Initiatives : les entreprises et la recherche

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15299 7 F – MERCREDI 6 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Le Kremlin sous l'œil de l'ONU

EN déclarant, lundi 4 avril à l'issue d'une visite à Moscou, qu'il n'est pas question d'accorder un mandat de l'ONU à la Russie pour les opérations de paix menées à l'intérieur de l'ex-URSS, tant que ces opérations ne sont pas sous contrôle total des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali a dit tout haut ce qu'il avait déjà laissé entendre depuis longtemps et que d'autres responsables occidentaux avaient clairement affirmé.

La veille de l'arrivée du secrétaire général des Nations unies, les ministères russes des affaires étrangères et de la défense avaient pourtant publié un long communiqué commun pour expliquer le point de vue du Kremlin : la Russie mène ses missions de paix en pleine conformité avec la Charte de l'ONU, *puisque celle-ci* prévoit des opérations régionales du type de celle menée par l'Organisation de l'unité africaine au Rwanda ou *par* l'Organisation des Etats américains en Haïti.

MOSCOU affirme ne pas intervenir dans une région de son ex-empire sans accord des parties en conflit. Pour mettre en place ces « forces collectives » de la CEI, la Russie estime n'avoir pas besoin d'une « autorisation » de l'ONU ou de la CSCE, et demande même à être soutenue et financée par la communauté internationale.

Certes. A la nuance près que Moscou, avant de jouer les pompiers, a souvent commencé par jeter de l'huile sur le feu, en soutenant une des parties en conflit contre l'autre, voire en allumant des incendies, comme en Abkhazie, et que les Russes sont, dans l'immense majorité des cas, directement impliqués dans les conflits. Et qui peut croire à la réalité de ces « forces communes de la CEI » alors que la plupart des pays de cette communauté sont dépourvus d'armée digne de ce nom ?

M. BOUTROS-GHALI, en bon diplomate, a pourtant évité de répondre totalement par la négative aux demandes du Kremlin. Il a ainsi évoqué plusieurs formules susceptibles de donner satisfaction aux uns et aux autres, et notamment celle de faire coexister des forces de l'ONU et des forces russes dans certains points chauds de l'ex-URSS.

Pour les Occidentaux, cette « formule » permettrait d'obtenir une présence de l'ONU dans les zones de conflit de l'ex-URSS et tenter, ainsi, de prévenir, autant que faire se pourra, la reconstitution de l'empire russe. Initiative louable, mais qui se heurte au peu d'enthousiasme des États membres à augmenter leur contribution, en hommes comme en moyens financiers, dans de nouvelles zones d'opérations.

C'est une attitude que les Russes accueillent avec satisfaction : tout en affirmant leur volonté de coopérer avec les organisations internationales dans la solution des conflits dans l'ex-URSS, ils ne sont guère pressés, y compris pour des raisons de politique intérieure, de voir arriver des soldats étrangers, fussent-ils des « casques bleus » dans ce qu'ils appellent désormais leurs « espaces stratégiques ».



Une rentrée parlementaire sous le signe de l'emploi

Edouard Balladur affronte les critiques de sa majorité

La session parlementaire de printemps, qui devait démarrer effectivement mardi 5 avril, s'ouvre, pour le premier ministre, sous le signe de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes. Après un mois de manifestations qui l'ont conduit à retirer le projet de contrat d'insertion professionnelle, le gouvernement est, dès aujourd'hui, sommé de s'expliquer. Avec peu d'espoir d'échapper aux critiques de sa majorité, comme en témoigne le rapport très sévère de Michel Péricard, président de la commission des affaires sociales, sur la mise en œuvre de la loi quinquennale sur l'emploi. Pour M. Balladur, cette dernière session « utile » avant l'élection présidentielle risque d'être à haut risque.

C'était il y a quatre mois à peine. Devant l'Assemblée nationale et les députés de la majorité, debout dans l'hémicycle, Edouard Balladur savourait son triomphe au terme de la renégociation des accords du GATT sur le commerce international.

Et, comme grisé par ce succès et par l'insolente faveur de l'opinion, il s'autorisait, à la mi-décembre, un dernier coup d'éclat en invitant brutalement les sénateurs à boucler le débat, interrompu au seuil de l'été, sur la révision de la loi Falloux. En l'espace de deux sessions parlementaires rondement menées, le premier ministre avait fait la démonstration qu'il avait à sa main une majorité qu'on lui prédisait trop écrasante pour ne pas être frondeuse.

Trois mois plus tard, le changement de décor est complet. Dominateur il y a peu, M. Balladur apparaît aujourd'hui fragilisé, hésitant et contesté. En butte aux agacements et aux impatiences de sa majorité. En proie au syndrome du premier ministre présidentiable, les mains dans le cambouis des tracas quotidiens et la tête dans les nuages de l'élection présidentielle de l'an prochain. Pour lui, comme pour son gouvernement, la session de printemps, formellement ouverte samedi 2 avril (*le Monde* du 5 avril), s'annonce à haut risque.

L'ordre du jour de la première séance effective, mardi 5 avril, devait en offrir une parfaite illustration. Premier acte : l'éloge funèbre de Yann Piat, député du Var, assassinée le 25 février dernier, que devait prononcer le président de l'Assemblée nationale.

GÉRARD COURTOIS

Lire la suite page 8

Fin de la polémique sur l'accueil des vétérans à Deauville



Lire nos informations page 4 et, page 2, la chronique de Bertrand POIROT-DELPECH

La baisse de Wall Street pèse sur la Bourse de Paris

La Bourse de Paris a mal accueilli, mardi 5 avril, le nouvel accès de mauvaise humeur de Wall Street. En repli de 0,68 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 enregistrait une demi-heure plus tard un recul de 1,13 %. Wall Street avait très mal réagi, lundi 4 avril, aux chiffres du chômage américain publiés vendredi 1er avril alors que le marché était clos pour les fêtes pascales. La nette réduction du nombre des chômeurs a ravivé les craintes d'une surchauffe de l'économie et provoqué une vive tension à la hausse des taux longs américains qui sont passés de 7,26 % à 7,42 %, leur niveau le plus élevé depuis janvier 1993. Cette hausse a pesé sur le marché des actions qui a réussi à limiter ses pertes peu avant la clôture.

page 19

Les Serbes de Bosnie défient la Croix-Rouge et la FORPRONU

La communauté internationale se trouve de nouveau défiée par les Serbes de Bosnie. Face à l'opposition de ces derniers, la Croix-Rouge a annoncé, lundi 4 avril, qu'elle renonçait pour l'instant à évacuer les populations exposées aux pratiques du « nettoyage ethnique » à Prijedor. La FORPRONU a de son côté différé une fois de plus l'envoi d'observateurs dans l'enclave musulmane assiégée de Gorazde.

D'autre part, dans l'entretien qu'il nous a accordé, le président macédonien, Kiro Gligorov, se dit prêt à négocier avec la Grèce dès que cette dernière lèvera le blocus qu'elle impose à Skopje et souligne l'importance du maintien de la stabilité en Macédoine pour l'ensemble de la région.

page 3

Jean-Marie Cavada présidera la future chaîne éducative

Alain Carignon, ministre de la communication, a annoncé, mardi 5 avril, la nomination de Jean-Marie Cavada à la présidence de la future « chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi » qui devrait commencer ses émissions en décembre 1994. Jean-Marie Cavada continuera d'assurer la production et l'animation de « La marche du siècle » sur France 3. La future chaîne éducative bénéficiera d'un budget de 350 millions de francs pour 1994 et de 800 millions de francs pour 1995. Le ministère de la communication ne s'interdira pas de puiser, dès 1995, dans la redevance. La chaîne pourra aussi avoir recours à l'emprunt, s'ouvrir à la publicité et lancer des produits dérivés.

page 13

Une assurance est à l'étude pour les accidents médicaux

Chaque Français ayant accès au système de santé devra prochainement cotiser pour se prémunir contre le risque d'accidents médicaux. Selon quelles modalités : une taxe sur la prime d'assurance, par le biais de la CSG ou des cotisations sociales ? C'est tout l'enjeu du débat actuel et du projet de loi auquel réfléchit actuellement le gouvernement. Conséquence de la révolution thérapeutique qui s'accomplit depuis trente ans, l'indemnisation de l'aléa thérapeutique pourrait, si l'on n'y prend garde, bouleverser la relation entre le médecin et son malade et conduire à la situation qui prévaut actuellement aux Etats-Unis où, en 1991, 80 000 médecins ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

page 10

La France face à l'Asie

I. – A la recherche d'une stratégie

A la veille du départ pour la Chine d'Edouard Balladur et alors qu'Alain Juppé achève sa visite à Tokyo et New-Delhi, nous commençons la publication d'une série d'articles sur les relations entre la France et l'Asie, sur la vision que l'on a à Paris de ce continent en plein boom économique, et sur celle que ces pays ont d'une France pour eux lointaine.

« Tous les hommes politiques devraient passer huit jours en Chine. Quand on ne connaît pas la Chine, on ne comprend pas le monde. » Ces propos du président du Sénat, René Monory, à son retour de Pékin, témoignent de la fascination qu'exercent aujourd'hui sur nombre de Français la Chine et, derrière elle, l'Asie.

Mais aussi de la profonde ignorance, des préjugés enracinés, à propos du continent où vit 55 % de la population mondiale, qui génère la moitié des échanges internationaux dans le cadre de la zone Asie-Pacifique, mais n'absorbe que 7 % des exportations françaises, et où nos parts de marché et nos investissements représentent à peine 2 % du total dans la région. Car, si « connaître » l'Asie est indispensable à l'honnête homme de 1994, une semaine n'y saurait suffire. Les exemples foisonnent de ces déceptions qui suivent une brève escale rarement accompagnée d'un « suivi », mais souvent sous-tendue de la méconnaissance d'un continent qui, *« en dépit de ses cocotiers, n'est pas l'Afrique »*.

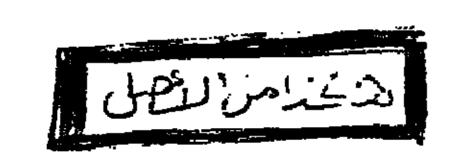
L'Orient fascine depuis des siècles nos érudits, aventuriers, colons, militaires, ou missionnaires, touristes et hommes d'affaires. De Paquette de Metz, qui précéda Marco Polo à la cour mongole, à Francis Garnier au Tonkin ; de Dupleix en Inde aux jésuites Alexandre de Rhodes – qui transcrivit en alphabet latin le vietnamien – et Pierre Teilhard de Chardin, découvreur du sinanthrope ; de Voltaire, avec son *Orphelin de la Chine*, à Henri Michaux. Œuvres sublimes ou bluettes, littérature coloniale ou littérature tout court, philosophie des Lumières ou paraphrases du mythe wilhelminien du « péril jaune » – démographique, « rouge » ou commercial avec le croquemitaine des « délocalisations » –, tout y est passé, jusqu'aux bandes dessinées et aux romans policiers.

Oui, *« la Chine est un pays charmant »*, le Vietnam *« le nouvel Eldorado de l'industrie française »*, et les filles de Bangkok si graciles et faciles pour les touristes qui se rendent en masse en Asie... Pourtant, que de fois la France a-t-elle raté ses rendez-vous avec l'Asie, faute d'avoir su la comprendre, la prendre pour ce qu'elle était et non pas pour ce que l'on voulait qu'elle soit, pour en avoir fait le miroir magique de ses rêves et non le reflet de la réalité ?

PATRICE DE BEER

Lire la suite page 6

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $



EUROPE

Un silence assourdissant

Afin de recréer un intérêt pour l'Europe politique, aujourd'hui vouée au silence, il faut favoriser, par la confrontation des discours, l'émergence d'une parole collective.

par Dominique Wolton

UN *silence* assourdissant est *retombé* sur l'Europe. Deux exemples en témoignent. Au 15 mars 1994, l'Europe est passée de douze à seize avec l'acceptation des candidatures de la Suède, de la Finlande, de la Norvège et de l'Autriche *pour* le 1er janvier 1995. Sans débats, sans passions *ni* intérêts. Comme une fatalité. En juin 1994 auront lieu les élections pour le Parlement européen, seule instance réellement démocratique de l'Europe, aux pouvoirs renforcés depuis 1992. Sans échanges, sans enthousiasme, avec à *peine le cliquetis* des appareils politiques pour la composition des listes. L'Europe pourra-t-elle continuer à se faire dans la *demi-indifférence, loin* des peuples et des citoyens, alors que Maastricht, en 1992, a consacré le début de l'Europe politique ?

Le vrai défi est : comment recréer un *intérêt* pour l'Europe? A trois conditions. La première, admettre la *rupture radicale* entre l'Europe économique et l'Europe politique. L'une n'est pas la continuité de l'autre. Hier, il s'agissait de mobiliser 350 000 personnes, aujourd'hui de mobiliser 350 millions d'Européens. Changement considérable d'échelles, de valeurs, de logiques, de symboles. Tant que cette rupture ne sera pas intégrée par les élites qui ont fait l'Europe pendant quarante ans, il sera difficile de mobiliser les peuples. L'enjeu? La création volontaire, pacifique, du plus grand espace politique démocratique du monde, à partir de vieux peuples, cultivés et sophistiqués, mais perclus par l'histoire de leurs *divisions.*

La *seconde condition* : *relancer* une réflexion, mais à condition de sortir de la dichotomie ruineuse du débat sur Maastricht entre, d'un côté, la minorité élitiste, en avance, moderniste, qui allait « dans le bon sens », et de *l'autre, les frileux,* soupçonnés d'être anti-européens, craintifs de l'avenir et conservateurs. Avec le *suffrage* universel, il n'y a plus d'un *côté* ceux *qui* sont en avance et de l'autre ceux qui sont en retard. Tout le monde est à *égalité,* avec simplement des *opinions* et des *idéologies* plus ou moins opposées.

La troisième condition : ne pas « nationaliser » les élections européennes. Pour la France, par exemple, ne pas en faire un test des présidentielles. D'abord parce que le clivage sur l'Europe ne recoupe pas le clivage *gauche/droite, mais passe, on le* sait depuis toujours, au sein de chaque camp. Ensuite, parce que l'annexion *de l'Europe* dans le *champ politique national interdit* tout simplement d'inventer autre chose. Enfin parce que « nationaliser » le débat sur l'Europe signifierait son absence d'autonomie, celle-ci devenant une « sous-traitance » des discours politiques nationaux.

Elargir le cercle des discours

Ces trois changements d'attitude signifient au moins une chose capitale pour l'Europe : accepter le temps pour laisser se constituer des arguments et des oppositions. Tout a été très vite : les décisions sont en avance sur les expériences et les représentations collectives. D'ailleurs, le demi-silence des hommes politiques, et de presque tout le monde, traduit cette réalité toute simple : personne ne sait très bien comment s'y prendre pour faire naître cette Europe démocratique. Rien d'extraordinaire. Mais raison de plus pour être modeste. Trois conséquences en découlent.

D'abord éviter de tout figer autour de l'opposition fédération-confédération. La charge affective entourant ces thèmes empêche d'avancer, alors que le grand changement, par rapport à il y a cinquante ans, est justement qu'il y a eu un passage à l'acte. L'Europe s'est engagée dans la construction politique en relativisant le caractère irréductible des choix, et elle se fera probablement en empruntant empiriquement à ces deux schémas. Les médias, si souvent collés à la communication des hommes politiques, pourraient ici jouer un autre rôle, en donnant la parole à *tous ceux qui ont à dire et à proposer, alors que, pour l'ins*tant, seuls quelques spécialistes s'expriment. Il est essentiel d'ouvrir des tribunes, d'élargir le cercle de la *communication,* de favoriser une prise de parole pour tous ceux qui jusqu'à présent *n'ont pas* été habitués à s'exprimer sur l'Europe. Utopique, l'idée d'élargir le cercle des discours? Pas plus que de vouloir créer l'Europe des citoyens. Les deux vont de pair.

Deuxièmement : changer de vocabulaire. Non seulement la dichotomie gauche-droite est prématurée pour l'Europe, mais surtout la problématique a changé. Il ne s'agit pas d'abord de combattre des adversaires, encore peu identifiés, mais de construire, et d'énoncer des projets. Autrement dit, puisque personne n'est « en avance » sur *autrui, dans un espace politique* européen encore peu défini, on pourrait passer du présupposé de mauvaise foi, souvent caractéristique du discours politique, au présupposé de bonne foi mutuelle. Ce passage ne traduirait *ni naïveté ni croyance dans* la fin des antagonismes, mais plutôt la lucidité sur l'état actuel des débats et sur la nécessité vitale d'inventer un nouveau modèle de communication politique.

Partir de l'histoire

Troisième conséquence : changer de référence. Le maître mot, pendant les quarante premières années de l'Europe, fut celui d'harmonisation. Harmonisation des normes et des règlements. Pour un bon moment le maître mot de l'Europe politique naissante sera celui de cohabitation. Cohabitation des discours, des valeurs, des représentations, des cultures, des symboles. La signification de ce changement? La prise de conscience de la différence de nature entre les deux Europes. On harmonise des politiques économiques et financières, on n'harmonise pas des peuples. On organise leur cohabitation, condition préalable à leur rapprochement ultérieur. Dans la *cohabitation, il y a à la fois* le respect de l'autre et l'égalité des identités. D'un seul coup on réintègre la géographie et l'histoire, ces deux dimensions indispensables à toute construction européenne. La tragédie yougoslave, à vouloir les oublier, en rappelle le prix.

Cette « révolution culturelle » aurait peut-être l'avantage de favoriser une certaine imagination. Que faire pour cela? D'abord admettre que, pour *inventer, il faut partir de l'histoire* et de la connaissance du passé. Partir de l'histoire, c'est partir *des identités collectives.* Donc reprendre le débat qui émergea avec Maastricht, mais fut escamoté sur les notions essen*tielles : l'identité, la nation,* la mémoire, la patrie, la religion. Comment vouloir construire un cadre démocratique si dans un premier temps le cadre d'expérience des millions d'individus qui y vivent n'est pas respecté?

Bien sûr, pendant les quarante premières années, il fallait se méfier du passé, justement pour s'en *détacher,* et accrocher l'idée d'Europe. Mais aujourd'hui c'est chose faite, et pour créer une adhésion collective, il faut, au contraire, partir de l'expérience des uns et des autres, pour aller plus loin. Plonger dans l'histoire, les mots, les traditions, les représentations, les stéréotypes des uns et des autres, afin de se connaître et de se tolérer, car tel est bien le défi principal. Pour le dire d'un mot, si l'économie fut la discipline de l'Europe du Marché commun, ce sont les autres sciences sociales, toutes les sciences sociales, qui sont la condition de la naissance de l'Europe politique.

Ensuite, cela passe par un regard différent sur l'Europe de l'Est. Retrouver la deuxième moitié de l'Europe, c'est, là aussi, respecter l'histoire, et notamment celle des *religions,* catholique, protestante, juive, orthodoxe et musulmane, à qui il pourrait également être demandé de faire un effort pour sortir de leurs ancestrales méfiances...

C'est aussi le moyen d'ouvrir ce débat fondamental, et difficile, sur les frontières de l'Europe. Pourquoi intégrer l'Europe du Nord, riche, et non l'Europe de l'Est, plus pauvre? Sans parler des frontières du Sud. Pourquoi des *années d'attente* pour les uns et non *pour* les *autres?* N'est-ce pas déjà la reconnaissance d'une Europe à deux voire *à trois vitesses? Mais alors le* sens du projet européen est-il économique ou politique? L'attitude à l'égard de l'Europe de l'Est symbolise une des causes centrales de l'échec ou de la réussite de l'Europe : la capacité à lutter contre l'exclusion et à *inventer* un autre modèle de solidarité sociale et culturelle.

L'Europe de l'Est est *enfin* le test d'un autre enjeu : l'acceptation de l'autre. L'Europe ne peut devenir ni un bunker ni un espace ouvert à tous les vents, et le principe de *semi-ouverture* à inventer découle en bonne partie de l'attitude adoptée à l'égard de *la* deuxième moitié de l'Europe, où l'on trouve tout de suite la question des différences. Le problème principal aujourd'hui n'est pas la dimension utopique du projet de l'Europe politique, mais de faire comme si la difficulté essentielle, l'acceptation de *l'autre, était déjà réglée.*

Enfin comment aller plus loin dans l'Europe politique sans valoriser ce qui s'est déjà fait? Expliquer cette histoire, avec ses réussites et ses échecs, ses bonnes et mauvaises notes, c'est aussi rendre hommage à tous ceux, hommes et femmes, connus et inconnus, qui en moins de deux générations, et après deux guerres, ont réussi l'impossible.

On ne réussira l'Europe politique, contrairement à l'Europe économique, que par l'adhésion à des valeurs. Et cela passe par des idées et des échanges. Beaucoup d'idées et beaucoup d'échanges, pour favoriser, par la confrontation des discours, l'émergence progressive d'une parole collective, condition de l'appropriation de cet immense et *inédit* chantier politique. Car il n'y a pas de démocratie sans médiatisation par les discours, et ceux-ci sont, pour le moment, trop peu nombreux. Pour symboliser ce qui sépare les deux étapes de l'Europe, on peut dire que l'écu et l'harmonisation sont à l'Europe économique ce que les mots et la cohabitation sont à la naissance de l'Europe politique. Une légère différence....

► **Directeur de recherche au CNRS, Dominique Wolton est, notamment, l'auteur de *la Dernière Utopie. Naissance de l'Europe démocratique* (Flammarion).**

AIR FRANCE

Le devoir de fermeté

Face aux orientations ultra-libérales développées par les commissaires européens chargés des transports et de la concurrence, le gouvernement a un devoir de fermeté pour défendre Air France et, au-delà, une industrie qui représente un enjeu économique et social considérable.

par Hugues Gendre

LE président d'Air France vient de présenter aux organisations professionnelles et aux personnels son plan de restructuration de la compagnie. Au-delà de l'accueil qui sera réservé par l'entreprise à ces propositions, il conviendra ensuite de savoir si celles-ci sont jugées acceptables par la Commission de l'Union européenne. C'est elle qui devra donner son accord à un point essentiel de l'opération : *la recapitalisation* de la compagnie par l'Etat français.

Pour les commissaires européens chargés des transports et de *la concurrence,* les principes auxquels les projets de réorganisation justifiant d'une aide de l'Etat doivent satisfaire sont simples : une aide et une seule; le plan qui l'accompagne est censé apporter l'assurance de la viabilité future de la compagnie; enfin, la restructuration mise en œuvre doit se traduire par une rationalisation, autrement dit une réduction de l'activité.

Ces règles développées par le « comité des sages » pour un retour du transport aérien dans une « logique de marché » s'inscrivent dans des orientations ultra-libérales. Elles appartiennent même, au dire de notre ministre des transports, *« à une vision qui constitue un exercice intellectuel brillant, mais oublieux des réalités ».* De fait, ces considérations font table rase du passé alors que la justification de l'aide tout autant que son importance relèvent, pour chaque compagnie, de l'histoire politique et économique du pays.

Le dogme libéral

Comment admettre que soit apuré d'un coup un passif dont l'appréciation est délicate mais *qui* est la conséquence de la participation passée et présente à l'économie nationale? Concernant Air France, les besoins financiers *ne* résultent pas exclusivement de la gestion, mais sont liés à sa sous-capitalisation due à la défaillance de l'Etat actionnaire ainsi qu'à sa contribution à une politique nationale en faveur de l'emploi. La seconde exigence suppose une relation objective entre le plan de restructuration proposé et le retour à la viabilité de l'entreprise. Cette clause inciterait en un sens à *l'optimisme,* car si *elle* est appréciable c'est donc qu'il y aurait des recettes avérées de bonne gestion, et des types *d'organisation qui assureraient* de la réussite. Malheureusement, l'ambition de juger sans appel ne s'appuie que sur la conformité au *dogme* en cours : le « libéralisme ». Les compagnies doivent devenir plus productives par la réduction du coût du travail et la *révision* à la baisse des *effectifs,* le marché se devant d'en tenir compte et de « renvoyer l'ascenseur » par un retour à l'expansion et donc une reprise de l'emploi.

Dernier axiome, selon les autorités communautaires, une restructuration pour être efficace devrait conduire à réduire l'activité. Cette logique de gestion a peut-être fait ses preuves. Elle paraît en la circonstance utilisée avec opportunisme afin de résoudre ce qui constitue un des maux majeurs du transport aérien mondial et européen : la surcapacité. Elle est mise en avant, même si cela n'a pas non plus été *explicitement* exprimé, pour servir un autre *principe* : la « compétition salutaire » ne pourra s'établir que dans un marché ouvert à de nouveaux compétiteurs. Aujourd'hui, pour des raisons d'encombrement des aéroports et de circulation aérienne, ce n'est pas possible; il semble que l'on ait découvert là un excellent moyen pour faire de la place!

La Commission ne se limite pas à étudier le bien-fondé d'une demande d'aide de l'Etat. Au regard du plan de restructuration qui lui est fourni, elle assortit son accord de conditions. En fait, elle utilise le contrôle communautaire, destiné à s'assurer que les dispositions relatives à la concurrence sont préservées, comme instrument d'une politique de l'aviation civile. Cette démarche, déjà entrevue lors des concentrations British Midland - Aer Lingus, Air France - Sabena ou encore British Airways - Dan Aer, s'est renforcée lors de la recapitalisation de la compagnie Aer Lingus. Au prétexte d'éviter l'utilisation des sommes perçues à des fins de dumping, la Commission a sévèrement encadré la réorganisation et les choix stratégiques de celle-ci.

A ce stade, il devient évident que l'avenir d'Air France cesse d'être du domaine de l'entreprise et dépend de la volonté de notre pouvoir politique. De la négociation qui établira les conditions d'attribution de cette aide découlera le devenir d'un grand nombre de compagnies françaises. Il ne fait guère de doute que la Commission mettra en avant ses objectifs de libéralisation du transport aérien européen. Cela peut signifier une accélération dans la mise en œuvre du « troisième paquet » avec, pour conséquence, une multidésignation quasi immédiate sur notre *marché domestique.*

En plus de la dégradation de la desserte des régions, cette évolution enlèverait à Air France l'un de ses atouts majeurs : la maîtrise d'un large marché intérieur qui constitue un apport de passagers à son réseau international. Si s'ajoutent le gel ou la réduction des capacités et un « moratoire » sur les initiatives de développement par financement externe qui font partie des restrictions exigées par la Commission, de nombreuses hypothèques pèseront sur l'avenir de l'entreprise.

Règles du jeu identiques

Le rôle du gouvernement français est donc essentiel. Il a une responsabilité importante car cette industrie – des constructeurs aux voyagistes en passant par les compagnies – représente un enjeu économique ainsi qu'un nombre d'emplois considérables. Il a un devoir *moral* si *l'on* considère qu'en l'absence d'une véritable politique sociale communautaire les compagnies françaises souffrent de contraintes qui les pénalisent plus lourdement que les autres et les plongent dans une compétition inéquitable.

Citons les charges salariales, de dix-huit points supérieures à celles de nos voisins britanniques, alors que ceux-ci refusent déjà les contraintes sociales dictées par le traité de Maastricht. Le minimum serait de fixer des règles du jeu identiques pour tous.

Au prétexte d'améliorer les performances d'un secteur d'activité, on ne peut le désespérer. Le gouvernement français doit donc faire preuve de fermeté. Il lui faut obtenir l'augmentation de capital demandée par la compagnie Air France sans avoir à subir de contraintes excessives pour l'entreprise et l'ensemble du transport aérien français. Enfin, si les mesures d'harmonisation nécessaires à une concurrence loyale ne sont pas mises en œuvre, il devra condamner le cabotage « consécutif » qui est le dernier volet de la libéralisation prévue pour le 1er avril 1997. Il reste peu de temps à la Commission pour être à la hauteur de ses ambitions et à nos gouvernants pour sauver notre transport aérien.

► **Hugues Gendre est président du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL).**

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Bed and breakfast

LE 6 juin 1944, c'était l'écrit du premier bac. *La plupart des candidats parisiens* « planchaient » rue de l'Abbé-de-l'Epée, près du Luxembourg. Les stylos à bille et à feutre n'existaient pas. Il fallait apporter sa *réserve* d'encre. *La mode* voulait *que* l'on promenât sa bouteille au bout *d'une* ficelle. Certains attachaient le tout à une règle. Lors du « monôme » de fin d'épreuves, l'engin servait de catapulte aux plus effrontés. A l'entrée du centre d'examen, *c'était* un signe de reconnaissance fière, qui en imposait aux cadets.

Le sujet de français était : « Qu'est-ce qu'un grand homme? » Après avoir lu la question, le surveillant-chef ajouta, comme n'y tenant plus : *« Les Alliés ont débarqué ce matin en Normandie! »* Plusieurs candidats étaient au courant, et crânaient : *« Il y a longtemps que je le sais! »* D'autres doutaient d'avoir bien entendu la nouvelle, dans le métro, aux carrefours. L'information n'allait pas au train d'aujourd'hui, et l'époque rendait circonspect. Tant de faux bruits avaient couru! Mieux valait se retenir de croire que déchanter une fois *de plus.* Sur le trajet, les sentinelles de la Luftwaffe entourant le Sénat n'affichaient pas de renfrognement particulier. Leur montrer trop de contentement risquait de passer pour une provocation. L'angoisse de l'examen avait repris le dessus. Mais puisque l'examinateur confirmait la chose et s'abandonnait à l'émotion, comment ne pas le suivre! Sous les verrières teintées de bleu pour la « défense passive », il y eut cette rumeur sourde qu'on n'entend qu'au théâtre ou au cirque lorsqu'une peur se dénoue brusquement et que des centaines de poitrines relâchent en même temps un souffle longtemps contenu, quelque chose comme un « Honff! », amplifié par la joie de ne plus reconnaître son propre soupir dans le chant commun, la joie des choristes, j'imagine, ou celle, *oubliée,* des troupeaux.

D'une table, en contreplaqué jaune serin, à l'autre, on se mit à chuchoter, en dépit des consignes. Le sujet était-il le fruit d'un beau hasard, ou avait-il été changé dans la nuit en raison des circonstances et invitait-il à évoquer l'actualité? Comme exemples de grands hommes, qui prendre sans heurter les opinions du correcteur? Prudemment, la plupart des candidats profitèrent de l'énoncé évasif pour placer l'écrivain qu'ils connaissaient le *mieux.* Hugo allait rendre bien des services.

Le soir même, *on* commençait à piqueter les cartes murales de petits drapeaux, entre le Cotentin et la baie de Seine : emblèmes américains à l'Ouest, anglais et canadiens à l'Est. Les croix gammées allaient accourir, par le Sud. On ne saurait pas tout de suite que des Français faisaient partie de l'aventure; oh!, en faible nombre, les 177 *bérets* verts du commandant Kieffer (dont Georges Fleury raconte l'épopée dans *les Français du jour J,* Grasset). Sur le moment, l'exploit était signé des seuls Alliés, quelque cent cinquante mille. La partie était loin d'être gagnée. Les drapeaux piétinaient devant Caen, à en déchirer la carte. Bayeux, Thury-Harcourt, Caumont, Isigny : les noms de l'arrière-pays normand revenaient dans les communiqués contradictoires comme les cotes de 1914, dont ils rejoignaient la gloire.

Des inconnus mouraient pour que les sentinelles du Sénat déguerpissent, pour que nos pères relèvent la tête! Quand un cimetière militaire du bocage s'aperçoit entre deux haies, avec ses centaines de croix ou de croissants alignés au cordeau, la pensée vole vers ces *libérateurs* venus du bout du monde sur une *terre* qui ne *leur était rien,* et où ils s'étaient juré de simplement « tenir », avec la rage de vaincre dont nos temps *pacifiques* et désinvoltes *ont* effacé jusqu'à l'idée. Qu'importait donc à ces Américains d'Atlanta, ces Canadiens de Toronto, ces Anglais de Bristol, que soient enfin repris tel *hameau englué de bouse,* avec ses quelques bidons de lait au bout du chemin, tel clocher *éventré,* tel croisement de routes sableuses juste bonnes à voir passer naguère une *noce* chantante de Maupassant!

Des vies à peine entamées, bercées d'airs inconnus de nous, *blues* du Sud, cornemuse d'Ecosse, et soudain sacrifiées dans le nulle part d'une carte d'état-major, pour rien qui leur soit intimement cher! Car il ne s'agissait pas de défendre un pré carré où l'on a joué enfant, embrassé une cousine et enterré l'aïeul, mais la patrie immatérielle d'une idée, cette liberté que l'étourderie européenne avait laissé saccager. C'était une des dernières batailles du siècle sans équivoque, aux enjeux radieux. Comme aucune autre, elle nous oblige envers ses héros, égaux de nos parents les plus valeureux et chéris.

Oser déloger ces vétérans de l'hôtel où ils avaient prévu de séjourner, pour montrer aux leurs le coin de dune où la loterie de la guerre les a épargnés et honorer leurs frères d'armes moins chanceux, oser renvoyer chez l'habitant les auteurs de gestes aussi grandioses, les traiter en surnuméraires et en importuns pour mettre à leur place quelques officiels sans titre personnel à notre gratitude, leur réserver, en guise d'hommage, un *bed and breakfast* pour vacanciers de passage : ce serait vraiment nul.

En poursuivant la « purification ethnique » à Prijedor et le bombardement de Gorazde

Les Serbes de Bosnie entravent l'action de la communauté internationale

Le Comité international de la Croix-Rouge a renoncé à évacuer les populations croates et musulmanes menacées de la ville de Prijedor (nord de la Bosnie) en raison de l'opposition des Serbes. La FORPRONU a renoncé, pour la même raison, à dépêcher des observateurs dans l'enclave musulmane de Gorazde.

■ OUVERTURE. Le président de la République de Macédoine, Kiro Gligorov, nous déclare être *prêt à négocier sur tout* avec les Grecs dès lors que ces derniers lèveront le blocus qu'ils imposent à son pays.

Retour à une situation qui n'a jamais totalement cessé mais que l'on avait un peu oubliée depuis que le calme a été imposé à Sarajevo à la mi-février : les forces serbes de Bosnie poursuivent dans le Nord qu'elles contrôlent leur politique de « purification ethnique » et elles bombardent dans l'Est l'enclave musulmane de Gorazde. La communauté internationale – ici la Croix-Rouge, là la FORPRONU – apparaît à nouveau impuissante, soumise au bon vouloir des agresseurs.

Faute d'autre solution, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait décidé il y a quelques jours, après une série d'exactions et le massacre la semaine dernière de dix-neuf civils musulmans et croates à Prijedor, d'évacuer de cette ville du nord de la Bosnie sous contrôle serbe tous les Musulmans et Croates qui le souhaiteraient. L'attitude du dirigeant serbe bosniaque Radovan Karadzic a amené, lundi 4 avril, le CICR à suspendre son projet d'évacuation.

« M. Karadzic a dit que, compte tenu de toutes les mesures de sécurité qui ont été prises, il n'était pas nécessaire d'évacuer plus de quelques dizaines de personnes parmi les plus exposées, alors que nous avons répété que nous ne pouvions pas accepter de limites concernant les candidats au départ », a expliqué le chef de la délégation du CICR, Andreas Kuhn. Le CICR comptait évacuer plusieurs milliers de personnes, 6 000 Musulmans et trois mille Croates vivant dans la région de Prijedor.

La passivité des Nations unies

Le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, a déclaré que l'ensemble du processus de paix risquait d'être remis en question par la poursuite des pratiques d'« épuration ethnique » comme le massacre de la semaine dernière à Prijedor. Il a estimé que les Serbes cherchaient à empêcher toute revendication territoriale en prétextant qu'il n'y avait plus d'habitants musulmans ou croates dans les régions *« nettoyées »*. *« Nous assistons au couronnement de l'opération de purification ethnique et de génocide. Je peux affirmer que cela met en grand danger la poursuite du processus de paix »*, a dit le dirigeant bosniaque.

M. Silajdzic a également reproché au Conseil de sécurité des Nations unies sa passivité face aux attaques serbes contre Gorazde, enclave musulmane censée bénéficier de la protection de l'ONU. Gorazde a été en effet déclarée « zone de sécurité » par l'ONU il y a près d'un an. Depuis, l'organisation internationale n'a réussi à y envoyer que quatre observateurs, les Serbes s'étant opposés à tout véritable déploiement de « casques bleus ». La ville, qui abrite 65 000 civils, est l'une des trois dernières poches musulmanes de l'est de la Bosnie. Elle a subi une nouvelle offensive serbe le 29 mars.

Rob Annink, porte-parole militaire de la FORPRONU, a précisé que l'ONU avait renoncé provisoirement à envoyer de nouveaux observateurs, en raison de l'opposition des Serbes. La veille, on avait fait savoir aux Nations unies que 800 « casques bleus » ukrainiens allaient rejoindre Gorazde dans le courant du mois.

Observateurs bloqués

Les Serbes ont mis obstacle lundi à l'arrivée d'observateurs en raison *« des offensives musulmanes et des combats en tout genre »* dans l'est de la Bosnie, a rapporté le porte-parole de la FORPRONU. Son commandant pour la Bosnie, le général Michael Rose, a dit qu'il se rendrait à Gorazde mercredi pour évaluer lui-même la gravité de la situation.

Aux Etats-Unis, le président Bill Clinton a réaffirmé que son pays était prêt à fournir une couverture aérienne aux « casques bleus » s'ils cherchaient à se rendre à Gorazde. La veille, son secrétaire à la défense, William Perry, avait déclaré que les Etats-Unis n'utiliseraient pas la force pour empêcher les Serbes de s'emparer de Gorazde. – *(AFP, Reuter.)*

Le différend entre Athènes et Skopje

« Tout est négociable, dès lors que la Grèce lève le blocus »

nous déclare le président macédonien, Kiro Gligorov

SKOPJE

de notre envoyé spécial

La République de Macédoine est prête à négocier *« tout de suite »* sur l'ensemble du contentieux l'opposant à la Grèce – de son nom jusqu'à son drapeau, tous deux contestés par Athènes – mais à partir du moment où le gouvernement d'Andréas Papandréou aura levé l'embargo qu'il impose à sa voisine du Nord depuis plus de six semaines. Telle est la position que le président macédonien, Kiro Gligorov, a exprimée, lundi 4 avril, dans un entretien au *Monde*, au cours duquel il a fait état de *« mouvements de troupes »* grecques à la frontière commune.

« Les négociations [avec la Grèce] *peuvent reprendre tout de suite, mais il faut d'abord que l'embargo soit levé, car il est très difficile de discuter dans de telles circonstances déséquilibrées »*, a souligné M. Gligorov, insistant sur le fait qu'*« aucun pays ne négocierait sous de telles contraintes »*. Et le président macédonien d'assurer que son pays est *« prêt à négocier toutes les questions »* en suspens entre Skopje et Athènes. Il s'agit, en premier lieu, du nom même de l'ex-République yougoslave de Macédoine (Fyrom) admise aux Nations unies il y a un an exactement sous cette appellation provisoire, la Grèce refusant que ce pays d'un peu plus de deux millions d'habitants porte un nom – Macédoine – qu'Athènes estime appartenir exclusivement au patrimoine hellène.

Une perte d'identité

Parmi les autres différends opposant les deux Etats figure le drapeau macédonien, dont les Grecs réclament le changement au motif qu'il porte (sur fond rouge) un soleil dit de Vergina, ville de Macédoine grecque où a été découvert un tel emblème dans la tombe du roi Philippe II. Athènes exige également que Skopje modifie certains articles de sa Constitution, y voyant des manifestations d'*« irrédentisme »*.

Mais si tout est négociable, tout n'est pas forcément acceptable aux yeux du président Gligorov, un juriste et économiste de soixante-dix-sept ans, à la très grande expérience politique et à l'habileté proverbiale ici, qui a une longue carrière fédérale derrière lui (il a notamment fait partie de la présidence yougoslave et a été président de l'Assemblée fédérale de 1974 à 1978).

Jusqu'à présent, et depuis l'éclatement de la Yougoslavie, en 1991, il a été le seul des dirigeants des six Républiques fédérées à préserver ses concitoyens de la guerre, malgré un environnement hautement explosif. Pour lui, *« on peut parler de tout ; on ne peut rien exclure* [de la discussion], *mais il est clair que l'on ne peut pas demander à un peuple de changer son identité. Or, changer de nom représente, pour ce peuple, une perte d'identité »*.

Mouvements de troupes

D'un autre côté, *« toute négociation, tout accord signifie un compromis de la part des deux côtés »*. Quant au drapeau, *« s'il y a accord, même cette question peut être réglée »*. En tout état de cause, *« il ne peut y avoir de négociation tant qu'il y a embargo »*. Pour faire plier la Macédoine, afin qu'elle abandonne nom et symboles sous peine d'asphyxie, la Grèce impose un blocus à la Macédoine, en violation de toutes les règles communautaires. Cette politique vaut à Athènes un parfait isolement au sein de l'Union européenne, ses onze partenaires s'étant élevés contre cette mesure, sans cependant en obtenir la levée. De son côté, la Commission a exprimé l'intention de saisir la Cour européenne de justice de Luxembourg pour forcer les autorités grecques à revenir sur leur position.

Cet embargo *« cause beaucoup de dommages au peuple et à l'économie de la Macédoine »* et il est *« de l'intérêt de l'Union européenne qu'il soit levé, car il ne touche pas seulement la Macédoine, il va à l'encontre du traité de Maastricht. L'Europe doit trouver une issue à cette situation »*, insiste M. Gligorov.

Il n'a jusqu'à présent reçu aucun signal laissant prévoir un assouplissement des positions grecques, qui, au contraire, *« se durcissent »*. *« Certains mouvements de troupes grecques »* ont été notées à la frontière, selon le président macédonien, qui ne croit toutefois pas que *« la Grèce attaque la Macédoine aujourd'hui »* et *« ne pense pas qu'un pays membre de l'OTAN et de l'Union européenne puisse se comporter comme cela »*.

Evoquant les leçons qui devraient être tirées de la guerre en Bosnie, Kiro Gligorov rappelle que la Macédoine indépendante *« est un pays démocratique, un Etat de droit, orienté vers une économie de marché, qui veut des frontières ouvertes économiquement avec tous ses voisins »* et qu'*« une telle Macédoine est une condition à la stabilité dans les Balkans »*. *« Notre existence est dans l'intérêt de nos voisins, qui doivent abandonner certaines ambitions nées de l'Histoire, car ces ambitions ont toujours mené à la guerre »*.

Aucun voisin de la Macédoine – enclavée entre la Grèce, la Bulgarie, la Serbie et l'Albanie, et qui compte une très forte minorité albanaise – n'est apparemment exempt d'*« ambitions »*, sous une forme ou sous une autre. Parmi eux, l'Albanie n'est de toute évidence pas la dernière à avoir un regard aussi attentif qu'insistant sur les affaires macédoniennes.

La presse de Skopje a notamment relevé la participation active de l'ambassadeur de Tirana à des réunions de la direction du principal mouvement albanais de Macédoine, le Parti de la prospérité démocratique, en proie à d'âpres luttes internes qui ont conduit à une scission : *« Il y a une différence entre le droit légitime de chaque pays à prendre soin de sa minorité et une ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Le droit légitime, c'est de suivre l'application des normes internationales à l'égard de ses minorités; mais l'ingérence dans la vie des partis politiques est inadmissible »*, souligne le président Gligorov à propos de l'Albanie et de ses pratiques contre lesquelles le gouvernement macédonien a fait connaître sa mauvaise humeur.

La Macédoine s'est pour le moment tenue à l'écart du conflit qui a ensanglanté la majeure partie de l'ex-Yougoslavie. La satisfaction qu'en tire Kiro Gligorov est toutefois voilée par le fait qu'il existe un *« risque »* [pour son pays] *tant que la guerre subsiste à côté et que dure la crise avec la Grèce »*.

YVES HELLER

CROATIE

Le processus de retrait des armements a commencé en Krajina

Le cessez-le-feu entre les sécessionnistes serbes de Croatie et l'armée croate, entré en vigueur, lundi 4 avril au matin, a été respecté et le retrait des armements a commencé. Aux termes de l'accord, signé le 30 mars dernier à Zagreb, les belligérants devaient arrêter les combats, fournir des informations sur leurs armements et sur les champs de mines à la FORPRONU, retirer leurs mortiers et leurs canons antiaériens à dix kilomètres des lignes de séparation, l'artillerie lourde et les chars à vingt kilomètres, au plus tard mardi en début de matinée.

Selon des sources de la FORPRONU, le cessez-le-feu a de bonnes chances de tenir, chacun espérant en tirer, outre l'arrêt des hostilités, certains avantages concrets : approvisionnement en eau de Zadar et de Drnis, remise en service de lignes à haute tension et de certaines routes. Une seconde session de négociations portant sur ces aspects pratiques doit avoir lieu prochainement à Zagreb, toujours sous l'égide des Russes.

Avec le premier volet militaire, les Croates ont obtenu de garder les territoires reconquis en janvier 1993, ce qui leur donne l'assurance que les canons serbes ne pourront plus atteindre Zadar ou Sibenik, sur la côte dalmate. Les Serbes de Krajina, de leur côté, voient dans cet accord un gel officiel de la situation actuelle, prélude, selon eux, à la reconnaissance de leur souveraineté.

Vendredi matin au plus tard, les forces serbes et croates devront avoir reculé de mille mètres de part et d'autre des lignes de séparation. Les 14 000 « casques bleus » déjà présents en Croatie, ainsi que 1 800 hommes attendus en renfort dans les quinze jours, seront déployés sur ces lignes. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Umberto Bossi multiplie les attaques contre Silvio Berlusconi

L'Italie se trouve dans *« une situation dangereuse pour la démocratie »* à cause de la victoire de Silvio Berlusconi aux élections législatives. *« Un parti qui n'existe pas a gagné les élections grâce aux manipulations de la télévision, créant une situation kafkaïenne »*, explique Umberto Bossi, dirigeant de la *Ligue du Nord*, *théoriquement « allié »* de M. Berlusconi.

Certes, M. Bossi ne fait ainsi qu'appliquer la ligne définie par le professeur Gianfranco Miglio, idéologue de la Ligue, qui, bien avant les élections, avait affirmé : *« Notre alliance durera jusqu'au 28 mars au soir. Ensuite on comptera les votes et les cartes que chacun tient en main pour recommencer le jeu. »*

Mais la vigueur que met M. Bossi à rebattre ainsi les cartes, avec des attaques contre M. Berlusconi dont le ton va crescendo de jour en jour, rend plus acrobatique la constitution d'un gouvernement. Lundi 4 avril, lors d'une conférence de *presse improvisée dans son* appartement de Ponte Di Legno, dans le Nord, où il a passé le week-end pascal, M. Bossi a insisté : *« Nous maintenons nos deux conditions (...) : non à Berlusconi premier ministre. Non à un gouvernement avec le MSI »* (néo-fasciste).

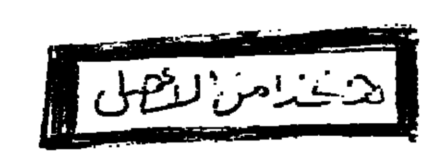
M. Berlusconi lui-même, qui, jusqu'alors n'avait pas réagi, a fini par alimenter à son tour la chronique de ce mariage politique non consommé : *« Umberto Bossi semble vouloir céder à la tentation de retomber dans les vieilles ornières »* en voulant étendre les tractations pour le futur gouvernement aux forces politiques qui ont été *« refusées »* par les électeurs, a-t-il affirmé lundi dans un communiqué rendu public à Arcore, sa résidence à proximité de Milan. Quant à M. Bossi, *il a déjà prévenu qu'il ne participerait pas* mercredi à la troisième rencontre prévue entre les deux « alliés ».

J. L. A

RUSSIE : les électeurs de Saint-Pétersbourg boudent les urnes. – Le taux de participation a atteint tout juste 18 %, dimanche 3 avril, pour le second tour des élections municipales de Saint-Pétersbourg. Au premier tour, 25,1 % des électeurs inscrits s'étaient déplacés. Les réformateurs libéraux ont remporté un peu moins de la moitié des suffrages au second tour, les conservateurs et les centristes se partageant le reste des voix. – *(Reuter.)*

UKRAINE : six communistes élus lors du second tour partiel des législatives. – Le deuxième tour partiel des élections législatives ukrainiennes, qui se tenait dimanche 3 avril dans une quarantaine de circonscriptions, a permis l'élection de 24 nouveaux députés : 6 communistes, 1 socialiste et 17 indépendants. Le premier tour, le 27 mars, de ces premières élections libres de l'Ukraine indépendante avait permis de pourvoir 49 sièges du futur Parlement qui en compte 450 : 12 communistes, 12 nationalistes, 2 socialistes, 2 agraires avaient été élus, les autres députés élus se présentant comme indépendants. – *(AFP.)*

MALTE : Ugo Mifsud Bonnici nouveau président de la République. – Ugo Mifsud Bonnici, ministre maltais de l'éducation et des ressources humaines, soixante et un ans, a été nommé lundi 4 avril président de la République après l'adoption par une majorité de députés, d'une résolution soumise au Parlement par le premier ministre Eddie Fenech Adami. M. Bonnici, qui succède à Censu Tabone, a appartenu, jusqu'à sa désignation comme candidat, au Parti nationaliste (démocrate chrétien) dont M. Adami est le chef. *La fonction de président de la* République est essentiellement honorifique. – *(AFP.)*



PROCHE-ORIENT

La mise en œuvre des accords d'autonomie

Le grand chambardement a commencé à Jéricho et dans la bande de Gaza

L'armée israélienne poursuit les préparatifs de son redéploiement dans la bande de Gaza et à Jéricho, *en prévision* de l'entrée en vigueur de l'autonomie dans ces deux régions. En dépit de multiples questions qui restent à régler et des menaces qui pèsent toujours sur le processus, le changement annoncé par l'accord du 13 septembre 1993 a commencé à se concrétiser.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Bien sûr les émeutes, quasi quotidiennes dans les territoires occupés, ont encore fait une trentaine de blessés palestiniens, lundi 4 avril, à Hébron et à Gaza. Bien sûr, comme le reconnaissait, le matin même, Itzhak Rabin, le premier ministre d'Israël, *« il faudrait un miracle »* pour que la mise en œuvre de l'autonomie à Gaza et Jéricho soit conclue à la date retenue en septembre, c'est-à-dire le 13 avril prochain. Bien sûr, tant que le redéploiement de l'armée n'est pas achevé, un massacre, une émeute plus meurtrière que les autres, peut tout remettre en cause.

Bien sûr, chacun croise les doigts... Mais c'est maintenant une réalité, le grand chambardement annoncé a commencé. Au Caire, les négociateurs de l'Etat juif et de l'OLP discutent jour et nuit. Des difficultés de dernière minute ne sont pas à exclure. Lundi soir, les Palestiniens ont piqué une grosse colère devant le refus israélien de les laisser transformer l'arrivée prochaine de leur garde avancée (trois cents à quatre cents policiers anti-émeute) en véritable marche triomphale.

L'OLP veut faire oublier les humiliations subies, notamment celle de de son éviction de Beyrouth en 1982. Israël, jusqu'à mardi, ne voulait pas en entendre parler. *« Ils veulent débarquer en camions découverts, avec armes, drapeaux et fanfare*, affirmait un diplomate israélien. *Nous souhaitons, nous, que les intéressés arrivent à Gaza en autocar, les armes suivant quelques heures plus tard, dans des camions bâchés.* » Israël se redéploie, Israël ne fuit pas : nuance.

Les journaux ne donnent pas tout à fait le même écho et leurs colonnes sont remplies des déclarations de soldats anonymes tout joyeux à l'idée de quitter *« cet enfer »*. *« Enfin ! Fini les périodes de réserve ! Fini la peur ! Fini les pierres et les insultes ! »* On est loin des questions de prestige. Le déménagement des bases militaires s'accélère. A Jéricho, future « capitale » temporaire de l'autonomie, le poste de la police israélienne, situé en plein centre-ville, a évacué tout son matériel.

Le déménagement du QG militaire

A quelques kilomètres de la ville, sur la route de Jérusalem, les travaux d'aménagement d'une nouvelle base sont presque finis. Bâtiments préfabriqués, lourdes tentes kaki, hauts pylônes de télécommunications. Les collines pelées de l'antique Judée subissent ce nouveau changement dans le rugissement des moteurs des camions et des chars d'assaut. Tous ceux qui casernaient depuis vingt-six ans à la lisière ouest de la ville arabe se retrouveront bientôt ici, tout près d'une implantation juive dénommée Mitzpeh-Jéricho.

Dans la ville de Gaza, le chamboulement est encore plus impressionnant. Tandis que plusieurs dizaines d'ouvriers palestiniens mettent la dernière main au bâtiment flambant neuf qui abritera, en bord de mer, le siège de leur future police, les derniers détenus palestiniens, parmi les 700 qui étaient parqués tout près, dans le camp dit « Ansar 2 », ont été transférés dans une base militaire de détention du Néguev, en Israël même. Le camp est vide de tous les matériels qui y étaient entreposés. *Idem* pour la base voisine, « Hof », la plus grande de Gaza.

Dans le quartier « chic » de Rimal, la police a évacué un hôtel réquisitionné dès le début de l'occupation, en 1967. La rue voisine, qui était obstruée depuis trois ans par des murailles de barils remplis de béton, a été rouverte à la circulation. Un peu plus loin, des grues ont chargé sur les camions des bâtiments préfabriqués qui servaient à juger les délits mineurs. A Rafah, dans le sud du territoire, à Khan-Younès, un peu plus au nord, à Deir-el-Balah, au centre, la tendance est la même. Des camps sont démantelés, des postes de surveillance démontés, des remblais abandonnés.

Mardi, symbole important pour les 800 000 Palestiniens du territoire, le grand quartier général militaire, situé au cœur de la ville de Gaza, commençait à déménager tous ses matériels et personnels administratifs. Ici comme ailleurs, ne resteront sur place que les soldats et les gardes-frontières chargés du maintien de l'ordre, jusqu'à l'arrivée de leurs homologues palestiniens. La consigne est de tout faire pour éviter les accrochages, les bavures et les dérapages. Un vrai « comité de coordination » entre l'armée et les représentants du Fatah de Yasser Arafat a été mis en place dimanche au cours d'une réunion à Gaza.

Les soldats ne quittent pas la bande de Gaza, mais seulement les agglomérations arabes. Ils se redéploient au sud, près de la frontière égyptienne et du « bloc » de colonies juives dénommé le Bloc de Katif, au nord et à l'ouest, le long de la ligne de démarcation avec Israël proprement dit, et au centre, là où se trouvent quelques autres colonies de peuplement qu'il faudra protéger. Itzhak Rabin l'a répété, il n'est pas question d'en démanteler une seule. Pas même celle d'Hébron, que certains ministres « colombes » souhaitaient inscrire à l'ordre du jour de la réunion gouvernementale de lundi. Ils se sont vu sèchement rabrouer par le premier d'entre eux.

PATRICE CLAUDE

Quand des colons demandent leur « retour en Israël »

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Pour la première fois dans l'histoire de la colonisation des territoires conquis en 1967, c'est une implantation tout entière, avec ses dix-huit familles, qui, lundi 4 avril, a émis le vœu pressant de *« rentrer en Israël »*. Fondée en 1990 à l'extrême nord de la bande de Gaza, Douguit devait devenir, avec l'aide du gouvernement d'alors, un village de pêcheurs. Le projet n'a jamais vraiment vu le jour, et ses habitants, las d'attendre les fonds promis et, surtout, terrifiés à l'idée de se retrouver un jour sous administration palestinienne, veulent partir.

Pour protester contre le gouvernement, qui ne les *« aide pas à rentrer »*, les familles, qui ne sont pas venues là pour des raisons idéologiques mais économiques, ont symboliquement abandonné leurs maisons et campent depuis dimanche soir sur la plage, juste à l'intérieur du territoire israélien. Des représentants du Goush Emounim, ce « Bloc de la foi » qui fut le fer de lance de la colonisation messianiste, sont venus les voir pour les inciter à rester. En vain. Les habitants de Douguit ne veulent pas *« mourir »* au nom du Grand Israël.

Plusieurs députés de l'aile gauche travailliste et du Meretz, dont Dedi Zucker, président de la commission des lois à la Knesset, ont invité M. Rabin à *« ramasser le gant jeté à terre par Douguit »*. *« Il est temps de mettre en place un véritable budget d'évacuation volontaire pour les colons qui désirent rentrer »*, insiste M. Zucker. Rien à faire. Si les familles de Douguit sont aidées par le gouvernement, elles le seront discrètement. Le Goush Emounim, en tout état de cause, a juré que l'implantation ne resterait pas déserte. *« Les candidats ne manquent pas »*, prétendent ses porte-parole...

P. C.

Quarante-six Palestiniens expulsés autorisés à rentrer. – Dix-sept Palestiniens, bannis par Israël, ont quitté Tunis, lundi 4 avril, pour regagner leurs foyers dans les territoires occupés *via* la Jordanie et l'Egypte. Ce premier groupe fait partie de quarante-six Palestiniens expulsés depuis 1967 et qui ont été autorisés à rentrer chez eux à Gaza et en Cisjordanie, dans le cadre de l'accord israélo-palestinien sur la sécurité à Hébron, signé le 30 mars au Caire. – *(AFP.)*

REPÈRES

IRAK

Le régime aurait éliminé deux importants hommes d'affaires

Un des plus grands commerçants d'Irak, Abdel Latif El Boniya, a trouvé la mort, jeudi dernier, dans un accident de la route *« monté par le régime du président Saddam Hussein »*, affirme l'opposition irakienne, dans un communiqué publié lundi 4 avril.

Cet homme qui gérait d'importantes unités commerciales de produits alimentaires a été *« récemment désigné représentant du groupe américain Coca-Cola en Irak, poste convoité par le fils du président irakien, Oudaï »*, ajoute le communiqué. La semaine dernière, le Congrès national irakien avait annoncé l'exécution à Bagdad d'un des plus importants changeurs de devises, Abbas Abed Aoun, ainsi que de quatre de ses proches. – *(AFP.)*

Une journaliste allemande tuée au Kurdistan

L'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, l'une des principales formations kurdes irakiennes, a accusé le régime de Saddam Hussein, dans un communiqué publié, lundi 4 avril, à Damas, d'être responsable de l'assassinat d'une journaliste allemande, la veille, près de la ville de Souleimaniyé, dans le Kurdistan irakien. Lissy Schmidt, trente-cinq ans, et son garde du corps kurde ont été tués par balles alors qu'ils circulaient en voiture.

Lissy Schmidt était la seule journaliste étrangère à vivre en permanence dans cette région, autonome *de facto* depuis le soulèvement kurde qui avait suivi la guerre du Golfe en 1991. Elle collaborait régulièrement avec l'AFP et différents médias allemands, notamment les quotidiens *Frankfurter Rundschau* et *Tagesspiegel*. Auparavant, elle avait passé plusieurs années en Turquie, où elle avait rédigé des reportages sur la situation des Kurdes, avant d'être déclarée *persona non grata* par les autorités d'Ankara. Depuis le début de l'année, c'est le douzième attentat contre des étrangers dans le Kurdistan irakien. – *(AFP.)*

OUGANDA

Majorité absolue pour le parti au pouvoir

Le parti du président Yoweri Museveni, le Mouvement de la résistance nationale (MRN), détiendra la majorité absolue au sein de la future Assemblée constituante. Après le scrutin du lundi 28 mars (*le Monde* du 30 mars), dont les résultats ont été publiés vendredi 1er avril, l'Ouganda apparaît néanmoins géographiquement divisé sur le retour au multipartisme. Le MRN l'a largement emporté dans le centre, l'ouest et le sud-ouest du pays. En revanche, les partisans du retour à un régime pluraliste ont gagné les élections dans le nord, le nord-est et l'est. En dépit de son ample victoire, le parti au pouvoir a en outre essuyé quelques cuisants revers, avec la défaite de plusieurs fervents partisans du chef de l'Etat, dont des membres du gouvernement. Dix ministres ont été battus, dont celui des finances, Joash Mayanja-Nkangi. L'Assemblée constituante aura pour tâche de débattre de la nouvelle constitution et de la ratifier. Elle devra se prononcer pour ou contre la prolongation, pour cinq ans, de l'interdiction des partis politiques, décrétée par M. Museveni. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite du ministre français des affaires étrangères à New-Delhi

Alain Juppé s'est efforcé d'apurer le contentieux commercial avec l'Inde

« Relancer les relations franco-indiennes » : derrière le convenu de la formule d'Alain Juppé, la visite du ministre français des affaires étrangères avait pour objectif de décrisper les rapports bilatéraux. Ces relations traversent une période de basses eaux en raison d'un contentieux commercial.

NEW-DELHI

de notre correspondant

La construction d'un barrage et d'une centrale au Cachemire par le consortium Dumez-Sogea-Borie et GEC-Alsthom est interrompue depuis 1992 en raison de l'insurrection séparatiste dans cet Etat du nord de l'Inde, et aussi à cause de graves obstacles techniques non prévus. Un litige existe aussi entre Spie Cabag et son partenaire indien à propos de retards intervenus dans la construction d'un gazoduc de 1 750 kilomètres entre l'ouest et le nord du pays. Les partenaires ne sont pas d'accord sur le montant restant à payer et sur les indemnités réclamées par les entreprises.

Ce sont là deux éléments d'un contentieux commercial qui paralyse les relations économiques bilatérales. La visite à Paris du premier ministre indien, M. Rao, en 1992 n'ayant pas, comme on l'espérait, débloqué la situation, aucun protocole d'aide financière en faveur de New-Delhi n'a été renouvelé. *« Le règlement du contentieux n'est plus, désormais, un préalable »* à la poursuite des échanges commerciaux, a assuré, lundi 4 avril, M. Juppé en annonçant qu'*« un protocole sera signé avant la fin de l'année »*. Il a cependant précisé que le *« contentieux (...) n'est en aucun cas mis sous le boisseau »*. Mais il s'est montré confiant, affirmant avoir reçu des *« assurances »* de M. Rao, conscient qu'un *« geste politique »* s'impose pour trouver une solution.

La France a, en effet, pris la mesure des promesses de la libéralisation économique née des réformes du gouvernement Rao : pour M. Juppé, qui a rencontré le ministre des finances, Manmohan Singh, architecte de ces réformes, les hommes d'affaires français *« ont apparemment sous-estimé le potentiel économique indien (...) même si nous sommes déjà, tout de même, le huitième fournisseur de l'Inde »*.

Sur le plan politique, les discussions ont porté sur l'insurrection musulmane au Cachemire et sur les questions liées à la prolifération nucléaire. Sur le dossier cachemiri, M. Juppé a évoqué la question des droits de l'homme (les troupes indiennes sont accusées de violences contre les militants et la population), mais il s'est aussi inquiété des *« interférences étrangères »* (autrement dit pakistanaises), notant que toute solution du différend passait par un *« dialogue bilatéral indo-pakistanais »*.

Ces prises de position s'inscrivent dans la continuité de la politique française et européenne à propos du Cachemire, et ne devraient donc pas surprendre les Pakistanais, accusés par New-Delhi d'armer la rébellion. Ils n'en confirment pas moins les récentes difficultés d'Islamabad à faire sortir cette question du « ghetto » bilatéral où l'Inde tient à la maintenir.

Sur la question nucléaire, M. Juppé a constaté le désaccord entre la France et l'Inde. New-Delhi, soupçonnée de s'être dotée de l'arme atomique, refuse en effet de signer le TNP (traité de non-prolifération) tant que le Pakistan n'en fera pas autant. *« Mais si nous ne devions être amis qu'avec des pays avec qui on est à 100 % d'accord, les relations internationales deviendraient très compliquées »*, a observé M. Juppé.

BRUNO PHILIP

Le cinquantième anniversaire du débarquement

Les anciens combattants canadiens et britanniques auront leurs chambres d'hôtel

Le ministère des affaires étrangères a déclaré lundi 4 avril qu'aucun hôtel de la côte normande ne serait réquisitionné pour héberger les délégations officielles invitées aux cérémonies commémoratives du débarquement début juin. L'annonce que des réservations faites de longue date dans deux hôtels de Deauville avaient été annulées à la demande des autorités françaises, pour faire place aux officiels, avait provoqué la colère des anciens combattants canadiens et britanniques concernés et celle de deux chaînes de télévision américaines, dont CNN (*le Monde* du 5 avril).

Le ministère des affaires étrangères, chargé de désamorcer la crise, a annoncé lundi qu'une autre formule d'hébergement serait trouvée pour les hôtes de marque. On souligne au Quai d'Orsay que ce ministère avait défendu ce point de vue dès la réunion du 17 février consacrée à l'hébergement des délégations. Les chefs de cabinet du président de la République et du premier ministre s'y étaient cependant opposés, demandant au ministère des affaires étrangères et au préfet du Calvados de négocier avec les hôtels pour libérer les chambres. L'affaire ayant fait scandale, c'est de nouveau le Quai d'Orsay qui a eu pour mission d'arranger les choses.

Lire également page 2 la chronique de BERTRAND POIROT-DELPECH

MEXIQUE

Luis-Donaldo Colosio a été victime d'un complot ourdi par des membres de son propre parti

Miguel Montes, le juge chargé de l'enquête sur l'assassinat du candidat officiel à la présidence de la République le 23 mars à Tijuana, a déclaré, lundi 4 avril, que Luis-Donaldo Colosio avait été victime d'une « action concertée ». Selon M. Montes, l'analyse de plusieurs bandes vidéo a confirmé la participation au complot d'au moins sept personnes, toutes recrutées par la formation du candidat, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) pour assurer la sécurité de M. Colosio.

MEXICO

de notre correspondant

« Le Mexique saigne par ses deux extrémités : le Chiapas et Tijuana... » L'écrivain Carlos Fuentes exprime ainsi l'urgence que vit son pays à la suite des deux *« séismes »* qui ont secoué la société mexicaine en moins de trois mois : le soulèvement des Indiens du Chiapas, le 1er janvier, et l'assassinat, le 23 mars, du candidat officiel à la présidence de la République, Luis-Donaldo Colosio. *« C'est une année décisive pour le Mexique,* affirme le romancier ; *après avoir réussi à négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, le président Salinas saura-t-il utiliser la même énergie pour mener le pays à la démocratie, sauver la nation au lieu de sauver le système comme s'y employèrent tous ses prédécesseurs ? »*

Le souhait de Carlos Fuentes n'aura finalement pas été entendu par Carlos Salinas qui, regrette l'écrivain, a confirmé *« la persistance de la tradition autoritaire »* en désignant lui-même, sans consulter les militants de son parti, le nouveau candidat à l'élection présidentielle du 21 août, Ernesto Zedillo (*le Monde* du 31 mars).

Confirmant leur appui à Ernesto Zedillo pour *« défendre l'option démocratique au sein du PRI en cette heure difficile »*, une trentaine de députés ont publié un placard dans la presse appelant à *« faire front contre la ligne dure »* au sein de leur formation. Un seul, Demetrio Sodi, a eu l'audace de rompre avec le parti, estimant que la désignation de M. Zedillo, *« un homme sans expérience ni sensibilité politique pour gouverner, met en danger l'avenir du pays »*. M. Sodi reproche en outre au président Salinas d'avoir *« converti le PRI en un instrument du gouvernement »* et d'avoir conduit le pays à une *« crise politique qui pourrait déboucher sur une explosion sociale »* si le pouvoir recourait à la fraude lors des élections d'août prochain.

La soumission du PRI au président de la République n'est certes pas un phénomène nouveau mais elle s'est très nettement accentuée depuis l'arrivée au pouvoir de M. Salinas, en décembre 1988. Mal élu – l'opposition l'accuse d'avoir eu recours à un fraude massive –, M. Salinas a fait payer cet affront à son parti en bousculant les structures d'une formation qui, après avoir représenté une forme de consensus issu de la Révolution de 1910, n'avait pas su s'adapter à l'irruption de nouvelles forces sur la scène politique et à la pression internationale en faveur de l'établissement d'un système démocratique.

M. Salinas contre les « dinosaures »

Jusqu'à tout récemment, l'affrontement entre les *« caciques »* du PRI et les *« hommes du président »* se déroulait dans les coulisses mais les échos en parvenaient régulièrement à la presse, en particulier lors des conflits à propos des multiples élections locales. La décision de M. Salinas de reconnaître la victoire du Parti d'action nationale (PAN, opposition conservatrice) dans trois Etats sur les trente et un que compte la Fédération mexicaine allait exacerber les tensions au sein du PRI, habitué à remporter toutes les élections grâce à la fraude et au contrôle des ressources de l'Etat.

La *« modernisation économique »* brutalement imposée à la société mexicaine par le gouvernement et la remise en question de certains « acquis » de la Révolution (réforme agraire et marginalisation de l'Eglise catholique) allaient mettre fin aux privilèges économiques et à la domination politique de certains secteurs du PRI qui auraient finalement décidé de réagir. L'assassinat, en mai 1993, de l'archevêque de Guadalajara, le cardinal Juan-José Posadas, aurait été le premier avertissement dans le cadre d'une campagne de déstabilisation.

Selon le président du PAN, Carlos Castillo, *« il pourrait y avoir un fil conducteur »* entre ce meurtre, le soulèvement *« zapatiste »* au Chiapas, l'enlèvement, le mois dernier, d'un banquier étroitement lié au régime, Alfredo Harp, et l'assassinat du candidat du PRI à la présidence. *« Les victimes de la modernisation n'avaient plus rien à perdre »*, ajoute-t-il dans une allusion transparente aux *« dinosaures »* du PRI qui s'opposent à la modernisatio et seraient prêts à tout pour reprendre le pouvoir.

La réapparition soudaine dans la presse du nom de l'ancien ministre de l'intérieur Fernando Gutierrez pour remplacer le candidat assassiné a déclenché une campagne de rumeurs le mettant en cause comme un des principaux responsables de la répression politique au cours des dernières décennies, jusqu'à son limogeage en janvier 1993. Selon une dirigeante du secteur des droits de l'homme, Maria Teresa Jardi, *« Fernando Gutierrez est responsable de la disparition de plus de cinq cents personnes »*.

La presse mexicaine, qui a conquis une liberté sans précédent depuis les événements du Chiapas et exprime un sentiment largement répandu dans la population, évoque ouvertement la thèse du complot fomenté par les *« dinosaures »* du PRI contre le *« dauphin »* du président Salinas et ne craint plus de citer des noms, en particulier ceux des anciens dirigeants de l'appareil de sécurité nationale, Fernando Gutierrez, Javier Paniagua ou Miguel Nazar.

La décision de M. Salinas de confier l'enquête à un homme de son entourage immédiat avait paru suspecte à de nombreux commentateurs et à plusieurs dirigeants politiques d'opposition qui y voyaient une manœuvre visant à mêler les cartes pour protéger le président de la République. En reconnaissant que le meurtre de M. Colosio était le résultat d'une *« action concertée »*, M. Montes, qui ne peut avoir fait cette déclaration sans l'accord de M. Salinas, permet au président de la République de reprendre l'initiative contre les *« dinosaures »*.

BERTRAND DE LA GRANGE

ÉTATS-UNIS

James Baker candidat virtuel à la présidentielle de 1996

James Baker, ancien secrétaire d'Etat de George Bush et qui est resté son meilleur ami, est désormais candidat virtuel à l'investiture républicaine en vue de l'élection présidentielle de novembre 1996.

Dans une interview au *Houston Post*, le grand quotidien de la métropole texane, James Baker a indiqué, lundi 4 avril, qu'il était prêt, le moment venu, à céder à la pression de ses amis, au cas où on penserait à lui pour l'investiture républicaine.

Robert Dole, flamboyant sénateur du Kansas, et Colin Powell, ancien chef d'état-major interarmes et héros de la guerre du Golfe, ont aussi quelques projets. Bob Dole a pour lui d'avoir eu une conduite héroïque lors de la campagne d'Italie, pendant la seconde guerre mondiale.

Il a été grièvement blessé au combat et ne peut plus se servir d'un de ses bras. Il aura soixante-dix ans dans quelques jours.

Colin Powell, lui, est le premier Noir à avoir accédé à d'aussi hautes fonctions dans l'armée américaine, et également le premier homme de couleur chez les républicains dont les ambitions présidentielles ne paraissent pas déraisonnables.

« Bien que je n'aie pas décidé si j'allais me présenter, je n'ai pas décidé non plus que je n'allais pas le faire. Il me faut décider si c'est ce que je souhaite faire pour une bonne partie du reste de ma vie », a confié M. Baker au *Houston Post*. Devant fêter ses soixante-quatre ans le 28 avril, il aurait donc, dans l'hypothèse où il passerait tous les obstacles, soixante-six ans lors de son entrée à la Maison Blanche ce qui, depuis l'ère Reagan, n'aurait plus rien d'exceptionnel.

On n'en est évidemment pas encore là. Il faut d'abord que M. Baker l'emporte sur MM. Dole et Powell dans la course à l'investiture du *Grand Old Party*. Un quatrième candidat républicain peut évidemment se manifester dans les mois qui viennent. Mais les échéances approchent, dans un système qui prévoit tout très longtemps à l'avance. James Baker a pour lui d'être très riche et extrêmement tenace. Il vient de prendre date, chez lui, au Texas, dans la ville où son ami George Bush coule des jours heureux de retraité.

DOMINIQUE DHOMBRES

Trois nouvelles exécutions capitales. – Trois condamnés à mort ont été exécutés en moins d'une semaine dans deux Etats du sud des Etats-Unis. Au Texas, Richard Beavers, reconnu coupable d'un meurtre et d'un viol commis en 1986, a été exécuté lundi 4 avril, par injection d'une dose de poison. Quatre jours plus tôt, toujours au Texas, Freddie Webbs avait subi le même sort pour avoir assassiné un veilleur de nuit en 1985. En Géorgie, William Hance est mort sur la chaise électrique jeudi 31 mars, pour le meurtre d'une prostituée commis en 1978, qu'il a toujours nié. – *(AP, AFP.)*

BRÉSIL

La messe pascale de cinq enfants des rues à Sao-Paulo

Tandis que le cardinal Evaristo Arms, archevêque de Sao-Paulo, célébrait la messe de Pâques dans sa cathédrale, cinq enfants des rues, assis sur les marches de l'autel, se droguaient en inhalant de la colle. La scène a eu lieu dimanche 3 avril devant les caméras de télévision qui retransmettaient la cérémonie, au moment où l'archevêque, dans son homélie, s'écriait : *« Que le sentiment de Pâques illumine les personnes vivant dans des situations inhumaines, les mineurs, le peuple de la rue et tous ceux qui souffrent »*.

Un prêtre, qui concélébrait la messe, a chassé les gamins de l'autel. Ils sont retournés sur la grand-place, devant la cathédrale, où les enfants sans abri de Sao-Paulo ont pris l'habitude de se rassembler. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

Des représailles militaires auraient fait des dizaines de victimes à Blida

« S'il vous plait, arrêtez d'écrire que ceux qu'on arrête et qu'on tue, ce sont des intégristes ! Les intégristes, ils ont des armes, ils sont dans les maquis. Dans mon quartier, à Blida, ceux que l'armée a tués, c'étaient des enfants ! » La jeune femme insiste : *« Des enfants, vous comprenez ? Ils mangent encore des cornets de glace, l'été. Ils traînent les rues, en écoutant leurs cassettes de raï ou de Coran. » « Ce ne sont pas des intégristes ! »*, répète-t-elle.

Mariée et installée en France, mais *« le cœur au pays »*, elle se dit prête à témoigner à visage découvert : *« Vous pouvez donner mon nom et ma photo »*, assure-t-elle. Son frère, âgé de trente ans, était *« le plus vieux »* parmi ceux dont on a retrouvé le cadavre, à l'aube du dimanche 20 mars, sur un trottoir de l'ancienne cité des Roses.

Blida, bastion islamiste, est aussi le siège de la Iʳᵉ région militaire. Sa prison-forteresse abrite plusieurs des dirigeants historiques de l'ex-Front islamique du salut (FIS), parmi lesquels Abassi Madani. Son hôpital, dont la morgue reçoit quotidiennement son lot de victimes civiles, porte le nom du psychiatre martiniquais Franz Fanon, qui y séjourna au début des années 50 avant de rejoindre les rangs des militants du FLN. Ville-symbole, ville-martyre, Blida se terre aujourd'hui, prise sous le feu croisé des violences. Dès le mois de décembre, les islamistes y ont imposé leurs diktats. Les propriétaires des sociétés de transports urbains, par exemple, ont eu obligation de séparer les voyageurs, femmes d'un côté, hommes de l'autre. *« Les transporteurs qui résistaient, on a brûlé leurs véhicules »*, assure une habitante, qui ne sort plus sans son foulard.

Des journées « ville morte », durant lesquelles les commerçants ont l'ordre de baisser leurs rideaux, ont été, à plusieurs reprises, organisées. Avec succès. Et l'on ne compte plus le nombre de gendarmes ou de policiers froidement exécutés, par balles ou à l'arme blanche.

Tranquillisants

Est-ce à la suite de l'une de ces fameuses journées « ville morte » que les forces de sécurité, excédées, ont décidé de frapper un grand coup ? Est-ce pour venger la mort de six des leurs, assassinés en compagnie d'un civil, le 18 mars – sept cadavres de trop, dont quelques-uns auraient été, dit-on, trouvés décapités ? Ou est-ce encore pour « préparer » la visite du ministre de l'intérieur, le colonel à la retraite Selim Saadi, venu à Blida, le mercredi 23 mars, donner une conférence de presse ? Les versions sont nombreuses. Les témoignages aussi, invérifiables mais concordants.

« Quelques jours avant la tuerie, un premier groupe de militaires était venu, avec des haut-parleurs, pour menacer les gens. Ils voulaient qu'on dénonce les islamistes qui ont peint des slogans sur les murs. Evidemment, personne n'est sorti, on avait bien trop peur ! », raconte un habitant du quartier du 19-Juin. Ce n'est que quelques jours plus tard, que les choses « sérieuses » ont vraiment commencé.

Plusieurs nuits de suite, des unités de militaires, anciens membres des commandos de Skikda, aujourd'hui basés à Laghouat et Biskra, et que la population de Blida a surnommés *« les parachutistes »*, sont arrivés en force. *« Ils sont rentrés dans les immeubles et ceux des habitants qui n'osaient pas ouvrir, ils ont cassé leur porte »*, affirme une mère de famille. Les trois appartements de son palier recevront la visite des *« parachutistes »*. Six jeunes gens – *« le plus jeune avait dix-huit ans »* – sont tirés du lit et embarqués *manu militari*. Le lendemain, à l'aube, leurs cadavres, certains *« troués de balles »*, d'autres portant *« des traces de torture »*, sont trouvés dans les rues.

« Les familles n'ont même pas été prévenues par les autorités. Il n'y a pas eu d'autopsie, juste un papier de la mairie pour certifier le décès », explique un habitant. *« Comment voulez-vous qu'on porte plainte et contre qui ? Il y a de quoi pleurer des larmes de sang ! »*, sanglote une femme qui a enterré son fils, *« un gamin de seize ans »*, le samedi 26 mars, *« presque en catimini »*. D'autres n'ont pas réussi à retrouver leurs proches, portés *« disparus »*.

Ces témoignages n'ont, à ce jour, reçu aucun écho dans la presse algérienne. *« Les journaux qui oseraient parler de ces choses savent qu'ils risquent gros »*, explique un journaliste de passage à Paris. *« Si vous téléphonez à Blida, les gens ne vous diront rien, ils pensent que les lignes sont sur écoute »*, soupire un médecin, qui a préféré fermer son cabinet du centre-ville : *« Officiellement, il ne s'est rien passé. La seule chose qui a bougé, c'est la consommation de tranquillisants. Elle est en hausse vertigineuse... »*

CATHERINE SIMON

ANGOLA : Luanda privée d'électricité. – La radio officielle angolaise a annoncé, lundi 4 avril, qu'à la suite d'un attentat, quatre pylônes de la ligne à haute tension acheminant l'électricité dans la capitale ont été détruits, privant Luanda d'électricité depuis la nuit de vendredi à samedi. D'autre part, selon des informations en provenance de l'enclave de Cabinda, les forces gouvernementales se sont livrées pendant plusieurs jours à des bombardements intensifs contre la base pétrolière de Soyo, contrôlée par les troupes de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). – *(AFP.)*

RWANDA : mise en garde de l'ONU. – Dans un rapport publié lundi 4 avril et adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali a averti que les Nations unies pourraient réexaminer leur rôle au Rwanda si aucun progrès n'était enregistré dans l'installation des institutions de transition au cours des deux prochains mois. D'autre part, selon des sources humanitaires à Nairobi, au moins 500 000 personnes sont *« en situation d'extrême urgence »* au Rwanda, en raison de la sécheresse, d'un déficit alimentaire chronique, des déplacements de populations dus à la guerre civile, et de l'afflux de réfugiés en provenance du Burundi. – *(AFP.)*

SIERRA-LEONE : une attaque des rebelles a fait quarante-six morts. – On a appris de source gouvernementale, lundi 4 avril, qu'une attaque lancée mercredi par les rebelles du Front révolutionnaire uni contre la ville de Masingbi, à 200 kilomètres à l'est de Freetown, a fait quarante-six morts – trente rebelles et seize civils. Depuis le début de la guerre civile, en mai 1991, la rébellion dirigée par le caporal Foday Sankoh n'avait jamais attaqué un objectif aussi éloigné de ses bases présumées, situées à Kailahun (300 kilomètres à l'est de Freetown) et à Pujehun (210 kilomètres au sud-est de la capitale). – *(AFP.)*

SOMALIE : libération d'un otage américain. – Un ingénieur sanitaire américain travaillant pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), enlevé par des Somaliens, le 31 mars à Mogadiscio (*le Monde* daté 3-4 avril), a été libéré lundi 4 avril sans conditions, a indiqué un porte-parole du CICR. Au moins une demi-douzaine d'étrangers ont été enlevés ces derniers mois en Somalie. – *(AFP.)*

TCHAD : l'ancien président Tombalbaye exhumé. – La dépouille de Ngarta Tombalbaye, assassiné le 13 avril 1975 lors d'un coup d'Etat, a été exhumée, samedi 2 avril, a-t-on appris, dimanche, à N'Djamena. L'ancien président avait été enterré clandestinement, près de l'aéroport de Faya-Largeau, à environ 1 000 kilomètres de N'Djamena. Sur recommandation de la Conférence nationale, en 1993, le gouvernement avait décidé de remettre le corps de l'ancien chef de l'Etat à sa famille, afin de l'inhumer à Bessada, son village natal, dans le sud du Tchad. – *(AFP.)*

Congrès panafricain à Kampala. – Plus de sept cents personnes, dont le principal chef de clan somalien, Mohamed Farah Aïdid, le chef des rebelles sudistes soudanais, John Garang, et Julius Nyerere, ancien président tanzanien, participent au septième Congrès panafricain, qui s'est ouvert, lundi 4 avril, à Kampala, capitale de l'Ouganda. Le Congrès panafricain a été créé en 1900 à Londres. Son principal objectif était alors l'union des Noirs et la résistance au colonialisme et à la discrimination raciale. Le sixième Congrès a eu lieu en Tanzanie en 1974. – *(AFP.)*

TUNISIE

Tunis et Alger dénoncent le « fanatisme »

TUNIS

de notre correspondant

Le président de l'Etat algérien, Liamine Zeroual, a prolongé, lundi 4 avril, par une visite officielle, son séjour à Tunis, après le sommet de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Les entretiens qu'il a eus avec son homologue tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, *« ont dégagé une large identité de vues sur les questions bilatérales, régionales et internationales »*, a précisé un communiqué commun.

Les relations entre les deux pays se sont renforcées, ces toutes dernières années, qui ont vu la multiplication de projets communs et le bornage définitif, il y a quatre mois, de la frontière entre les deux pays. Avant la venue du général Zeroual, qui faisait ainsi son premier déplacement à l'étranger, la Tunisie avait reçu, en février 1993, son prédécesseur, Ali Kafi, alors président du Haut Comité d'Etat.

Tunis et Alger, déclare le communiqué commun, *« avancent sur la même voie de la démocratisation, du pluralisme, de la promotion des droits de l'homme et de l'instauration de la société civile, tout en préservant les attributs de l'identité arabo-islamique (...) loin de toute forme de fanatisme, de sclérose et d'extrémisme »*. Unique allusion au problème de l'intégrisme face auquel les deux pays ont une approche différente. *« On ne dialogue pas avec les terroristes »*, a récemment répété M. Ben Ali.

MICHEL DEURÉ

ASIE

La France face à l'Asie

Suite de la première page

Ce fut parfois en y cherchant un exemple à suivre, celui du despotisme éclairé pour les philosophes, ou de la révolution culturelle maoïste, voire celui de « sectes » orientales remises au goût d'un Occident en mal d'espoir. Parfois en considérant l'Asie comme un marché pour nos produits, un espace pour nos armes et les « idées » qu'elles étaient supposées défendre et, désormais, comme une menace commerciale minant les fondements de notre société malade du sous-emploi.

Parfois aussi, la France a ignoré l'Asie alors qu'elle prenait son envol, comme dans les années qui ont suivi la victoire en 1975 des communistes vietnamiens, et qui ont vu le décollage des « petits dragons » (1). Après y avoir été *« dans ses meubles »* pendant des décennies de période coloniale, elle s'en est trouvée balayée, nous disait un haut fonctionnaire. *« Tout s'est passé comme si on avait vendu nos actions à la veille de l'envolée des cours ! »*

Plus dur a évidemment été le retour sur un terrain nouveau, où la concurrence s'était faite plus féroce, et où les partenaires d'avant-hier – territoires coloniaux et sous-développés – étaient devenus entre-temps des puissances économiques à part entière, passant en quelques lustres *« du Moyen Age à l'ère post-industrielle »*, nous a dit le sénateur Jean Arthuis, auteur d'une étude controversée sur les délocalisations (2). Des partenaires dont le complexe d'infériorité devant l'Occident développé s'est souvent mué en supériorité de *« nouveaux riches »* face à une vieille Europe dont ils se complaisent à souligner le *« déclin irrémédiable »*. Même si l'exemple de la récente crise au Japon montre combien les cycles économiques peuvent être imprévisibles.

« Une image traditionnelle »

Parmi les pays européens, la France n'est jamais la mieux placée économiquement, sauf dans l'ex-Indochine. *« Pour l'homme de la rue en Chine, la France a une image littéraire, historique, traditionnelle avec la beauté et la mode... Le seul pays dont on parle, ce sont les Etats-Unis. Et, pour la technologie européenne, on cite l'Allemagne »*, nous explique Mᵉ Yan Lan, avocate chinoise au cabinet Gide Loyrette Nouel. Est-ce parce que cette réputation « frivole » nous colle à la peau ? Ou parce que nous ne parvenons pas à choisir entre l'image de puissance culturelle ou commerciale, à nous doter d'une stratégie combinant politique, économie et culture ?

Cette culture pour laquelle la France a acquis une telle réputation en Asie, de la restauration d'Angkor aux recherches de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), qui vient de se réinstaller en « Indochine », des studios de Montparnasse, qui accueillaient les peintres japonais, aux demoiselles de bonne famille apprenant la langue de Molière. Cette francophonie dont les derniers lambeaux flottent encore de Hanoï à Ho-Chi-Minh-Ville, Phnom-Penh et Vientiane, mais qui risque de devenir une fleur de serre si elle ne s'appuie pas sur une présence économique. Des *« pays ayant le français en partage »*, où le Quai d'Orsay compte faire revivre une francophonie battue en brèche par l'anglais, tandis que certains fonctionnaires économiques parlent de la francophonie au Vietnam comme d'une plaisanterie, dans un pays où les francophones ont les cheveux blancs.

De toute manière, ce n'est pas sur des mythes – comme ceux du « marché chinois » ou d'un Vietnam tremplin d'une nouvelle présence française –, mais seulement sur des réalités, que Paris peut fonder une stratégie asiatique cohérente. Une stratégie longtemps à éclipses, avec ses temps forts – guerre d'Indochine (1946-1954), reconnaissance de la Chine populaire par de Gaulle en 1964, conférence de Paris sur le Vietnam (1973), rôle joué dans le règlement de la crise cambodgienne après 1991 – entrecoupés de longues périodes d'hésitation.

Le Vietnam, qui fascine également ex-coloniaux et anticolonialistes, intellectuels ou industriels, a reçu la visite de François Mitterrand en février 1993 et les ministres s'y bousculent. « Tigre » potentiel une fois secouée l'emprise bureaucratico-totalitaire du PC local, avec une main-d'œuvre abondante et bon marché, il peut, d'ici quelques années, se rapprocher de la meute des « tigres » voisins. Il reçoit une importante aide de la France, qui y bénéficie d'une niche commerciale dans l'attente du retour de l'« oncle d'Amérique ». Mais aussi le Vietnam est aussi courtisé pour des raisons ambiguës.

« Le Vietnam, on y arrive la larme à l'œil, brocarde un haut fonctionnaire. *L'engouement français pour ce pays, c'est la rationalisation faussement dynamique d'un complexe d'infériorité envers les autres pays d'Asie où l'on n'ose pas aller, Japon, Chine... Or, le Japon a un PNB 450 fois supérieur à celui du Vietnam et il nous a acheté en 1993 pour 24 milliards de francs. »* Et d'ajouter : *« Je suis allé au Vietnam avec des hommes d'affaires français ; leur engouement était formidable. Quand nous sommes arrivés ensuite en Malaisie, un silence est tombé sur la délégation, et quelqu'un a dit :* « Avons-nous fait le bon choix ? » Propos iconoclastes et exagérés qui ne suivent pas la mode du jour. Mais une mode qui, en Asie du Sud-Est, fleure bon un colonialisme désuet, qui cadre avec l'image entretenue par certains d'une France, puissance du passé.

Paris réussira-t-il à secouer cette image et ses pesanteurs historiques ? A redonner le coup de fouet économique nécessaire à sa diplomatie et à sa politique culturelle ? A jouer de sa « différence » avec le monde anglo-saxon ? Car, à quoi sert d'enseigner le français à des gens qui n'auront pas l'occasion de s'en servir ? *« La France occupe une place secondaire par rapport aux Etats-Unis et à l'Allemagne,* ajoute Mᵉ Yan. *Son approche commerciale est moins agressive et flexible, il lui faut plus de temps pour prendre des décisions que les Américains, elle est moins compétitive malgré ses technologies avancées. »* Même si plusieurs fleurons de l'industrie française prospèrent en Asie, tels Airbus, le TGV, Framatome, la Lyonnaise des eaux, Dassault...

Ces succès spectaculaires, comme ceux de l'industrie du luxe – cognac, parfumerie (3),... – n'ont pourtant pas empêché, l'an dernier, la levée de boucliers des inquiets de la délocalisation. Le rapport Devedjian prônant l'ouverture de la France avait fait scandale. Le rapport Arthuis a, en revanche, fait monter la tension, même si son auteur en minimise la portée et se démarque des chantres du *« protectionnisme bestial »*.

« Le feu dans la maison »

« Il y a le feu dans la maison », s'écrie-t-il face à une concurrence déloyale de pays à bas salaires et protection sociale, mais aussi face à l'incohérence et à l'imprévision des responsables politiques français. *« Il ne s'agit pas de ressusciter la bonneterie et les corsets aux dépens de l'Airbus ou du TGV »*, nous a-t-il dit, mais d'éviter une explosion du pacte social en France. *« A quoi bon défendre les droits de l'homme et la nature si nous avons des relations commerciales avec des pays qui ne respectent pas nos valeurs ? »* a-t-il ajouté, avant de souligner *« les contradictions du citoyen, qui veut consommer peu cher et qui revendique un salaire et une protection sociale élevés »*.

En contrepoint, M. Devedjian nous dit son *« agacement devant le discours franchouillard ambiant »* et *« l'énorme connerie »* des tenants du protectionnisme, *« obsédés par les charges sociales et les salaires. Or, leur poids au Japon est 7 % supérieur à celui de la France, alors que la productivité y est plus élevée »*.

Il est vrai que, contrairement à certaines vociférations chauvines, et sans que leur expansion commerciale n'en soit trop affectée, les « tigres » ont connu de très fortes hausses de salaires ces dernières années. Ce qui les a forcés à délocaliser à leur tour vers d'autres pays, qui eux-mêmes délocalisent dans des zones moins développées, suivant un effet d'ondes concentriques ; comme par exemple de Hongkong vers la zone économique spéciale de Shenzhen, puis vers l'hinterland chinois.

« Nous avons trop tendance à prêter aux pays asiatiques une attitude inamicale, la pratique du dumping social ou financier, ce qui les indispose. Or, on oublie les opportunités énormes qu'ils nous offrent », nous rappelle Michel Mosser, président de la Fédération des industries de la parfumerie, dont les PME rapportent gros en termes d'image, et de balance commerciale.

C'est dans cette perspective que Gérard Longuet, ministre du commerce extérieur, a lancé au début de l'année son *« initiative française vers l'Asie »*, visant à faire passer en cinq ans la part de l'Asie dans les exportations françaises de 7 % à 10 % du total. Passionné par l'Asie et par le potentiel de locomotive de la croissance mondiale qu'elle représente aujourd'hui, M. Longuet y multiplie les visites. Remonter le tas de sable commercial face à la concurrence européenne – pas seulement l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, mais aussi l'Italie et, dans certains domaines, les pays scandinaves ou le Benelux – est un aspect indispensable d'une stratégie asiatique globale.

Poupées russes

Après un intermède d'une année qui a suivi les initiatives de Michel Rocard, Pierre Bérégovoy, et même d'Edith Cresson, Edouard Balladur et son ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, ont lancé un tir groupé sur les trois principales capitales asiatiques, Tokyo, New-Delhi et Pékin. Il faut espérer que, contrairement à des habitudes françaises fortement ancrées, le gouvernement du jour ne s'appliquera pas trop à défaire ce qu'avaient entamé ses prédécesseurs. Ces querelles franco-françaises ont trop souvent nui aux intérêts de la France en Asie.

D'autant que les gouvernements de gauche n'ont pas trop à rougir – toutes proportions gardées par rapport aux pays concurrents – de leur politique asiatique. Un excellent connaisseur compare cette politique, poursuivie jusqu'à présent par la droite, à des poupées russes : la plus petite, et la plus significative, aura été le retour de la France dans la région par son rôle dans le rétablissement de la paix au Cambodge. La seconde, c'est l'Indochine, où Paris a mis les moyens pour réussir un certain retour. La troisième consiste à faire admettre, grâce à l'exemple des deux autres, que la France est à nouveau un partenaire en Asie – *« incongru peut-être au départ, mais ensuite mieux accepté »* –, à travers le dialogue avec les pays de l'ASEAN (4) voisins, ou la coopération avec le Japon pour la reconstruction du Cambodge.

Reste la Chine, symbole de la complexité d'une politique asiatique. Fallait-il que la France, patrie des libertés, condamne publiquement les violations des droits de l'homme après Tiananmen, plaçant ainsi son image avant ses intérêts ? Fallait-il qu'elle vende des avions Mirage 2000 à Taïwan, favorisant certains industriels au risque d'en pénaliser d'autres ? Mais pouvait-on tolérer de se voir imposer par un autre pays de n'avoir que des devoirs et aucun droit ? La fermeté de Paris n'a-t-elle pas été payante dans les négociations pour la normalisation des relations avec Pékin ? Enfin, la France a-t-elle encore les moyens de mener seule une politique mondiale ou ne devrait-elle pas aborder ses relations avec l'Asie dans une perspective plus européenne ?

PATRICE DE BEER

(1) Ou *« petits tigres »*, Corée du Sud, Hongkong, Singapour et Taïwan, qui ont connu un développement accéléré à l'exemple du Japon, avant d'être suivis par l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, puis par la Chine.

(2) *Les Délocalisations et l'emploi*, préface de René Monory, Les éditions d'organisation, Paris 1993, 232 p. Lire aussi le rapport du député RPR Patrick Devedjian, *le Libre-Echange, une chance pour la France ?* Assemblée nationale, documents d'information, commission des finances, rapport d'information nº 774, 1993, 224 p., 50 F.

(3) L'Asie, troisième marché pour la parfumerie et les cosmétiques français, connaît une forte expansion (+ 37 % en Corée du Sud, + 14 % à Hongkong, + 13 % à Singapour en 1993). Les marchés sud-coréen et taïwanais, quasiment nuls il y a dix ans, ont atteint respectivement 350 MF et 276 MF.

(4) Association des nations d'Asie du Sud-Est, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Prochain article :

II. – L'imbroglio chinois

ASIE

CHINE

Le dissident Wei Jingsheng a été de nouveau arrêté sept mois après sa libération

Pékin a confirmé, lundi 5 avril, que le plus fameux dissident chinois, Wei Jingsheng, avait de nouveau été placé en détention.

PÉKIN

de notre correspondant

L'agence Chine nouvelle a annoncé lundi que Wei Jingsheng, âgé de quarante-trois ans, était *« placé sous surveillance »*, qu'une enquête avait été ouverte sur *« des violations répétées de la loi »* et des *« soupçons de crimes nouveaux commis alors qu'il avait été libéré sur parole, puisqu'il restait privé de ses droits politiques »* (*le Monde* daté 3-4 avril).

La formulation donne à penser que des suites judiciaires sont envisagées. L'annonce met fin à un flou que la presse officielle avait entretenu en prétendant que M. Wei, interpellé vendredi soir, était reparti libre du commissariat de police après y avoir eu *« une conversation »*. Il n'avait, depuis, donné aucun signe de vie à ses proches.

L'agence officielle n'a pas précisé les faits reprochés au dissident. Ils portent, selon toute vraisemblance, sur ses contacts répétés avec les journalistes étrangers, sa rencontre avec un *haut fonctionnaire américain à la* veille de la visite du secrétaire d'Etat, Warren Christopher, le mois dernier, et son projet d'écrire, pour publication à l'étranger, ses souvenirs sur les quatorze ans et demi qu'il a passés dans l'univers carcéral chinois.

Ces actes ne constituent pas à proprement parler des violations de la loi, le code pénal ne les incluant pas dans les droits politiques dont M. Wei est privé pour trois ans encore. En revanche, ils violent sans doute des instructions secrètes du Parti communiste ou de la police politique. Rien ne permet donc d'exclure que le régime ne concocte, s'il a vraiment l'intention de le maintenir en prison, des accusations additionnelles, comme cela avait été le cas, en 1979, lors de sa première arrestation. Outre ses agissements *« contre-révolutionnaires »*, c'est-à-dire ses écrits d'opposant, M. Wei s'était vu reprocher d'avoir divulgué à des journalistes étrangers des renseignements présentés abusivement comme des *« secrets d'Etat »*, ce qu'il avait nié.

Geste de défi

Venu au monde au lendemain de la fondation de la République populaire, en 1949, Wei Jingsheng est un fils de cadre communiste, dont le prénom – qui signifie *« né à la capitale »* – exprime toute la fierté et l'espoir ressentis par la population chinoise lors de l'avènement du régime, après un siècle d'humiliations et de guerres. Il est devenu, par son opposition à Deng Xiaoping, le symbole d'un rejet de ce régime à la manière d'un Sakharov dans l'ex-Union soviétique, même si tous ne partagent pas ses vues catégoriques et s'il lui manque la notoriété du savant russe.

Au cours de nombreuses conversations, il nous a raconté comment, par son refus de s'humilier comme on le lui demandait, il était parvenu à susciter un certain respect de la part de ses geôliers. Comme la plupart des dissidents, il considère que son combat pour la démocratie passe, plutôt que par des écrits théoriques, par des préoccupations plus concrètes, comme le respect des droits individuels et du droit du travail, dans les limites restreintes mais pas totalement fermées à la contestation, des lois chinoises.

Relâché en septembre dernier, avant l'expiration de sa peine, dans le but d'obtenir que les Jeux olympiques de l'an 2000 aient lieu à Pékin, M. Wei n'a cessé de répéter qu'il n'avait aucunement l'intention d'obéir aux injonctions de silence de la police. Il avait cependant montré une certaine flexibilité en acceptant de quitter Pékin voici quatre semaines, pendant la session annuelle du Parlement.

Malgré la coïncidence de l'arrivée prochaine d'Edouard Balladur, cette mesure semble être un geste de défi destiné aux Etats-Unis plutôt qu'à la France. Pékin a apparemment fait le calcul que le président Clinton avait désormais trop besoin de la Chine dans la crise coréenne pour procéder à des représailles. L'ouverture de cette *« enquête »* ne facilitera cependant pas la visite, à partir du 7 avril, du premier ministre français, à qui on ne prêtait pas initialement l'intention d'être très disert sur les droits de l'homme.

FRANCIS DERON

AFGHANISTAN : combats en province. – Des combats ont éclaté en province et des tirs ont été échangés, dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 avril, dans la capitale afghane, où une mission des Nations unies a tenté de lancer un processus de paix. La délégation a vu l'ex-ministre de la défense, le général Massoud, après *avoir rencontré* son ennemi, le premier ministre Hekmatyar, sans parvenir à rapprocher les positions. A Tagab, à l'est de Kaboul, de nouveaux combats ont eu lieu dimanche, faisant une trentaine de morts. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD

Les alliés asiatiques des Etats-Unis gardent leur calme dans le conflit avec Pyongyang

TOKYO

de notre correspondant

Les principaux alliés asiatiques des Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud, gardent leur sang-froid en dépit de la vive préoccupation née du rejet par la Corée du Nord, lundi 4 avril, de la déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies l'appelant à accepter une inspection complète de ses sites nucléaires (*le Monde* du 5 avril). Pourquoi ?

Parce qu'il reste du temps pour la reprise d'un dialogue entre Washington et le régime communiste de Pyongyang. On note ainsi que les missiles américains Patriot, dont l'envoi est tenu pour un *« acte de guerre »* par le Nord, n'arriveront pas au Sud avant un mois. Par ailleurs, Washington et Séoul viennent de décider de différer la reprise des manœuvres conjointes « Team Spirit ». Cette flexibilité ne fait pas l'unanimité parmi les partisans d'une ligne plus dure envers Pyongyang.

Des divergences d'appréciation sur la gravité de la situation existent aussi entre Séoul et les Etats-Unis. Ainsi, le secrétaire à la *défense, William Perry, a déclaré* que la Corée du Nord pouvait posséder *« déjà deux bombes atomiques et en construire une dizaine par an »* ; à Séoul le vice-ministre des affaires étrangères, reprenant une déclaration du président Kim Young-sam, a affirmé : *« Nul n'a actuellement la moindre preuve que le Nord possède une arme nucléaire. »*

On ne peut en aucun cas écarter une reprise du dialogue entre Pyongyang et Washington : le vice-ministre des affaires étrangères nord-coréen a ainsi déclaré lundi que son pays était *« prêt a accepter une inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique* [AIEA] *à condition que soient en même temps respectés les accords passés avec les Etats-Unis »*. Mais ce serait alors sur des bases différentes de celles de l'accord conclu le 25 février entre Américains et Nord-Coréens.

Il avait alors été décidé de quatre points : inspection par l'AIEA, annulation de « Team Spirit », négociations Nord-Sud sur l'échange d'émissaires chargés de discuter de la dénucléarisation de la péninsule et tenue d'une troisième session de négociations bilatérales. Les deux premiers points se sont concrétisés, fût-ce partiellement. Sur les deux autres, il a pu y avoir des malentendus dans la perception des priorités, estime-t-on à Séoul.

Pyongyang a ainsi pu penser qu'une reprise du dialogue Nord-Sud était suffisante alors que Washington estimait que l'échange d'émissaires entre les deux pays était un préalable à une troisième série de négociations entre Pyongyang et Washington. Sentant qu'ils n'auraient pas satisfaction – leur «chantage nucléaire» vise à obtenir une reconnaissance américaine –, les dirigeants communistes auraient alors limité les inspection et rompu avec le Sud.

On laisse entendre à Séoul que l'échange d'émissaires qui, visiblement, n'intéresse pas Pyongyang, pourrait ne plus constituer un préalable à cette troisième session de négociations. Selon le vice-ministre des affaires étrangères sud-coréen, des pourparlers auraient d'ailleurs repris entre Washington et le Nord. Une mission chinoise de haut niveau doit, d'autre part, se rendre à la mi-avril à Pyongyang pour le 82e anniversaire du président Kim-Il-sung, événement souvent marqué par des déclarations importantes.

PHILIPPE PONS

CAMBODGE

La réinsertion des réfugiés de guerre a échoué

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

84 % des 350 000 Cambodgiens rapatriés de Thaïlande en 1992-1993 par les Nations unies sont dans une situation difficile, selon un récent rapport du PAM (programme alimentaire mondial). Si le transfert de ces populations, regroupées pendant douze ans dans des camps, a été un succès, leur réintégration s'avère un échec un an après leur retour.

Le PAM a procédé, de mai à novembre 1993, à une enquête au cours de laquelle plus de 7 000 réfugiés ont été interrogés. Aux termes de cette enquête, 84 % des familles peuvent être considérées comme *« marginales »*, *« dans le besoin »* ou *« en danger »*. Le nombre des « retours » classés *« en danger »* ou *« en situation très difficile »* représente à lui seul 73 % de l'ensemble. Ce pourcentage est d'autant plus préoccupant que, pour la plupart, la période d'assistance alimentaire prévue par l'ONU (quatre cents jours) arrive à échéance.

Le transfert des réfugiés à partir des camps en Thaïlande, par le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés), avait été salué comme l'une des opérations les mieux réussies de l'ONU au Cambodge : peu d'incidents, un très faible nombre de victimes, une bonne organisation logistique. Mais, comme la paix n'a pas été rétablie, la réinsertion des réfugiés pose, depuis, des problèmes d'autant plus aigus que peu de terres sont disponibles en raison des mines et de l'insécurité, et que ces populations sont très vulnérables.

Selon le PAM, 20 % des chefs de famille sont des femmes seules, 11,3 % des hommes invalides et 7,5 % des vieillards ; 45 % des anciens réfugiés sont revenus vivre avec des parents, ce qui est rarement satisfaisant, et 27,8 % sont toujours installés dans des logements provisoires, ce qui l'est encore moins. Seuls 12 % disposent de terres arables. Pourcentage encore plus inquiétant, 87 % de ceux qui avaient demandé un terrain (pour le cultiver ou pour y construire un logement) n'ont toujours pas obtenu satisfaction.

L'enquête permet d'estimer à 120 000, soit un ancien réfugié sur trois, le nombre de ceux qui auront besoin d'une assistance durable, notamment alimentaire. A ces populations en situation difficile s'ajoutent désormais des milliers de gens qui ont fui les combats, ces dernières semaines.

Le refus des Khmers rouges d'appliquer les clauses militaires des accords de Paris menace aujourd'hui la survie de ces anciens réfugiés, qui forment de 4 % à 5 % de la population du Cambodge. Pour les trois quarts d'entre eux, l'avenir paraît bien sombre et l'assistanat demeure impératif.

JEAN-CLAUDE POMONTI

■ RAPPORT. Dans le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale qu'il préside, Michel Péricard (RPR) se montre très sévère à l'égard de la conduite du gouvernement dans l'affaire du CIP. Les parlementaires estiment que leurs craintes, formulées lors de l'adoption de la loi quinquennale, étaient fondées. Invité du « Grand jury RTL-*le Monde* », M. Giraud a assuré que l'évolution du chômage s'approchait d'un « palier zéro ».

■ SESSION DIFFICILE : Ouverte formellement le 2 avril, la session parlementaire de printemps devait démarrer effectivement mardi 5 avril. Le gouvernement devrait être immédiatement placé sur la sellette et sommé par les députés de la majorité de s'expliquer sur sa politique en faveur de l'emploi. L'affaire du contrat d'insertion professionnelle a sérieusement remis en cause le crédit dont bénéficiait le premier ministre et réduit sa marge de manœuvre durant cette dernière session « utile » avant l'élection présidentielle.

■ « CONTRAT SOCIAL ». Dans un entretien accordé au *Monde*, M. Delebarre, ancien ministre socialiste du travail, souhaite qu'une activité soit offerte à tous les jeunes et évoque, pour eux, la nécessité d'un « contrat social ».

Michel Péricard (RPR) critique le gouvernement à propos du contrat d'insertion professionnelle

Sévère à l'égard du gouvernement, dont l'attitude dans *« la contestation »* du contrat d'insertion professionnelle (CIP) est implicitement critiquée, le rapport de la mission d'information commune sur l'application de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, présidée par Michel Péricard (RPR), a été publié mardi 5 avril. Avec une abondance de termes restrictifs, il fait le point sur l'état d'avancement des décrets, en retard sur l'échéance de publication intégrale fixée à l'origine au 31 mars, et, bien sûr, refait tout l'historique de l'affaire du CIP, donnant ainsi le beau rôle à l'Assemblée nationale.

En conclusion, conforme en cela au vœu de Philippe Séguin qui souhaitait *« exercer un contrôle continu de l'action du gouvernement »*, il réclame *« des ajustements d'ordre législatif »* pour tenir compte des modifications intervenues et du *« dispositif de substitution annoncé par le premier ministre »*. Le texte commence par un coup de pied de l'âne, qui donne le ton. Alors que la mission parlementaire avait demandé, au plus fort de la polémique sur le CIP, que les futurs textes réglementaires de la loi quinquennale lui soient adressés pour consultation, au même titre qu'aux partenaires sociaux, le ministre du travail, le 25 mars, avait invoqué, pour s'y refuser, *« les principes fondamentaux de la République de séparation stricte des pouvoirs entre l'éxécutif et le législatif »*.

Non seulement, le rapporteur, Hervé Novelli (UDF), continue de réfuter cette argumentation, mais s'en *« étonne »*, alors *« que ce même principe ne semble pas avoir interdit au gouvernement de décider le « retrait » d'une disposition adoptée par le Parlement »*. Et d'enfoncer le clou : c'est unilatéralement que le gouvernement *« a mis fin »* à l'application d'une partie de la loi votée, *« sans revenir devant le Parlement »*, et *« force est de constater qu'une dérive inquiétante de l'équilibre des institutions est apparue »*.

Les syndicats absous

Au-delà du débat formel sur le *« désir légitime d'information »* de l'Assemblée nationale, *« afin d'éviter une déperdition trop importante de l'acte parlementaire »*, cette polémique permet à la mission commune d'instruire le procès de la méthode employée pour le CIP, et de dégager la responsabilité de la majorité parlementaire qui, dès l'examen du projet de loi, aurait multiplié les mises en garde à l'intention du gouvernement. Il est rappelé que Michel Péricard et certains membres de la mission *« ayant manifesté leur regret que le gouvernement n'ait pas mieux écouté le Parlement, le ministre a d'ailleurs répondu, lors de son audition, qu'il en donnait bien volontiers acte »*.

A l'origine, le CIP *« s'éloignait (...) très peu des formules qu'il était destiné à remplacer »*, fait observer le rapport qui note, au passage, comme pour les disculper, que *« cela explique en partie que cette disposition n'ait pas fait l'objet de véritable opposition de la part des syndicats »*. Contre l'avis des députés puis des sénateurs, c'est Michel Giraud, ministre du travail, qui, ensuite, a refusé de donner un caractère obligatoire à la formation et qui a voulu que les jeunes diplômés soient traités comme les jeunes peu formés, appelant la majorité parlementaire à la solidarité gouvernementale. La suite, c'est-à-dire *« la contestation »* qui *« trouve sa source dans la jeunesse, mais a été fortement relayée par les syndicats »*, provient d'un *« malentendu profond »* que tous les épisodes successifs n'ont fait que développer, de la publication des deux premiers décrets, en passant par les concertations sociales, le décret complémentaire du 21 mars, puis, enfin *« le retrait »*. Une situation délicate est créée, même si *« la mise entre parenthèses de l'article 62 ne devra pas conduire à la remise en cause de l'ensemble de la loi quinquennale »*.

« Il sera nécessaire de procéder à des ajustements d'ordre législatif », explique la mission commune, qui y voit l'occasion d'une revanche. La prorogation des contrats d'adaptation et d'orientation *« suppose une révision »* de la loi quinquennale. L'article 62 sur le CIP étant suspendu, *« une mise en conformité du droit au fait s'impose »* et *« le dispositif de substitution annoncé par le premier ministre le 30 mars devra faire l'objet d'une mesure législative rapide »*.

Au-delà de cet aspect ponctuel, le bilan de l'application de la loi quinquennale, selon une procédure parlementaire que la mission expérimente *« pour la première fois »*, reste insatisfaisant. *« L'échéance du 31 mars »*, pour la publication des textes réglementaires nécessaires, *« n'aura pas été respectée »*, neuf décrets, sur quarante-quatre, étant officiellement sortis. *« Il est regrettable que l'engagement (...) n'ait pu être tenu »*, souligne le rapport qui espère que le nouveau délai, fixé à la fin avril, pourra *« être respecté »*.

De même, *« la dynamique des négociations est engagée lentement »*, constate la mission, les partenaires sociaux prévoyant d'en finir avec l'ensemble consacré à la formation professionnelle et à la filière de l'alternance pour le mois de juillet, par exemple, tandis que l'accord intervenu à l'UNEDIC pour le financement du *« temps réduit indemnisé de longue durée »* (TRILD) *« s'éloigne sensiblement des intentions du gouvernement »*. *« Au total,* relève le rapport, *il semble que les partenaires sociaux aient été modérément satisfaits des champs de négociation que leur avait ouverts le législateur.* Le mécontentement des élus n'ayant donc d'égal que les réticences des syndicats et du patronat à s'engager dans un processus qui ne dépend pas d'eux.

ALAIN LEBAUBE


Photo : Eric Bonard

Edouard Balladur affronte sa majorité

Suite de la première page

On ne saurait rappeler de manière plus cruelle au gouvernement son impuissance dans cette affaire, en dépit des rodomontades initiales du ministre de l'intérieur. Deuxième acte : la communication du gouvernement sur l'emploi des jeunes, aux allures de pèlerinage à Canossa pour Michel Giraud, ministre du travail et de l'emploi.

Censeur aussi débonnaire que féroce, Philippe Séguin savait pertinemment, en insistant, la semaine dernière, pour que le Parlement débatte de l'emploi des jeunes, qu'il mettait le doigt là où ça fait mal. Après la levée en masse de l'école publique, en janvier, contre les faveurs faites à l'enseignement privé, après la révolte des marins-pêcheurs, en février, l'affaire du contrat d'insertion professionnelle a achevé, tout au long du mois de mars, de réduire le crédit dont bénéficiait le gouvernement. Et de souligner ses erreurs et ses impuissances, son autisme social et son incompréhension des anxiétés de la jeunesse. M. Balladur, qui sera au banc du gouvernement pour ce premier débat, devrait le vérifier avec amertume. Non seulement l'affaire du CIP aura aiguisé l'agacement des députés de la majorité, peu enclins à porter le chapeau alors qu'une partie d'entre eux avaient mis en garde le ministre du travail contre les risques d'un tel dispositif. Mais, surtout, la reculade finale sur le contrat d'insertion professionnelle fait planer le doute sur la viabilité de l'ensemble de la loi quinquennale sur l'emploi et ouvre une brèche profonde dans la confiance dont jouissait, bon gré mal gré, le gouvernement jusqu'à présent.

Les derniers mois utiles

La réaction n'a pas traîné. A peine Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée, avait-il réclamé une nouvelle loi sur l'emploi, que plusieurs responsables du RPR, à commencer par Bernard Pons, président du groupe à l'Assemblée, demandaient à mots à peine voilés la démission du ministre du travail. Et c'est un groupe parlementaire néogaulliste très remonté qui, lors de la réunion de son bureau, le 30 mars, exigeait la comparution – mardi 5 avril, avant la séance – du premier ministre, afin qu'il vienne *« s'expliquer sur sa politique »*.

Mardi matin, encore, Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, soulignait que la rentrée parlementaire permettrait d'*« envoyer un signal politique fort à la jeunesse »*, à qui *« on avait beaucoup menti ces dernières années »*, avant d'estimer qu'il faudrait donner à la loi quinquennale sur l'emploi *« une dimension nouvelle, peut-être même jusqu'à voter une nouvelle loi »*. Bref, la confiance de la majorité est sérieusement ébranlée. Et le premier ministre ne peut plus, comme il y quelques mois encore, s'abriter derrière le matelas protecteur des sondages en sa faveur. Lors de la session du printemps dernier, le taux de satisfaction à son égard dépassait de trente à quarante points le taux de mécontentement. Lors de la session d'automne, l'écart était encore de vingt-cinq à trente points. Cela suffisait à faire taire bien des impatiences. Depuis que sa cote de popularité dans l'opinion est devenue négative, à la mi-mars, le voilà vulnérable à toutes les critiques. Le résultat du second tour des élections cantonales n'a fait qu'accélérer le mouvement, en décevant les espoirs que nourrissaient la majorité et en démontrant que la droite au pouvoir ne parvient plus à créer une dynamique électorale en faveur de ses candidats. La vingtaine de députés, élus en mars 1993 et qui ont mordu la poussière lors des cantonales, pourra en témoigner dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Enfin, pour son malheur, le chef du gouvernement peut être assuré que plus l'échéance de l'élection présidentielle approchera, et moins ses amis de la majorité lui feront de cadeaux. Cette session de printemps étant la dernière session non budgétaire avant la présidentielle, elle constitue la dernière occasion pour le premier ministre de démontrer sa volonté affichée de poursuivre activement *« la politique de réforme »*. Or tout concourt à réduire sa marge de manœuvre.

Après le lancinant débat sur l'emploi, les principaux textes au menu de cette session menacent d'être autant de pommes de discorde au sein de la majorité, qu'il s'agisse de la politique de la famille, déjà jugée trop timide par les centristes, de la politique de défense, qui provoque l'irritation dans les rangs du RPR, ou de la politique d'aménagement du territoire, qui catalyse tant d'impatiences. M. Balladur n'a plus que trois mois pour faire la preuve qu'il dispose encore de marges de manœuvre et pour démontrer que son gouvernement de cohabitation n'est pas un gouvernement de *« transition »*, comme Philippe Séguin le martèle avec énergie depuis un an.



GÉRARD COURTOIS

Une mise au point du ministre du travail

Le financement des missions locales sera assuré en 1994

Soucieux de *« conforter »* l'action du réseau des missions locales en faveur de l'insertion des jeunes en difficulté, Michel Giraud a tenu, dans un communiqué publié lundi 4 avril, à les rassurer, en leur promettant que leurs moyens budgétaires seront, en 1994, *« au niveau global très élevé qu'ils avaient atteint en 1993 »*. Cet engagement de l'Etat devrait permettre, selon le ministre du travail, *« de lever les inquiétudes qui pesaient sur l'emploi des personnels permanents du réseau d'accueil des jeunes en difficulté, que ces personnels soient employés au sein de ces missions locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ou qu'ils collaborent sous d'autres formes à ces structures d'accueil »*.

Après la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes, *« l'Etat continuera à participer au fonctionnement et à l'activité du réseau d'accueil des jeunes »*, a affimé M. Giraud, les missions locales et les PAIO constituant, à cet égard, *« des lieux de partenariat de tout premier plan »*.

relatives aux difficultés de l'emploi

M. Delebarre (PS) : il faut « un nouveau contrat social entre la jeunesse et la société »

« Plusieurs membres du gouvernement ont établi un parallèle, voire une filiation, entre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) et les travaux d'utilité collective (TUC) lancés en septembre 1984 lorsque vous étiez ministre du travail du gouvernement Fabius. Cette comparaison vous paraît-elle fondée ?

– Les deux formules s'adressent aux jeunes, mais une évidente différence de nature les sépare. En cherchant à s'abriter derrière le précédent des TUC, en pensant pouvoir *faire* un amalgame, le gouvernement a commis un faux, proféré un mensonge, procédé par camouflage. Si nous avons créé les travaux d'utilité collective c'est parce que la France, à l'été 1984, se trouvait confrontée à la première montée importante du chômage des jeunes. Beaucoup de stages professionnels étaient proposés mais, comme ils ne pouvaient pas toujours déboucher *sur un emploi*, il devenait nécessaire de proposer une alternative. Le gouvernement Fabius a donc souhaité apporter un élément de réponse. D'où l'idée de proposer des activités d'intérêt général auprès des milieux associatifs et des collectivités territoriales.

» La très grande différence avec le CIP c'est qu'il a été établi d'entrée que les TUC étaient interdits *dans le domaine de l'activité* professionnelle. Et cela a été respecté. En revanche, le CIP est très vite apparu pour ce qu'il était : un travail payé au rabais dans le milieu concurrentiel.

« Le gouvernement n'a rien compris »

– Quel jugement portez-vous sur la solution de remplacement du CIP, fondée sur une prime pour l'embauche de salariés de moins de vingt-six ans ?

– Cette *mesure, qui n'est pas* ciblée sur les jeunes réellement en difficulté, coûtera très cher pour un effet totalement marginal sur l'emploi. Les entreprises embauchent chaque année un certain nombre de jeunes. Elles en recruteront peut-être un peu plus, mais à la marge. La prime ne bénéficiera qu'à ceux qui ont des qualifications et qui, bon an mal an, auraient trouvé un débouché professionnel. Je crains, aussi, que des entreprises ne se débarrassent de salariés âgés pour embaucher des jeunes. Il aurait mieux valu se concentrer sur ceux qui n'ont aucune qualification et qui sont les plus éloignés de l'*insertion*. En 1982-1983, les contrats de solidarité permettaient que les départs en préretraite soient compensés par des embauches de jeunes. Une vraie solidarité de générations face à l'emploi avait alors été formalisée. Je regrette que l'on ait abandonné cette formule ; mais il y avait, il est vrai, un problème de coût.

– Si l'on regarde les statistiques, on constate que la gauche comme la droite n'ont jamais été capables d'apporter une réponse à l'emploi des jeunes. Quelles nouvelles solutions peut-on imaginer ?

– Lorsqu'un jeune sort du système de formation, sa première *rencontre avec la société ne peut* pas être l'inscription à l'ANPE. En définitive, il devrait se voir proposer soit un emploi, soit une formation, soit une activité. Ce serait donner un vrai contenu à un nouveau contrat social entre la jeunesse et la société. *Cela, pour le moment*, nous en sommes incapables, faute d'une véritable mobilisation.

» Il faut développer ce que font les missions locales depuis 1982 : l'accueil, le suivi, l'aide à la réinsertion des jeunes. Je préside une mission locale à Dunkerque ; elle suit plus de trois mille jeunes, et je peux vous dire que l'on ne peut pas régler le problème en l'administrant. *C'est sur le terrain*, agglomération par agglomération, que se forgera ce nouveau contrat social. Le gouvernement n'a rien compris. Il a tenté de mettre en cause les missions locales et supprimé les programmes Paque (préparation active à la qualification et à l'emploi), destinés aux jeunes sans aucune formation et qui permettaient, pendant plusieurs mois, *voire un an*, de *mettre* les jeunes en formation concrète et de leur réapprendre toutes les données de base. Cela marchait du tonnerre et, après, on pouvait mettre les jeunes réellement en stage de formation.

» Qu'est-ce que j'apprends ? Pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, on met par terre les programmes Paque. Si l'on devait toucher aux missions locales, ce *serait la même chose : on aurait* des milliers de jeunes dans la rue, par désespérance. Si l'on ne disposait plus des équipes des missions locales pour s'occuper des milliers de jeunes qui n'ont rien, ce seraient quarante mille à cinquante mille jeunes de la région Nord-Pas-de-Calais qui n'auraient plus d'interlocuteur. Aucun jeune ne doit rester inactif, mais il faut se préoccuper *de la totalité de son environnement* social, et pas seulement de lui trouver un emploi.

– Comment dégager les financements nécessaires ? Certains se demandent, notamment, si les sommes mobilisées pour certains avantages familiaux accordés sans condition de ressources ne seraient pas mieux utilisés dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

– Il faut, en grande partie, réorienter ce qui est déjà dépensé, mais, aussi, rendre fongibles les financements existants, qu'ils proviennent de l'Etat ou de la région. Pourquoi ne pas signer avec chaque agglomération un contrat d'objectif : par exemple, réduire de 10 % le nombre de jeunes en difficulté ? Il faut en faire une vraie contrainte collective. Plutôt que de dépenser 6 milliards de francs pour attribuer des primes à l'embauche de jeunes, pourquoi ne pas financer des dispositifs locaux, les indispensables filets de sécurité sociaux, mobilisant toutes les forces locales – *syndicats, chambres de commerce*, collectivités territoriales – sur des objectifs précis ? On peut, effectivement, s'interroger sur certaines prestations familiales tout à fait justifiées et attribuées, mais qui sont indifférenciées, quel que soit le revenu des bénéficiaires. Dans une *société où les moyens sont* limités, c'est un débat qui mérite d'être ouvert. De plus en plus, il faudra aider les familles qui ont du mal à s'en sortir.

« Le PS ne s'en sortira pas seul »

– Est-ce que le Parti socialiste, qui a payé cher son échec en matière de chômage, a retrouvé aujourd'hui un discours crédible sur ce sujet ?

– La convention du parti sur l'emploi a été plutôt d'une bonne tenue, dans ce que j'en ai entendu.

– Vous n'y avez pas assisté...

– J'ai une priorité locale. Elle s'appelle Dunkerque. Faire bouger la société, j'essaie de le faire là où j'ai des responsabilités directes. Quand vous êtes maire d'une ville de soixante et onze mille habitants, dans une région qui compte 18 % de chômeurs, vous voyez que les samedis et les dimanches sont consacrés à bien des choses sur le terrain.

– A cette convention, des experts ont proposé des solutions pour créer deux millions et demi d'emplois, qu'en pensez-vous ?

– *Je n'y crois pas du tout. Je ne* crois à aucun chiffre, et je pense que le PS a regagné une crédibilité en ne retenant pas ce chiffre. Un objectif chiffré n'a de sens que décliné bassin d'emploi par bassin d'emploi. Les propositions crédibles ce sont celles que je suggère pour ce qui concerne les jeunes et tout ce qui facilitera de nouveaux rapports au travail et une nouvelle *organisation du travail*. On peut envisager d'aller plus loin, bien sûr, s'il y a un emprunt européen, mais cela, une fois qu'on l'a dit, il ne reste qu'à l'espérer. Ce n'est pas nous qui allons le mettre en œuvre.

» Ce qui est apparu au cours des débats des élections cantonales et ce qui apparaîtra élection après élection, c'est que nous avons été condamnés en partie en 1993 sur le fait que nous n'avions pas résolu le problème du chômage. La droite s'est fait élire sur la promesse *qu'elle, elle saurait le résoudre*. Il apparaît, aujourd'hui, qu'elle ne le sait pas plus que nous. Ce constat, une fois fait, ne me satisfait pas. Le gouvernement Balladur est incapable de résoudre les problèmes et de répondre aux aspirations des jeunes. Tout demeure difficile. Ces jeunes vont « balancer » les uns et les autres. Ils en viendront à dire : « *Nous, on veut autre chose.* » Quoi ? Ils n'en savent rien. La vraie transformation sociale est là : il faut que les jeunes trouvent leur *place dans une société qui se* bouge.

– On ne vous voit pas dans les espaces de réflexion du PS aujourd'hui. Est-ce que cela veut dire que vous avez pris vos distances avec le parti ?

– Je fais peu dans le discours et beaucoup sur le terrain. Je considère comme une chance d'être dans une région formidable, compte tenu des difficultés, où l'on peut et où l'on doit tout essayer afin de s'en sortir. Je ne vais tout de même pas venir à Paris pour disserter sur la manière d'en sortir ! Je crois être, sur le terrain, un acteur réel de transformation sociale.

» En plus, aujourd'hui, ce n'est plus le PS tout seul qui s'en sortira, contrairement à ce qu'on a cru. C'est le PS et d'autres. J'ai la chance de construire en vraie grandeur, avec des communistes, des « rénovateurs », des écologistes, des démocrates, dans ma ville et au conseil régional. Si vous croyez que c'est facile et que cela me laisse le *temps d'aller disserter sur le* thème : « De l'intérêt d'une transformation sociale avec les autres » !... C'est bien que d'autres, qui ont du talent, des capacités et de l'expérience, puissent tenter de faire débattre le Parti socialiste et de le faire évoluer. A chacun sa tâche. »

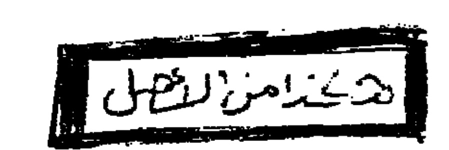
Propos recueillis par
AGATHE LOGEART
et **JEAN-MICHEL NORMAND**

M. Giraud : le « palier zéro » de la progression du chômage « n'est pas loin »

« Nous sommes, en moyenne, au-dessous de cinq mille chômeurs supplémentaires par mois, alors que l'on était à plus de trente mille par mois au cours du premier semestre de l'année dernière. Ce fait me laisse espérer que le palier zéro n'est pas loin », a déclaré, lundi 4 avril, Michel Giraud, ministre du travail, invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* ». *« Aujourd'hui*, a-t-il ajouté, *nous avons une situation qui n'a rien à voir avec ce qu'elle était il y a un an. D'ici à la fin de l'année, il y a toutes les raisons de penser qu'elle continuera de s'améliorer*, [ce qui permettrait de prendre] *un peu d'avance sur ce que le premier ministre lui-même avait imaginé dans le meilleur des cas. »*

Selon M. Giraud, la prime de 1 000 F (2 000 F si le recrutement intervient avant le 1er octobre), versée pendant neuf mois pour une embauche de dix-huit mois d'un jeune de moins de vingt-six ans *« n'ayant pas occupé préalablement un emploi durable »*, devrait permettre de créer *« de deux cent mille à deux cent cinquante mille emplois »* en année pleine. Ce mécanisme, élaboré en remplacement du contrat d'insertion professionnelle (CIP), est *« un dispositif établi pour la durée de la loi quinquennale sur l'emploi »*. Si le contrat de travail est rompu par l'employeur avant le terme des dix-huit mois, a précisé le ministre, cette aide *« devra être intégralement remboursée »* par l'entreprise.

Quant à la mise en place de la loi quinquennale sur l'emploi, M. Giraud estime que, compte tenu *« des décrets qui vont sortir dans les jours qui viennent »*, un total de *« dix-sept décrets sur quarante-deux seront parus »*, les autres étant en cours d'examen par les partenaires sociaux ou par le Conseil d'Etat.



Conséquence indirecte de l'affaire du sang contaminé, le gouvernement hésite toujours à proposer un projet de loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Mais, tôt ou tard, chaque Français ayant accès au système de soins va devoir cotiser, d'une manière ou d'une autre, pour se prémunir contre le risque d'accidents médicaux.

■ COLLOQUE : Organisé récemment à Marseille, autour du thème *« du hasard et de la nécessité »*, par Jean-François Mattéi, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, et Denis Kessler, président de la fédération française des sociétés d'assurances, un colloque a fait le point sur cette question liée au développement même de la médecine.

L'avenir du projet de loi sur l'indemnisation du risque thérapeutique

Les balbutiements de la nouvelle responsabilité médicale

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Où va la médecine? Peu avant sa mort, le professeur Jean Hamburger avait, dans un article publié dans ces colonnes (*le Monde* du 16 avril 1992), décrit la *« révolution thérapeutique »* qui s'accomplit depuis une trentaine d'années. Cette révolution, écrivait-il, *« doit obligatoirement engendrer une révolution dans l'organisation de la médecine, dans l'enseignement de la médecine, dans l'esprit même de son exercice »*. Il aurait pu ajouter que cette révolution en avait induit une autre, qui concerne la notion de responsabilité médicale.

L'évolution de la médecine procède avant tout d'un paradoxe : en augmentant les chances de guérison au moyen de traitements de plus en plus efficaces et de techniques d'investigation de plus en plus performantes, les médecins ont accru le risque d'accidents thérapeutiques et diagnostiques. En d'autres termes, les risques d'échec croissent à mesure que l'efficacité diagnostique et thérapeutique augmente. La médecine moderne, volontiers sacralisée, est aussi une médecine dangereuse.

Tenant compte de cette situation, la justice a bouleversé la jurisprudence, admettant l'an dernier le principe de la responsabilité médicale sans faute. Et, du même coup, c'est toute la relation médecin-malade qui se trouve menacée : qu'arriverait-il si demain, en France, se multipliaient les contentieux, si l'on se retrouvait dans la situation qui prévaut aux Etats-Unis où, en 1991, 80 000 médecins (sur 600 000) ont fait l'objet de poursuites judiciaires?

Prenant au mot Mme Veil et M. Douste-Blazy qui, dès leur arrivée au gouvernement, avaient expliqué qu'il y avait urgence à adopter une loi sur l'indemnisation du risque thérapeutique (*le Monde* daté 9-10 mai 1993), quelques-uns des meilleurs spécialistes – médecins, juristes, assureurs – ont à leur tour, au cours d'un colloque qui s'est tenu la semaine dernière à Marseille, appelé de leurs vœux le vote d'une telle loi (1). En cette matière, il faut distinguer la responsabilité dans l'exercice de la médecine libérale et la responsabilité dans le cadre de la médecine hospitalière.

Avant 1936, la responsabilité du médecin libéral était considérée comme uniquement délictuelle. Depuis un arrêt de la Cour de cassation du 20 mai 1936, la responsabilité du médecin est devenue contractuelle. On estime qu'il se forme entre le médecin et le malade *« un véritable contrat »* par lequel le médecin s'engage *« sinon à guérir le malade... du moins à lui donner des soins (...) consciencieux, attentifs et (...) conformes aux données actuelles de la science »*. Le médecin répond donc à une obligation de moyens (et non de résultat) et le malade doit prouver, pour voir la responsabilité du médecin retenue, que ce dernier a commis une faute.

Au cours des dernières décennies, pour répondre à une aspiration croissante de la société à la sécurité, les tribunaux ont étendu la responsabilité des médecins en donnant une définition de plus en plus large de la faute sanctionnable et en invoquant soit le défaut d'information ou de consentement éclairé du malade, soit la perte d'une chance de guérison (c'est, par exemple, le cas d'une femme qui rentre prématurément chez elle après un accouchement difficile et décède dans le mois qui suit son retour à la maison : une surveillance prolongée aurait amélioré ses chances de guérison).

Dans le cadre de la médecine hospitalière, il n'existe aucun contrat entre le praticien et le malade. La responsabilité de l'hôpital se substitue à celle du médecin. Depuis le début des années 90, plusieurs décisions ont fait considérablement évoluer la jurisprudence, alors que le Conseil d'Etat subordonnait auparavant l'indemnisation du malade à la preuve d'une faute lourde.

Médecine « défensive »

Un arrêt du 10 avril 1992 a tout d'abord abandonné la notion de faute lourde, condamnant un hôpital à indemniser une patiente victime, lors d'une césarienne, d'erreurs commises par un anesthésiste. Le 9 avril 1993, le Conseil d'Etat, dans un arrêt fameux connu sous le nom d'arrêt Bianchi, consacra le principe de la responsabilité sans faute des établissements publics, créant ainsi un nouveau cas de responsabilité pour risque (à la suite d'une artériographie, M. Bianchi s'était retrouvé tétraplégique). Tout en reconnaissant qu'aucune faute n'avait été commise, les juges avaient condamné l'hôpital à indemniser la victime du fait des conséquences gravissimes de l'acte médical qu'elle avait subi.

Afin de limiter la portée de cet arrêt « historique », le Conseil d'Etat soumettait la responsabilité pour risques de l'hôpital à sept conditions cumulatives : un acte médical nécessaire au diagnostic ou au traitement; un risque connu et exceptionnel; un patient non prédisposé à ce risque; un acte qui doit être la cause direct du dommage; un dommage sans rapport avec l'évolution prévisible de l'état du patient; un dommage extrêmement grave. Ne pouvaient donc donner lieu à responsabilité les risques inconnus et les risques sériels.

Pour ces derniers, il n'existait aucune jurisprudence jusqu'à ce que survienne l'affaire du sang contaminé. Devant le nombre des victimes, l'ampleur des recours en indemnisation et l'extraordinaire retentissement de cette affaire dans l'opinion publique, le gouvernement – craignant que l'affaire ne finisse par éclabousser les responsables politiques de l'époque – fit adopter une loi (du 31 décembre 1991) d'indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus du sida. Une loi sans précédent qui signifiait que, sans reconnaître une quelconque responsabilité dans ce drame, l'Etat acceptait d'indemniser les victimes, quelle que soit la date de contamination.

L'indemnité était en outre calculée sur la base d'une réparation intégrale du préjudice (2). Cette situation, qui voit des tribunaux condamner de plus en plus fréquemment des médecins et des hôpitaux, expose à de nombreux risques. Le premier, bien perceptible aux Etats-Unis, est l'apparition d'une médecine *« défensive »*, de nombreux médecins préférant multiplier les examens ou renoncer à l'utilisation d'une technique de pointe pour éviter de prendre des risques qui pourraient leur être imputables. En second lieu, on commence à déceler dans les spécialités les plus exposées (car les plus « risquées »), comme l'anesthésie, la réanimation ou la chirurgie, une diminution du nombre des vocations.

Autre nouveauté, l'apparition d'agents transmissibles non conventionnels comme le prion (responsable de la maladie de Creutzfeld-Jakob), dont on ne sait rien ou presque, place le médecin dans une problématique nouvelle : greffer un organe ou des tissus en sachant qu'il existe un risque de contamination ou préférer s'abstenir? Où est ici la responsabilité médicale? En cette matière, explique Guy Braibant, conseiller d'Etat, *« il est important d'éviter un transfert de responsabilité du médecin vers le malade. Autant il est important de bien informer ce dernier et d'obtenir son consentement libre et éclairé, autant il ne faudrait pas que, pour autant, le médecin se sente ainsi dégagé de toute responsabilité. A la différence de la relation entre un avocat et son client, où c'est le premier qui obéit au second, la relation médecin-malade suppose que c'est toujours au médecin de décider »*.

Périls à grande échelle

Face à de tels risques inconnus ou mal connus, poursuit le docteur Louis René, qui fut président de l'ordre des médecins, *« le médecin se sent désarçonné. Mais, puisqu'on lui demande de donner des soins conformes aux données acquises de la science, cela suppose à tout le moins, ainsi que cela figurera dans le nouveau code de déontologie médicale, que la formation médicale continue soit considérée comme un élément essentiel de la relation thérapeutique »*.

L'aléa thérapeutique : cette notion, explique Sophie Jacquot-David, de la direction des hôpitaux, *« exprime presque une tautologie. Une thérapeutique est, par définition, aléatoire et nul médecin digne de ce nom ne peut, et sans doute ne pourra jamais, certifier qu'il est assuré de guérir un malade quoi qu'il arrive »*. Il n'en reste pas moins que cette notion d'aléa en matière de santé tend à devenir de plus en plus inadmissible, les patients réclamant un quasi-droit à la guérison. Deux réalités différentes doivent être ici distinguées : d'une part, l'accident médical, dont la définition très restrictive du Conseil d'Etat permet de prévoir de façon relativement précise le nombre de cas dans l'avenir; d'autre part, le véritable aléa, c'est-à-dire le risque lié à des produits qui peuvent engendrer des périls à grande échelle.

Aucune prévision n'est ici possible (personne en 1980 ne pouvait prévoir la contamination par le virus du sida des hémophiles et des transfusés par l'intermédiaire des produits sanguins). En outre, à la différence de l'accident médical classique, le dommage n'apparaît souvent que plus tard, parfois des années après le fait générateur.

Cela posé, comment indemniser? Selon quelles modalités? C'est tout le débat actuel. Pour certains, la logique voudrait que le risque prévisible (l'accident thérapeutique) soit couvert par l'assurance et que le risque non prévisible soit couvert par la solidarité. A vrai dire, comme l'explique Mme Jacquot-David, cette opposition entre asssurance et solidarité ne signifie pas grand-chose dès lors que cette assurance contre le risque thérapeutique deviendrait obligatoire. *« Que nos concitoyens s'acquittent d'une somme par le biais d'une taxe sur leur prime d'assurance ou par le biais de la CSG ou de l'augmentation des cotisations sociales, par exemple, quelle différence cela fait-il pour eux? C'est un faux débat qui ne porte en réalité que sur une question de modalité de recouvrement et de gestion des fonds ainsi recouvrés. »*

S'exprimant au nom des assureurs, M. Kessler estime que *« le moment est en tout cas venu de mettre en place en France un dispositif stable qui permette au médecin de savoir où sont ses responsabilités, et au malade de savoir à quoi il a droit »*. Quel que soit le dispositif retenu, deux écueils doivent être évités. D'une part, ainsi que l'explique Mme Jacquot-David, *« il est essentiel de ne pas confondre la responsabilité pour risque et la responsabilité pour faute. Il me paraît en effet important, au regard de la responsabilité médicale, de ne pas céder à la tentation d'un dispositif qui tendrait à faire échapper la profession médicale à sa responsabilité légitime »*.

La question de la rétroactivité

D'autre part, toujours selon Mme Jacquot-David, *« il y a eu dans les récentes décisions jurisprudentielles peut-être une erreur d'appréciation, non pas dans la reconnaissance du risque, mais dans l'appréciation du dommage.* (...) *Est-il normal, est-il juste d'indemniser une personne de la même façon qu'elle ait été victime d'une faute ou qu'elle ait été victime d'un aléa, c'est-à-dire de quelque chose que nul ne pouvait prévoir? »*

La question aujourd'hui est là, qui tient en un mot : rétroactivité; et à un problème : l'indemnisation des 100 000 à 400 000 personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite de transfusion sanguine. Question à plusieurs dizaines, voire centaines, de milliards de francs, dont la réponse dépend en grande partie de l'interprétation que l'on fait de la loi d'indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus du sida : s'agit-il d'une réponse ponctuelle à un drame bien précis? Ou bien s'agit-il de la reconnaissance par le Parlement de la notion de responsabilité pour risque médical et, qui plus est, avec effet rétroactif?

Le sort du projet de loi sur l'indemnisation du risque thérapeutique se joue sur cette question. Un peu de courage et beaucoup de bon sens devraient suffire aux pouvoirs publics pour bien expliquer cette situation et faire en sorte que le dispositif proposé soit économiquement supportable pour la collectivité.

FRANCK NOUCHI

(1) Lorsqu'il était ministre de la santé, Bernard Kouchner avait, lui aussi, fait d'un tel projet une priorité. Il avait demandé à François Ewald, directeur de recherche au CNRS, un rapport intitulé « Le problème français des accidents thérapeutiques : enjeux et solutions » qui, sur tous ces problèmes, constitue une véritable référence (*le Monde* du 21 avril 1993).

(2) Il y a quelques mois, le gouvernement a décidé pour les mêmes raisons d'indemniser les enfants atteints de la maladie de Creutzfeld-Jakob contaminés à la suite d'un traitement par l'hormone de croissance.

Après l'enquête de « 50 millions de consommateurs »

Une mise au point de l'Institut national de la consommation sur la fiabilité des préservatifs

L'Institut national de la consommation (INC) met en garde contre *« des interprétations erronées »* ou *« alarmistes »* qui suivraient la publication de tests de fiabilité des préservatifs en France, dans un numéro spécial de sa revue, *50 millions de consommateurs*, en vente mercredi 6 avril (*le Monde* du 5 avril). Sur vingt-huit marques de préservatifs commercialisées en France et ayant fait l'objet de tests, douze sont *« à éviter »* selon la revue.

La direction de l'INC souligne que *« tous les préservatifs trouvés respectaient bien les limites fixées actuellement par la norme française, l'une des plus sévères au monde »*. *« En premier lieu,* poursuit le communiqué, *l'INC souligne que, depuis l'introduction de la norme actuelle, le marché des préservatifs masculins a été assaini en France (...). Les tests de porosité dont ils ont fait état sont des tests de conductibilité électrique, comme ceux qui sont utilisés pour la certification de ces produits, et non des mesures du passage possible de virus. »* L'INC tient à souligner que *« les préservatifs masculins sont actuellement le moyen le plus sûr de protection contre la dissémination du sida »*.

Mardi 5 avril dans la soirée, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) avait également fait observer que *« la norme française est l'une des plus sévères du monde »*.

Pionnier de l'hématologie moderne

Le professeur Marcel Bessis est mort

Mort le 28 mars à Paris, le professeur Marcel Bessis fut avec Jean Bernard l'un des pionniers de l'hématologie moderne, l'un de ceux auxquels cette discipline doit ses plus belles lettres de noblesse. Et c'est le même Jean Bernard qui a sans doute le mieux raconté cette épopée : *« De la campagne d'Italie à la première rémission des leucémies aiguës, tel pourrait être le titre du chapitre initial de l'œuvre de Marcel Bessis. C'est pendant la campagne d'Italie que le médecin-lieutenant Marcel Bessis, chef de l'unité de réanimation de l'hôpital de campagne 421, propose de traiter les blessés victimes de graves écrasements musculaires par le grand échange de sang, l'exsanguino-transfusion. C'est dans le caveau de l'hôpital Saint-Antoine qu'il propose de traiter et traite à la maternité voisine, par exsanguino-transfusion, les nouveau-nés victimes de la maladie hémolytique par conflit Rhésus. D'où de pénétrantes études sur cette maladie du nouveau-né qu'il reproduit chez le raton, qu'il retrouve sur le muleton nouveau-né du Poitou, victime des anticorps anti-baudet sécrétés par la mère jument. D'où, surtout, de nombreux nouveau-nés condamnés qui survivent puis vivent. C'est enfin en novembre 1947, à l'hôpital Hérold, pour la première fois dans l'histoire des leucémies, la rémission complète d'une leucémie aiguë obtenue par exsanguino-transfusion, début d'un long combat. »*

Par la suite, Marcel Bessis devint directeur des laboratoires de recherche du Centre national de transfusion sanguine (1948-1966) y effectuant des travaux sur le mécanisme de certaines anémies hémolytiques et la pathologie des cellules leucémiques. En 1966, il fut nommé directeur de l'Institut de pathologie cellulaire (unité 48 de l'INSERM), fonction qu'il occupera jusqu'en 1985.

[Né le 15 novembre 1917 à Tunis, le professeur Marcel Bessis était docteur en médecine, directeur à l'Ecole pratique des hautes études et agrégé d'hématologie. Rédacteur en chef de *la Nouvelle revue d'hématologie* (1946-1980) et de *Blood Cells* (1975-1985), il était membre de l'Académie des sciences.]

SPORTS

TENNIS DE TABLE : championnats d'Europe. – Jean-Michel Saive, un Belge de vingt-cinq ans classé numéro un mondial, est devenu pour la première fois champion d'Europe de tennis de table en battant en finale, lundi 4 avril à Birmingham (Angleterre), le champion olympique suédois Jan-Ove Waldner (23-25, 21-10, 21-17, 21-16). En demi-finale, Jean-Michel Saive avait éliminé le Français Patrick Chila (21-12, 21-15, 21-8). L'équipe de France a remporté une autre médaille de bronze dans le double dames avec Sylvie Plaisant et Anne Boileau.

Le procès de l'ancien milicien devant la cour d'assises des Yvelines

La défense hasardeuse de Paul Touvier

Après le week-end de Pâques, le procès de Paul Touvier devait reprendre, mardi 5 avril, à la cour d'assises des Yvelines à Versailles. Les trois premières semaines d'audience ont révélé des failles dans la défense de l'accusé, mais aussi *certaines dissenssions* sur les bancs des parties civiles. Le procès devrait se *terminer* le 20 avril.

Depuis l'ouverture de son procès, le 17 mars, Paul Touvier se révèle être son plus dangereux ennemi. D'abord momifié dans sa cabine de verre, puis apparaissant tel *un spectre échappé* des placards de notre histoire... Ses dénégations molles et évasises, ses trous de mémoire ponctuels et éloquents n'ont pu convaincre personne, ni la cour d'assises des Yvelines ni le plus indulgent des observateurs.

Que ce soit à propos du seul crime qui lui est aujourd'hui reproché – le massacre de sept juifs à Rillieux-la-Pape le 29 juin 1944 – ou sur son contexte, l'accusé rejette toute responsabilité réelle. Contre toute vraisemblance, il nie même avoir eu connaissance des fondements de la politique de répression antisémite du régime de Vichy et des nazis. Aussi prétend-il avoir tout ignoré de la promulgation du premier statut des juifs (le 3 octobre 1940) *et du second statut* (le 2 juin 1941) et tout ignoré de la contrainte qui força des Français *devenus parias à faire* tamponner leurs papiers d'identité de la mention *«Juif»*.

Une défense particulièrement hasardeuse pour un chef milicien, *fonctionnaire rétribué par le* régime de Vichy, censé faire appliquer les textes de loi signés pour la plupart par le maréchal Pétain. Une défense pulvérisée la semaine dernière lorsque le président Henri Boulard donna lecture de quelques passages antisémites du journal intime de Paul Touvier dans les années 80. Ou encore lorsque fut lu un commentaire où l'accusé, un demi-siècle après l'Occupation, contresigne l'un des slogans de la Milice évoquant *«la lèpre juive»* en écrivant en marge : *«C'est ce qui ronge.»*

Ainsi Paul Touvier, accusé de *complicité* de crime contre l'humanité, s'est-il involontairement accablé lui-même avant que ses subordonnés des temps miliciens ne l'enfoncent davantage. Successivement, Gilberte Duc, sa secrétaire personnelle, une ombre apeurée, a rappelé que Touvier s'était félicité de la mort des sept juifs de Rillieux – *«Philippe Henriot est vengé!»* – et Jean-Lucien Feuz, son chauffeur occasionnel, a réaffirmé l'avoir entendu déclarer au lendemain de l'assassinat de Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, et de son épouse : *«On les a abattus, ces sales juifs!»*

Une déchirure

Que dire contre ces témoins-là? Mᵉ Jacques Trémolet de Villers, conseil de Paul Touvier, qui a contesté aux historiens leur place à la barre des témoins, est resté coi. Il ne pouvait certes pas reprendre son envolée au terme de la déposition de l'historien américain Robert O. Paxton : *«Un historien n'est pas un témoin. Un témoin, c'est quelqu'un qui a vu directement les faits dont on parle, et c'est pour cela qu'il témoigne sous la foi du serment. Un historien, par profession, juge par ouï-dire : il n'émet pas un témoignage, mais une opinion.»*

Aussi Paul Touvier a-t-il sombré au fil des débats. Au point qu'il semble parfois absent et que le président lui a demandé à plusieurs reprises : *«Vous suivez? C'est votre procès, Paul Touvier.»* L'accusé suit, mais comme vaincu désormais. A son respect et à sa docilité des débuts envers la cour fait place, à présent, un goût irrépressible pour la repartie méprisante. Ainsi le récit des tortures subies par certains détenus que brosse Angèle Jeanblanc, qui fut la prisonnière de Touvier, se conclut-il par une réplique irréelle : *«Les prisonnières, ça rêve un petit peu...»*

Son meilleur allié pourrait bien être, en dernier ressort, la partie adverse : les avocats des parties civiles, *qui ne sont pas parvenus* à définir une vision commune du dossier. Une déchirure de taille est apparue, vendredi 1ᵉʳ avril, lorsque Mᵉ Arno Klarsfeld a clamé bruyamment que Paul Touvier avait agi de son propre chef, les 28 et 29 juin 1944, en organisant la fusillade de sept juifs à Rillieux sans que les Allemands le lui aient demandé.

Le dossier, aussi surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, lui donne bien des armes. L'instruction du juge Jean-Pierre Getti, conduite de 1989 à 1991, conclut en effet en ce sens. Et le réquisitoire définitif alors signé par le substitut Martine Boulouque corrobore totalement cette analyse. *«Il apparaît bien en réalité que l'assassinat des sept otages de Rillieux est directement et exclusivement imputable à la seule Milice, qui a voulu ainsi venger la mort de Philippe Henriot, milicien lui aussi...»*, écrivait notamment le magistrat.

La justice raisonnait alors dans le cadre fixé par la Cour de cassation dans son arrêt du 20 décembre 1985. Ce dernier définissait notamment les crimes contre l'humanité comme des actes inhumains commis, de manière systématique, *«au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique»*. Touvier, à condition que le régime de Vichy corresponde à la définition citée, pouvait alors être renvoyé devant une cour d'assises.

Et c'est pourquoi Mᵉ Trémolet de Villers reprenait volontiers à cette époque la version des faits de son client, qui assurait avoir agi sous la pression des Allemands, évoquant tour à tour un *«état de nécessité»* et une forme de *«légitime défense d'autrui»*... Sommé par le chef de la Gestapo lyonnaise et le chef régional de la Milice de faire fusiller trente juifs, il n'aurait *«cédé qu'à l'inévitable»* en sacrifiant la vie de sept malheureux pour en «sauver» vingt-trois.

Ces fragiles constructions juridiques allaient pourtant devenir caduques. Après le non-lieu général accordé à l'ancien milicien le 13 avril 1992 par la chambre *d'accusation de Paris et l'arrêt de* la chambre criminelle de la Cour de cassation censurant partiellement cette décision, ces raisonnements devenaient largement nuls et non avenus. La Cour de cassation énonçait en effet, le 27 novembre 1992, que Paul Touvier *ne pouvait être poursuivi* que sur le fondement de l'article 6c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg. En clair, l'ancien chef milicien devenait passible d'un jugement devant une cour d'assises à la seule condition d'avoir été le complice d'un crime contre l'humanité commis à l'initiative de l'une des puissances de l'Axe, ici l'Allemagne.

La souplesse du droit

Dans ce cadre étroit et strict, l'argumentation de Paul Touvier – énoncée dès les années 50 – devient plus qu'embarrassante pour sa défense. Et celle des parties civiles particulièrement inopérante. D'où un retournement général de situation jusqu'à présent confidentiel...

Depuis le début du procès, les avocats des parties civiles entendent avec satisfaction divers témoins des faits souligner la collusion du milicien Touvier avec tel ou tel responsable de la Gestapo (Klaus Barbie, Ernst Floreck). *De même ont-ils* «engrangé» les témoignages des historiens René Rémond, François Bédarida, Michel Chanal et Robert Paxton, qui ont, chacun, insisté sur les liens unissant la Milice française à la SS nazie. Mais le rapport du commissaire *Jacques Delarue affirmant*, en 1970, qu'*«il n'existe aucune trace d'une intervention des Allemands»* dans l'affaire de Rillieux en est-il devenu faux pour autant? Et ce qui se proclamait haut et fort hier à propos de l'accusé en est-il moins vrai aujourd'hui? *Mᵉ Arno Klarsfeld, en faisant* sécession, ne veut pas le croire et affirme ne pas vouloir *«fausser la vérité»*.

Le procès est arrivé à ce point *précis où la souplesse du droit et* la ductilité des juristes risquent d'obscurcir la vérité des faits jugés. *Heureusement*, la cour d'assises a encore devant elle deux bonnes semaines pour déterminer si l'accusé fut le complice dévoué de la Gestapo ou un quelconque reître aveuglé par la propagande antisémite de Vichy. Ou les deux à la fois.

LAURENT GREILSAMER

La déposition de l'ancien avocat de l'accusé

«Une attitude de lâcheté manifeste»

Le silence. Le respect du secret professionnel. Jusqu'au bout, *Mᵉ Raymond de Geouffre de La* Pradelle, quatre-vingt-trois ans, a respecté les règles de son ordre. *Celui qui* fut l'avocat de Paul Touvier dans les années 70 et au tout début des années 80 avait prévenu la cour d'assises des Yvelines : *«Je ne peux pas parler car je suis lié par le secret professionnel, un serment prêté voilà soixante ans. Si je suis venu aujourd'hui devant vous, c'est uniquement par respect pour la cour puisque je suis cité comme témoin»*.

Hélas pour l'avocat, les cours d'assises respectent parfois d'autres règles que celles du barreau. Le président Henri Boulard exigea, vendredi soir 1ᵉʳ avril, qu'il jure de dire la vérité, toute la vérité et Mᵉ Geouffre de La Pradelle finit par s'incliner tout en privilégiant son premier serment. Qu'importe. Il était là et Mᵉ Alain Lévy, partie civile, ajusta son coup.

Résumons : nous sommes en 1981. Une information judiciaire pour crimes contre l'humanité est ouverte contre Touvier depuis deux ans. Martine Anzani, le *magistrat instructeur, délivre un* mandat d'amener contre l'ancien chef milicien. C'est alors que *Mᵉ Geouffre de La Pradelle se* présente devant le juge pour connaître le sort de son client au cas où il se présenterait spontanément. La réponse est sans équivoque : Touvier serait inculpé et laissé libre.

Fort de ce renseignement, l'avocat lui transmet la nouvelle en lui demandant de se présenter au plus tôt devant le juge. On sait *que Touvier, flairant un «piège»*, refusa. Mais ce que l'on ignorait, c'était la réaction profonde de son avocat...

En demandant au président *Henri Boulard la lecture d'un* scellé, Mᵉ Lévy permit à chacun d'en prendre connaissance. Le *scellé en question – une lettre du* 22 octobre 1981 adressée par Mᵉ Raymond de Geouffre de La Pradelle à un tiers – est terrible. On peut, en effet, y lire : *«Je prends acte de la dérobade de Monsieur Touvier. Il est dans la vie de chacun des moments où l'on doit prendre ses responsabilités. Je regrette que son attitude soit d'une lâcheté manifeste»*. Et plus loin : *«Monsieur Touvier préfère, à la sagesse d'un combat loyal et sans risques, déchaîner tous les démons dont il entend ainsi faire le jeu (...) et au lieu de faire face avec courage et dignité, choisit de se terrer dans l'ombre sans craindre, de plus, de perpétuer le spectacle déplorable d'un homme qui se sert de ses enfants comme bouclier»*.

Contraint d'entendre ce qu'il ne voulait dire à aucun prix, Mᵉ Geouffre de La Pradelle fut bouleversé. *«Je souhaiterais qu'on note au plumitif de l'audience ma protestation,* demanda-t-il. *Je ne voudrais pas que l'on puisse croire que je me sois prêté à un acte qui pourrait gêner la défense de l'accusé»*. Mᵉ Jacques Trémolet de Villers, pour sa part, dut tout de même se maudire d'avoir fait citer son prédécesseur...

L. G.

Après le meurtre de Yann Piat

Une enquête préliminaire est ouverte visant deux conseillers généraux du Var

Cinq semaines après le meurtre de Yann Piat, député du Var, le parquet de Toulon a décidé *d'ouvrir des enquêtes* préliminaires touchant deux conseillers généraux de ce département, Joseph Sercia et Raymond Nicoletti.

TOULON

de notre correspondant

Alors que la brigade criminelle poursuit ses investigations dans le cadre du meurtre de Yann Piat, commis le 25 février à Hyères (Var), la section économique et financière du SRPJ de Marseille veut aller plus avant dans l'étude du dossier saisi au cours de l'enquête. Pour ce faire, le parquet de Toulon vient d'ouvrir trois *enquêtes préliminaires* concernant Joseph Sercia, conseiller général sans délégation et vice-président de la précédente assemblée, ainsi que Raymond Nicoletti, maire de Salernes et quatrième vice-président du conseil général.

Les enquêteurs souhaitent faire la clarté sur le financement des campagnes électorales des deux élus, et ils s'intéressent tout particulièrement aux contrats et marchés liant certaines maisons de *retraite* varoises à Var-distribution et Café le Portalet, deux sociétés de distribution alimentaire respectivement dirigées par l'épouse et le fils de M. Sercia, qui avait la charge des affaires sociales au sein du conseil général, alors présidé par le sénateur Maurice Arreckx. Les policiers s'intéressent également à un réseau de pots-de-vin qui pourrait être lié à l'obtention de marchés publics. *Les deux hommes, qui ont* déjà été auditionnés comme témoins dans cette affaire, pourraient être entendus prochainement.

Dans le même temps, Var Matin, dans son édition du 5 avril, donne de larges extraits du témoignage de Georges Arnaud, chauffeur de Yann Piat, interviewé par Charles Villeneuve dans le cadre de l'émission «Droit de savoir» qui sera diffusée mercredi 6 avril sur TF 1. L'homme y révèle qu'il connaissait Péricolo et Labadie, les deux auteurs présumés du crime. Tous deux fréquentaient le bar hyérois dont il eut la gérance jusqu'au printemps 1993. Il se souvient de Péricolo, de sa *«bonne allure de client respectable»* qui travaillait dans une officine de recouvrement et faisait *«du contentieux gros bras»*. Une volonté commune de sortir leurs enfants respectifs de l'enfer de la drogue va rapprocher le député et son chauffeur. Celui-ci bénéficie des *«impressions»* de Mᵐᵉ Piat *«concernant des élus locaux et, entre autres, Joseph Sercia et Léopold Ritondale»*, maire de Hyères.

Le soir du meurtre, Yann Piat a vu ses agresseurs et crié : *«On nous flingue!»* C'était déjà trop tard. Après cet assassinat, Georges Arnaud, blessé à la cuisse, était admis à l'hôpital de Font Pré à Toulon et placé sous haute surveillance. Actuellement, il poursuit sa convalescence dans un endroit tenu secret. *«La seule chose qu'on craignait, Yann Piat et moi, c'était peut-être de prendre une rouste* [raclée] *en arrivant au portail de la propriété»*, explique le chauffeur. Un jour, le député lui a suggérer de s'armer. *«Je lui ai répondu : pas question, car je ne sais pas me servir d'un pistolet.»*

JOSÉ LENZINI

EN BREF

CORSE : nouvelle série d'attentats. – Une grenade lancée d'une voiture a explosé, dans la nuit du lundi 4 au mardi 5 avril, dans la cour du commissariat de police de Bastia (Haute-Corse). Trois policiers ont été légèrement commotionnés par l'explosion. La nuit précédente, en Corse-du-Sud, des attentats avaient causé des dégâts matériels importants dans les locaux des douanes à Porto-Vecchio, de la Poste à Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio et de Force ouvrière à Ajaccio.

Cette série d'actions, qui n'ont pas été revendiquées, est intervenue après l'interpellation à Spérone, dans la nuit du 27 au 28 mars, de quatorze militants du FLNC-canal historique (*le Monde* du 30 mars et du 5 avril).

BASQUES : un militant d'Iparretarrak écroué à Paris. – Jean-Noël Garispe, âgé de 25 ans, militant présumé d'Iparretarrak, a été mis en examen par le juge d'instruction Roger Le Loire, lundi 4 avril à Paris, et écroué. *Interpellé alors qu'il conduisait* une moto volée, vendredi 1ᵉʳ avril à Dax (Landes), il était porteur d'un revolver, de faux-papiers, d'un bidon d'essence et d'une liste d'emplacements militaires pouvant correspondre à des cibles d'attentats. Le juge a mis en examen M. Garispe pour, notamment, destruction de biens appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, usage de faux documents administratifs et association de malfaiteurs, *«toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste»*.

NUCLÉAIRE

La poursuite du programme énergétique japonais

Tokyo met en route un nouveau prototype de surgénérateur

Le démarrage, mardi 5 avril, du surgénérateur Monju (280 mégawatts), à 335 kilomètres de Tokyo, qui sera couplé au réseau électrique en mars 1995, marque une nouvelle étape dans la *maîtrise du cycle nucléaire* recherchée par les Japonais.

TOKYO

de notre correspondant

L'avenir des surgénérateurs dans le monde est aujourd'hui incertain, au point qu'aucun n'a été mis en route depuis Superphénix (1 250 mégawatts) en France en 1985. Le Japon, pourtant, n'a pas craint de faire démarrer, mardi 5 avril, un nouveau réacteur à neutrons rapides de 280 mégawatts, qui viendra compléter le petit surgénérateur expérimental de Joyo (100 mégawatts), qui est exploité depuis 1977.

Situé à Tsuruga, dans la préfecture de Fukui, à 335 km à l'ouest de Tokyo, au bord de la mer du Japon, Monju (du nom de la divinité bouddhique de l'intelligence, que l'on représente chevauchant un lion) a démarré avec dix-huit mois de retard sur le programme initial et son coût s'est élevé à 5,6 milliards de dollars.

La mise en route de Monju intervient *«à un moment des plus embarrassants pour le Japon»*, écrit le quotidien économique *Nihon Keizai*. L'ambitieux programme nucléaire japonais, qui prévoit qu'en 2010, 43 % de l'énergie électrique sera d'origine nucléaire, suscite de nombreuses critiques. Ses détracteurs craignent que le plutonium nécessaire au fonctionnement des réacteurs rapides ne soit aussi utilisé à des fins militaires. Une telle évolution est, pour l'instant, hypothétique. Mais, estiment certains, la politique japonaise de développement des surgénérateurs pourrait encourager la prolifération nucléaire en Asie du Sud-Est et, à court terme, servir de prétexte à la Corée du Nord pour justifier ses recherches sur l'arme atomique. Les questions de sécurité divisent, enfin, les partisans et les adversaires de Monju.

Le transport, à la fin de 1992, d'une tonne et demie de plutonium japonais retraité en France, à La Hague, avait suscité une spectaculaire levée de boucliers. En outre, dans la coalition au pouvoir, certains socialistes sont hostiles à la politique nucléaire nationale, arguant que la plupart des pays nucléarisés ont renoncé aux surgénérateurs.

Inquiètes de leur isolement, les autorités japonaises ont modifié le calendrier de leur programme, sans pour autant remettre en cause ses grandes orientations. Si la mise en route d'un surgénérateur commercial est toujours prévu pour 2030, celle de deux autres réacteurs de démonstration est, en revanche, différée. Mais, pour un Japon pauvre en énergies fossiles, la maîtrise des techniques nucléaires est la clé de son indépendance.

PHILIPPE PONS

DÉFENSE

En marge des unités propres à la DGSE

L'état-major des armées constitue des escadrilles d'avions et d'hélicoptères pour les actions spéciales

Des équipages d'avions et d'hélicoptères sont en cours de formation pour travailler au bénéfice du commandement des opérations spéciales (COS), qui a été institué auprès du chef d'état-major des armées et qui a pour mission – à l'instar de ce qui existe déjà aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne – de mener des actions dans la profondeur du dispositif adverse. Le général de division Maurice Le Page, qui est le «patron» du COS, l'annonce dans une communication qu'il a fait parvenir à la revue *les Cahiers de Mars* éditée par l'association Mars des anciens stagiaires de l'enseignement militaire supérieur.

C'est la première fois que le responsable numéro un du COS s'explique sur l'organisation de cette nouvelle unité, dont la France a ressenti le besoin après avoir été dans l'incapacité, durant la guerre du Golfe, d'aller détruire clandestinement en Irak des batteries de missiles Scud, comme l'ont fait des commandos de forces spéciales américaines et britanniques.

Pour l'essentiel, le COS réunit, outre son état-major interarmées, plusieurs types d'unités spéciales, à commencer par le 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (basé à Bayonne) dans son intégralité (soit quatre compagnies); par cinq commandos marine (dont un commando de nageurs de combat), et par une unité qui a été tout récemment créée et qui est le commando parachutiste de l'air n° 10 (CPA 10).

Ces différentes formations sont aptes à la recherche aéroportée et à des actions spécialisées dans la profondeur (en zone boisée ou en zone urbaine), à la prise d'assaut de bâtiments à la mer, à la reconnaissance de plages, au contre-terrorisme maritime, au guidage des avions ou des hélicoptères en espace hostile, à l'attaque de plates-formes aéroportuaires ou à la récupération de pilotes d'aéronefs qui sont tombés en territoire adverse.

Le cas échéant, ces unités du COS peuvent être renforcées, selon le général Le Page, par des commandos détachés de la 11e division parachutiste (DP), des équipes de recherche et de transmissions du 13e régiment de dragons parachutistes (RDP) ou par des spécialistes venus de la 9e division d'infanterie de marine (DIMA) et de la 27e division alpine (DA). On notera que le 11e régiment parachutiste de choc (RPC) et les civils «clandestins» du service «Action» relevant de la DGSE restent sous son contrôle et qu'ils n'appartiennent pas au COS.

Une première escadrille sera composée d'hélicoptères Puma qui seront dotés d'équipements spéciaux pour des missions tout temps. Elle pourrait être stationnée à Evreux (Eure). Une deuxième escadrille réunira des avions Transall, pour des opérations de pénétration profonde tout temps. Elle pourrait appartenir à l'escadron Poitou, basé à Orléans-Bricy (Loiret), qui travaille pour le compte du commandement du transport aérien militaire (COTAM). Enfin, une troisième escadrille d'hélicoptères, relevant de l'escadron Alpilles implanté à Aix-les-Milles (Bouches-du-Rhône), sera chargée de récupérer des personnels qui seraient tombés loin en zone hostile.

J. I.

FAITS DIVERS

Les intempéries au cours du week-end pascal

Une soixantaine de blessés dans les carambolages de l'autoroute A 6

La pluie, le vent, la grêle et la neige en montagne ont sérieusement perturbé les activités du long week-end de Pâques. Une série de carambolages se sont produits lundi 4 avril sur l'autoroute A 6, d'abord en Saône-et-Loire, où une soixantaine de personnes ont été blessées et près de deux cents voitures détruites ou endommagées, puis dans l'Yonne, où une vingtaine de voitures se sont heurtées.

D'énormes bouchons ont en outre été signalés sur la plupart des axes routiers. Une «queue» dépassant 50 kilomètres a bloqué l'autoroute de l'Ouest A 13 à hauteur de Bourg-Achard (Eure), et le péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines a provoqué une retenue de plus de 30 kilomètres sur l'A 10.

Dans les Hautes-Pyrénées, il a fallu évacuer par hélicoptère soixante-trois randonneurs bloqués par la neige dans un refuge au-dessus de Barèges. Cinq randonneurs espagnols, pris dans la même tempête, ont été également retrouvés après trois jours passés dans un autre refuge, au pied du mont Perdu.

En raison des rafales de vent

Un chapiteau s'effondre à la Foire de Lille

LILLE

de notre correspondant

Plus d'une vingtaine de personnes ont été blessées, lundi 4 avril à Lille, lors de l'effondrement d'un chapiteau dans l'enceinte de la Foire internationale. Une quinzaine ont reçu des soins à l'hôpital, mais toutes ont pu regagner leur domicile dans la soirée. Le vent qui soufflait en tempête sur le Nord pourrait ne pas être seul en cause dans cet accident. Des témoins ont en effet vu le camion-magasin d'un commerçant heurter, en effectuant une marche arrière, l'un des piliers supportant la structure de toile. Le vent a alors pu s'engouffrer et quatre travées se sont effondrées sur les allées et les stands que la foule avait eu le temps d'évacuer, non sans panique ni bousculade. Celles-ci auront néanmoins provoqué leur lot d'ecchymoses, d'entorses et de plaies.

Les experts devront déterminer les circonstances exactes de cet accident et vérifier si les conditions de sécurité étaient bien remplies. La réglementation prévoit en effet que ce type de chapiteau soit évacué si les vents dépassent la vitesse de 90 km/h. Or, au moment où la toile s'est effondrée, on enregistrait, à la station météo de Lesquin, une rafale à 104 km/h. Rémi Gautier-Bouchery, commissaire général de Norexpo, la société organisatrice, a affirmé lundi soir qu'il n'y avait normalement pas lieu de donner l'alerte.

Le chapiteau avait été dressé pour porter à plus de 20 000 m² la surface d'exposition de la Foire internationale de Lille. Celle-ci se trouve désormais à l'étroit dans ses bâtiments en dur depuis la destruction, l'an dernier, du Grand Palais. Un nouveau palais d'exposition de 18 000 m² est en construction, dans le cadre du projet Eurolille, à proximité de la future gare TGV. Mais il ne sera pas livré avant l'été.

JEAN-RENÉ LORE

A Petite-Rosselle (Moselle)

Cinq personnes sont mortes dans l'incendie d'une pizzeria

L'incendie d'une pizzeria à Petite-Rosselle, une commune de la Moselle proche de Forbach et de la frontière franco-allemande, a provoqué, mardi 5 avril peu après minuit, la mort de cinq personnes. Le foyer s'est déclaré dans cet établissement, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, qui avait fermé ses portes vers 22 h 30. Les victimes ne sont pas des clients de la pizzeria, mais des habitants de l'immeuble.

Quatre personnes, dont une mère et son enfant, ont péri dans l'incendie, tandis qu'une cinquième a trouvé la mort en se jetant du deuxième étage du bâtiment avant l'arrivée des sapeurs-pompiers. Une cinquantaine de pompiers, dont des Allemands venus de l'autre côté de la frontière à Grosse-Rosselle, sont intervenus pour maîtriser le sinistre. La police judiciaire de Metz a été saisie pour déterminer les causes, accidentelles ou criminelles, de ce drame.

Accident d'avion aux Pays-Bas. – Trois personnes ont trouvé la mort et treize autres ont été grièvement blessées, dimanche 3 avril, à l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol, dans l'accident d'un avion de la compagnie NLM, filiale de KLM, a indiqué un porte-parole de cette compagnie. Huit autres personnes ont été plus légèrement blessées. Selon KLM, le pilote avait fait décoller son bimoteur, un Saab 340 de type Fairchild 300, à destination de Cardiff, puis avait déclaré une avarie à son moteur droit, alors qu'il se trouvait au dessus de la mer du Nord. C'est en tentant un atterrissage de fortune, que l'appareil, transportant 24 personnes dont 21 passagers et trois membres d'équipage, s'est écrasé dans un champ. – *(AFP.)*

Alors que le début des émissions est prévu fin 1994

Jean-Marie Cavada est nommé président de la future chaîne éducative

Un comité interministériel a décidé, jeudi 31 mars, le lancement, sur la plage diurne du cinquième réseau, avant Arte, de la chaîne de télévision consacrée « au savoir, à la formation et à l'emploi ». Jean-Marie Cavada en sera le président. Cette décision a été rendue publique par Alain Carignon, ministre de la communication, le mardi 5 avril. Le ministre a précisé que la chaîne devrait démarrer en décembre 1994.

Jean Marie Cavada sera le président de la future *« chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi »* dont les programmes devraient commencer en décembre 1994 sur le cinquième réseau avant Arte. Le nouveau patron de cette future chaîne devra lui trouver un nom et nouer le dialogue avec l'éducation nationale. Alain Carignon, ministre de la communication, qui a donné une conférence de presse à ce sujet, mardi 5 avril, a estimé que le professionnalisme de l'animateur de « La marche du siècle » et *« ses capacités pédagogiques »* faisaient de lui l'homme de la situation. Ce sont sans doute ces qualités-là qui ont poussé le ministre de la communication à faire nommer Jean-Marie Cavada, par ailleurs administrateur de la Sofirad et de Radio Monte Carlo et membre du conseil du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie. Jean-Marie Cavada continuera de produire et d'animer « La marche du siècle » sur France 3. Mais il ne devrait pas être rémunéré par la chaîne éducative.

Enfant chéri du ministre de la communication, la future chaîne éducative a été richement dotée. Un budget de 350 millions de francs (dont 100 millions de francs de capital) lui a été alloué pour 1994 et un budget de 800 millions de francs est prévu pour 1995. L'Etat sera le principal financier de la chaîne, à l'avenir, mais le ministère de la communication ne s'interdira pas de puiser un complément, dès 1995, dans la redevance. La chaîne pourra également recourir à l'emprunt, s'ouvrir à la publicité et mettre au point une politique de produits dérivés pour s'assurer des revenus complémentaires. Il n'est pas exclu non plus que la presse et l'édition, secteurs habituellement interdits de télévision, puissent avoir accès aux écrans publicitaires de la chaîne éducative. Le capital de cette société sera majoritairement détenu par l'Etat (51 % minimum), France Telecom, Radio France et France Télévision se partageant 30 à 40 % du reste. Une fondation pourrait également intégrer les apports en capital d'entreprises privées.

La chaîne éducative n'ayant pas le statut d'une société nationale de programmes, le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est déchargé de la nomination du président. En revanche, le CSA aura un droit de regard sur le respect des quotas de diffusion d'œuvres françaises et européennes et du cahier des charges.

Pour Alain Carignon, les investissements de l'Etat dans la chaîne éducative ont pour but de renforcer l'industrie des programmes en France. *« En deux ou trois ans, à raison de 800 millions de francs de budget, la France disposera d'une véritable bibliothèque de programmes éducatifs commercialisables dans le monde entier. »* Des échanges de programmes seront également organisés entre Arte et la chaîne éducative, mais aussi entre Arte et France Télévision. *« Ce sera une économie pour le contribuable et des revenus supplémentaires pour les producteurs »*, a affirmé le ministre de la communication.

VÉRONIQUE CAUHAPÉ et YVES MAMOU

Inauguration du centre de consultation de l'audiovisuel à l'INA

Les chercheurs ont accès à 850 000 heures d'archives radiotélévisées

A partir du mardi 5 avril, les chercheurs et les scientifiques vont pouvoir enfin travailler sur les archives radiotélévisées. Jeudi 31 mars, Georges Filloud, président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a inauguré les locaux parisiens de l'Institut, signataire de conventions avec des centres de recherche et des universités organisant l'accès gratuit à ce nouveau patrimoine. C'est le résultat de dix ans de colloques et de luttes de la part des chercheurs (1), et l'aboutissement concret du décret d'application du 31 décembre 1993 permettant la mise en place du dépôt légal des sources audiovisuelles décidée par la loi du 20 juin 1992. Francis Denel, directeur du dépôt légal, explique ce que sera la première phase d'expérimentation.

« Enfin, la « forteresse INA » s'ouvre ! Que s'est-il passé depuis le coup de colère des scientifiques en octobre 1993, dû au retard pris par la mise en place du dépôt légal des sources audiovisuelles ?

– D'abord cette parution du décret du 31 décembre 1993, sans lequel la loi ne pouvait être appliquée. Ce décret fixe la date du début du dépôt légal au 1er janvier 1995 pour la radiotélévision, et la loi, qui a confié cette mission à l'INA, prévoit à la fois la conservation du patrimoine audiovisuel et son accès, notamment à des fins de recherche scientifique. Pour être effectivement prêt en 1995, nous avons choisi d'organiser une phase d'observation de la consultation, limitée dans le temps.

» Une subvention de 16 millions de francs pour 1994 (au lieu des 20 attendus) nous permettra d'expérimenter toutes les activités de préfiguration : la conservation comme la consultation. Sur un espace de 2 000 mètres carrés, loué par l'INA à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), des technologies de pointe permettent, par exemple, d'effectuer la copie automatique de différents formats vidéo (sur un support Beta SP) destinés à la conservation en même temps que le transfert sur des supports (S VHS) destinés à la consultation. Pour la radio, un autre matériel permet en même temps que la captation par voie hertzienne de l'ensemble des émissions la pression de CD Worm.

» Au centre de l'INA-Tolbiac, 83-85, rue de Patay, à Paris, un centre de consultation est ouvert, avec dix-huit boxes, équipés chacun d'une station de lecture très performante. On peut par exemple, sur un seul et même écran de micro-ordinateur, lire le descriptif d'une des 850 000 heures de programmes radio et télévision existant dans les archives depuis 1930 pour la première, depuis 1950 pour la seconde, les visionner ou les écouter, et grâce à un logiciel INA, « Vidéo-Scribe », extraire une image fixe, identifier des changements de plan ou de séquence, etc. Trois outils en un ! Pour cela, il a fallu former des centaines de chercheurs afin qu'ils puissent travailler de manière autonome.

– Avec quels organismes avez-vous signé vos premières conventions ?

– Avec le CNRS d'abord et son laboratoire intégré, l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), début mars. Puis avec les universités Paris-I, Paris-III, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-X, et celles de Metz et de Grenoble. Prochainement avec l'Institut d'études politiques et l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Soit dix-huit universités et centres de recherche au total.

– De quels types de convention s'agit-il et quels sont les champs de recherche prévus ?

– Ce sont les universités qui déterminent leurs thèmes et axes de recherche. On détermine ensuite les modalités de la collaboration : mise en œuvre de séminaires d'enseignement et de recherche, etc. En réciprocité de la cession des documents, les chercheurs s'engagent à participer aux ateliers interdisciplinaires afin d'affiner le système, et à déposer les résultats de leurs travaux. Les premières recherches : la guerre du Golfe, vérité et véracité à la télévision, police et policiers, le documentaire, la représentation de la société française dans les années 50 et 60, la logique des programmes, la médiation des savoirs scientifiques et techniques...

– Quelle sera l'étape suivante ?

– C'est la question. *« Nous sommes l'arme au pied »*, comme le répète Georges Fillioud. Prêts pour la gestion comme pour la consultation. Mais quel sera le budget 1995 ? Dans la phase actuelle de préfiguration – deux ans environ – on ne peut accueillir plus de trente-cinq chercheurs en même temps, travaillant seuls, à deux ou en séminaire. En 1996 ou 1997, on ouvrira un vrai centre avec quelque quatre-vingt-dix postes de consultation. Plusieurs lieux sont envisagés dont la Bibliothèque nationale de France, mais l'INA devrait garder ses outils, ses méthodes et son autonomie.

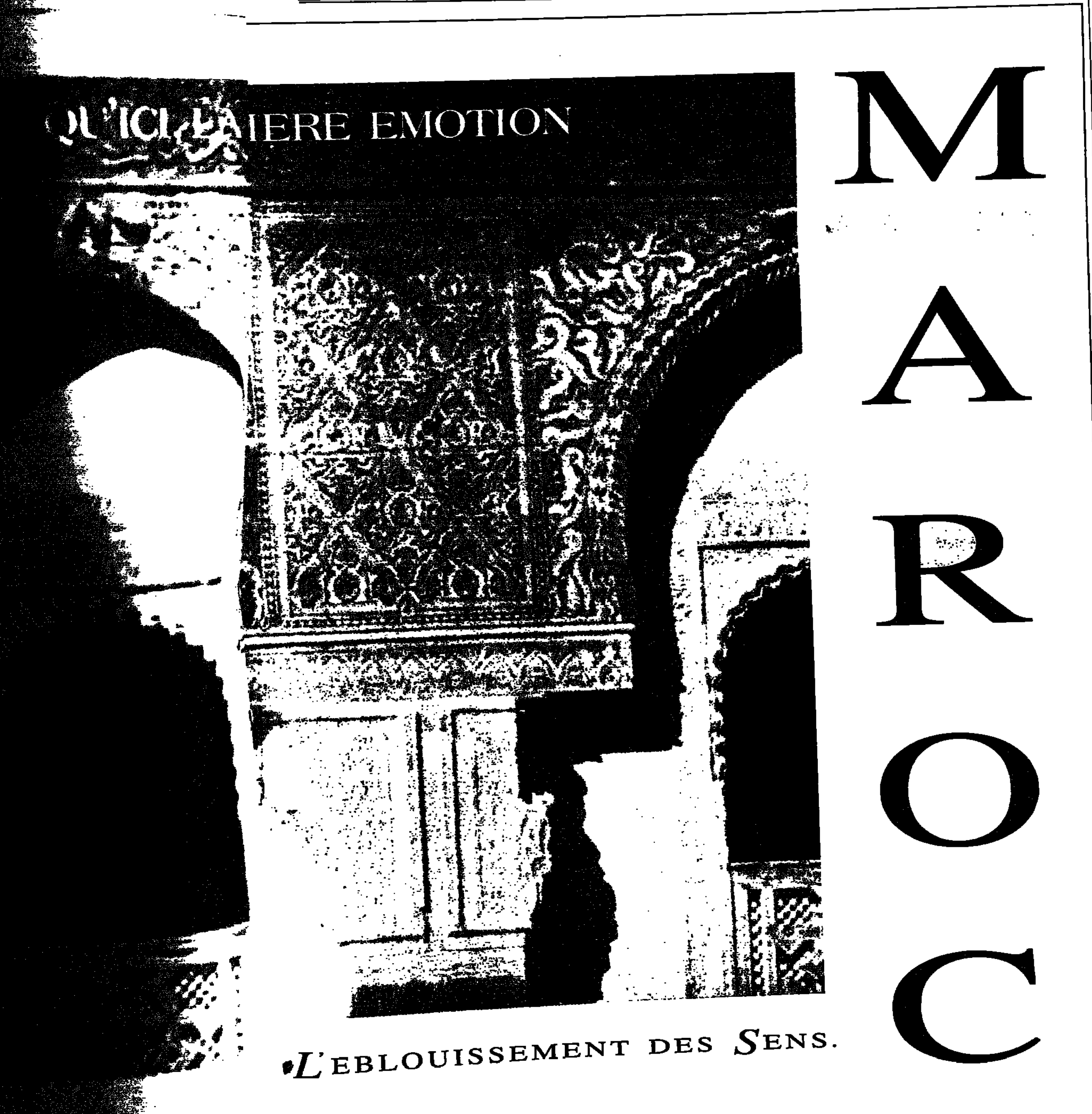
L'enjeu de tout cela est de constituer les archives nationales de la radiotélévision et de les ouvrir à la recherche. Faire de ces 500 000 heures de radio et de ces 350 000 heures de télévision – auxquelles s'ajouteront 30 000 heures par an, grâce au dépôt légal (2) – un domaine qui prolonge les recherches commencées avec l'imprimé. Au moment où on parle essentiellement de problèmes technologiques, alors que se développe une logique technico-commerciale et internationale de la communication, il est important d'installer un lieu de lecture critique sur l'image et les médias. C'est une question d'équilibre. Un enjeu politique, un enjeu de citoyenneté qui répond complètement à l'appel des intellectuels du 23 octobre. »

Propos recueillis par CATHERINE HUMBLOT

(1) Des universitaires et des chercheurs, parmi lesquels Jean Baudrillard, Régis Debray, Jacques Derrida, Georges Duby, Marc Ferro, Alfred Grosser, Jean-Noël Jeanneney, Pierre Nora, Paul Virilio ont lancé dans *le Monde* du 23 octobre 1993 un appel pour manifester leur inquiétude concernant la conservation du patrimoine audiovisuel, à la suite du report du décret d'application du dépôt légal et du budget.

(2) Seront soumis aux obligations de versement à partir du 1er janvier 1995 : pour la radio, toutes les chaînes de Radio-France ; pour la télévision, tous les diffuseurs nationaux (soit TF 1, France 2, France 3, Canal +, M 6, ARTE). Ne sont pas concernées pour le moment les radios locales, associatives, commerciales ou franchisées, les chaînes du câble.

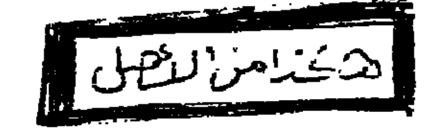
► *Les Dossiers de l'audiovisuel*, publiés par l'INA et la Documentation française, consacrent un numéro spécial au dépôt légal de la radio et de la télévision (n° 54, mars-avril 1994, 120 pages, 90 francs). La revue *MScope* publie aussi dans son numéro d'avril un dossier intitulé « Les sources audiovisuelles du temps présent », 3, boulevard Ferdinand-de-Lesseps, 78000 Versailles (tél. : 30-83-41-12).



SATELLITES : l'Iran fait la chasse aux paraboles. – Mohamad Becharati, ministre de l'intérieur, a annoncé, lundi 4 avril, la décision du gouvernement iranien d'interdire la pose d'antennes satellitaires. Il a indiqué que la police allait saisir *« dans les deux prochains mois »* toutes les antennes déjà installées. Selon les experts, près de 50 000 nouvelles paraboles auraient été posées au cours des six derniers mois à Téhéran et dans les grandes villes du pays. Un demi-million de téléspectateurs seraient ainsi connectés à une vingtaine de chaînes de télévision occidentales et asiatiques.

TDF crée une société de diffusion au Portugal. – Télédiffusion de France vient de créer, avec la quatrième chaîne de télévision portugaise privée TVI (Televisao Independente), une société de télédiffusion au Portugal, RETI, dont TDF détiendra 45 %. RETI diffusera d'abord les programmes de TVI (la chaîne lancée en février 1993 couvre 80 % de la population grâce à dix-neuf stations, et obtient aujourd'hui 18 % de part d'audience), puis étendra progressivement ses activités et pourra ouvrir son capital à d'autres partenaires portugais. Pour TDF, cet investissement à l'étranger dans son métier de base de la télédiffusion prolonge les *« investissements déjà réalisés, via la filiale TDF-Radio Services, dans la radiomessagerie Operator en Hongrie, République tchèque, Slovaquie et, en ce début d'année, en Allemagne »*.

SOUDAN : les autorités ferment « Al Sudani International », seul quotidien indépendant. – Le quotidien soudanais arabophone *Al Sudani International*, seul quotidien indépendant au Soudan, a été fermé sur décision des autorités. Le quotidien a paru moins de trois mois : il avait été publié après la nouvelle loi sur la presse autorisant les journaux indépendants, interdits depuis le coup d'Etat de 1989. Selon un communiqué du 4 avril de la présidence de la République, la fermeture du journal a été décidée en vertu de l'état d'urgence. Il indique que les autorités *« réclameront des comptes à tous ceux qui dépassent les limites »*, sans préciser si le directeur et les salariés seront traduits en justice. Le communiqué accuse le journal de déprécier les questions du Jihad (la guerre sainte), la défense de la foi et l'unité du pays, ainsi que d'appeler à la séparation du sud du Soudan. – *(AFP.)*

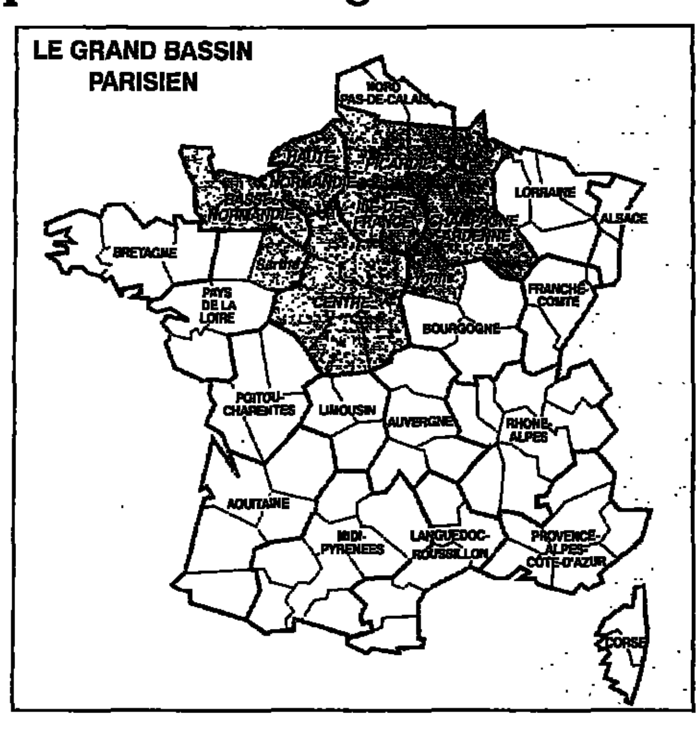


Signée par l'Etat et les huit présidents de région

La charte du Bassin parisien se veut une action exemplaire d'aménagement du territoire

Charles Pasqua et les huit présidents de région du Bassin parisien devaient signer, mardi 5 avril, une charte qui fixe les grandes orientations d'une politique interrégionale. L'Etat devrait ensuite signer avec ces huit régions un contrat de plan interrégional.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire de Mende avait demandé, en juillet 1993, que soit rapidement élaborée une charte d'aménagement de l'Ile-de-France et des régions limitrophes. Elle concernera 20 millions d'habitants, soit le tiers de la population française. Moins d'un an après, l'Etat et les huit présidents de région du Bassin parisien sont arrivés à un accord sur un texte présenté comme une synthèse du Livre blanc de la DATAR et du «scénario» des huit régions du bassin parisien. Il s'agit d'un document de planification stratégique qui veut *«affirmer la place du Bassin parisien en Europe»*, *«assurer la solidarité entre les territoires»* qui le composent, *«former les hommes et développer les emplois»*, *«gérer les ressources environnementales»* et *«satisfaire les exigences de mobilité»* de ses habitants.



Cet accord paraissait pourtant difficile à réaliser. Le «grand chantier du Bassin parisien» lancé par Jacques Chérèque et le gouvernement en 1990 s'était ouvert sous de mauvais auspices. Les élus avaient boycotté la première réunion proposée par la DATAR. Les dirigeants des huit régions (1) réagissaient à ce qu'ils considéraient comme une *«convocation socialiste»* en créant une conférence permanente, association informelle à la tête de laquelle se trouve toujours Charles Baur, président UDF de Picardie.

Responsables de l'aménagement du territoire et élus ont ensuite travaillé chacun de son côté au même objectif : la *«maîtrise de la croissance de l'Ile-de-France»*. Le Livre blanc publié par la DATAR en avril 1992 a été perçu comme une provocation par les élus, qui ont jugé inacceptables deux des trois solutions proposées par les représentants de l'Etat. Le *«scénario de l'équilibre»* proposé par les présidents de région en juin 1993, apparaissait toutefois assez proche de la troisième hypothèse de la DATAR, conçue autour d'un *«réseau métropolitain maillé»*. C'est sur cette base que François Wellhoff, chargé de mission à la DATAR depuis 1990, les préfets et les services techniques des régions ont élaboré ces derniers mois un document de 36 pages qui sert de base à la charte, présentée de façon symbolique sous un logo commun de la conférence permanente des présidents de région et de la DATAR.

Elle établit quatre priorités. La première traduit le poids des écologistes dans les assemblées régionales, et entend *«promouvoir une armature verte»*, composée de la ceinture verte de l'Ile-de-France, des *«espaces d'équilibre traits d'union»* aux franges de la région-capitale et des *«espaces naturels régionaux d'intérêt majeur»*.

Corriger les déséquilibres

La charte propose ensuite d'*«organiser un système urbain»* à trois niveaux. Celui-ci cherchera à corriger les déséquilibres apparus dans les territoires limitrophes de l'Ile-de-France, les plus touchés par l'expansion anarchique de la région capitale. Pour faire face à ce développement mal maîtrisé, la charte souhaite dynamiser plusieurs «espaces métropolitains». Trois représentent des bassins de population d'environ 1 million d'habitants chacun, capables de s'imposer à l'échelle européenne. Il s'agit de Rouen-Caen-Le Havre, de Tours-Orléans-Blois-Vendôme et de Reims-Châlons-sur-Marne-Epernay-Troyes. Deux autres bassins d'une moindre échelle sont invités à se regrouper : Amiens-Saint-Quentin-Beauvais-Abbeville et Le Mans-Laval-Alençon. Enfin, les villes moyennes sont invitées à se regrouper dans des *«espaces de projet»*.

Intérêt commun

Un *«maillage interne»* de transports est étudié par la charte pour structurer cette *«trame urbaine»*. Un chapitre est consacré à la dimension interrégionale des problèmes d'environnement : eau, déchets, granulats... Enfin, la charte propose de renforcer les pôles d'excellence de formation de la couronne du Bassin parisien, ou de favoriser les jumelages entre les centres universitaires régionaux et franciliens.

Cette charte n'a dans l'état actuel du droit aucune valeur juridique. La loi annoncée sur l'aménagement du territoire pourrait seule, à travers des *«directives d'aménagement»*, en faire un texte opposable à tous les autres documents d'urbanisme. En attendant le débat au Parlement, les signataires s'engagent à la faire prévaloir à l'occasion d'opérations communes. Ils proposent de créer un *«conseil de coordination pour l'aménagement du Bassin parisien»*. Celui-ci devrait réunir périodiquement les huit présidents de région et les préfets pour élaborer des politiques contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales.

La signature solennelle du 5 avril est accompagnée de l'engagement d'une première et spectaculaire action concrète : un contrat de plan interrégional. Celui-ci devra être signé par l'ensemble des conseils régionaux. Il traduit la volonté des pouvoirs publics de s'appuyer sur la relance de l'aménagement du territoire pour amorcer une nouvelle étape dans la décentralisation. Malgré les réticences de certains élus, et en particulier de Charles Baur, il nécessitera la création d'une nouvelle structure juridique. Celle-ci sera chargée de gérer le contrat interrégional pendant cinq ans.

Celui-ci doit beaucoup à la volonté de Michel Giraud de participer à parité avec l'Etat et les sept autres régions à des opérations d'«intérêt commun». Le président de l'Ile-de-France avait proposé dès mars 1993 que des moyens soient investis dans les infrastructures ou dans les universités des autres régions pour «soulager» la pression sur la région capitale. C'est ainsi que la *«route du blé»* Rouen-Orléans-Reims, inscrite dans le contrat interrégional, devrait éviter de construire une quatrième rocade en Grande Couronne.

«C'est une opération exemplaire. Elle traduit une volonté de rééquilibrage du territoire», se félicite Charles Baur, en soulignant l'effort supplémentaire consenti par l'Etat dans le financement du contrat de plan interrégional : 1 milliard de francs d'investissements au total y seront consacrés. Les autres régions de l'Hexagone, auxquelles il est proposé de se regrouper depuis 1990, savent ce qu'il leur reste à faire : accélérer leurs négociations sur leurs propres chartes.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie.

Les mercredis au cinéma Mac-Mahon

Revoir les premières œuvres de réalisateurs français

Depuis le 23 mars et, au moins, jusqu'au 27 avril, le cinéma Mac-Mahon, près de la place de l'Etoile, à Paris, se prête à une initiative originale : chaque mercredi, un réalisateur de l'ARP (société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs) présente deux de ses premières œuvres et en discute avec les spectateurs. Le prix, 25 francs la séance, et la programmation-diffusion des deux films dans l'après-midi, puis dans la soirée, permettent d'atteindre un public large et en particulier les jeunes, de plus en plus nombreux à s'intéresser aux métiers du septième art.

En fait, c'est un véritable défi que les réalisateurs de l'ARP se lancent à eux-mêmes en voulant attirer les spectateurs avec des films disparus depuis longtemps des circuits de diffusion. *«Pourtant, ce sont des films importants,* explique le réalisateur Laurent Heynemann. *Les premières œuvres révèlent mieux que d'autres la personnalité de leur auteur. En ce qui me concerne, j'ai envie d'entendre ce que le public d'aujourd'hui pense de* la Question *ou du* Mors aux dents, *que j'ai réalisés en 1976 et en 1979.»*

Coup de maître

Cette idée de redonner vie à des films français n'est pas neuve. *«Nous ne nous résignons pas à cette société qui fixe un cycle de vie de plus en plus court à la plupart des œuvres cinématographiques : bref passage en salle, un an après diffusion à la télévision, un an après l'envoi sur le câble, et enfin l'oubli. Un film doit avoir la possibilité de revivre.»* Retrouver un public ou s'en forger un.

Jean-Jacques Beineix a inauguré le cycle avec *Diva* (1980) et *la Lune dans le caniveau* (1983). Une occasion pour ce réalisateur *«d'aller au-devant des jeunes qui sont aujourd'hui dans la rue»*. Le 6 avril, ce sera le tour d'Heynemann, le 13 de Claude Lelouch. Celui-ci présentera *l'Amour avec des si,* son deuxième film, réalisé en 1962, et le quatrième, *Une fille et des fusils* (1964). *Un homme et une femme,* qui lui donnera une réputation mondiale, ne sera réalisé qu'en 1966. Pour Claude Miller, le coup d'essai fut un coup de maître : *la Meilleure Façon de marcher* (1975). Le second, *Dites-lui que je l'aime* (1977), fut moins bien accueilli, mais Miller prit sa revanche par la suite. Le mois s'achèvera avec Jean Marbœuf, un auteur de policiers méconnu malgré sa grande originalité. Il offrira *Bel ordure* (1973) et *Monsieur Balboss* (1975).

Si le public vient aux rendez-vous, le Mac-Mahon et l'ARP joueront les prolongations. Avec d'autres réalisateurs. La course aux copies de film a déjà commencé, au cas où... Il n'est pas impossible que l'on sorte des œuvres d'auteurs négligés par les historiens du cinéma, mais que les réalisateurs redécouvrent aujourd'hui.

CHRISTIANE CHOMBEAU

Risques de perturbations jeudi 7 avril

Les syndicats de la RATP lancent une grève «préventive»

L'ensemble des organisations syndicales de la RATP, à l'exception de la CGC, appellent les salariés de la Régie à cesser le travail, jeudi 7 avril, pour protester contre le projet de réforme des transports publics en Ile-de-France.

Le projet de réforme des transports publics en Ile-de-France inquiète les syndicats de la RATP. En dépit de précautions gouvernementales et de la concertation en cours, ils accusent de tous les maux un projet qui remettrait en cause *«l'existence même de la Régie»*. Encore au stade embryonnaire, la réforme prévoit un bouleversement complet des structures en place, l'objectif étant de déléguer à la région Ile-de-France l'organisation des transports publics et de leur financement, tant pour la RATP que pour la SNCF (*le Monde* daté 13-14 mars).

Pour l'heure, le Syndicat des transports parisiens (STP), où siègent en majorité des représentants de l'Etat, en assure le fonctionnement, à la différence d'un système décentralisé en province. La démarche, complexe, suppose un transfert de charges financières colossal. Le budget de fonctionnement des transports franciliens s'est élevé à quelque 31 milliards de francs en 1993, dont 5 milliards à la charge de l'Etat *via* une indemnité compensatrice. Le préfet de la région, Jean-Claude Aurousseau, qui préside un groupe de travail sur la question, devrait remettre un rapport d'étape vers le 15 avril sur une réforme, qui, si elle voit le jour, sera mise en œuvre en dix ans... Dans sa lettre de mission, le premier ministre avait insisté sur le maintien du statut d'entreprise publique nationale de la RATP et de la SNCF.

Contrats d'objectifs

Cette assurance n'aura pas suffi à rassurer des syndicats qui voient dans la réforme *«de lourdes menaces»* pesant sur l'entreprise. *«On ne va pas attendre que le projet soit bouclé pour réagir,* explique Jean-François Llos, secrétaire général du SAT (Syndicat autonome traction). *Il y va de la survie de notre entreprise. Aujourd'hui, on nous garantit notre statut. Demain, on nous annoncera la constitution d'un établissement public à caractère industriel et commercial.»*

L'inquiétude est particulièrement vive dans le secteur bus de la RATP. Les conducteurs redoutent l'arrivée de la concurrence routière avec le recours à des appels d'offres et la mise en place de délégations départementales sous la houlette de la région. La réforme va entraîner une hausse importante des impôts et des tarifs des transports, augurent les syndicats, qui recherchent l'appui des usagers.

Actuellement, la contribution des usagers à leurs transports ne s'élève qu'à environ 35 % de leur coût de fonctionnement. Dans l'hypothèse d'une réforme, la région prévoit une refonte complète de la politique tarifaire, qui serait modulée en fonction de la distance, tout en conservant un forfait pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. La part de l'usager serait amenée progressivement à 50 %.

Souhaité à la fois par la région et l'Etat, le projet de réforme cherche également à mettre fin à un système générateur de déficits. La réforme reposerait sur des contrats d'objectifs pluriannuels passés entre les entreprises et la région, voire l'Etat. Elle imposerait probablement davantage de productivité à un personnel qui n'entend pas céder un pouce de ses avantages.

MARTINE LARONCHE

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes, à partir du mercredi 6 avril.

GILBERT GRAPE. Film américain de Lasse Hallström, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

GUET-APENS. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE JARDIN SECRET. Film américain de Frances Hodgson Burnett avec Kate Maberly, Heydon Prowse, Andrew Knott, Maggie Smith, Laura Crossley, John Lynch, Walter Sparrow, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS TRÈS CATHOLIQUE. Film français de Tonie Marshall : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TERRAIN MINÉ. Film américain de Steven Seagal, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TÊTE A TÊTE. Film français de Jean-Hugues Lime et Yves Benoît : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

WAYNE'S WORLD 2. Film américain de Stephen Surjik, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

REPÈRES

AMÉNAGEMENT

Les projets du 19e arrondissement

Michel Bulté (RPR), un chef d'entreprise de quarante-sept ans qui vient de remplacer Jacques Féron (CNI) à la mairie du dix-neuvième arrondissement, souhaite donner un nouveau style à la gestion de ce secteur du Nord-Est parisien. D'abord, il réside sur place, ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur. Ensuite, il prend le métro ou des taxis faute d'avoir jamais passé son permis de conduire. Enfin, il a bien conscience que ces quartiers périphériques et peu attractifs pour les Parisiens recèlent d'importantes potentialités de développement. Plusieurs ZAC y sont en cours ou projetées, notamment autour de la rue de Flandre et à la porte d'Aubervilliers. Parmi les projets du nouveau maire : mettre en valeur les équipements sportifs originaux de l'arrondissement, parmi lesquels une salle de boxe, un mur d'escalade, une patinoire et la base nautique du bassin de La Villette. M. Bulté voudrait installer un restaurant au bord de l'eau et utiliser la rotonde de la place Stalingrad pour des activités commerciales. Mais il faudrait déloger la Commission du vieux Paris qui occupe l'historique pavillon de Ledoux et n'entend pas déguerpir.

HÉBERGEMENT

Un nouveau centre dans le 13e arrondissement

Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour hommes vient d'ouvrir ses portes au 8-14, rue de la Poterne-des-Peupliers. Ce «relais» directement géré par le bureau d'aide sociale de la Ville de Paris, comprend deux sections. La première reçoit les sans domicile fixe en cours de réinsertion pour une période de six mois renouvelable. Elle compte 117 lits répartis dans des chambres de trois personnes. La capacité de la seconde section qui ouvrira le 15 avril sera de 192 lits, (multipliables par deux en hiver). *«Notre idée est de permettre à des SDF accueillis en urgence de suivre un stage de réinsertion et de les aider à obtenir un logement à caractère social»* explique le directeur du nouvel établissement, Vincent Barazer. Mais la tâche sera rude car la crise qui se prolonge a alourdi le nombre des SDF et enfoncé ceux-ci dans la marginalité. Six assistantes sociales guident les résidents qui disposent d'une salle de télévision, d'une bibliothèque, d'une buanderie et d'un restaurant self-service. Il est même prévu un mini-chenil pour ceux qui ne veulent pas se séparer de leur animal. Coût total de la construction : 55 millions de francs. Cette nouvelle structure permettra de pallier les effets de la fermeture du centre d'hébergement d'urgence Nicolas-Flamel.

SOCIAL : la Seine-Saint-Denis contre le travail clandestin. – La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment et la préfecture de Seine-Saint-Denis ont signé vendredi 1er avril à Bobigny une convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin. Cet accord, le premier dans le département, a pour objectif d'inciter les professionnels à se mobiliser et à participer activement à la lutte contre le travail clandestin, pour la défense de l'emploi des salariés et des entreprises, contre le trafic de main-d'œuvre et une concurrence économique sauvage, en développant notamment la prévention. D'autres signatures d'accords de ce type devraient intervenir, selon le préfet, Jean-Pierre Duport, avec les secteurs de la réparation automobile et de l'hôtellerie-restauration. En Seine-Saint-Denis, l'an dernier, selon un bilan sommaire de l'activité des services de gendarmerie, police et URSSAF, 517 infractions ont été relevées dont 287 dans le secteur confection, 75 dans le bâtiment et 43 dans le secteur hôtellerie-restauration ; 613 personnes ont été impliquées, dont 487 étrangers.

Les projets de loi sur la bioéthique en deuxième lecture à l'Assemblée nationale

La controverse sur le diagnostic préimplantatoire

L'Assemblée nationale examinera en deuxième lecture, à partir du jeudi 7 avril, les projets de loi consacrés à la bioéthique. Au terme de plusieurs années de débats, de polémiques et d'incertitudes, la France pourra prochainement disposer d'un ensemble de dispositions concernant différentes questions conflictuelles de l'activité médicale et scientifique. La commission spéciale de l'Assemblée nationale, présidée par le docteur Elisabeth Hubert, député de Loire-Atlantique (RPR), a rendu public son rapport sur deux des trois projets de loi en discussion.

A la différence du vote des sénateurs, cette commission se prononce en faveur du diagnostic préimplantatoire ou *« tri génétique »* des embryons humains. Ce sera un chapitre essentiel à l'ordre du jour de la prochaine discussion parlementaire. Cette technique vise à identifier l'existence ou l'absence d'une anomalie génétique sur des embryons obtenus par fécondation *in vitro* avant leur implantation dans l'utérus de la future mère. Si elle trouvait une consécration législative, une telle pratique bouleverserait les repères habituels de la procréation médicalement assistée et constituerait une menace supplémentaire quant à l'instauration d'un nouvel eugénisme. Nous publions ici les points de vue opposés des professeurs Roger Henrion et André Boué, deux des personnalités médicales qui, en France, ont contribué au développement conjoint de l'obstétrique et de la génétique médicale.

POINTS DE VUE

Eugénisme et bonne conscience

par André Boué

CHAQUE jour paraît un article, un manifeste, un sondage d'opinion sur le diagnostic préimplantatoire, devenu débat de société. Comme technicien, je constate qu'il est exceptionnel que les prises de position fassent la moindre allusion aux difficultés et aux contraintes techniques.

Le champ d'application est limité au choix du sexe et au diagnostic de quelques maladies monogéniques (mucoviscidose, myopathie, etc.) lorsqu'elles bénéficient déjà de techniques de diagnostic prénatal par biologie moléculaire. Le diagnostic des anomalies chromosomiques est exclu car, grâce aux recherches cytogénétiques sur les premiers stades du développement embryonnaire, on connaît la fréquence des anomalies numériques et des mosaïques, donc des divergences entre la formule chromosomique des différentes cellules dont une – laquelle ? – donnera l'embryon. Cela entraînerait un nombre insupportable d'erreurs.

C'est dans le domaine des maladies monogéniques qu'il peut y avoir des indications, du fait en particulier du risque de leur survenue (un sur quatre). Pour ce faire, il faut que le diagnostic soit réalisable en faisant appel à la technique d'amplification génique (PCR) car on dispose seulement d'une ou de quelques cellules. Il faut que, comme pour le diagnostic prénatal, les mutations responsables aient été parfaitement identifiées dans chaque famille à risques et soient décelables après amplification génique. De ce fait, pour une maladie monogénique, la mucoviscidose par exemple, tous les couples à risques ne pourront pas bénéficier d'un diagnostic. Certaines maladies monogéniques graves ne pourront pas bénéficier d'un diagnostic préimplantatoire car il y a une instabilité de l'anomalie moléculaire au cours des premières divisions de l'œuf (myotonie dystrophique de Steinert, X fragile).

Toutes les techniques de diagnostic ne sont pas réalisables dans un délai de quelques heures. Il faudra donc congeler les embryons en attendant le résultat. Une difficulté sera de distinguer clairement les embryons atteints des embryons hétérozygotes. Cette distinction est réalisable mais, en pratique, pour éviter les erreurs, on sélectionnera les embryons homozygotes sains et on éliminera les hétérozygotes.

Quant au diagnostic du sexe pour les maladies liées au sexe, aujourd'hui, pour la majorité d'entre elles, on sait faire le diagnostic de l'affection. Se contenter d'un diagnostic du sexe, c'est éliminer tous les embryons mâles, atteints ou sains. De toute façon, s'il y a une grossesse, il faut faire un diagnostic prénatal de contrôle car le diagnostic préimplantatoire est basé sur une seule technique, difficile et délicate et sans contrôle possible par la répétition et la combinaison de différentes techniques comme dans le diagnostic prénatal.

Le diagnostic préimplantatoire implique chez un couple fécond le recours à la fécondation *in vitro* et au transfert des embryons. Il faut bien informer le couple de l'intervention médicale qu'on lui impose : stimulation hormonale, prélèvement des ovocytes, attente du succès des fécondations, des résultats de l'analyse des embryons, transfert et diagnostic prénatal en cas de succès.

On connaît le taux de succès de ce type de fécondation : quinze naissances pour cent ponctions pour prélèvement d'ovocytes. On connaît aussi les résultats encore plus médiocres après congélation des embryons. Il est fait état d'un taux de succès supérieur dans le cas d'un diagnostic préimplantatoire chez un couple fécond. Sur quelle série de résultats peut être basée cette affirmation ?

Malgré toutes ces contraintes et ces incertitudes, on peut comprendre la demande de quelques couples traumatisés par des grossesses consécutives interrompues à la suite d'un diagnostic prénatal révélant l'atteinte du foetus. Cette situation pourrait être évitée si la prise en charge des femmes dans le cadre d'un diagnostic prénatal était plus humaine.

Il faut expliquer à ces couples le caractère encore expérimental de ces techniques et les longs délais qui seront nécessaires à leur évaluation. Faire miroiter les possibilités proches de l'application du diagnostic préimplantatoire représente un abus de confiance vis-à-vis de ces familles.

Pléthore de centres de FIV

Peut-on évaluer les demandes de diagnostic préimplantatoire ? D'après l'incidence dans la population des maladies monogéniques graves, on évalue la demande totale de diagnostics fœtaux autour de sept cents par an. Les couples ont recours au diagnostic prénatal qui s'effectue, le plus souvent, sur un prélèvement de villosités placentaires autour de deux mois de grossesse. Trois fois sur quatre, le fœtus n'est pas atteint et la grossesse se poursuit. La fiabilité de ces diagnostics est bien évaluée

Les situations dramatiques pouvant justifier un diagnostic génétique préimplantatoire ne devraient représenter que quelques dizaines de cas par an. Pour répondre à ces demandes, la commission de l'Assemblée nationale propose de permettre la réalisation, à titre exceptionnel, d'un diagnostic génétique préimplantatoire. Peut-on rendre effective et efficace une telle limitation ?

L'expérience récente de l'application des décrets d'avril 1988 sur l'agrément des centres de FIV et des laboratoires de diagnostic prénatal par biologie moléculaire n'est pas encourageante. La France est le pays qui a, de loin, le plus grand nombre de centres de FIV et de laboratoires de diagnostic prénatal de mucoviscidose. Elle en a déjà vingt-cinq. Pour plus de la moitié d'entre eux, l'activité se situe au-dessous de cinq diagnostics prénatals par an. Quel gâchis ! Comment ces laboratoires, même compétents, pourront, avec une si faible activité, maintenir la qualité du service rendu aux familles ? Cette pléthore de centres de FIV et de laboratoires de biologie moléculaire, le besoin de justifier leur existence, la recherche d'un prestige dans la région, combinés aux difficultés d'un contrôle administratif, sont autant de menaces vers une application désordonnée et une dérive.

Aurons-nous plus de centres de diagnostic préimplantatoire qu'il n'y aura de réelles indications ou sommes-nous capables dans notre système français, national ou régional, d'imaginer une structure efficace basée sur un consensus des différents acteurs pour étudier, cas par cas, les quelques demandes et les possibilités réelles de chaque diagnostic, et surtout pour évaluer les résultats, bons ou mauvais, de l'application de ces techniques ? On peut en douter.

En se donnant bonne conscience pour répondre à quelques situations qui méritent compassion, on prépare le terrain au tri des embryons.

▶ **André Boué est professeur émérite de génétique.**

Pur fantasme

par Roger Henrion

DANS le débat animé, voire violent, qui s'est instauré à propos du diagnostic préimplantatoire (DPI), les personnalités les plus diverses se sont exprimées : chercheurs, hommes politiques, ecclésiastiques, philosophes, sociologues, cliniciens gynécologues-obstétriciens. Ceux qui reçoivent les femmes, les conseillent, font les prélèvements nécessaires à l'établissement d'un diagnostic prénatal (DPN), suivent les grossesses ou se chargent de les interrompre lorsqu'une anomalie grave est découverte, ceux qui connaissent l'angoisse, la détresse et le désarroi des couples qui ont un risque majeur de transmettre une maladie génétique très grave, ceux-là sont restés étrangements muets, à de rares exceptions près.

En 1972, lorsque nous avons commencé à faire les premiers prélèvements de liquide amniotique encouragés par les cytogénéticiens, les généticiens et les biochimistes, nombreux furent ceux qui, parmi les esprits les plus brillants, prédirent des catastrophes. Pour la première fois, on violait l'intimité du fœtus en introduisant une aiguille dans la cavité amniotique. L'acte paraissait dangereux et presque sacrilège. Certains brandirent immédiatement la menace d'un eugénisme larvé et menaçant, et n'hésitèrent pas à évoquer les méthodes chères aux régimes totalitaires. Les mêmes n'hésitaient pas d'ailleurs à proposer des ligatures de trompes, préférant stériliser les femmes transmettrices de maladies graves plutôt que d'envisager des interruptions de grossesse.

A chaque nouvelle technique – fœtoscopie et embryoscopie destinées à voir le fœtus, ponction du sang fœtal dans le cordon ou prélèvement de villosités choriales – les mêmes réserves se sont élevées. Les mêmes oiseaux de malheur se sont manifestés. Et pourtant, non seulement le massacre des innocents annoncé ne s'est pas produit mais, au fil des années, de très nombreuses femmes ont pu mener à bien leur grossesse, sans anxiété, et des centaines de couples porteurs potentiels de maladies génétiques graves ont pu avoir l'enfant sain qu'ils désiraient si ardemment. Peu à peu s'est même développée une véritable médecine du fœtus. Vingt ans plus tard, alors qu'apparaît une nouvelle technique offrant à ces couples la possibilité d'éviter un avortement tardif, toujours dramatique, nous entendons ressasser les mêmes arguments et constatons les mêmes réserves. Pourquoi faudrait-il, alors qu'une technique aussi simple que l'amniocentèse précoce n'a entraîné aucun débordement, qu'une technique nécessitant une fécondation *in vitro*, qui n'est ni simple ni agréable pour une femme et comporte de nombreux aléas, entraîne un risque supérieur. Le tri génétique existait déjà bel et bien.

A entendre certains bons apôtres, la douleur physique et psychologique de l'avortement constituerait un frein salutaire, mais cet argument n'est-il pas monstrueux ? Ainsi, de même qu'autrefois la ligature des trompes était proposée pour éviter des avortements, les adversaires du DPI, au moins certains d'entre eux, préféreraient l'avortement plus ou moins tardif d'un fœtus à une manipulation portant sur une seule cellule et laissant l'embryon intact.

Des couples douloureusement marqués

Certes, les excès observés dans les procréations médicalement assistées, par appât du gain ou recherche de l'exploit, n'inclinent pas à l'optimisme, mais ces excès n'ont jamais été observés ni dans les centres de diagnostic prénatal, ni dans les centres d'étude et de conservation du sperme humain (CECOS) français, beaucoup mieux structurés et encadrés dès l'origine. Certes, la technique demande à être plus précisément évaluée, mais une quinzaine d'enfants parfaitement sains sont déjà nés dans le monde. Nous né pouvons nous empêcher de penser à tous les couples douloureusement marqués que nous avons reçus, à toutes ces patientes traumatisées par leur avortement et qui sombraient parfois, elles ou leurs maris, dans de graves dépressions.

Nous pensons que dans les familles qui peuvent avoir un enfant atteint de mucoviscidose, de myopathie ou de maladie de Tay-Sachs par exemple, à plus forte raison si la femme a déjà dû subir une interruption de grossesse, il est parfaitement fondé de proposer un diagnostic préimplantatoire, étant entendu que ce diagnostic doit être réservé à des maladies monogéniques graves et incurables, et en aucun cas ne devrait servir au diagnostic de convenance de sexe de l'enfant.

Quant au diagnostic de la couleur des yeux ou à la quête d'une race pure, cela relève du pur fantasme. L'eugénisme, le vrai, n'a malheureusement nul besoin des biologistes. Nous sommes donc en parfait accord avec la position nuancée et très humaine des parlementaires proposant que le DPI biologique ne puisse être réalisé qu'à titre exceptionnel, dans des situations familiales comportant des risques d'une particulière gravité en raison de maladies génétiques sévères et pour la seule affection en cause.

▶ **Roger Henrion est professeur à la faculté de médecine Cochin-Port-Royal.**

Le trésor de Vaise

Un ensemble exceptionnel entre dans les collections du Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon

LYON

de notre bureau régional

EN réalisant une opération « portes ouvertes » pour le week-end de Pâques, le Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon a voulu attirer l'attention du grand public sur l'entrée dans ses collections d'un ensemble exceptionnel trouvé dans l'agglomération lyonnaise, le « Trésor de Vaise ». Le nom vient d'un quartier nord de la ville actuellement en rénovation, situé entre la Saône et les collines de Fourvière-Loyasse et de la Duchère.

C'est en février 1992, lors de fouilles de sauvegarde précédant la construction d'un ensemble immobilier, que l'équipe de Jean-Paul Lascoux, archéologue municipal de la ville de Lyon, a découvert, dans l'angle d'une pièce d'une maison, deux fosses séparées de cinquante centimètres. A quelques jours d'intervalle, elles révélèrent l'existence de deux trésors. L'un comprenait des statues en argent, probablement enfermées dans un sac ; l'autre des bijoux, de la vaisselle et des pièces de monnaie, sans doute serrés dans un coffret dont on a décelé des traces de ferrures (1).

Ce double « coffre-fort » familial remonte au milieu du troisième siècle après Jésus-Christ. Période troublée, comme en témoignent d'autres trésors de la même époque trouvés dans le sud de la Gaule. Les incursions des Francs et des Alamans y furent peut-être pour quelque chose, mais les spécialistes n'en sont pour l'instant qu'aux hypothèses. La composition du trésor et son poids en argent, relativement modeste (2,8 kilos), indiquent en revanche que ses propriétaires, sans nager dans l'opulence, devaient appartenir à la bourgeoisie aisée.

D'après Catherine Metzger, conservateur en chef du département des antiquités grecques, étrusques et romaines du Musée du Louvre, les bijoux reflètent la mode du troisième siècle : collier d'émeraudes reliées par des maillons en or en forme de nœuds d'Héraclès, monnaie en or montée en médaillon, bagues, bracelets et boucles d'oreilles. Quant aux monnaies (au nombre de quatre-vingt-une), selon Gérard Aubin, conservateur régional d'archéologie à la DRAC Rhône-Alpes, elles relèveraient d'une épargne remontant à plusieurs générations, les plus récentes datant de 258 ap. J.-C. Plus que leur nombre, leur variété, leur qualité, leur composition atypique en font la rareté.

La vaisselle, en argent également, se compose d'une coupe, de deux plats et de quatorze cuillères. Ces dernières, presque toutes différentes, s'ornent parfois de dessins (svastika, fleur de lys, graffiti indiquant peut-être des noms de propriétaires). Mais le plus spectaculaire de ce trésor réside dans les statuettes en argent. Trois sur six ont pu être recomposées dans l'atelier de restauration de Vienne, après des travaux minutieux de nettoyage, de reconstitution et de consolidation.

La plus grande (27,5 centimètres de hauteur sur un socle circulaire) représente Apollon Hélios, qui devait porter un disque solaire sur la tête. Deux autres sont des personnages féminins, drapés dans des manteaux dorés : la Fortune et l'Abondance, l'une d'entre elles tenant au bout du bras un plateau sur lequel sont posés deux petits oiseaux. Un buste de militaire couronné de lauriers, sans doute un empereur, une tête de Jupiter et une autre de femme complètent l'ensemble, dont le caractère religieux ne fait guère de doute ; il s'agit peut-être d'un sanctuaire familial, un laraire.

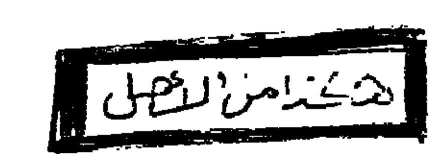
Les statues sont donc le joyau de cet important trésor. Les caractères esthétiques, les procédés de fabrication (le corps est creux, les avant-bras sont pleins, de nombreux éléments sont rapportés) correspondent à l'orfèvrerie gallo-romaine du troisième siècle.

Au-delà de cette statuaire, dont François Baratte, professeur à l'université Paris IV-Sorbonne, a commencé l'étude, le « Trésor de Vaise » doit son caractère exceptionnel à la réunion des quatre éléments : monnaies, vaisselle, bijoux, statues. On ne disposait jusqu'ici que d'un seul exemple du même type en Gaule : le « Trésor de Mâcon », découvert au nord de Lyon au dix-huitième siècle. Mais ses pièces ont été dispersées, et seule une partie en est exposée au British Museum de Londres. Le « Trésor de Vaise », lui, est désormais visible au musée de Lyon (2).

PIERRE MOULINIER

(1) Dans le cas de la découverte d'un trésor, celui-ci est partagé entre le propriétaire du terrain et l'Etat. La Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL), qui possédait le terrain de Vaise, a fait don de sa part au musée. L'Etat a placé la sienne en dépôt. Les travaux de fouilles, qui ont duré deux ans et coûté 2 millions de francs, ont été payés à moitié par la SERL et par la COPRA, promoteur immobilier. Les travaux de restauration ont été financés par le conseil général du Rhône, en charge du Musée de la civilisation gallo-romaine et du parc archéologique de Lyon.

(2) Musée de la civilisation gallo-romaine, 17, rue Cléberg, Lyon (5e). Ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. : (16) 78-25-94-68.



MUSIQUES

Le 50e anniversaire des disques Verve

Le grand air du catalogue

Le 6 avril, à Carnegie Hall, devant toute la ville et toute la cour, sous la houlette du pianiste Herbie Hancock, les disques Verve auront fêté leur 50e anniversaire. Nul doute que la cérémonie ressemble, plus vraie que nature, aux festes et aux splendeurs des concerts du JATP (Jazz at the Philharmonic), fondés, eux aussi, par Norman Granz. Le catalogue (Kenny Barron, Roy Hargrove, Dee Dee Bridgewater, Abbey Lincoln, Charlie Haden, John McLaughlin, Randy Weston ou encore Joe Pass en font actuellement partie) réunit, d'Ella Fitzgerald à Oscar Peterson, tout ce qui a compté dans le jazz d'après-guerre et laisse espérer une grande soirée, telles que les avait voulues Norman Granz : une soirée à mi-chemin entre la jam-session des familles et « Le grand échiquier ».

Norman Granz est né le 6 août 1918 à Los Angeles. Il vit retiré à Genève, loin du bruit et de la foule qu'il exècre, au milieu de ses collections et dans la nostalgie du grand jazz. Son désir dans la vie fut triple : *« Faire de l'argent, contribuer à éliminer les préjugés raciaux, enregistrer les meilleurs artistes de jazz au monde. »* Sur les trois fronts, il a réussi.

En 1942, il profite des dimanches pour organiser des jam-sessions dans un club de Los Angeles, chez Berg, fermé ce soir-là de la semaine. Seule condition imposée par lui : qu'il n'y ait aucune barrière raciale à la porte. Berg devient le rendez-vous suivi de Nat King Cole, Lester Young et Les Paul. Deux ans plus tard, en juillet 1944, Granz a l'idée d'organiser un concert au Philharmonic Hall pour en saisir, par le disque, l'émotion vive, le naturel et l'esprit d'impromptu. La formule réussit.

Sa marque personnelle (Clef) accède à une totale indépendance en 1953. Elle était jusque-là distribuée par Mercury. Norman Granz, qui vient de recruter un jeune Canadien aux manières d'Art Tatum, Oscar Peterson, organise les plus diaboliques et, parfois, les plus soporifiques réunions d'étoiles : de Charlie Parker à Count Basie, en passant par Dizzy Gillespie, Lionel Hampton, Stan Getz et Gene Krupa, c'est le gotha du jazz d'après-guerre qui passe par ses micros et ses contrats. Aux Etats-Unis, il est l'agent d'Yves Montand. En Europe, il fréquente les intellectuels et les artistes et collectionne la peinture. Il est l'ami de Michel Leiris, de Picasso, et le producteur du plus beau film de jazz, *Jammin' the blues*, de Gjon Mili, en 1944.

Après Verve, vendu à MGM en 1960, et sans cesser de faire donner les concerts du JATP en Europe et au Japon, il fonde Norgran, puis la marque Pablo en homage à Picasso (1973-1986). Il participe activement aux grands festivals européens, dont il dessine, sans qu'on s'en doute parfois, l'esthétique. Verve est repris par Polydor, puis Polygram International. Depuis 1987, la marque réenregistre de nombreux disques et des artistes nouveaux, elle assure le passage du catalogue en compacts et promeut Joe Henderson, Betty Carter, Shirley Horn et les derniers disques de Stan Getz.

FRANCIS MARMANDE

▶ Album Verve Story 1944-1994 : *Le Best of the Best of Verve*, 4 CD 521 737-2.

CARDILLAC de Paul Hindemith à la Maison de Radio-France

Le soufre changé en plomb

C'est un peu une mission. C'est, en tout cas, devenu une habitude. Marek Janowski et son Orchestre philharmonique exhument chaque année, en version de concert, une œuvre dédaignée ou carrément oubliée du répertoire lyrique germanique. Naguère, *Hélène d'Egypte*, de Richard Strauss (*le Monde* du 7 mai 1993). Mercredi 30 mars, *Cardillac*, de Paul Hindemith, qui n'avait jamais été joué en France depuis sa création en 1926. La soirée fut à peine assombrie par la défection de grands chanteurs (Théo Adam, aujourd'hui un peu à bout de voix, remplaça Siegmund Nimsgern dans le rôle titre, Ian Caley incarna vaillammment l'officier à la place de Peter Svensson, aux côtés de Michèle Lagrange et d'Yvonne Minton dans les principaux rôles féminins). La retransmision sur les ondes d'un concert mené tambour battant par Janowski, malgré ces contre-temps et quelques décalages dus à la rythmique perverse d'Hindemith, sera élargie à l'Union européenne de radio. Elle laissera stupéfait plus d'un auditeur en mal d'informations sur cette œuvre dite « de transition ».



LIPNITZKI-VIOLLET

Paul Hindemith (à gauche) et Arthur Honegger, en juin 1935

Cardillac fut donc créé en 1926, sous la direction de Fritz Busch, à Dresde. Soit l'année du *Métropolis* de Fritz Lang, un an avant l'*Œdipus Rex* de Stravinsky, à une période où le Parti national-socialiste était à peu près à mi-chemin de son ascension, alors que la République de Weimar retrouvait un semblant de santé économique. *Erwartung*, d'Arnold Schœnberg, datait de 1909, *le Cabinet du docteur Caligari*, de Robert Wiene, de 1919, le néo-classisisme régnait sur la musique française depuis la fin de la guerre, on parlait en Allemagne de nouvelle objectivité. L'expressionnisme était, à l'époque de *Cardillac*, une affaire officiellement réglée.

Alors, pas de trace d'expressionnisme dans cet opéra en trois actes ? C'est vite dit. Il est vrai que sa durée, digne de Verdi, ainsi que la division de chaque acte en monologues, quators ou duos, le ramènent vers la convention. Mais son thème ! Il a fallu bien des contorsions à Ferdinand Lion, auteur du livret, pour adapter au goût du jour la nouvelle « grand siècle » d'E. T. A Hoffmann, *Mademoiselle de Scudéry*. Où il est démontré, en toute préciosité, qu'*« un amant qui craint les voleurs n'est pas digne d'amour »*...

Le sujet de *Cardillac*, qui gomme au passage plusieurs personnages, dont Madame de Maintenon, est heureusement plus universel. Il concentre une action assez chaotique, et des personnages aux profils vagues, autour de la figure d'un créateur insoumis, refusant que ses œuvres deviennent une marchandise, allant jusqu'au meurtre pour qu'on ne puisse se les approprier. Orfèvre de génie, Cardillac tue quiconque veut acquérir ses joyaux. Thème expressionniste s'il en est : l'art est combat ; la bourgeoisie tue l'artiste si l'artiste ne dynamite pas la bourgeoisie. De ce côté, *Cardillac* n'est pas si éloigné de *la Main heureuse* que Schœnberg composa entre 1910 et 1913. Sans compter que certaines scènes – meurtres ourdis dans l'ombre, complots policiers – font fugitivement penser au premier *Docteur Mabuse* de Fritz Lang, d'un expressionnisme tardif il est vrai (1922). Mais, pour qu'on y sente le soufre de l'avant-garde de l'époque, il manque à *Cardillac* la violence perturbatrice, la complaisance dans une certaine monstruosité, la sexualité omniprésente et l'abstraction rigoureuse qui projette les personnages dans l'absolu. Au cours de *la Main heureuse*, « l'homme » est rejeté par « la femme », sans autres précisions d'identité. La concision de la partition est également, chez Schœnberg, très caractéristique (vingt minutes), ainsi que l'intégration par le compositeur de projections colorées, plus claires ou plus foncées selon les étapes du drame intérieur. Schœnberg rêvait pour *la Main heureuse* d'une adaptation cinématographique.

Thème gœthéen

Il reste aussi, nous disait Alain Poirier (musicologue, il prépare un ouvrage sur l'expressionnisme en musique) qu'Hindemith n'apostrophe pas clairement, à travers Cardillac, le monde en son nom propre. L'énigme très moderne du créateur meurtrier par soif d'idéal glisse ainsi, de scène en scène, vers le thème gœthéen de l'œuvre comme force vitale : Faust n'est pas loin. L'omniprésence des instruments à vent, la discrétion presque asséchée des cordes (par quatre seulement), la clarté de l'instrumentation, véritable chef-d'œuvre artisanal (bien que très chargée en cuivres, elle n'écrase jamais les voix car celles-ci s'étagent sur des tessitures différentes), le rôle de repère strictement structurel alloué au saxophone et au hautbois, rapprochent *Cardillac* de la *Gebrauchmusik*, cette « musique fonctionnelle » quelque peu plombée à laquelle l'auteur allait s'adonner par la suite.

Nostalgie du vieux style germanique ? L'ambivalence est très présente chez Hindemith, dont la formation de violoniste, d'altiste virtuose et de chef ramène toujours insensiblement vers les sources anciennes (Bach, omniprésent, y compris dans ses *Suites pour alto solo* de jeunesse) et vers le « grand » répertoire allemand. Les vastes scènes chorales de *Cardillac* regardent davantage du côté de Brahms et de l'oratorio que du Schœnberg messianique de *Moïse et Aaron* (l'ultime chœur de la rédemption évoque, presque note à note, *le Prince de bois* de Bartok). Quant au thème sexuel, il est proprement gommé : l'étreinte du cavalier et de la dame, qui clôt le second acte, donne lieu, en toute abstraction, au duo fugué de deux flûtes. La scène est une pantomime. Hindemith ne pouvait plus clairement signifier son adhésion à la « nouvelle objectivité ».

Musicien « dégénéré »

Il y a donc un « cas » Hindemith. Assez comparable à celui de l'architecte Mies Van der Rohe qui, après avoir bâti à Berlin le monument funéraire des leaders spartakistes Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, se retrouva dans le rôle ingrat du « liquidateur » du Bauhaus face à la poussée hitlérienne. Membre du *groupe Novembre, l'un des mouvements* révolutionnaires nés de la défaite de 1918, le jeune Hindemith a été, dans un premier temps, acteur tout à fait consentant de la révolution expressionniste. On ne connaît pas une note d'*Assassin, espérance des femmes*, opéra de vingt minutes composé en 1919, mais l'on sait que le livret, signé par le peintre et écrivain Oskar Kokoschka, résonnait de cris, dégoulinait de sang, qu'on y marquait au fer rouge et qu'on y fourrageait sauvagement dans des plaies béantes. Vint ensuite *Sancta Suzanna*, sur un livret tout aussi limite d'August Stramm : une jeune nonne manifeste sa foi brûlante en se jetant nue sur la croix. Musique, dit-on, d'un atonalisme virulent. La représentation dut être interrompue lors de la création en 1921. Le scandale fut aussi irrépressible lors de la reprise à Francfort dans les années 70.

De la même époque (1922), datent deux cycles de Lieder disponibles sur CD et dont on peut cette fois juger : *la Jeune Servante* pour voix d'alto, flûte, clarinette et quatuor à cordes sur des poèmes de de Georg Trakl, et *la Mort de la mort* sur des textes d'Eduard Reinacher pour voix de femme, deux violons et deux violoncelles sont des chefs-d'œuvre de violence murmurée, des cris presque muets, qui évoquent Edvard Munch. Dans leur raréfaction, les sonorités instrumentales résonnent sourdement d'échos effrayants. Dès le cycle suivant, celui des *Amours de Marie*, Hindemith se réfugiera, là aussi, dans « l'objectivité ».

C'est probablement à la nudité de *Sainte Suzanne* (1) que Paul Hindemith dut d'avoir été très tôt repéré par Hitler comme un artiste anarcho-bolchevique et, bien que non juif, classé dans la catégorie – à éliminer – des musiciens « dégénérés » (*le Monde* du 10 avril 1993). Comme des centaines de compositeurs, et beaucoup d'artistes plasticiens, il fut contraint à l'exil dès 1935, enseigna à Ankara, se réfugia en *Suisse, s'établit aux Etats-Unis* pendant toute la deuxième guerre mondiale et composa, avant de mourir dans sa ville de Francfort, en 1963, une telle somme de partitions en tout genre et pour toutes formations que beaucoup d'entre elles continuent d'être enregistrées sans numéro d'opus *(voir discographie)*. Le chef Gerd Albrecht, qui enregistra les *Lieder* de jeunesse, raconte que l'athlétique artiste, devenu, après la défaite du nazisme, chef et altiste de renommée internationale, refusait absolument d'évoquer sa turbulente période expressionniste. En 1952, Hindemith s'employa d'ailleurs à réviser de fond en comble le livret et la partition de *Cardillac*. Son idée était de lui adjoindre quelques épisodes du *Phaéton* de... Lully. La postérité refusa ce retour à l'antique, on continua en Allemagne d'exécuter le *Cardillac* de 1926.

Mais Theodor W. Adorno trouva argument dans ce reniement pour traiter Hindemith, face au *« grand joueur »* Igor Stravinsky, de *« petit bourgeois »* de la musique. *« En tant que chef d'un cénacle élégant*, écrit le philosophe de l'Ecole de Francfort (2), *Stravinsky lançait à chaque fois les derniers mots d'ordre et, comme la haute couture, se savait à la pointe sans que cela ne l'engage à rien. Hindemith, en revanche, s'adonnait, avec une humilité corporativement archaïsante, à la composition « sur mesure », en plein milieu du vingtième siècle. »*

ANNE REY

(1) Ce rejet ne paraît pas dû au souvenir qu'Hitler aurait gardé des *Nouvelles du jour*, comme l'écrivent les préfaciers des écrits de Wilhelm Furtwangler (*Musique et verbe*, Le Livre de poche « Pluriel »/ Albin Michel, 1979). On sait qu'Hitler s'opposa personnellement à la création par Furtwangler, en 1934 à l'Opéra de Berlin, de l'opéra *Mathis le Peintre*, d'Hindemith. Et que le chef allemand s'indigna officiellement, alors, que l'auteur fut classé dans la catégorie des musiciens « dégénérés ». Non sur le principe (*« Si le combat contre la juiverie vise principalement des artistes sans racines et destructeurs* (...), *c'est justice »*, écrivait Furtwangler à Gœbbels en 1933), mais du fait qu'une telle mesure discriminatoire visait un bon musicien aryen. Furtwangler, à la suite de cette affaire, dut se démettre de toutes ses fonctions.

(2) Theodor W. Adorno, *Introduction à la sociologie de la musique, douze conférences théoriques*, traduit de l'allemand par Vincent Barras et Carlo Russi, 238 p., Genève, 1994, Contrechamps Editions, 150 F.

▶ *Cardillac* est retransmis sur les antennes de France-Musique le 21 mai à 20 heures.

▶ A écouter : Paul Hindemith, chef et altiste, est son propre interprète sur un double album historique tout récemment paru chez EMI, collection « Composers in person », CDS 5 55032-2. *Die junge Magd* et *Des Todes Tod* est dirigé par Gert Albrecht sur 1 CD Wergo LC 0846. Riccardo Chailly et l'Orchestre du Concertgebouw ont enregistré les *Kammermusik 1 à 7* sur un double album Decca 433 816-2. Kim Kashkashian est accompagnée par Robert Levine dans l'intégrale des sonates pour alto et piano ou alto solo, un double album ECM 1330-32. L'édition Glenn Gould comprend, enfin, un volume intitulé les *Trois Sonates* pour piano, sans dates ni numéros d'opus, alors qu'il semble bien que Hindemith ait écrit quatre sonates pour le clavier : 1 CD Sony Classical SMK 52 672.

THÉATRE

Le IVe Festival ibéro-américain

Oublier la violence à Bogota

La quatrième édition du Festival ibéro-américain de théâtre s'est tenue, du 23 mars au 3 avril, à Bogota, capitale de la Colombie, avec la participation de nombreuses troupes venues du monde entier. Fait notable : dans cette ville marquée par la violence, il s'est déroulé sans incidents majeurs.

BOGOTA
correspondance

Attirer des comédiens ou des musiciens à Bogota, à 2 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est pas une mince affaire. *« Mes acteurs sont épuisés et ont du mal à effectuer leurs pirouettes »*, se plaint le directeur du Théâtre national roumain Bulandra, qui présente un spectacle de Goldoni. *« Dur de souffler dans son saxo les premiers jours »*, plaisante le Guinéen Momo Wandel Soumah. Ces difficultés n'ont pas empêché le Festival ibéro-américain de théâtre de métamorphoser encore une fois la capitale colombienne. Le festival, qui a lieu tous les deux ans depuis 1988, offrait, cette année, 410 représentations en salle et dans la rue, avec des troupes venues de vingt-sept pays différents. Parmi les spectacles proposés, les marionnettes sur l'eau du Vietnam, le *Wozzeck* du Théâtre de Düsseldorf ou, pour la France, le *Terra Incognita* de Georges Lavaudant et le *May Be* de la compagnie Maguy Marin.

L'événement, c'est surtout, pour les Colombiens qui viennent de tout le pays, l'invitation à sortir dans une ville où l'insécurité est un problème majeur. Pendant la durée du festival, les rues sombres du centre ville, où sont concentrés la plupart des théâtres, s'animent miraculeusement. Habituellement, on ne s'y promène guère après 20 heures, car c'est le royaume des oubliés de la société. Quelques restaurateurs du quartier de la Candelaria, centre ancien de Bogota réputé dangereux la nuit, ouvrent exceptionnellement et font le plein. Les théâtres, qui, tout au long de l'année, ne remplissent pas 20 % de leurs salles, affichent complets. *« Tout Bogota ne parle que de théâtre, alors que les gens n'y connaissent rien*, se moque une jeune actrice. *C'est snob mais c'est bien : cela prouve le désir de changement. »* Depuis la mise en veilleuse – récente – du narco-terrorisme qui a dévasté la Colombie ces dernières années 1990 et, surtout, depuis la mort de Pablo Escobar en décembre dernier, les Bogotanais profitent du moindre événement public pour sortir de chez eux. Car, même si *« les bombes n'explosent plus n'importe où, n'importe comment »*, la violence gratuite, quotidienne, dans la rue continue d'effrayer.

« C'est précisément à cause de cette violence qui fait partie de la culture colombienne que le festival draine tant de gens. Pendant ces journées, les conflits sont mis entre parenthèses. La ville tente d'oublier ses ennuis, sa décomposition sociale », explique le metteur en scène et directeur du Théâtre libre de Chalinero, Ricardo Camacho. Aussi, qu'ils soient Roumains, Lituaniens, Américains, Guinéens ou Vénézuéliens, tous les invités, musiciens et comédiens, constatent avec ravissement la chaleur du public. *« Une foule comme ça, ça ne peut pas s'oublier »*, s'étonnent les Marseillais de Générique vapeur : 50 000 personnes, à peine contenues par des policiers exceptionnellement sans arme, s'étaient amassées le long de l'artère principale de Bogota pour assister à leur spectacle, *le Tour de France*, qui inaugurait le festival.

Fanny Mickey, comédienne, productrice, directrice de théâtre et initiatrice de cette grande fête, a fixé les dates de son festival pendant la Semaine sainte, car il s'agit de l'un des rares moments où tous les Colombiens sont en vacances. Mais cela pose quelques problèmes dans un pays très catholique : *« La première fois, en 1988*, rappelle une de ses collaboratrices, *l'Eglise qualifiait publiquement le festival de « peste ». Un spectacle brésilien*, Télé Deum, *parodie d'une cérémonie religieuse télévisée, était particulièrement visé. Aujourd'hui, on arrive à organiser des spectacles de rue la veille du dimanche des Rameaux, sur des places où il y a des églises importantes. »* Autre signe de « décrispation » : dans ce pays où aucun théâtre n'est subventionné – et la culture si peu –, le gouvernement et la municipalité de Bogota participent à hauteur de 35 % du budget, le reste étant couvert par les entrées et des fonds privés.

Le festival s'est terminé par une énorme fête populaire sur la place Bolivar. Ensuite, Bogota a retrouvé ses habitudes : dans le nord, riche, les gens ne sortent pas de leur quartier ; le centre, animé la journée, est déserté la nuit ; le sud, pauvre, est toujours délaissé. *« Cette manifestation est un signe d'espoir. Elle indique que la vie peut changer, que les gens peuvent se mélanger, que la peur n'est pas une fatalité »*, affirme, avec optimisme, un spectateur. Pourtant, un collaborateur de la municipalité de Bogota remarque que *« si la ville se métamorphose, pour toute une partie de la population, rien ne change : elle doit toujours survivre, quoi qu'il arrive... »*

ANNE PROENZA

EMPLOI DU FRANÇAIS : Jacques Toubon répond aux critiques américaines. – Le ministre de la culture a répondu avec vigueur – et en anglais – aux critiques américaines de son projet de loi sur l'emploi *« obligatoire dans un certain nombre de situations »* de la langue française, déposé le 23 mars dernier. Dans un point de vue au *New York Times*, publié le 4 avril à Paris par le quotidien de langue anglaise l'*International Herald Tribune*, Jacques Toubon affirme que la France ne fait que prendre avec quelque retard des mesures que d'autres, et notamment plusieurs Etats américains, ont prises depuis longtemps.

BANLIEUES BLEUES : annulation pour Paco de Lucia. – Le concert du guitariste espagnol Paco de Lucia prévu vendredi 8 avril à l'Espace lumière d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) a été annulé. Paco de Lucia, qui devait se produire en sextette dans le cadre du festival de jazz Banlieues bleues, se serait cassé la main droite en Colombie. Les billets seront remboursés. Tél. : 43-85-66-00.

POINT DE VUE

Le nouvel âge audiovisuel

Spécialiste de l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, René Bonnell est directeur du cinéma à Canal Plus et, à ce titre, le premier bailleur de fonds du cinéma français. Ayant décliné l'offre de participer à la *rédaction du Livre vert qui doit* formaliser les positions européennes en matière d'audiovisuel à la suite des négociations du GATT, et dont la teneur *doit être annoncée* à Bruxelles mercredi 6 avril, René Bonnell livre ici, à titre personnel, ses propres analyses. Divergentes de celles qui ont la faveur de la majorité des professionnels et des administrations, ces propositions de dérégulation représentent une remise en cause des dispositifs de protection existants, *fondés notamment* sur une stricte distinction entre cinéma et télévision.

par René Bonnell

EN *faisant admettre le principe* de l'exception culturelle, le cinéma français a obtenu un court répit, rien d'autre ! La pression américaine sur l'Europe et le monde ne peut que s'accentuer, car la révolution technologique à laquelle nous assistons en matière de communication facilite à l'extrême l'entreprise de conquête de l'industrie d'outre-Atlantique. Il est temps d'agir.

La révolution du «numérique» nous laisse moins de cinq ans pour préparer l'avenir, c'est-à-dire pour bâtir une industrie européenne de l'image et du son susceptible de faciliter, sans aucune forme de nationalisme, la protection et le rayonnement de notre culture. Une telle stratégie ne peut être que politique. Le temps n'est plus au replâtrage, à l'acupuncture et à l'homéopathie, mais à la chirurgie. *Pourquoi ?*

Les progrès considérables opérés par la transmission satellite couplée ou non au téléphone, en éloignant la source d'émission du récepteur et en *multipliant à l'infini la capacité* de programmes, nous poussent vers un modèle «orwellien» de communication où quelques pôles émetteurs de fréquences pourront arroser la planète. En raison de son retard dramatique, le câble français n'offre pas d'alternative à ce phénomène. Les barrières traditionnelles, réglementaires ou techniques, longtemps efficaces, deviennent dérisoires.

Le système français de soutien à l'industrie du cinéma a été conçu, il y aura bientôt cinquante ans, à une époque où le cinéma avait le monopole des loisirs. Tous les gouvernements *ont raffiné dans la même* problématique protectionniste. Elle a consisté à faire financer par le cinéma américain d'abord, par les diffuseurs ensuite, la survie du septième art hexagonal. Ce système a eu ses vertus.

Il fonctionne désormais avec une efficacité rapidement décroissante. Ses effets pervers, voire nocifs, sont nombreux. Il épargne à la branche *toute sanction de marché*. L'application de quotas de diffusion élevés verrouille le système, qui, frappé de consanguinité, s'anémie et perd dramatiquement du terrain sur les marchés concurrentiels (*salles, vidéo*, exportation). Il n'empêche pas la création de positions dominantes, où l'accumulation de capital se fait sans relation avec les services rendus à l'économie.

Ce système fait également obstacle à toute mutation structurelle, car l'industrie du cinéma français, à la fois concentrée et faible, mène une politique essentiellement hexagonale. Elle est, à terme, une *proie facile* pour l'industrie américaine. Rappelons que Gaumont, Pathé et UGC représentent, en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité, environ la moitié de la plus petite des Majors, elle-même *filiale d'un empire financier. Il* entretient aussi un état d'esprit corporatiste, qui se satisfait de médiocres sous-équilibres et fait obstacle à toute mutation en direction de branches connexes (voir les querelles de chapelle concernant la définition du «film» et celle du «téléfilm»).

Enfin, pour demeurer compatible avec les normes économiques et juridiques européennes, le système devient de plus en *plus complexe ; il se complaît* dans une géologie réglementaire qui le rend difficilement applicable, voire incompréhensible, et contrarie toute coopération avec le reste de l'Europe.

Unifier l'industrie des programmes

La *société* «communicante» entre dans nos foyers. Mais à quoi bon multiplier les canaux si *une organisation industrielle ne* vient pas les alimenter ? La France dispose dans le secteur d'un ensemble disparate d'entreprises sans grand rayonnement international, qui ne mérite guère le nom d'industrie des programmes si on le compare aux puissantes firmes d'outre-Atlantique en phase d'hyperconcentration (mariage du câble, du téléphone et de la fabrication d'images). Le cinéma fait partie *intégrante de l'industrie des programmes*, et l'essentiel de son avenir se jouera entre la salle et les chaînes de télévision spécialisées dans le cinéma. En l'adaptant et en le transformant, c'est sur toute l'industrie des programmes que l'on agit.

Une industrie du cinéma viable et compétitive devrait être le résultat de la coopération entre un artisanat fécond (création, production) et une organisation solide et solvable (diffusion, financement). A cet égard, le rôle du producteur devrait être revalorisé et son importance réaffirmée. Sans entrer dans tous les détails techniques, nous *proposons ici un certain nombre* de décisions concrètes, susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs assignés.

La première condition consiste à unifier les marchés du cinéma et de la télévision. La nécessité se fait de plus en plus sentir de soutenir l'émergence d'un nombre suffisant d'entrepreneurs indépendants, de producteurs au sens complet du terme, qui soient à la charnière du projet culturel et de la réalisation, du conceptuel et de l'opératoire, de l'artisanat et de l'industriel, de l'art et de l'argent. Le développement d'un tissu d'entreprises d'amont, multimédias, suffisamment solides sur le plan financier, *sans être handicapées* par une taille excessive, est capital pour l'équilibre futur de l'industrie des programmes. Pour cela, *il faut supprimer, sans attendre*, la réglementation corporatiste. La puissance publique, après concertation avec les organisations syndicales concernées, devrait abolir toute la réglementation surannée qui fige la mobilité du travail sans réellement protéger l'emploi, et qui maintient des barrières artificielles entre les différents secteurs : mise en carte professionnelle, autorisation d'exercer, homologations *diverses*.

Il faut ensuite faire respecter les règles de concurrence, en renforçant les structures. *Idées*, talents, qualifications doivent circuler sans obstacle ni autre critère que l'allocation optimale des ressources. Aucune situation de monopole ou d'entrave à la concurrence ne saurait être tolérée. C'est la responsabilité de l'Etat que d'édicter des règles de compétition et de les faire appliquer aussi bien entre les sociétés de production elles-mêmes (pratique de concurrence *loyale dans la recherche de marchés) que dans le secteur de la* diffusion (répression des ententes et des positions domi*nantes)*.

Malgré un dispositif assez lourd, la réglementation de la concurrence dans le secteur audiovisuel manque de vision d'ensemble et devrait être révisée aussi bien dans sa doctrine que dans son application. Elle s'inspire fondamentalement du principe de séparation entre production et diffusion (à l'exception du cinéma), qui comporte désormais plus d'effets négatifs *que d'avantages, parce que l'in*dépendance du producteur est une fiction à l'époque où les diffuseurs, contraints ou non, assurent l'essentiel du financement de la production. Elle entretient, par contre, la fragilité et l'émiettement de la branche.

Et cela alors que, d'une part, les Etats-Unis se sont lancés, depuis dix ans, dans une politique hardie de «dérégulation», où les activités de production et de diffusion se concentrent dans des actifs de conglomérats énormes qui opèrent des ravages sur le marché mondial ; d'autre part, les pays européens ont une législation bien plus permissive qu'en France, où l'industrie audiovisuelle risque un jour de périr par «excès de vertus».

Un véritable statut du producteur

Il faudrait, au contraire, favoriser le rapprochement des grands diffuseurs télévisuels – TF 1, M 6, Canal Plus (1) – et des sociétés de cinéma, pour organiser des unités multimédias de taille européenne susceptibles de constituer des alliances de toute sorte avec leurs homologues européens. Ces groupes intégreraient, à l'échelle européenne, des activités de production (cinéma, télévision, vidéogrammes, etc.) et de diffusion multisectorielles (salles, vidéo, télévision). Il ne s'agit pas de mettre en péril l'«indépendance» de la création, mais, au contraire, de la renforcer en lui donnant une assise économi*que plus stable. Bien entendu*, les producteurs qui souhaiteraient demeurer totalement indépendants en auraient la faculté.

Il faudrait, à cet égard, élaborer un véritable statut du producteur. Un coup d'œil à la géographie de l'industrie de la communication en Europe laisse entrevoir la possibilité de constituer environ une demi-douzaine de ces conglomérats. Ces groupes entreraient dans le capital de producteurs indépendants, qui seraient ainsi en position d'être correctement financés et de faire leur métier sans faux problèmes (trésorerie, absence d'actifs, etc.). La concurrence ne serait pas sup*primée*, elle changerait d'axe.

Cette unification du cinéma et de la télévision implique de fusionner les aides à la production. Le cloisonnement entretenu à l'heure actuelle entre les deux Comptes de soutien (cinéma et audiovisuel) doit disparaître, permettant ainsi de ne pas contraindre à l'avance les producteurs à donner une définition des œuvres – qui ne correspond pas toujours au résultat final –, et d'éviter l'envoi dans les salles de «faux films» qui n'engendrent pas d'entrées et ruinent cofinanciers et distributeurs.

Un quota unique à la télévision

Dans le prolongement des idées précédentes, il faudrait n'imposer aux diffuseurs qu'un seul quota global concernant les œuvres audiovisuelles (cinéma et télévision) européennes (50 % ou 60 %). A l'intérieur de ce quota, à l'exception d'un pourcentage incompressible – à négocier – consacré aux œuvres d'expression originale française, *le diffuseur pourrait remplir ses* obligations comme bon lui semble avec des produits européens. Cette mesure, à condition qu'elle soit étendue à l'ensemble de la CEE, permettrait de créer un marché intra-européen où les produits seraient en compétition les uns avec les autres, à l'abri relatif de la concurrence américaine. Il se créerait ainsi un quota «*naturel*» d'œuvres d'expression originale française.

Le principe de la globalité devrait s'appliquer également aux obligations financières des chaînes de télévision. Un seul pourcentage appliqué à leurs ressources devrait enfermer la *totalité de leurs obligations de* financement de la production cinématographique et audiovisuelle. Cette méthode permettrait aux diffuseurs d'arbitrer entre les différents marchés et faciliterait l'adaptation des deux secteurs aux réalités économiques. Pour rassurer les deux secteurs, on pourrait également instituer un quota incompressible d'œuvres de fiction télévisées.

Une mesure plus audacieuse consisterait à obliger les diffuseurs à dépenser en faveur de la production ou de la fiction française dans son sens large sans fixer de quotas quantitatifs. *Cette option radicale* permettrait de créer un marché de la fiction française, où les diffuseurs seraient obligés d'arbitrer entre les besoins quantitatifs (remplir la grille) et qualitatifs (attirer les meilleurs produits).

Cela implique des changements fondamentaux de l'action administrative. Le Centre national de la cinématographie doit devenir une véritable entreprise publique de développement de *l'industrie audiovisuelle française* et européenne, intégrant notamment les nouvelles technologies de communication. La profession devrait être plus étroitement associée à sa gestion (retour au conseil d'administration).

Pour faciliter l'intégration des entreprises, il faut concevoir une aide unique, au lieu de la compartimenter entre production, distribution et exploitation, *comme c'est le cas actuellement*. L'aide sélective reste indispensable, mais il faut en finir avec les pièges de la collégialité (choix «médians», anonymat et irresponsabilité, faible efficacité économique) qui caractérise l'avance *sur recettes, en* divisant l'enveloppe en trois ou quatre parts égales, confiées à trois ou quatre personnalités qui auraient plein pouvoir de décision.

Il faut en revanche supprimer l'aide à la distribution, pour encourager, d'une part, la diffusion des films sur d'autres supports, notamment les chaînes de service public, et, d'autre part, les salles qui remplissent une mission culturelle, et dont le financement devrait être en partie «municipalisé». Enfin, encourager vigoureusement les exportations, en réunissant au sein d'un même organe, doté de moyens puissants et cogéré par la profession et l'Etat, les fonctions de prospection, de propagande et celles de financement.

De telles initiatives sont nécessaires à la création et à la diffusion de films européens, au seul sens légitime de cette expression : des œuvres d'initiative nationale homogène, bénéficiant d'un préfinancement en provenance de plusieurs pays d'Europe et utilisant, autant que de besoin, le concours de *talents extranationaux. Un film* est européen par la dimension qu'il donne à ses débouchés, non par l'addition hétérogène de concours artistiques.

Dans une économie de prototypes, le niveau de la demande dépend de la diversité de l'offre. Il est indispensable qu'existe une forte production nationale pour répondre à la demande dans toute sa diversité. Point d'exception culturelle française sans une Europe cinématographique aux structures solides et compétitives. Une politique cinématographique commune doit s'entendre comme une stratégie de soutien, d'une durée limitée à dix ans, permettant à l'Europe *d'entrer de plain-pied dans une* économie de concurrence internationale en matière de cinéma, à l'issue de laquelle les mécanismes de protection seront ramenés au minimum. S'enliser dans de laborieuses négociations *à douze* ou vingt pour «étendre» le modèle français est voué à l'échec, tant les intérêts en présence sont divergents.

Construire l'Europe

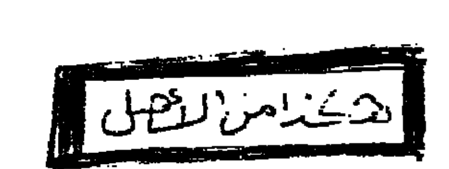
La France devrait prendre l'initiative d'une négociation multilatérale avec les pays pouvant encore se prévaloir d'un embryon d'industrie cinématographique, à savoir l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne. Il s'agirait de se doter d'un plan qui imposerait progressivement aux pays concer*nés une discipline de préférence* communautaire limitée. Les pays qui, initialement, ne seraient pas partie prenante de l'accord pourraient, bien entendu, le rejoindre volontairement. Cet accord devrait notamment établir un quota minimum d'œuvres communautaires (pays partie prenante), auquel s'ajouterait un quota national librement fixé. Chaque pays serait ainsi libre d'arbitrer entre la défense de sa *production et l'importation*, tout en se fédérant, au moins partiellement, à l'économie audiovisuelle européenne.

Il faut aussi convaincre les gouvernements de créer une taxe sur les diffuseurs télévisuels (de l'ordre de 3 % de leur chiffre d'affaires) dont le produit financerait les films européens. A titre symbolique, la France peut décider, unilatéralement, d'apporter un pourcentage de son Fonds national de soutien à la production de films européens. Et permettre ainsi la rapide disparition des systèmes d'aides sélectives tel Eurimage, qui confortent la médiocrité de la situation existante, au profit *d'un système de garantie à des* prêts, à long terme et intérêts réduits, d'aide à la création et aux structures.

De même, il est capital que les gouvernements encouragent la création de plusieurs sociétés de distribution cinématographique européennes susceptibles de faire pièce à l'organisation des Majors, en incitant les sociétés nationales à se fédérer. Enfin, doit être mis sur pied un Centre européen du cinéma, fonctionnant selon le principe de la subsidiarité. Il s'agit à la fois de «déprotéger» progressivement le secteur, de multiplier les passerelles entre les pôles existants et de prendre la mesure de *ce que les images* constituent aujourd'hui un monde unique et stratégique. Cette politique devrait mobiliser toutes les énergies : c'est une question de survie.

(1) Canal Plus s'engagerait à ne refuser aucun achat de droits à ses concurrents : son pouvoir monopolistique serait «gelé» en tant qu'intervenant sur le marché de la production.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES



Nous publions la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur publiée au *Journal officiel* du dimanche 3 avril 1994 (*le Monde* du 5 avril).

Promotions de commandeurs

Grande chancellerie

Raymond Rouillard, vice-président, trésorier général de la Société nationale Les Médaillés militaires et de l'Association de l'orphelinat et des œuvres de ceux-ci.

Premier ministre

Didier-Jacques Duché, président de l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville

André Olivé, président d'honneur du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Paris.

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Jean Riolacci, préfet hors cadre, chargé des mesures de défense au ministère.

Ministère de la justice

Yves Rocca, avocat général honoraire à la Cour de cassation, président du Bureau de vérification de la publicité.

Ministère de la défense

Guy Fougier, ancien secrétaire général de la défense nationale.

Ministère de l'économie

Alain Prate, inspecteur général des finances, vice-président de la Banque européenne d'investissement.

Ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur

Jean Gandois, président-directeur général d'un groupe industriel.

Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme

Claude Terrail, président-directeur général d'une société de restauration gastronomique.

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

André Carle, président du conseil de surveillance d'une compagnie européenne d'assurance.

Ministère de la culture et de la francophonie

Dina Aibinder, dite Vierny, directrice de galerie.

Nathan Chouraqui, écrivain.

Jean Roy, musicologue, critique musical, écrivain.

Jean Tardieu, auteur dramatique, poète, écrivain.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Jean Pinchon, président du conseil permanent de l'Institut national des appellations d'origine.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Claude Pecker, membre de l'Institut, professeur d'astrophysique théorique au Collège de France.

Alice Seïté, née Saunier, ancien ministre, professeur des universités.

Ministère de la coopération

Jean-Pierre Ranchon, délégué général du conseil des investisseurs français en Afrique.

Ministère de la communication

Claude Bourdet, président du conseil de surveillance d'une société d'édition.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Pierre Gascon, déporté-résistant.

Promotions et nominations aux grades d'officier et de chevalier

Grande chancellerie

Sont promus *officiers :*

Séraphin Dalbera, administrateur de l'Association nationale des anciens du régiment d'infanterie coloniale du Maroc; Pierre Hug, sous-préfet et administrateur civil honoraire; Guillaume Le Tallec, administrateur national de la Société nationale Les Médaillés militaires; Jacques Monfrin, ancien directeur de l'Ecole nationale des chartes; René, Léon Rousseau, délégué départemental du Médiateur de la République.

Sont nommés *chevaliers :*

Claude Aszenmil, médecin généraliste; René Filleron, ancien professeur d'enseignement général de collège; Berthe Laignel-Lavastine, ancien professeur d'anglais; Pierre Lambert, médecin-chef honoraire des hôpitaux psychiatriques; Jean Le Clair, ancien inspecteur général de Gaz de France; Antoine Le Clerc, ancien délégué auprès de la direction générale de la Caisse centrale de coopération économique; Roger Mesle, proviseur honoraire de lycée, président de la section du Val-de-Marne de l'Association des palmes académiques; Gérard Pinet, ancien attaché à la direction de dragages et travaux publics dans une entreprise; André Poirier, ancien administrateur en chef des affaires d'outre-mer; Jean-François Puech, conservateur honoraire des eaux et forêts; Jacques Soulet, ancien ingénieur hydraulicien.

Premier ministre

Sont promus *officiers :*

Jean-Pierre Babelon, directeur du musée et du domaine national de Versailles; René Brousse, directeur général honoraire de la Banque de France; Pierre Charroy, général de brigade, directeur d'un centre de transmission placé sous l'autorité du premier ministre; Henri Mercillon, doyen d'une faculté: Maurice Saborin, directeur au secrétariat général de la défense nationale.

Sont nommés *chevaliers :*

Pierre Arizzoli, dit Arizzoli-Clementel, directeur du Musée des arts décoratifs de Paris; Nadine Armet, née Greatti, infirmière dans un service de maladies infectieuses; Pierre Azoulay, adjoint au délégué aux fonctionnaires internationaux; Jean Baggioni, président du conseil exécutif de Corse; Aldo Berini, vice-président et administrateur d'une caisse régionale d'allocations familiales; Monique Berne, délégué du centre d'information civique; Joël-François, dit François Bluche, professeur émérite à l'université Paris-X; Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-I; Dominique Bromberger, directeur de l'information d'une chaîne de télévision; Jean-Pierre Caillard, directeur général d'un quotidien régional; François Caron, professeur des universités; Marc Censi, maire de Rodez, président du conseil régional de Midi-Pyrénées; Serge Cwajgenbaum, secrétaire général du Congrès juif européen; Jean-Marie Dédéyan, président-directeur général de société; Gaëtan Di Marino, professeur d'université; Georges Duhamel, maire adjoint, médecin-chef dans un hospice; Emile Ferrat, président de chambre dans une cour d'appel; Danielle Karam, née Vincent, chef de bureau à la direction des services administratifs et financiers du secrétariat général du gouvernement; Paul-Marie de La Gorce, écrivain, journaliste; Alexandre Lagoya, guitariste; Jacqueline Lambert, conseiller à l'Institut des hautes écoles de défense nationale; Gaston Lefebvre, abbé, président d'une association de lutte contre la toxicomanie; Jeannine Manuel, née Steel, fondatrice de l'école active bilingue; Bertrand Munier, directeur du laboratoire de recherche d'économie et de gestion dans une école normale supérieure; Maddy Noin, née Ledanois, proviseur du lycée Buffon; Francis Perrin, comédien, directeur du théâtre Montansier; Jean-Claude Perrin, entraîneur national de saut à la perche; Alain-Gérard Slama, directeur d'études à l'Institut d'études politiques de Paris; Maurice Vaïsse, professeur d'histoire contemporaine.

Relations avec l'Assemblée nationale

Est nommé *chevalier :*

Paul Cahoua, conseiller, chef de division à l'Assemblée nationale.

Relations avec le Sénat - rapatriés

Sont nommés *chevaliers :*

Gérard Duffort, secrétaire général d'un mouvement associatif de rapatriés; Mohamed Kacemi, président d'honneur d'une union départementale d'anciens combattants; Claude Poli, président d'une association de rapatriés.

Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville

Sont promus *officiers ;*

Maurice Bonnet, vice-président du Comité national des retraités et des personnes âgées; Anne-Marie Charpin, épouse Lesur, président de l'Institut national des jeunes aveugles, ancien ministre; Roland Maus, président de la commission nationale technique de sécurité sociale.

Sont nommés *chevaliers :*

Maurice Alamy, directeur général des caisses de retraite et de prévoyance de l'automobile, du cycle et du motocycle; Claude Baptiste, directeur général des hospices civils de Lyon; Aline Barge-Mercier, épouse Marcelli, président du conseil départemental de la Ville de Paris de l'ordre des médecins; René Blum, président de la caisse primaire d'assurance-maladie de Mulhouse; Michel Bordereau, administrateur de l'Union nationale des associations familiales; Hervé Bréhier, sous-directeur à l'administration centrale; Jules Canavaggio, président d'une caisse maladie régionale des commerçants, artisans et professions libérales; Michel Cros-Coitton, directeur des affaires sanitaires et sociales de l'Orne; Jean-Joseph Gomez, chef de la mission pour l'Espagne à l'Office des migrations internationales; Jean-Jacques Guillarmé, enseignant en psychologie.

Michel Hugnier, praticien hospitalier des hôpitaux de Paris ; Suzette Kaatz, épouse Frucht, directrice de centre d'hébergement et de crèche à Paris ; Michel Laroque, inspecteur général des affaires sociales, chef de service à l'administration centrale ; Jean Marmot, secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale ; Catherine Patris, chef de la division sida à l'administration centrale ; Albert Pellan, président du Secours catholique de Seine-Saint-Denis ; Claude Rozot, administrateur civil hors classe ; Jacqueline Simon, épouse Lanier, membre du Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de la politique familiale ; Pierre Sommer, donateur, mécène, créateur d'une fondation à caractère social ; Lilly Weibel, médecin inspecteur régional de la santé de la région Alsace.

Santé

Sont promus *officiers :*

Pierre Boulard, praticien hospitalier honoraire ; Louis Roche, ancien médecin des hôpitaux.

Sont nommés *chevaliers :*

Colette Chiland, médecin spécialiste ; Bernard Delaitre, praticien hospitalier ; Pierre-Louis Fagniez, chirurgien des hôpitaux ; Bernard Glorion, président du Conseil national de l'ordre des médecins ; Jean Guillard, ancien médecin spécialiste ; Jean Parrot, président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens ; René Rettig, directeur général de centre hospitalier régional universitaire ; Edmond Schuller, directeur de recherche, responsable d'un laboratoire.

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Sont promus *officiers :*

Laurens Deleuil, conseiller général des Bouches-du-Rhône, maire de Marignane ; Bernard Demichelis, conseiller général des Alpes-Maritimes, conseiller municipal de Vence ; Annick de Geyer d'Orth, conseiller municipal de Pontivy (Morbihan) ; Auguste Gillot, ancien maire de Saint-Denis, ancien conseiller général de la Seine-Saint-Denis ; Robert Godard, maire adjoint de Château-Chinon ; Roger Gros, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ; Henri Vieil, président honoraire de tribunal administratif ; Claude Wolff, ancien député, vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme, maire de Chamalières.

Sont nommés *chevaliers :*

Maxime Arnaud, ancien maire de Sainte-Christine (Puy-de-Dôme) ; Monique Barreteau, née Dauphin, sous-préfet de Saint-Quentin ; Jean Beauquis, maire d'Ambilly (Haute-Savoie) ; Antoine de Beuverand de la Loyère, conseiller municipal de Vienne-en-Bessin (Calvados) ; Pierre Biais, colonel de sapeurs-pompiers à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Hérault ; Claude Bosser, vice-président du conseil général de la Savoie ; Jean-Pierre Brunel, secrétaire général de la Caisse des dépôts et consignations à Angers ; Jean-Claude Caillou, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Charles Castera, ancien adjoint au maire du Vieux-Boucau (Landes) ; Jean Chanut, vice-président du conseil général du Cantal, maire de Pleaux ; Ivan Chiaverini, directeur général des services du département de la Corse-du-Sud ; Claude Christ, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Jean-Charles Colonna, maire de Corte (Haute-Corse) ; Jean-Paul Copie, contrôleur général de la police nationale ; Jean Curetti, maire de Montfuron (Alpes-de-Haute-Provence) ; Clément Defendini, maire d'Alando (Haute-Corse) ; Pierre Delort, chef de service au centre hospitalier d'Aurillac, médecin-chef du service d'incendie et de secours du Cantal ; Marcel Doupeux, ancien adjoint au maire de Thiers (Puy-de-Dôme) ; Guy Ducoloné, ancien député des Hauts-de-Seine, ancien vice-président de l'Assemblée nationale ; Charles Dumoncel, vice-président du conseil général de la Manche ; Gabriel Emsalem, chef de service administratif à la préfecture de l'Essonne ; Alain Fontaine, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Georges Fritz, maire de Vauclaix (Nièvre) ; Gérard Genty, conseiller général de la Nièvre, maire de Cercy-la-Tour ; François Goudard, préfet de la Haute-Corse ; Christian Guilbert, chef du centre de déminage d'Amiens ; Paul Henniaux, maire de Beaume (Aisne) ; Jean Hieaux, maire de Dreux (Eure-et-Loir) ; Cyprien Jullian, ancien conseiller municipal, adjoint au maire de Nîmes (Gard) ; Jean-Philippe Lachenaud, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, président du conseil général du Val-d'Oise ; Albert Laguigner, maire de Taconnay (Nièvre) ; Yves Marchand, contrôleur général de la police nationale ; Gérard Mary, contrôleur général de la police nationale ; Louis Mermaz, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée nationale ; Jean-Louis Ottavi, contrôleur général de la police nationale, chef du service de coopération technique internationale de police ; Jean-Pierre Pochon, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Jean Pometan, maire de Taillan-sur-Médoc (Gironde) ; Lucien Pougeon, maire de Chirac-Bellevue (Corrèze) ; Maurice Pourchon, conseiller général du Puy-de-Dôme, conseiller municipal de Clermont-Ferrand ; Pierre Raffin, évêque de Metz (Moselle) ; Jean-Pierre Roca, chef de la base d'hélicoptères de la sécurité civile à Grenoble ; Gilbert Sat, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la police à Marseille ; Paulette Simon, née Thomas, maire de Saint-Germain-des-Bois (Nièvre) ; Henri Sudour, adjoint au maire de Toussus-le-Noble (Yvelines) ; Maurice Tissandier, ancien député, maire de La Châtre (Indre) ; Armen Zakarian, évêque de l'Eglise apostolique arménienne de Lyon.

Aménagement du territoire et collectivités locales

Est promu *officier :*

René Uhrich, ancien conseiller municipal de Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier du 30 juin 1980.

Sont nommés *chevaliers :*

Xavier Hunault, ancien député, conseiller municipal de Châteaubriant, membre du Conseil de l'Europe ; André Klein, directeur général des services du département du Haut-Rhin ; André Lemeland, vice-président du conseil général de l'Aube, maire d'Aix-en-Othe.

Ministère de la justice

Sont promus *officiers :*

Joseph Curti, avocat général à la Cour de cassation ; Jean-René Farthouat, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris ; Georges Kiejman, ancien ministre, avocat ; Robert Martzloff, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ; Gilbert Masse, conseiller à la Cour de cassation ; Michèle Mouche, épouse Giannotti, conseiller à la Cour de cassation ; Michel Normand, avocat au barreau de Paris, président d'honneur de la confédération syndicale des avocats ; Jacques Piot, ancien président de la conférence générale des tribunaux de commerce ; Lucien Remplon, procureur général près la cour d'appel de Toulouse ; Jean-François Thery, conseiller d'Etat ; Henri Vitrolles, président d'honneur du Conseil supérieur des experts-comptables.

Sont nommés *chevaliers :*

Michel Albarède, procureur général près la cour d'appel de Grenoble ; Daniel Amson, avocat au barreau de Paris ; Claude Boisgirard, commissaire-priseur à Paris, ancien président de la chambre nationale des commissaires-priseurs ; Jean Clara, expert national ; René Costecalde, avocat général près la cour d'appel de Paris ; Georges Daublon, notaire associé à Paris ; Philippe Faure, sous-directeur à l'administration centrale ; Paul Fouillade, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ; André Frezouls, avocat au barreau de Poitiers, ancien bâtonnier ; Henri Garidou, vice-président au tribunal de grande instance de Paris ; Anne Kayanakis, épouse Rabate, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; René Kichenin, avocat au barreau de Saint-Denis-de-la-Réunion, ancien bâtonnier ; Guy Lamberigts, président hors classe honoraire de tribunal administratif ; Jean-Yves Launay, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Alain Le Caignec, président de chambre à la cour d'appel de Rennes ; Jacqueline Levi, épouse Bromberger, avocat honoraire au barreau de Paris ; Alexandre Martin-Comnène, avocat au barreau de Paris ; Patrice Maynial, magistrat, directeur général de la gendarmerie nationale ; Jacqueline Pariente, épouse Clavery, conseiller à la Cour de cassation ; Philippe Peyramaure, avocat au barreau de Nanterre, président d'honneur de l'association française des conseils juridiques ; Christian Pierre, conseiller à la Cour de cassation ; Jean-François Weber, directeur des services judiciaires.

Ministère de la défense

Sont promus *officiers :*

Jean Climaud, vice-président-directeur général d'une société ; Jean Ségalen, président-directeur général d'une société.

Sont nommés *chevaliers :*

Michel Belva, secrétaire général d'un office national ; Jean-Paul Crédeville, administrateur civil hors classe, sous-directeur au ministère ; Alain Gourod, directeur de la qualité et de la sécurité au ministère ; Philippe Le Corviger, directeur d'établissement dans une société ; Gérard Renon, ancien ministre, président-directeur général de la SNECMA ; Michel de Thomasson, conseil en entreprises ; Bernard Vargel, président-directeur général d'une société.

Ministère des affaires étrangères

PERSONNEL

Sont promus *officiers :*

Pierre Blouin, ancien ministre plénipotentiaire ; André Lewin, ambassadeur de France en Autriche ; Marie Morbieu, ancien conseiller des affaires étrangères ; Alain Pierret, ambassadeur de France près le Saint-Siège ; Jean-Pierre Puissochet, conseiller d'Etat, directeur des affaires juridiques.

Sont nommés *chevaliers :*

Jean-Pierre Beauchataud, ministre plénipotentiaire, en mission à l'administration centrale ; René Farella, consul adjoint à Port-au-Prince ; Frédéric Grasset, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Henry Jacolin, ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine ; Bernard Kessedjian, ambassadeur de France en Algérie ; Samuel Le Caruyer de Beauvais, ambassadeur de France à Malte.

PROTOCOLE

Sont promus *officiers :*

Henri Charlotin, fondateur d'associations de français expatriés (Canada) ; Georges Gudefin, président de la société américaine de la Légion d'honneur (Etats-Unis) ; Patrick Hays, directeur de société, délégué au Conseil supérieur des Français à l'étranger (Singapour).

Sont nommés *chevaliers :*

Renée Auphan, épouse Fitting, directrice du théâtre municipal de Lausanne (Suisse) ; Alain Biche, directeur délégué d'un groupe industriel (Argentine) ; Aymard Dor de Lastours, administrateur de société, président de la filiale d'un groupe industriel (Grèce) ; Philippe Ferras, président du directoire d'une compagnie d'assurances (Pays-Bas) ; le Père Jean Ferron, ancien directeur du Musée archéologique de Carthage (Tunisie) ; Bernard Garsmeur, administrateur-directeur général d'une société industrielle (Belgique) ; Alain de Metz, directeur général de société, délégué général d'un groupe industriel (Mexique) ; Gérard Roubichou, président du lycée français de New-York (Etats-Unis) ; Henri Troupel, consultant en tourisme, délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger (Canada) ; René Verdon, chef-conseiller culinaire (Etats-Unis).

Affaires européennes

Sont nommés *chevaliers :*

Jacques Leflon, administrateur de sociétés ; Guy Legras, directeur général de l'agriculture à la commission européenne ; Bertrand de Maigret, administrateur de sociétés ; Francis-Aron Rosenstiel, délégué général aux études et à la programmation au Conseil de l'Europe.

Ministère de l'éducation nationale

Sont promus *officiers :*

Raymond Allard, président-fondateur de l'association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle, directeur d'école honoraire ; Pierre Armand, ancien président national de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, chevalier du 26 février 1971 ; Pierre Tucoo-Chala, professeur d'université honoraire de l'université de Pau et des pays de l'Adour ;

Sont nommés *chevaliers :*

Daniel Bancel, recteur de l'académie de Lyon ; Marcel Bordet, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale ; Jean-Claude Coiffard, président du comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics ; Jean Colonna d'Istria, directeur du centre régional de documentation pédagogique de Corse (Ajaccio ; Pierre Desplanques, inspecteur général de l'éducation nationale ; Marcel Duhamel, directeur des écoles au ministère ; Jean Grand, proviseur de lycée honoraire; Guy Isaac, recteur de l'académie de Besançon ; Paul Muller, inspecteur général de l'éducation nationale ; Yvonne Pernet, née Lemaistre, inspecteur général de l'éducation nationale ; André Rot, chef de service au ministère ; Edouard Sans, inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie ; Marie-Jean Vinciguerra, inspecteur général de l'éducation nationale.

Ministère de l'économie

Sont promus *officiers :*

Claude Bébéar, président de la société d'assurances Axa ; Michel Rougé, conseiller financier près l'ambassade de France au Japon.

Sont nommés *chevaliers :*

Jacques Campora, directeur général adjoint dans une compagnie d'assurances ; Jean Chabanne, président d'un groupe de sociétés d'assurances ; Guy Debord, ancien directeur général de société ; Gérard Duverne, président d'un établissement de crédit ; Henri Lepoutre, président de société ; Daniel Orluc, président d'un organisme professionnel ; Jean Pascal, président d'une société financière ; Alain Tempelaere, directeur général d'une caisse mutuelle d'assurance ; Jean-François Théodore, président-directeur général de la Société des Bourses françaises.

Ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur

Sont promus *officiers :*

Yves Barbé, inspecteur général des finances, directeur général adjoint d'une société de construction d'automobiles ; Jean Bessis, président de sociétés ; Paul Bourrelier, membre du conseil général des mines ; Pierre Fortin, directeur à France Télécom ; Pierre Richier, président du conseil de surveillance d'un groupe industriel et président d'une fédération professionnelle.

Sont nommés *chevaliers :*

Spiro Agius, président-directeur général d'un groupe industriel ; Gérard Anjolras, directeur du personnel et des relations sociales d'Electricité de France et de Gaz de France ; Michel Bapst, directeur dans une société ; Jean-Pierre Bandelet, directeur des opérations internationales dans une société ; Jean-Yves Bougot, directeur à La Poste ; Pierre de Bourgoing-Le Peletier d'Aunay, ancien directeur dans un groupe pétrolier ; Alain Bravo, directeur général dans une compagnie industrielle ; Roland Deschamps, secrétaire général d'une société de l'espace ; Georges Douin, directeur dans une société de construction d'automobiles ; Gilles Dupuy d'Angeac, directeur général délégué dans une société ; Gilbert Fradé, directeur à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ; Lucette Frechin, président-directeur général de société; Jean-Yves Gouiffès, directeur à France Télécom ; Robert Jeanteur, conseiller en management, vice-président du comité exécutif d'un groupe industriel ; Jean-François Marchand, président de la chambre de commerce et d'industrie de la Meuse ; Jean-Pierre Noblanc, directeur délégué pour les composants de CEA Industrie ; Julian Porthault, président-directeur général de société ; Suzanne Quignon, née Grosset, chef de bureau au ministère ; Alain Regnault de Savigny de Moncorps, président-directeur général d'un groupe industriel ; Francis Rieupé, directeur de société ; Philippe Saint Raymond, directeur adjoint au ministère ; Jean-Luc Schweisguth, directeur régional du commerce extérieur à Lille ; Bernard Tinturier, directeur de la stratégie et de l'évaluation au Commissariat à l'énergie atomique ; Michel Vargoz, directeur des centres financiers de La Poste en Ile-de-France ;

Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme

Sont promus *officiers :*

Jean-Claude Berthod, président-directeur général d'une société de transports; Jean Chappert, inspecteur général de l'aviation civile et de la météorologie; Roland Girardot, ancien président-directeur général d'une société d'autoroute; Dominique Schaefer, ingénieur général des ponts et chaussées.

Sont nommés *chevaliers :*

Achille Adam, ancien ingénieur principal des études et de l'exploitation de la navigation aérienne; Michel Bernard, président-directeur général d'une compagnie aérienne; Jacques Fischer, chargé de mission pour les questions de manutentions portuaires; Rodolphe Frantz, directeur général dans une compagnie aérienne; Francine Goetz, épouse Courtian, dite Florence Contenay, ancien directeur à l'Institut français d'architecture; Christian Kozar, directeur dans une compagnie aérienne; Gilles Leservot, directeur général dans une société d'autoroute; Jean-Paul Lespinasse, secrétaire général d'un groupe hôtelier; Hubert Péri, président de l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français; Jean-Pierre Pronost, directeur à la SNCF; Bernard Stasi, ancien ministre, maire d'Epernay.

Ministère des entreprises et du développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Est promu *officier :*

Roger Séguy, président d'une chambre régionale de commerce et d'industrie.

Sont nommés *chevaliers :*

Léon Arnoux, restaurateur-ébéniste, maquettiste; Pierre Billard, vice-président d'un conseil régional; Robert Capia, président d'un syndicat national; Christine Chauvet, présidente nationale d'une association; Philippe Houzé, directeur général d'un groupe; Pierre Labruyère, président-directeur général de sociétés; Gustave Mialhe, ancien président d'une chambre de métiers; Pierre Vignon, président-directeur général de sociétés.

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Sont nommés *chevaliers :*

André Albier, secrétaire général d'une union régionale syndicale ; Alain Baril, président de chambre d'un conseil de prud'hommes ; Jean-Emmanuel Bodinat, président-directeur général de société ; Michel Bourlon, secrétaire général d'une fédération nationale syndicale ; André Cambon, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Antoine Campana, ancien directeur régional du travail et de l'emploi ; Alain Kergall, délégué général d'un syndicat professionnel ; Henri Krasucki, ancien secrétaire général de la CGT ; Roger Lemaire, ancien sidérurgiste ; René Métral, président d'une chambre de métiers ; Gabriel Paillasson, artisan pâtissier, chocolatier, glacier ; Guy Petit, adjoint à un directeur départemental du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole ; Roger Picard, secrétaire d'une union locale syndicale ; Christian Suzanne, président-directeur général de société ; André Wille, ancien ingénieur.

Ministère de la culture et de la francophonie

Sont promus *officiers :*

Daniel Boulanger, écrivain, scénariste, dialoguiste ; Françoise Delthil, dite Verny, éditeur ; Jacques Ertaud, cinéaste ; Maurice Jarre, compositeur, chef d'orchestre ; Irène Lévi-Alvarès, née Joachim, professeur honoraire du Conservatoire national supérieur de musique de Paris ; Edouard Pommier, conservateur général honoraire du patrimoine, inspecteur général honoraire des musées.

Sont nommés *chevaliers :*

Daniel Alcouffe, conservateur général du patrimoine ; Georges Barboteu, compositeur de musique, concertiste ; Maurice Bertrand, conseiller culturel à la mairie de Grenoble ; André Carvallo, administrateur d'une demeure historique ;

France Clidat, épouse Gagnon, pianiste, concertiste ; Simone Cornu, épouse Gallimard, éditeur ; Lucien Déjean, dit Jean-Luc Théophile, producteur d'émissions télévisées, écrivain ; Renée Delmas, épouse Bierry, directrice de théâtre, vice-présidente d'un syndicat professionnel ; Claude Duthuit, administrateur d'une fondation ; Jacques Fabbricotti dit Fabbri, comédien, metteur en scène ; Jean-Benoît Frèches, conseiller référendaire à la Cour des comptes, directeur général de société ; Marcel Gotlieb, dit Gotlib, auteur de bandes dessinées ; Jeanne Mondot, épouse Bourin, historienne, romancière ; Perrine Ramin, épouse Canavaggio, conservateur général du patrimoine ; Colette Samet, dite Janie, rédactrice en chef adjointe d'un quotidien ; Claude Viseux, sculpteur, professeur, chef d'atelier de sculpture à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ; Clément Zaffini, chef d'orchestre, soliste hautboïste.

Ministère du budget

Sont promus *officiers :*

Henri Baquiast, payeur général du Trésor ; José Pène, ancien contrôleur financier.

Sont nommés *chevaliers :*

Pierre Brognard, chef de section des douanes à Boulogne-sur-Mer ; Pierre Chièze, chargé de mission, conseiller au ministère ; Pierre Ducoroy, expert-comptable, commissaire aux comptes ; Louis Hénon, contrôleur financier ; Jacques Lavergne, trésorier-payeur général des Pyrénées-Atlantiques ; Jacques Muret, commissaire aux comptes ; Paul Proffit-Blanc, conservateur des hypothèques à Corbeil-Essonnes ; Paul Thévenin, trésorier-payeur général du Doubs et de la région Franche-Comté.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Sont promus *officiers :*

Nicolas d'Andoque de Seriège, gérant d'un groupement foncier agricole ; Jean Barlet, président de section au conseil général du génie rural, des eaux et des forêts ; André Benoit, ancien président-directeur général d'une société de produits laitiers.

Sont nommés *chevaliers :*

Michel Besnier, président-directeur général d'une société agroalimentaire ; Jean-Claude Bousquet, viticulteur, président du conseil économique et social de Languedoc-Roussillon ; Marc Catsaras, secrétaire général de l'Académie vétérinaire de France ; Pierre-Yves Dhellemmes, président-directeur général d'une société d'armement à la pêche ; Robert Duclos, vice-président de la chambre d'agriculture de la région Rhône-Alpes ; Jacques Entremont, président-directeur général d'une société agroalimentaire ; Marcel Favain, président de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Cantal ; Claude Gautier, directeur régional de l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes ; Bernard de Jouvencel, vice-président de la Fédération nationale de la propriété agricole ; Robert Laurens, ancien président de la fédération des organismes de défense sanitaire des animaux ; Jean Rouzel, contrôleur général des services vétérinaires ; André Séchet, courtier-juré en vins et spiritueux ; Gilbert Serieys, fondateur et ancien directeur de coopératives agroalimentaires.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sont promus officiers :

François Kourilsky, biologiste, directeur général du Centre national de la recherche scientifique ; Gaston Mialaret, président honoraire de l'Association internationale des sciences de l'éducation ; François Morel, professeur au Collège de France.

Sont nommés *chevaliers :*

Jean-François Bach, professeur titulaire d'immunologie ; Jean-Pierre Bardet, directeur général des enseignements supérieurs ; Pierre David, président du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie ; Gérard Ferey, professeur des universités ; Jean Klein, professeur des universités ; Pierre Lallemand, directeur de recherche ; Jack Lang, ancien ministre, professeur des universités ; Michel Pierson, professeur des universités ; Christian Schmidt professeur des universités ; Raymond Stora, directeur de recherche ; Pierre Vialle, professeur des universités ;

Ministère de l'environnement

Est promu *officier :*

Louis Charbonnièras, ancien vice-président de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Sont nommés *chevaliers :*

Marc Durbet, maire d'Hermillon (Savoie) ; Dominique Mezzadri, administrateur de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse ; Claude Truchot, directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France ; Jean-François Vicard, directeur scientifique dans une société de prévention de la pollution de l'air.

Ministère de la fonction publique

Est promu *officier :*

Paul Sadoul, ancien professeur de physiopathologie, président de la société lorraine d'archéologie.

Sont nommés *chevaliers :*

René-François Bernard, responsable des écoles des mines au conseil général des mines ; Louis Hepner, chef du service neurologique à l'hôpital Saint-Julien de Nancy ; Bruno Macchi, responsable du service informatisé de transcription et d'impression braille à la sous-préfecture d'Etampes ; André Orts, ancien conseiller principal d'éducation, adjoint au maire de Montélimar ; Jaques Pierson, directeur général de l'établissement public foncier de la métropole lorraine ; Jean-Claude Salvadori, président du tribunal administratif de Rouen.

Ministère du logement

Est promu *officier :*

Marie Adhémar de Lestrade de Conty, président-directeur général de sociétés, administrateur de la Fédération nationale des promoteurs constructeurs.

Sont nommés *chevaliers :*

Emmanuel Edou, directeur de l'habitat et de la construction au ministère ; Philippe Grange, expert immobilier ; Pierre Luciani, directeur général adjoint dans une société de bâtiment et travaux publics ; Guy Simon, gérant de société, président d'une fédération départementale des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Ministère de la coopération

Sont promus *officiers :*

Edouard de Bethencourt, directeur général d'une société au Gabon ; Pierre Bobin, directeur d'un institut médical au Mali.

Sont nommés *chevaliers ;*

Marcel Bardot, administrateur de sociétés au Sénégal ; Marie-Josèphe Bonnet, chirurgien dans un hôpital au Zaïre ; Bernard Diguet, conseiller technique en Côte-d'Ivoire ; Jean-Pierre Falandry, chirurgien urologue au Niger ; François Huguenin, président-directeur général d'une société de travaux publics ; Jean-Yves Ollivier, président-directeur général de sociétés.

Lire la suite page 24

La crainte d'un retour des tensions inflationnistes

Les taux d'intérêt à long terme américains poursuivent leur envol

Principale référence du marché obligataire américain, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans est passé, lundi 4 avril, de 7,26 % à 7,42 %. La nette amélioration des chiffres du chômage américain, bien meilleurs que prévu, faisant craindre un regain d'inflation aux Etats-Unis est en partie responsable de cette nouvelle tension à la hausse.

▪ INDICE DOW JONES. Avec ce nouveau recul, lundi 4 avril, l'indice Dow Jones, en s'inscrivant à la cote 3 593,95, est revenu à son niveau d'octobre 1993. Depuis le début de l'année, le principal indicateur de la Bourse new-yorkaise a perdu 4,2 % mais, surtout depuis son plus haut niveau atteint le 31 janvier, il a dégringolé de 9,66 %.

NEW-YORK

de notre correspondant

Pas de panique. Lundi 4 avril dans la soirée, après une journée d'extrême nervosité à Wall Street, Bill Clinton, en déplacement à Cleveland (Ohio), a renouvelé, à la télévision, ses appels au calme et à la raison en direction des investisseurs, petits et grands. *« Il n'y a aucune raison de s'inquiéter de la santé à long terme de l'économie américaine »*, leur a-t-il expliqué.

Le président américain s'est même risqué à un pari sur les taux d'intérêt, la principale source d'inquiétude des marchés : ils *« sont encore inférieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient au plus profond de la récession. Je pense qu'ils sont trop hauts. Je pense qu'ils vont baisser »*.

En fait, les investisseurs américains n'en étaient pas convaincus lundi. Après la publication, vendredi 1er avril, des chiffres sur la situation du marché du travail en mars – 456 000 emplois créés, un record – (*le Monde* daté 3-4 avril), ils sont obsédés par la crainte d'un nouveau durcissement par la Réserve fédérale de sa politique monétaire.

Cette perspective a pesé toute la journée de lundi sur les marchés. Celui des actions a été extrêmement volatil. Les « coupe-circuits » – l'arrêt des transactions automatiques dès que l'indice a baissé de plus de 50 points – ont été déclenchés à deux reprises dans la journée. L'indice Dow Jones a ouvert en forte baisse (une perte de plus de 2 %) avant de se redresser, de replonger et de finir sur un recul de 42,6 points (– 1,1 % par rapport à jeudi). Ajouté à celui des jours précédents, ce nouveau retrait amène le Dow Jones à son plus bas niveau depuis le 13 octobre 1993, il y a cinq mois.

Le marché des obligations a été plus déprimé encore. Comme jeudi, il a à nouveau fortement chuté.

La baisse de la valeur des obligations se traduit automatiquement par une envolée de leur rendement, c'est-à-dire des taux d'intérêt.

Les taux sur les bons du Trésor à 30 ans – un indicateur phare du marché – sont ainsi passés de 7,28 % à 7,42 %, leur niveau le plus élevé depuis le 13 janvier 1993, il y a quatorze mois. En fait, ce sont les professionnels de la finance – et non les petits porteurs – qui alimentent cette déprime. Peu d'actionnaires individuels vendent actuellement des titres. En revanche, beaucoup d'investisseurs institutionnels sont conduits à en céder, soit pour couvrir les pertes qu'ils ont subies sur les marchés obligataires européens, soit pour réduire leur endettement.

Cet emballement des taux d'intérêt commence en tout cas à réellement inquiéter les économistes. Si le loyer de l'argent devait rester durablement élevé, la croissance américaine pourrait s'en trouver menacée. La Maison Blanche organise, depuis quelques jours, une véritable campagne de communication pour tenter de convaincre les investisseurs de la *« bonne santé »* de l'économie américaine.

Tous ses ténors sont appelés à témoigner devant les caméras de télévision. Après Robert Rubin et Lloyd Bentsen dimanche, ce sont, lundi, Laura Tyson, le chef des conseillers économiques, et Robert Reich, le secrétaire au travail, qui ont été appelés à la rescousse, avant le président lui-même. L'enjeu est de taille : une crise financière grave pourrait effectivement remettre en cause la mécanique actuelle d'une croissance créatrice d'emplois.

ERIK IZRAELEWICZ

Indice boursier
DOW JONES
3 978,36
4 avril 1994
3 593,95
3 241,95
4000 – 3800 – 3600 – 3400 – 3200 – 3000
J F M A M J J A S O N D J F M A
1993 1994

Dans le sillage de Wall Street

La Bourse de Paris ouvre en net repli

Fermée depuis jeudi 31 mars, comme pratiquement l'ensemble des places mondiales, la Bourse de Paris a dû attendre mardi 5 avril pour réagir, logiquement, de façon négative à l'accès de mauvaise humeur de Wall Street la veille.

En repli de 0,68 % à l'ouverture, les valeurs françaises abandonnaient 1,13 % une demi-heure plus tard. Ce repli s'effectuait en réaction à la nouvelle baisse de Wall Street lundi 4 avril. La Bourse new-yorkaise avait très mal réagi à la vive tension à la hausse des taux à long terme américains, consécutive à la nette amélioration des chiffres du chômage pour le mois de mars. Cette tension du prix de l'argent risque de freiner l'expansion de l'économie américaine mais entrave surtout la politique monétaire européenne, orientée à la baisse depuis des semaines.

Depuis le début de l'année, les valeurs françaises ont en moyenne perdu 8,8 % et sont revenues à leur niveau de la mi-septembre 1993. L'indice CAC 40 évolue aujourd'hui aux alentours de 2 070 points, niveau qui selon les opérateurs devrait constituer un seuil de rebond.

Par ailleurs, notent les opérateurs, on assiste encore à une déconnection entre les marchés boursiers et les économies. Alors que la reprise se profile de part et d'autre de l'Atlantique, que la perspective des résultats des entreprises semble s'améliorer, la Bourse boude.

Le président Clinton juge que les données économiques sont « saines »

Le président Bill Clinton a estimé, lundi 4 avril, que les taux d'intérêt à long terme étaient *« trop élevés »*, mais il s'est déclaré convaincu qu'ils allaient *« redescendre »*. Par ailleurs, il a également demandé aux Américains, après la chute de Wall Street lundi, de *« ne pas réagir avec excès »*, soulignant que les données de base de l'économie américaine sont *« saines »*. Ce sentiment est également partagé par Laura Tyson, principal conseiller économique de la Maison Blanche, qui a répété, lundi que les données sur l'inflation étaient *« étonnamment bonnes »* et que *« tôt ou tard, les marchés refléteront ces données fondamentales »*. Pour Laura Tyson, le grand danger est la perte du contrôle de l'inflation, dont les données, pour l'instant, sont très bonnes, en ajoutant toutefois que la réaction des marchés était souvent *« difficile à prévoir »*.

« Nous voulons être sûrs que les gens comprennent que l'économie est solide », a-t-elle dit pour expliquer les propos rassurants tenus ce week-end par le secrétaire au travail, Robert Reich, et le conseiller national pour l'économie, Robert Rubin. Robert Reich, tout en remarquant que *« Wall Street évolue au jour le jour »*, s'est déclaré convaincu qu'à long terme, la Bourse new-yorkaise allait *« comprendre et réagir favorablement à la croissance solide déjà réalisée »*. De son côté, M. Rubin a réaffirmé que l'administration Clinton prévoyait une *« inflation modeste »* d'environ 3 % cette année et a appelé les opérateurs à concentrer leur attention sur les *« données fondamentales »* de l'économie.

La fin d'un contentieux financier

Eurotunnel versera 11,4 milliards de francs aux constructeurs du lien fixe trans-Manche

Eurotunnel, le concessionnaire du tunnel sous la Manche, et TransManche Link (TML), qui regroupe ses constructeurs, ont abouti à un accord réglant leur contentieux financier. Eurotunnel versera, au total, 1,140 milliard de livres, soit 11,4 milliards de francs (valeur 1985) à TML au titre des équipements fixes. En réalité, il ne lui reste plus qu'à verser entre 600 et 730 millions de francs actuels. Cet accord amiable met un terme au contentieux porté devant le panel d'experts.

Le marché initial des équipements fixes (voies de chemin de fer, caténaires, système de climatisation) s'élevait à 620 millions de livres (valeur 1985), soit environ 6,2 milliards de francs. En septembre 1991, TML avait demandé une rallonge conséquente à Eurotunnel. L'affaire avait été portée devant les instances d'arbitrage.

Les deux parties divergeaient sur le montant des réclamations. En août 1992, Eurotunnel avait fait un pas en proposant 12 milliards de francs (valeur 1985), dont environ 2,5 milliards sous forme d'instruments financiers (actions et obligations convertibles en actions). André Bénard, le président d'Eurotunnel, avait présenté cette offre comme le *« prix de la paix »*. Un solde de tout compte en quelque sorte. TML avait finalement rejeté cette offre, refusant d'être payé pour une part en « papier » (actions et obligations convertibles) d'une valeur jugée aléatoire.

Retards successifs

L'accord en vue aboutit à un quasi-doublement de l'addition. *« Le montant contractuel pour les équipements fixes, 6,2 milliards à l'origine, atteint un total de 11,4 milliards de francs valeur 1985, ce qui est inférieur de 8,1 milliards de francs 1985 – soit 11 milliards de francs actuels – par rapport aux 19,5 milliards de francs 1985 qu'a réclamés par la suite TML »*, précise Eurotunnel dans un communiqué. Il ne devrait pas comporter d'instruments financiers. En revanche, TML devrait faire un geste de bonne volonté en s'engageant à garantir une partie de la prochaine émission d'actions, pour un montant de 650 millions de francs actuels. Le concessionnaire du tunnel sous la Manche a besoin d'une rallonge financière de l'ordre de 10 milliards de francs, dont la moitié, au moins, devrait faire l'objet d'une augmentation de capital. Les banques prêteront le reste. TML s'engage également à ce que l'intégralité du montant des bons de souscription fondateurs émis en 1986, qui s'élève à 52 millions de livres actuel, revienne à Eurotunnel.

Il faudra attendre 1998 pour que le concessionnaire commence à amortir sa dette. A cette date, quelque 100 milliards de francs (y compris les frais financiers) lui auront été nécessaires, soit le double de ce qui était prévu. Le règlement du contentieux entre Eurotunnel et TML intervient alors que le tunnel fait l'objet de retards successifs pour son ouverture. La mise en service du tunnel sous la Manche se fera progressivement à partir de juin. Quelques navettes réservées aux automobiles et quelques TGV emprunteront le tunnel sous la Manche. La mise en service complète de l'ouvrage sera effective quelques semaines plus tard.

MARTINE LARONCHE

CAMEROUN : plus de 20 000 suppressions d'emplois dans le secteur public. – Plus de 20 000 emplois du secteur public camerounais vont être supprimés dans les prochains mois conformément à la lettre d'intention signée par Yaoundé le 17 févrie avec le Fonds monétaire international (FMI), a annoncé dimanche 3 avril le ministre de la fonction publique, Sali Dairou. *« Cette compression va s'effectuer après que les discussions actuellement en cours avec une délégation de la Banque mondiale à Yaoundé auront permis de trouver l'argent nécessaire à l'indemnisation des fonctionnaires candidats volontaires au départ »*, a déclaré le ministre. L'Etat camerounais emploie 180 000 fonctionnaires.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INDUSTRIE

Dans la perspective de la privatisation du groupe informatique français

Le japonais NEC s'interroge sur ses relations avec Bull

Le constructeur informatique japonais NEC dit avoir été surpris par la décision soudaine des autorités françaises de privatiser Bull. Irrité par les contacts engagés par les dirigeants du groupe public avec son rival Fujitsu, s'estimant mal informé, NEC réserve pour le moment sa réponse quant à l'augmentation de sa participation dans le capital du groupe français.

TOKYO

de notre correspondant

Un divorce à la manière de Honda et de Rover, à la suite de la prise de contrôle de cette entreprise par BMW, pourrait-il se produire dans le cas de Bull et de NEC? L'hypothèse paraît, pour l'instant, exclue mais on manifeste chez NEC une *« perplexité »*, quelque peu irritée, à la suite de rumeurs sur des contacts de Bull avec des partenaires potentiels en vue de la privatisation de l'entreprise, dont certains sont des concurrents directs de NEC comme Fujitsu.

Actionnaire de Bull, NEC semble être un interlocuteur privilégié dans la restructuration de cette entreprise. Et désormais, *« la France courtise les Japonais »*, comme l'écrivait la semaine dernière *Business Week*, notant ironiquement qu'il n'y a pas si longtemps Paris tonitrua lorsque Fujitsu acheta la société d'informatique anglaise ICL. Changeant de cap, la France papillonne au Japon et le rachat de Bull semble s'y jouer au fil d'une partie de « poker menteur ». Le raidissement de NEC pourrait n'avoir qu'une dimension tactique : Fujitsu ne paraît guère intéressé et NEC, qui le sait, pourrait tirer partie de cette manœuvre française pour gagner du temps afin de cueillir le fruit Bull lorsqu'il sera mûr, c'est-à-dire au meilleur prix.

NEC est-il intéressé à une prise de participation substantielle dans Bull ? *« Cela dépend de deux facteurs,* nous a déclaré Hirofuni Okuyama, directeur de la division de la planification internationale : *des résultats de la politique de restructuration de Bull destinée à remettre l'entreprise sur la voie du profit et des développements du partenariat stratégique (collaboration technologique sur les produits et marketing) que nous avons commencé à négocier il y a quatre mois avec Bull. »*

« La décision soudaine de privatiser Bull nous a surpris, poursuit-il. *Et il nous semble qu'il y a des problèmes de priorité avant de discuter d'une prise de participation plus substantielle : en 1993, nous avons souscrit à une augmentation du capital de Bull pour maintenir notre part (4,43 %) et nous avons versé alors 380 millions de francs. Une seconde recapitalisation doit avoir lieu en 1994 et nous serons probablement conviés alors à verser 140 millions de francs. Nous n'avons encore pris aucune décision sur ce point. Sur ce arrive la privatisation, qui donne une tout autre dimension au problème. »*

Pour les dirigeants de NEC, il est hors de question d'envisager une prise de participation plus substantielle dans Bull tant que ne se seront pas dessinés les résultats du partenariat global – télécommunications, semi-conducteurs, composants électroniques – décidé entre les deux entreprises il y a quatre mois. Cet accord porte, en ce qui concerne le marché, sur *« la France, l'Europe et d'autres parties du monde »*. *« Il peut constituer un élément important de notre stratégie commerciale en Europe »*, admet M. Okuyama. Mais, fait-il remarquer, ce n'est qu'un élément de celle-ci : *« Nous sommes présents en Europe depuis les années 70 et nous disposons, depuis 1993, avec NEC-Europe, dont le siège est à Londres, d'une filiale qui centralise nos activités. Enfin, nous produisons en Angleterre et en Irlande. »*

Bull a cependant sur le marché français et européen une place qui ne peut qu'intéresser NEC. Mais cette entreprise a aussi ses difficultés (affectée par la valorisation du yen, ayant enregistré des résultats négatifs en 1992, elle a rétabli ses comptes en 1993) et elle est soumise à des luttes d'influence internes. Autant de facteurs qui expliquent qu'elle reste dans l'expectative.

« Une prise plus substantielle de participation de NEC dans Bull n'est possible à envisager qu'une fois que nous serons convaincus que le partenariat avec Bull peut porter des fruits. Or, il est trop tôt pour le savoir. On ne peut envisager, dans les conditions présentes, de participer à la recapitalisation de 1994 et encore moins à la privatisation de Bull. Non seulement nous ne sommes pas informés suffisamment de ce qui se trame (cherche-t-on un partenaire industriel ou simplement un actionnaire majoritaire?) mais, en outre, la politique de Paris est pour le moins peu transparente, s'il est vrai que Bull traite avec nos concurrents directs. »

« La situation est simple », estime, plus direct, Sada Matsuba, directeur général du bureau chargé du partenariat stratégique avec Bull : *« Il y a quatre mois, Bull et NEC ont dit qu'ils s'aimaient et, pour notre part, nous avons investi 380 millions de francs dans cette « idylle ». Aujourd'hui nous voulons voir quel enfant peut en naître et l'on ne souhaite pas qu'un troisième partenaire s'immisce dans cette relation avant même qu'elle ait porté ses fruits. Ce n'est qu'après que nous serons à même de décider si cette relation doit être approfondie ou non. »* Les Français semblent, eux, plus pressés.

PHILIPPE PONS

FINANCES

Selon *« la Tribune-Desfossés »*

Jean Peyrelevade avait adressé une lettre à M. Balladur sur la situation du Crédit lyonnais

La Tribune-Desfossés publie dans son édition du 5 avril des extraits d'une lettre de Jean Peyrelevade au premier ministre, Edouard Balladur, avant sa nomination à la tête du Crédit lyonnais et dans laquelle il soulignait l'ampleur des difficultés de la banque. Cette lettre aurait été envoyée le 2 novembre 1993, soit huit jours avant que l'ancien président de la banque, Jean-Yves Haberer, soit nommé à la tête du Crédit national. M. Peyrelevade aurait notamment indiqué au premier ministre que *« la situation du Crédit lyonnais, que j'ai pu rapidement examiner avec, selon vos instructions, le concours de la Banque de France et de la direction du Trésor, est sérieuse »*. *« La banque va connaître deux années de pertes successives : près de 2 milliards de francs en 1992, 3 à 4 milliards en 1993 selon les premières estimations. »* *« Si l'outil bancaire reste solide (...), le poids des crédits non performants est aujourd'hui proprement insupportable : plus de 60 milliards de prêts entrent dans cette catégorie et ce sont 4 milliards de francs d'intérêts annuels, soit plus du quart du revenu brut d'exploitation, qui ne sont pas honorés par les débiteurs. »*

Rappelons que Jean-Yves Haberer a été limogé le 30 mars (*le Monde* du 31 mars) de la présidence du Crédit national pour sa gestion passée du Crédit lyonnais, dont le gouvernement déclarait ignorer la gravité de la situation.

COMMENTAIRE

Le risque de politisation

MANIFESTEMENT, Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, cherche à protéger l'établissement et ses dirigeants de la polémique et plus encore d'une commission d'enquête parlementaire qui étalerait sur la place publique les malheurs de la dernière grande banque... publique. Déjà, lors de l'annonce, le 24 mars, des pertes historiques de 6,9 milliards de francs, il avait pris vivement la défense de ses deux directeurs généraux Michel Renaut et François Gille.

M. Peyrelevade a même cherché, avant et après son arrivée, à ménager son prédécesseur à la tête du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer. Mais ce dernier, en réclamant la création d'une commission d'enquête pour se justifier, ne lui a sans doute pas rendu service. Dans un entretien aux *Echos* du 5 avril, M. Peyrelevade veut clairement éviter la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. *« Je comprends le désir de compréhension du passé exprimé par les parlementaires. Je leur serais très reconnaissant de s'intéresser également aux conditions de redressement de cette maison... »*, explique-t-il.

Moins que des arrière-pensées politiques ou un désir de protéger les gouvernements socialistes et la mémoire de Pierre Bérégovoy, il s'agit plutôt d'une volonté d'éviter de nouveaux coups à une banque passablement meurtrie. Dans le domaine financier, la confiance des clients, et plus particulièrement des étrangers, dépend étroitement de l'image d'un établissement. Elle se détruit en quelques jours et se construit pendant des années. Son image est d'autant plus importante pour le Lyonnais que son seul vrai atout aujourd'hui, c'est son réseau international, le premier en Europe et sans doute le premier au monde.

La banque publique peut d'autant moins se permettre une polémique à rallonge que ses démêlés judiciaires aux Etats-Unis et en Suisse, après les affaires MGM et Sasea, ont déjà passablement terni son image. Elle est devenue depuis de longs mois dans la presse anglo-saxonne le *« crazy Lyonnais »*. Après l'annonce de pertes abyssales, du plan de sauvetage et de la révocation de Jean-Yves Haberer de la présidence du Crédit national, M. Peyrelevade veut éviter la politisation de l'affaire. C'est sans doute déjà trop tard. *« Je n'ai pas trouvé trace de demandes d'interventions abusives de la part de l'Etat »*, affirme-t-il. Si commission d'enquête il y a, le président du Crédit lyonnais préférerait qu'elle soit administrative sous l'égide du ministère de l'économie et donc forcément... moins publique.

Quant à la polémique, elle pourrait rebondir après l'annonce par *la Tribune* du 5 avril de l'existence d'une lettre de M. Peyrelevade à Edouard Balladur, le premier ministre, en date du 2 novembre 1993 et décrivant dans le détail la situation très délicate du Crédit lyonnais. M. Haberer était pourtant nommé huit jours plus tard à la présidence du Crédit national. Quant à M. Peyrelevade, il prenait la direction du Lyonnais et laissait la tête de l'UAP à Jacques Friedmann après une valse de présidents d'une rare complexité.

ÉRIC LESER

COMMERCE INTERNATIONAL

Dénonçant le risque de mesures protectionnistes

Les pays d'Asie du Sud-Est se mobilisent contre le projet de « clause sociale »

Un projet franco-américain d'introduire une « clause sociale » dans les négociations commerciales internationales provoque une levée de boucliers en Asie du Sud-Est. Autant les gouvernements de la région sont prêts à participer à la lutte contre le travail forcé (prisonniers, enfants, femmes), autant ils rejettent le procès de « dumping social » qu'on commence à leur faire en Europe comme aux Etats-Unis, y voyant un prétexte à des mesures protectionnistes. Quoi qu'il en soit, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, a décidé de faire front lors de la finalisation, le 15 avril à Marrakech, du cycle de l'Uruguay.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

L'Asie de l'Est, dont plusieurs économies, drainées par leurs exportations, sont les plus dynamiques de la planète, se sent globablement menacée par ce qu'elle perçoit, à tort ou à raison, comme une offensive occidentale multiforme. A l'égard de la Chine, les Etats-Unis lient le renouvellement du statut de la nation la plus favorisée à un respect plus évident des droits de l'homme par Pékin. Washington exerce aussi des pressions pour que l'Indonésie tienne davantage compte des droits de ses travailleurs. Répondant aux pressions de la France et des syndicats européens, l'Union européenne entend, à son tour, intervenir en faveur des droits des syndicats auprès du Bureau international du travail (BIT).

Les pays de l'ASEAN se sentent vulnérables. D'un côté, en dépit du rapide développement de leurs économies, ils bénéficient, en règle générale, de tarifs préférentiels que leur accorde l'Europe depuis 1971. De l'autre, le déficit commercial de l'Union européenne à l'égard de l'ASEAN a franchi, vingt ans plus tard, le seuil des 3 milliards de dollars. Ils savent donc qu'un relèvement des barrières douanières européennes est d'autant plus dans l'air que le chômage sévit en Europe. Mais ils refusent le raisonnement selon lequel ils sont, même en partie, responsables du chômage européen. Les *« clauses sociales »* dans le commerce international, disent-ils, ne sont qu'un prétexte au renforcement du protectionnisme.

Toujours est-il que les Etats-Unis et l'Europe vont probablement continuer de dénoncer le bas coût de la main-d'œuvre et les conditions de travail en Asie de l'Est, tout en n'insistant pas sur le relèvement des salaires minimaux légaux. Les pays de l'ASEAN vont tout entreprendre pour que, comme s'y étaient engagés les Etats-Unis en décembre 1993, aucune *« clause sociale »* supplémentaire ne figure dans le document ratifié à Marrakech. Si les travailleurs asiatiques, estime-t-on ici, acceptent des salaires moins élevés et des conditions de travail plus dures, c'est qu'ils y trouvent également leur compte. Les Etats-Unis et l'Europe, ajoute-t-on, réagissent ainsi parce qu'ils redoutent la qualité de la concurrence asiatique.

Intervenant au moment où Washington inquiète l'ensemble de la région, en menaçant pour des raisons différentes Tokyo, Pékin et Djakarta de sanctions commerciales, le débat risque d'en être d'autant plus dur. Les pays asiatiques vont utiliser plusieurs arguments comme le risque d'une nouvelle division Nord-Sud ou encore la mise en évidence des intérêts des nombreuses sociétés occidentales qui vivent, au moins en partie, de l'utilisation d'une main-d'œuvre asiatique besogneuse et à bon marché. A long terme, le débat pourrait avoir pour effet de renforcer l'intégration encore lâche des économies de l'Est asiatique.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Le gouvernement organise un débat au Parlement sur les conclusions du Cycle de l'Uruguay

En prélude à la signature, entre le 12 et le 15 avril à Marrakech (Maroc), de l'acte final du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le gouvernement fera, mercredi 6 avril, une déclaration à l'Assemblée nationale sur les conclusions du Cycle de l'Uruguay, suivi d'un débat.

Après sept ans de négociations qui avaient débuté à Punta-del-Este (Uruguay), l'accord de libéralisation du commerce international, conclu le 15 décembre dernier, est le plus complet depuis la création du GATT en 1947. Les résultats du Cycle de l'Uruguay dépassent les enjeux initiaux. Les tarifs douaniers baisseront, en effet, d'au moins 40 % alors que l'objectif initial était de 33 %.

Le principal acquis de ces négociations a été obtenu sur les questions agricoles qui avaient donné lieu à une querelle entre les Européens et les Américains (accord de Blair House). Pour la première fois, la communauté internationale s'est attaqué au problème des subventions. L'Union européenne et les Etats-Unis se sont engagés, à ce titre, à baisser leurs exportations subventionnées de 21 % en volume.

Autre résultat important : la création d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) qui devrait se substituer au GATT, au plus tôt le 1er janvier 1995. Chargée de créer un système commercial multilatéral, l'OMC marque, en principe, la fin du bilatéralisme. Ainsi, les Etats-Unis ne pourront plus utiliser unilatéralement leurs armes de rétorsion commerciale sans un accord préalable de l'Organisation. Les Américains souhaiteraient que celle-ci se penche sur les questions sociales. Les Douze restent à ce sujet en retrait par rapport à la position américaine pourtant partagée par les Français.

Au total, il reste encore à régler quelques problèmes sectoriels : les services financiers, l'aéronautique, la sidérurgie, les transports maritimes et les télécommunications. L'acte final sera définitivement adopté après sa ratification par les Parlements nationaux.

Selon une enquête de l'INSEE

La France améliore ses positions dans le Sud-Est asiatique

Depuis quelques années, la part de l'Asie dans le commerce extérieur français ne cesse d'augmenter. En particulier, celle des pays asiatiques en développement rapide que sont la Chine, les quatre « dragons » (Corée du sud, Hongkong, Singapour et Taïwan) et les membres de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Brunei).

Si les exportations françaises ont baissé, dans l'ensemble, de 5,4 % en 1993, celles vers l'Asie ont progressé de 14,5 %. Le déficit commercial avec les pays asiatiques en forte croissance s'est ainsi réduit : – 8,7 milliards de francs l'an dernier contre – 17,2 milliards en 1991. Hors Chine, les échanges sont même devenus, en 1993, excédentaires de 3,5 milliards de francs, leur taux de couverture atteignant 108 %. Et le ministre du commerce extérieur, Gérard Longuet, espère que cette tendance se confirmera dans l'avenir. Lancée le 3 février, *« l'initiative française vers l'Asie »*, un ensemble de dix mesures destinées à favoriser l'implantation des entreprises françaises dans cette région, n'a pas d'autre ambition (*le Monde* du 5 février 1994).

Le commerce de la France avec cette zone en pleine expansion est peu spécialisé, si l'on établit la comparaison avec celui de ses concurrents, révèle une enquête de l'INSEE. Il présente des caractéristiques différentes selon les pays. La France exporte ainsi vers les quatre « dragons » davantage de biens de consommation et moins de biens d'équipement et de biens intermédiaires que les autres pays industrialisés. Ses ventes à la Chine se singularisent par la prédominance relative des biens intermédiaires. Les biens d'équipements occupent, en revanche, une place importante dans les exportations françaises vers les membres de l'ASEAN. Et ce en raison, notamment, des livraisons d'Airbus.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mettant en cause la responsabilité du gouvernement dans l'affectation des fonds communautaires

Le conseil régional du Limousin va déposer un recours contre la nouvelle répartition des crédits européens

LIMOGES

de notre correspondant

Le conseil régional du Limousin va introduire un recours devant le Conseil d'Etat contre la manière dont la région est traitée dans la répartition des sommes provenant des fonds européens. Il en demande la révision. S'il n'est pas entendu, il intentera une *« action de carence »* devant la Cour de justice des Communautés européennes.

Lors d'une assemblée plénière lundi 28 mars, la majorité de gauche, appuyée par les élus écologistes, a confié à son président, Robert Savy (PS), le soin d'ouvrir la procédure. Les fonds structurels européens (*le Monde* daté 27-28 février) sont répartis en trois objectifs : 1 (régions en retard de développement), 2 (zones en reconversion industrielle) et 5b (zones rurales en difficulté). Le Limousin n'a accès qu'au chapitre « 5 b » alors que le conseil régional estime qu'il pourrait être éligible au « 2 », à cause notamment du désengagement d'entreprises publiques, RVI (automobile), la Cogema (uranium), le GIAT (industries d'armement).

Mais c'est la répartition des sommes du chapitre 5b qui motive le recours. A partir de cette année, les crédits alloués à ce titre au Limousin (21,8 millions d'écus par an, soit 140 millions de francs) seront diminués de 3 %. En revanche, selon Robert Savy, *« toutes les régions voisines recevront davantage : 119 % pour l'Auvergne, 166 % pour l'Aquitaine, 169 % pour Midi-Pyrénées, et 172 % pour Poitou-Charentes »*. Or *« c'est le gouvernement français qui a, seul, la responsabilité de la répartition de l'enveloppe communautaire entre les régions »*. C'est donc à lui que la région demande de revoir sa copie. Une délégation d'élus reçue à sa demande par Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, s'est entendu répondre que la répartition décidée à Paris *« est définitive et irréversible »*. Si le recours n'était pas entendu par le Conseil d'Etat, le conseil régional irait en appel jusqu'à Bruxelles.

Au nom de l'opposition régionale, Jean-Claude Pasty (RPR), député européen, a refusé de s'associer à cette démarche juridique. Il a estimé que ce serait un *« coup médiatique »* fatalement *« long et inefficace »*. Le Limousin, selon lui, *« devrait élaborer vite des projets concrets qui pourraient, dans les années à venir, attirer des financements nouveaux pris sur les crédits non consommés par des régions moins rapides »*.

GEORGES CHATAIN

INDICATEURS

CHINE

■ **Inflation : + 25,9 % en février sur douze mois.** – Le coût de la vie dans les trente-cinq plus grandes villes de Chine a augmenté de 25,9 % en moyenne en février par rapport à février de l'année dernière. Dans dix-huit villes, la hausse a été comprise entre 26 % et 39,3 %. Toutes ces villes sont situées dans la moitié est du pays, la plupart dans des zones côtières, à l'exception de Xian et Urumqi. A l'inverse, les villes ayant une inflation inférieure à 20 % sont presque toutes situées dans l'intérieur.

ÉTATS-UNIS

■ **Indice des directeurs d'achat : + 0,1 point en mars.** – L'indice composite établi par les directeurs des achats des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) a augmenté de 0,1 point en mars par rapport à février, pour s'établir à 56,7 %. Le NAPM a souligné que sur vingt secteurs industriels, quatorze ont annoncé une amélioration de leur activité en mars, et notamment les matières plastiques, les vêtements, le caoutchouc, les équipements de transport, les composants électroniques et les ordinateurs.

VIE DES ENTREPRISES

Après une courte bataille boursière

Les industriels américains de l'armement Northrop et Grumman vont fusionner

NEW-YORK

de notre correspondant

Des deux fabricants américains de matériels militaires, Martin Marietta et Northrop, les deux candidats au rachat de Grumman, une troisième entreprise du secteur, c'est finalement le second, Northrop, qui l'a emporté (*le Monde* du 30 mars). Les dirigeants de Grumman, qui avaient mis aux enchères leur firme la semaine dernière, ont annoncé lundi 4 avril que l'offre de Northrop était la plus avantageuse pour leurs actionnaires : le premier proposait d'acheter Grumman pour 1,93 milliard de dollars, le second pour 2,11 milliards (12 milliards de francs). Grumman abandonne donc le projet de mariage avec Martin Marietta et se prépare à être absorbée par Northrop.

La fusion de Northrop, une entreprise californienne spécialisée dans l'aérospatiale militaire et l'électronique de défense, avec Grumman, une société de la côte Est, va donner naissance à un groupe réalisant un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards de dollars. Fabriquant notamment les bombardier B 2 et des systèmes de missiles, Northrop veut s'appuyer sur l'expérience de Grumman pour les avions de combat F 14 pour se renforcer dans le secteur de l'aérospatiale militaire. Northrop et Grumman avaient mené des négociations tout au long de l'année dernière en vue d'un rapprochement. Ils n'avaient pu parvenir à un accord. Les fiançailles de Grumman avec Martin Marietta, annoncée le 7 mars, avaient réveillé les ardeurs de Northrop, qui avait alors fait une offre publique d'achat (OPA) « inamicale ».

E. I.

En dépit de l'hostilité des syndicats

Michelin envisage un dispositif d'adaptation des effectifs

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Michelin France envisage d'adopter une série de mesures d'adaptation permanente de ses effectifs *« pour mieux répondre aux exigences des clients et faire face aux besoins d'un marché de plus en plus fluctuant »*. Alors que le groupe doit présenter le 13 avril le bilan de son exercice 1993, la direction de la manufacture a donné cette information jeudi 31 mars, à Clermont-Ferrand, au comité central d'entreprise.

Parallèlement à une mise en place accrue d'un système de formation et de reconversions internes dont ont bénéficié 1 900 personnes pour le dernier exercice, la direction entend bien aménager les temps de travail pour mieux répondre aux fluctuations du marché du pneumatique. En annonçant que le chômage partiel *« serait organisé par journées entières »* dans les secteurs de fabrication, elle a fait savoir qu'elle solliciterait de l'Etat *« la signature d'une convention afin d'en pallier partiellement le surcoût lié à l'indemnisation des salariés concernés »*.

Devant l'évolution de la situation en 1995, elle pourrait aussi demander aux pouvoirs publics *« la conclusion d'une nouvelle convention de préretraite progressive qui serait proposée aux salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans »*. Elle envisage également de conclure avec l'Etat une convention de temps réduit indemnisé de longue durée (TRILD), formule inscrite dans la loi quinquennale sur l'emploi, mais dont le décret d'application n'est pas encore publié.

Les syndicats CFDT, CGT et Force ouvrière ont immédiatement contesté ces dispositions en faisant valoir qu'*« elles permettraient à Michelin de poursuivre sa politique en matière de suppression d'emplois »*. *« Une politique*, tiennent-ils à préciser, *qui affecte en premier lieu Clermont-Ferrand puisque, au terme du sixième plan social, les effectifs des unités de fabrication de cette ville passeront au-dessous de la barre de 15 000 emplois alors qu'elles en comptaient plus de 28 000 en 1980. »*

Pour marquer leur désapprobation, les organisations syndicales avaient appelé, le 31 mars, le personnel à des débrayages, et plusieurs centaines de grévistes ont occupé symboliquement le local où siégait le comité d'entreprise.

JEAN-PIERRE ROUGER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

HERMES INTERNATIONAL : en hausse de 19 % en 1993. – Le groupe de luxe Hermes International a enregistré, l'an dernier, un résultat net de 210 millions de francs, en hausse de 19 % (176 millions en 1992). Le chiffre d'affaires, à 2,85 milliards de francs, a augmenté de 16 %. A taux de change constants et structure comparable, la progression aurait été de 11,5 %. Dans un communiqué, le groupe précise que *« les bonnes performances enregistrées en ce début d'année (...) permettent d'envisager une nouvelle progression »* en 1994, tant du chiffre d'affaires que du bénéfice net consolidé.

BANQUES POPULAIRES : forte progression. – En dépit de l'érosion des marges et de la montée des risques, le groupe des Banques populaires, sixième réseau français avec 26 500 personnes, 1 805 agences et 3 700 000 clients, a fait progresser de 19,3 % son résultat brut d'exploitation (5,4 milliards de francs) et de 6,3 % son résultat net (1,37 milliard de francs), après constitution de 3,5 milliards de francs de provision (+ 13,4 %). La croissance de ces provisions s'est ralentie, après un doublement en deux ans (de 1,5 à 3 milliards de francs) afin de couvrir les défaillances des petites et moyennes entreprises, principales clientèles des Banques populaires. Quant à l'immobilier, la situation de la Bred, la principale banque du groupe, s'est améliorée, ses risques ont été partagés avec la banque Pallas à 51-49 % par un accord signé le 15 décembre 1993.

CIC-PARIS : stabilité. – En 1993, le CIC-Paris a dégagé un résultat brut d'exploitation de 539 millions de francs, pratiquement stable par rapport à celui de 1992 et un résultat net, non significatif, de 405,6 millions de francs contre 25,9 millions de francs en 1992, après encaissement d'une plus-value exceptionnelle sur la vente du siège parisien à la COGEDIM. Cette plus-value a permis d'apurer le bilan, en consacrant 265 millions de francs aux risques sur l'immobilier, 165 millions de francs aux risques « pays », 332 millions pour les défaillances des PME-PMI et 224 millions de francs sur les filiales (Bail-Equipement notamment). Le PDG, Gilles Guitton, a estimé que le CIC Paris est sur la voie du redémarrage, tous les efforts étant centrés sur le réseau de la clientèle, avec la création de sept points de vente en 1993 et de quatre en 1994.

GROUPE BIC : augmentation de 6 % du bénéfice net. – Le groupe Bic a dégagé un bénéfice net de 396 millions de francs en 1993 (+ 6 %). Avant prise en compte d'une charge exceptionnelle de 35 millions de francs (pour l'application de nouvelles règles comptables aux Etats-Unis), le bénéfice net courant avait augmenté de 15 %, à 431 millions de francs. Le chiffre d'affaires a progressé de 3 %, à 6,06 milliards de francs. La branche Bic a vu son bénéfice net courant croître de 15 %, à 561 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 5,33 milliards de francs en hausse de 7 %. Les résultats de Guy Laroche se sont soldés par une perte nette de 144millions de francs pour un chiffre d'affaires en régression de 28 %, à 362 millions. Le résultat net des crayons Conté a été de 14 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 372 millions.

ALLIANCE

REVCO rachète Hook-SuperRx. – Le distributeur américain Revco va racheter son concurrent Hook-SuperRx, donnant ainsi naissance à l'une des plus grandes chaînes de drugstores aux Etats-Unis avec 2 371 magasins réalisant 4,7 milliards de dollars (26,7 milliards de francs) de chiffre d'affaires. Le rachat est estimé à 600 millions de dollars, y compris la prise en charge des dettes de Hook-SuperRx. Revco, sorti en juin 1992 de la protection du « chapter 11 » (la loi sur les faillites), sous laquelle le groupe a vécu 4 ans, paiera 13,75 dollars par action Hook-SuperRx, soit 50 cents de mieux que le cours de clôture de Wall Street, vendredi 1er avril.

NOMINATIONS

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : nouveau PDG. – Jean-Noël d'Acremont a été nommé, jeudi 31 mars, président-directeur général des Chantiers de l'Atlantique (groupe GEC-Alsthom), en remplacement d'Alain Grill, qui prend sa retraite. Né le 9 juillet 1934, Jean-Noël d'Acremont est ancien élève de Polytechnique. Il est entré, en 1959, dans la grande entreprise de construction navale de Saint-Nazaire et a été nommé, en 1973, directeur de la production. Il était directeur général des Chantiers depuis depuis 1989.

SONY EUROPE : Michel Galiana-Mingot vice-président. – Michel Galiana-Mingot, PDG de Sony France, vient d'être nommé vice-président de Sony Europe, en charge du développement des activités de services, aux côtés de deux autres vice-présidents, selon un communiqué du groupe d'électronique grand public. M. Galiana-Mingot reste président de la filiale française de Sony, tandis que Jean-Michel Perbet, qui dirigeait la division des produits « grand public » de Sony France, devient directeur général. Hors activités d'édition, Sony emploie 11 500 personnes en Europe et 3 000 personnes France.

RÉORGANISATION

GUYOMARC'H sort l'alimentation animale de la structure cotée en Bourse. – Le groupe Guyomarc'h (filiale de Paribas) a annoncé, jeudi 31 mars, la sortie de sa branche alimentation animale de la structure cotée sur le second marché. Guyomarc'h prendra le nom de Sagal et ne regroupera plus que les trois filiales alimentaires à forte valeur ajoutée, Royal Canin (aliments pour animaux domestiques), Soprat (marque Père Dodu, plats cuisinés), Diana (ingrédients alimentaires). Les deux autres branches, GNA (aliments pour bétail) et les 20 % dans le groupe Doux (volailles) seront détenus par un nouveau holding non coté. En 1993, le groupe a enregistré une baisse de 46,5 % de son bénéfice net part du groupe, à 78,3 millions de francs, en raison d'une perte exceptionnelle de 55 millions. Son chiffre d'affaires consolidé a stagné à 6,9 milliards de francs.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 5 avril = Entre deux eaux

Après quatre jours chômés en raison des fêtes pascales, la Bourse de Paris rouvrait ses portes sur une nouvelle baisse, affectée par celle du marché américain. En recul de 0,68 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,60 %. Mais en début d'après-midi, l'indice CAC 40 devenait très légèrement positif (+ 0,07 %) à 2 083,33 points. Le montant des échanges atteignait sur le marché à règlement mensuel 850 millions de francs.

Toute l'évolution du marché était liée à la tenue de la Bourse américaine et aux conséquences négatives d'une tension des taux d'intérêt sur les marchés européens. Wall Street a fortement baissé vendredi et lundi, craignant une reprise de l'inflation ce qui a propulsé les taux d'intérêt à la hausse. Lundi, le marché américain en forte baisse à l'ouverture a réussi à limiter la casse en fin de séance, ne cédant que 1,17 %, mais les taux des bons du Trésor à 30 ans sont passés de 7,26 % à 7,41 %.

Si cette tension du prix de l'argent inquiétait les marchés européens mardi, la place française semblait réagir avec plus de sérénité, se maintenant entre deux eaux. Mardi matin, la Banque de France a annoncé un appel d'offres au taux inchangé de 5,90 % après la diminution de 0,10 point jeudi dernier. La Bundesbank a annoncé de son côté une prise en pension à taux variable.

INDICES SBF - BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	25-03-94	30-03-94
Indice général-SBF 120	1 489,99	1 457,30
Indice général-SBF 250	1 447,55	1 418,37
Valeurs industrielles	1 590,83	1 553,91
Energie	1 544,88	1 483,78
Produits de base	1 454,89	1 428,15
Construction	1 769,85	1 729,83
Biens d'équipement	1 372,58	1 338,06
Automobile	2 311,78	2 271,53
Autres biens consom.	1 840,85	1 817,38
Industrie agroalim.	1 374,72	1 358,85
Services	1 392,27	1 365,58
Distribution	1 890,35	1 858,26
Autres services	1 173,12	1 148,95
Sociétés financières	1 257,31	1 237,53
Immobilier	1 066,96	1 046,60
Services financiers	1 329,90	1 306,91
Sociétés invest.	1 248,44	1 230,39

NEW-YORK, 4 avril, ↓ Nouveau recul

Wall Street a accentué son déclin, lundi 4 avril, mais a réussi à limiter ses pertes, réagissant, après un long week-end, à l'envolée des taux à long terme du Vendredi saint consécutive à la publication des créations d'emplois nettement plus nombreuses que prévu aux Etats-Unis. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3.593,35 points, en baisse de 42,61 points, soit un recul de 1,17%. L'activité a été très soutenue avec quelque 345 millions de titres échangés.

Wall Street, qui perdait près de 83 points dans la matinée, a, dans premier temps, récupéré une bonne partie du terrain perdu, puis a brusquement replongé dans l'après-midi avec les prix des bons du Trésor, qui ont réagi à des facteurs techniques. La grande Bourse new-yorkaise a néanmoins réussi à récupérer près de 30 points à la clôture.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est brusquement reparti à la hausse en milieu d'après-midi, terminant à 7,41% contre 7,26%. Les opérateurs sur le marché obligataire craignent qu'une surchauffe de l'économie ne relance l'inflation, qui érode les rendements des investissements à taux fixe.

De plus, les chiffres de l'emploi ont relancé les spéculations sur un nouveau relèvement des taux à court terme par la Réserve fédérale.

VALEURS	Cours du 31 mars	Cours du 4 avril
Alcoa	71 5/8	72 1/8
Allied Signal Inc.	36 5/8	36 3/8
American Express	27 5/8	27 1/4
ATT	51 1/4	51
Bethlehem Steel	20	19 1/2
Boeing	44 7/8	44 1/4
Caterpillar Inc.	112 3/8	113 1/4
Chevron	84 1/4	83 5/8
Coca-Cola	40 5/8	40 1/4
Disney Corp.	41 7/8	42 3/4
Du Pont de Nemours	53	52 5/8
Eastman Kodak	44 3/8	44
Exxon	62 7/8	60 3/4
General Electric	99 5/8	98
General Motors	54	54 5/8
Goodyear Tyre	40 1/2	39 1/2
IBM	54 1/2	53
International Paper	68 1/8	66
McDonnell Douglas	107 5/8	105 5/8
Merck and Co	29 3/4	29 1/8
Minnesota Mining	99 1/8	98
Morgan (J.P.)	62 5/8	60
Philip Morris	50 3/4	49 3/8
Procter Gamble	55 5/8	52 1/2
Sears Roeb. and Co.	43	44 1/4
Texaco	63	62 1/4
Union Carbide	22 1/2	22 7/8
United Tech.	62 1/8	62 1/4
Westinghouse El.	12	11 3/4
Woolworth	15 1/8	12 7/8

TOKYO, 5 avril, ↑ Forte hausse

La Bourse de Tokyo a clôturé en forte hausse mardi 5 avril, l'indice Nikkei progressant de 440,99 points, soit 2,3%, pour terminer la séance à 19.563,21 points. Le Nikkei avait abandonné 154,94 points (– 0,8%) lundi. L'indice TOPIX, à plus large base de calcul, a gagné 28,45 points à 1.588,83 points après en avoir perdu 10,90 lundi. Le volume des échanges a baissé, portant sur quelque 220 millions de titres échangés contre 230 millions lundi.

Les investisseurs ont apparemment été soulagés de voir Wall Street chuter moins que prévu, selon des sources boursières. Le marché de Tokyo a repris confiance dans la perspective d'une accalmie dans les prochains jours à Wall Street, ont estimé les courtiers, selon lesquels certains investisseurs continuent cependant à s'inquiéter de l'incertitude politique due à l'implication possible du Premier ministre Morihiro Hosokawa dans une affaire de prêt suspect.

VALEURS	Cours de 4 avril	Cours de 5 avril
Bridgestone	1 510	1 530
Canon	1 810	1 810
Fuji Bank	2 100	2 200
Honda Motors	1 690	1 700
Matsushita Electric	1 700	1 690
Mitsubishi Heavy	655	663
Sony Corp.	5 890	6 000
Toyota Motors	1 990	2 000

CHANGES

Dollar : 5,7835 F ↑

Mardi 5 avril, à Paris, le deutschemark était ferme à 3,4210 francs au cours des premiers échanges interbancaires, contre 3,4141 francs jeudi 31 mars en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar se redressait à 5,7835 francs, contre 5,7100 francs jeudi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	31 mars	1er avril
Dollar (en DM)	1,6776	1,6925
TOKYO	4 avril	5 avril
Dollar (en yens)	103,77	102,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (5 avril) .... 6 1/16 % - 6 3/16 %

New-York (4 avril) .... 3 5/8 %

BOURSES

PARIS

	30 mars	31 mars
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 083,87	2 081,94
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 457,38	1 457,83
Indice SBF 250	1 418,37	1 419,69

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	31 mars	4 avril
Industrielles	3 635,96	3 593,35

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	30 mars	31 mars
100 valeurs	3 092,40	3 086,40
30 valeurs	2 445,50	2 439,10

FRANCFORT

	30 mars	31 mars
Dax	2 147,53	2 133,11

TOKYO

	4 avril	5 avril
Nikkei Dow Jones	19 122,22	19 563,21
Indice général	1 560,38	1 588,83

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7910	5,7930	5,8215	5,8255
Yen (100)	5,6234	5,6281	5,6781	5,6851
Ecu	6,5872	6,5925	6,5840	6,5929
Deutschemark	3,4185	3,4195	3,4211	3,4236
Franc suisse	4,0590	4,0633	4,0772	4,0839
Lire italienne (1000)	3,5440	3,5475	3,5237	3,5295
Livre sterling	8,4774	8,4833	8,4891	8,4986
Peseta (100)	4,2033	4,2064	4,1830	4,1887

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 11/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 3/8	4 1/2
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 3/16	2 5/16	2 3/16	2 5/16
Ecu	6 3/16	6 5/16	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8
Franc suisse	4 3/16	4 5/16	4 1/8	4 1/4	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 5/16	8 1/16	8 5/16	8 1/16	8 5/16
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 3/8	5 1/2	5 1/2	5 5/8
Peseta (100)	8	8 1/4	7 7/8	8 1/8	7 7/8	8 1/8
Franc français	6	6 1/8	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL

Liquidation : 22 avril
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,16 % (2085,23)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5890	—	—
65,23	B.N.P. (T.P)	1851	1051	—
60,29	Cr Lyonnais(T.P.)	1050	1020	−2,86
95,67	Renault (T.P.)	2499	2499	—
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2450	2445	−0,20
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1275	1280	+0,39
62,24	Thomson S.A (T.P)	1140	1132	−0,70
18	Accor 1	693	692	−0,14
14	Air Liquide 1	816	809	−0,86
14,50	Alcatel Alsthom 1	688	684	−0,38
19	Alcatel Cable 1	630	629	−0,16
13	Alspi 1	371	371	—
—	AGF-Ass.Gen.France	586	587	+0,18
23	Axa 1	1292	1300	+0,62
72,01	Bail Invest. 1	1008	1020	+1,19
10	Bancaire (Cie) 1	553	556	+0,54
18	Bque Colbert C2#	180,60	177	−1,99
16	Bazar Hot. Ville 2	700	701	+0,14
15	Berger (M) 2	1350	1345	−0,37
15	Bertrand Faure 2	620	612	−1,29
10	BIC 1	1355	1359	+0,30
4	BIS 1	280	276	−1,43
—	B.N.P. 1	255,50	252,60	−1,14
22	Bollore Techno.1	360	356,10	−1,08
61	Bongrain 1	3270	3274	+0,72
5,50	Bon Marche (Au) 1	813	800	−1,60
5	Bouygues 1	694	691	−0,43
15	BSN 1	835	839	+0,48
25	Canal + 1	988	977	−1,11
7	Cap Gemini Sogeti1	190	190	—
4	Carnaudmetalbox 1	191,10	189	−1,10
35	Carrefour 1	4020	4007	−0,32
5	Casino Guichard 1	167	170	+1,80
5,25	Casino Guich.ADP 1	132,90	135	+1,58
8,10	Castorama Dl (Li)1	797	797	—
15	Caomarin Part(M)2	428	—	—
4	C.C.F. 1	243,90	245	+0,62
2,40	CCMC-Managix(Ly) 2	87	87	—
10	Cegid (Ly) 1	557	572	+2,69
16,61	Centrest (Ny) 2	37,90	38,50	+1,58
7,50	CEP Communication1	484,90	484	−0,19
10	Cerus Europ.Reun 1	137,40	134,50	−2,11
28	Cetelem 1	1215	1205	−0,82
32	CGIP 1	1190	1195	+0,42
28	Chargeurs 1	1411	1414	+0,21
5	Christian Dior 1	395,90	390	−1,49
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	377,20	379,90	+0,72
6,60	Clarins 1	575	570	−0,87
7	Club Mediterranee1	410	407	−0,73
22	Colas 1	1106	1105	−0,09
11	CGP (Papiers)(Ly)2	728	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1570	1577	+0,45
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	469,80	469,40	−0,09
37,50	Cred.Fon.France 1	1205	1173	−2,66
9,40	Credit Local Fce 1	421,70	419,90	−0,43
18	Credit Lyonn.CIP 1	650	656	+0,92
40	Credit National 1	610	640	+4,92
—	CSEE 1	686	693	+1,02
26	Damart 1	5520	5630	+1,99

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6	Dassault-Aviation1	549	555	+1,09
4,80	Dassault Electro 1	431	429,80	−0,28
45	De Dietrich 1	2650	2621	−1,09
5,50	Degremont 1	559	571	+2,15
5	Dev.R.N-P De Cal 2	82,50	83	+0,61
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	118	120	+1,69
4	DMC (Dollfus Mi)1	390	385,20	−1,23
9,50	Docks France 1	719	715	−0,56
3	Dynaction 1	135	134,50	−0,37
43	Eaux (Gle Des) 1	2600	2567	−1,27
17	E.B.F 1	880	905	+2,91
10	Ecco 1	665	680	+2,26
24,50	Eiffage 1	1210	1211	+0,08
13	Elf Aquitaine 1	370	375,10	+1,38
24	Elf Sanofi 1	982	995	+1,32
30	Eridania Beghin 1	935	924	−1,18
8,60	Essilor Intl 1	726	727	+0,14
9,40	Essilor Intl ADP 1	516	515	−0,19
25	Esso 1	1041	1049	+0,77
48	Eurafrance 1	2100	2124	+1,14
0,80	Euro Disney 1	32,35	32,20	−0,46
18,75	Euro RSCG W.W 1	640	635	−0,78
15	Europe 1-1	1960	1932	−1,43
—	Eurotunnel 1	43,70	43,30	−0,92
—	Filipacchi Medias1	855	856	+0,12
8	Finextel 1	149	149,50	+0,34
—	Fives-Lille 1	606	610	+0,66
32	Fromageries Bel 1	5558	5558	—
11	Galeries Lafayet.1	2600	2550	−1,92
4	GAN 1	475	476,20	+0,25
10	Gascogne (B) 1	530	532	+0,38
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2120	2145	+1,18
8	Geophysique 1	570	568	−0,35
8,50	Groupe André S.A 1	669	669	—
18,50	Groupe De La Cite1	825	835	+1,21
7	GTM-Entrepose 1	469	467	−0,43
18	Guilbert 1	528	511	−3,22
22	Guyenne Gascogne 1	1639	1610	−1,77
8	Havas 1	448	445	−0,67
7	IDIA 1	242	241	−0,41
9,30	Imetal 1	588	599	+1,87
31,50	Immeubl.France 2	617	621	+0,65
2	Immob.Phenix 1	102,50	104	+1,46
1	Ingenico 1	142,50	134	−5,96
48	Ins.Merieux Int. 1	2130	2070	−2,82
43,50	Interbail 1	520	517	−0,58
23,50	Intertechnique 1	648	632	−2,47
25	Jean Lefebvre 1	1255	1260	+0,40
30,30	Klepierre 1	743	730	−1,75
21,50	Labinal 1	865	860	−0,58
9	Lafarge Coppee 1	441	444,90	+0,88
2,20	Lagardere (MMB) C1	157	156,40	−0,38
3,70	Lapeyre C1	340,50	340	−0,15
7	Lebon 2	369	365	−1,08
29	Legrand 1	5900	6200	+5,08
46,40	Legrand ADP 1	4580	4495	−1,86
8	Legris indust. 1	264,90	262	−1,09

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
70,50	Locindus 1	1069	1066	−0,28
17,50	LVMH Moet Vuitton1	847	844	−0,35
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	568	571	+0,53
13,80	Marine Wendel 1	420	415	−1,19
2,20	Matra-Hachette 1	133	129,20	−2,86
4	Metaleurop 1	88,90	89,90	+1,12
2,50	Metrologie Intl 1	13,90	13,85	−0,36
1,30	Michelin 1	249	251,80	+1,12
4	Moulinex 1	137,70	132	−4,14
40	Navigation Mixte 1	1130	1108	−1,95
5,20	Nord-Est 1	155,20	154,90	−0,19
—	Nordon (Ny) 1	610	591	−3,11
—	Olipar 1	27,20	27	−0,74
9,60	Oreal 1	1173	1185	+1,02
12	Paribas 1	435,50	432,10	−0,78
18	Pechiney CIP 1	417	413	−0,96
5	Pechiney Intl 1	192	192	—
4,30	Pernod-Ricard 1	383	384,50	+0,39
10	Peugeot 1	857	858	+0,12
21,20	Pinault-Printemps1	950	952	+0,21
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	801	801	—
5,50	Poliet	452	452	—
14,70	Primagaz 1	1000	980	−2
7	Promodes 1	1044	1033	−1,05
8	Publicis 1	508	500	−1,57
15	Radiotechnique 1	588	588	—
95	Redoute(S.A.La)1	890	873	−1,91
4,42	Remy Cointreau 1	231,80	232	+0,09
0,20	Rexel 1	687	680	−1
3	Rhone Poulenc A 1	142	140,50	−1,06
1,20	Rochette (La) 1	41,80	41,30	−1,20
11	Roussel Uclaf 1	639	631	−1,25
88	Rue Imperiale(Ly)1	4565	4600	+0,77
11	Sade (Ny) 1	197	193,20	−1,93
18,50	Sagem 1	2765	2710	−1,99
14,50	Saint-Gobain 1	650	654	+0,62
32	Saint-Louis 1	1701	1711	+0,59
14	Salomon (Ly) 1	2070	2075	+0,24
16,50	Salvepar (Ny) 2	468,50	463	−1,17
22	Sat 2	3040	2990	−1,64
10	Saupiquet (Ns) 1	1250	1278	+2,24
10,50	Schneider 1	401	400	−0,25
—	SCOA act.regroup.	170	169,90	−0,06
6	SCOR S.A 1	530	520	−1,89
7,50	S.E.B. 1	521	546	+4,80
28,50	Sefimeg 1	525	527	+0,38
12,60	Selectibanque 1	175	174,50	−0,29
32	SFIM 2	1160	1075	−7,33
5	SGE 1	254	249,60	−1,73
31,15	Simco 1	598	597	−0,17
6	S.I.T.A 1	769	765	−0,52
12	Skis Rossignol 1	2029	2025	−0,20
9	Sligos 1	572	575	+0,52
15	Societe Gale A 1	630	633	+0,48
5	Sodexco (B) 2	69,40	70	+0,86
8,85	Sodero (Ns) 2	58	58,70	+1,21
22	Sodexho 1	1015	1020	+0,49

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2	Sogenal (Ny) 2	154	154	—
33	Sommer-Allibert 1	2370	2380	+0,42
39,38	Sophia 1	538	543	+0,93
34,50	Sovac 1	1800	1830	+1,67
17	Spie Batignolles 1	449	453	+0,89
23	Strafor Facom 1	637	637	—
8,20	Suez 1	313,50	310,70	−0,89
14,50	Synthelabo 1	194	192,10	−0,98
8	Thomson-CSF 1	166,10	169	+1,75
7	Total 1	302,50	306	+1,16
8	UAP 1	175	177,50	+1,43
10	UFB Locabail 1	430	430	—
4	UGC DA M1	289,40	289	−0,14
25	UIC 1	503	506	+0,60
33	UIF 1	629	620	−1,43
73,38	UIS 2	1131	—	—
26	Unibail 1	550	550	—
7	Valeo 1	1340	1335	−0,37
6,30	Vallourec 1	290	286	−1,38
13,50	Via Banque 1	422,90	421,80	−0,26
7	Worms & Cie 1	311	307,80	−1,03
29	Zodiac 1	2280	2225	−2,41
58	Elf Gabon 1	1100	1072	−2,55
0,17	American Barrick 1	147,60	141,80	−3,93
1,25	American Express 1	161	158	−1,86
1,59	A.T.T. 1 ■	298,30	298,50	+0,07
1,43	Anglo American 1	242,90	232,90	−4,12
9,24	Amgold 1	490	473	−3,47
1,95	Banco Santander 1	278	—	—
25,27	B.A.S.F. 1	1085	1067	−1,66
27,79	Bayer 1	1285	1291	+0,47
0,30	Blenheim Group 1	30,30	30,50	+0,66
2,31	Buffelsfontein 1	58	56	−3,45
1,67	Chase Manhattan 1	186	186,60	+0,32
32,76	Daimler Benz 1	2876	2929	+1,84
0,85	De Beers 1	124,20	125	+0,64
37,80	Deutsche Bank 1	2720	2740	+0,74
30,34	Dresdner Bank 1	1338	1357	+1,42
1,17	Driefontein 1	66,20	61,80	−6,65
2,14	Du Pont Nemours 1	309	303,20	−1,88
1,93	Eastman Kodak 1 ■	258,10	256	−0,81
—	East Rand 1	7,05	7	−0,71
0,17	Echo Bay Mines 1	76,70	73,30	−4,43
3,29	Electrolux 1	250	260	+4
1,82	Ericsson 1	248,40	245	−1,37
3,49	Exxon Corp. 1	363,30	354	−2,56
1,96	Ford Motor 1	330,70	342,50	+3,57
2,81	Freegold 1	76,50	73,10	−4,44
0,07	Gencor Limited 1	10,40	10,50	+0,96
3,60	General Electric 1	570	576	+1,05
0,97	General Motors 1	314	316,40	+0,76
13,77	Generale Belgique1	440	435,10	−1,11
0,72	Grd Metropolitan 1	39	39	—
0,32	Guinness Plc 1	40,80	40,35	−1,10
0,25	Hanson Plc 1	23,60	23,50	−0,42
0,33	Harmony Gold 1	31,60	31,10	−1,58
1,26	Hewlett-Packard 1	462,30	468,20	+1,28

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
0,25	Hitachi 1 ■	51,15	51,95	+1,56
22,73	Hoechst 1	1100	1117	+1,55
1,21	I.B.M 1	308	308,10	+0,03
0,90	I.C.I 1	69,95	68,85	−1,57
2,39	I.T.T. 1 ■	489	492,10	+0,63
0,85	Ito Yokado 1	305,20	310	+1,57
0,33	Matsushita 1 ■	93,05	95,20	+2,31
0,53	Mc Donald's 1	328,20	339	+3,71
1,35	Merck and Co 1 ■	168,90	170,90	+1,18
4,29	Minnesota Mining 1	563	565	+0,36
0,18	Mitsubishi Corp. 1 ■	62,68	64,28	+2,56
4,12	Mobil Corporat. 1	426,30	—	—
3,41	Morgan J.P. 1	351	353,80	+0,80
57,18	Nestle SA Nom.1	4905	4830	−1,53
0,71	Nippon MeatPacker1 ■	82,75	83,90	+1,39
2,82	Norsk Hydro 1	180	182	+1,11
34,47	Petrofina 1	1869	1863	−0,30
3,26	Philip Morris 1	292,10	289,10	−1,03
3,13	Philips N.V 1	158,70	154,50	−2,65
0,28	Placer Dome Inc 1	141,30	137,90	−2,41
1,54	Procter Gamble 1	306,70	302,30	−1,43
8,48	Quilmes 1	320	316,50	−1,09
1,45	Randfontein 1	55,50	53,60	−3,42
1,39	Rhone Poul.Rorer 1	187,50	186,50	−0,53
8,62	Royal Dutch 1	575	574	−0,17
1,18	R T Z 1	73,45	72,50	−1,29
—	Saatchi & Saatchi1	12	11,70	−2,50
0,69	Sega Enterprises 1 ■	419	423,10	+0,98
1,82	Saint-Helena 1	54,60	53,05	−2,84
1,77	Schlumberger 1	303	310	+2,31
0,88	Shell Transport 1	55,85	55,75	−0,18
33,18	Siemens 1	2351	2395	+1,87
1,15	Sony Corporation 1 ■	327,40	335	+2,32
0,19	Sumitomo Bank 1 ■	114,30	117,80	+3,06
1,15	T.D.K 1 ■	240,60	—	—
0,78	Telefonica 1	68	69,50	+2,21
0,23	Toshiba 1 ■	41,55	41,50	−0,12
3,37	Unilever 1	606	603	−0,50
2,21	Unit.Technologie 1	360,60	358,60	−0,55
10,12	Vaal Reefs 1	505	485	−3,96
5,03	Volkswagen A.G 1	1720	1671	−2,85
3,97	Volvo (act.B) 1	455,90	—	—
4,38	Western Deep 1	222	213	−4,05
3,63	Xerox Corp. 1 ■	540	547	+1,30
0,48	Yamanouchi 1 ■	111	112,50	+1,35
—	Zambia Copper 1	5,15	5	−2,91

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,55	3,748
CEPME 8,5% 88 CB	108,80	6,474
CEPME 9% 89 CA#	112,03	5,647
CEPME 9% 92-06 TSR	114,18	7,052
CFD (CCCE)9,7%90CB	117,36	1,588
CFD exCCCE8,6%92CB	113,85	1,272
CFF 10% 88-98 CA#	114,09	4,521
CFF 9% 88-97 CA#	108,40	4,537
CFF 10,25% 90 CA#	119,80	6,580
CLF 8,9% 88 CA#	112,53	7,808
CLF 9%88-93/98 CA#	109,83	1,553
CNA 9% 4/92 CB	118,13	8,285
CRH 8,6% 92-93 CB	110,10	6,597
CRH 8,5% 87-88 CA#	109,30	0,722
EDF 8,6% 88-89 CA#	112	1,155
EDF 8,6% 92 CA#	113,52	8,508
Emp.Etat 10,8%79	101,75	6,302
Em.Etat10,26%86 CA	107,70	0,675
Emp.Etat 6%7/93-97	100,10	4,323
Finansder 9%91CB#	117,05	3,205
Finansd.8,6%92 #CB	111,45	1,802
Floral9,75% 90 CA#	115,38	6,812
OAT 9,90% 12/97 CA#	112,61	3,065
OAT TMB 01/99 CA	99,45	1,194
OAT 10% 5/00 CA#	118,53	8,575
OAT 01 TME CA	100,98	1,043
OAT 8,5%11/02 CA #	113,02	3,051
OAT 8,50% 19 CA #	117	3,773
OAT.8,50%92-23 CA#	115,28	8,034
PTT 11,2% 85 CB#	108,10	3,618
SNCF 8,8% 87-94CA	109,75	1,495
Lyon.Eaux 6,5%90CV	882	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	525	521
Bains C.Monaco 2	908	900
Bque Hypoth.Europ.	64	68
B.N.P.Intercont.2	391	393
Bidermann Intl	141,70	142
B T P (la cie) 2	30,50	30,40
Cambodge	985	990
Carbone Lorraine 2	740	716
Case Poclain 2	2,75	2,65
CBC 1	379	375
Centenaire Blanzy	372	375
Ceragen Holding	20,60	20
Champex (Ny)	10,30	10,40
CIC Un.Euro.CIP 1	398	392
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem.2	401	402,50
Concorde-Ass Risq2	1190	1190
Constr.Met.Prov.	13,70	13,05
Credit Gen.Ind.	80	—
Darblay	600	—
Didot Bottin	708	680

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2785	—
Ecia 1	738	739
Ent.Mag. Paris	5070	—
Eridania Beghin CI	795	805
Fidei(exImnofice)2	365	354
Finalens	403	—
F.I.P.P.	213,20	213,80
FNAC 2	3250	3150
Fonciere (Cie)	760	750
F.Euris (ex Loca.)	340	340
Foncina	535	539
France I.A.R.D	537	513
France S.A 1	2458	2425
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	910	900
Genefim	393	380
Gevelot	900	—
G.F.C. 1	505	520
G.T.I (Transport)	510	490
Immobail 2	539	535
Immobanque 2	900	882
Im.Marseillaise 2	7280	7010
Invest.(Ste Cle.)	1930	—
Lille Bonnieres	1505	1500
Locafinanciere	500	500
Louvre 1	284	255
Lucia	168	170
Machines Bull 2	26,10	—
Mag.Uniprix	184	—
Metal Deploye	375	375,10
Mors 2	37,20	37,20
Navigation (Nle)	143	140
Optorg 2	330	330
Oreal (CI)	1000	—
Origny-Desvroise	1070	1089
Monoprix	1594	—
Paluel-Marmont	452	452
Parfinance	239	238
Paris Orleans	270	260
Piper Heidsieck	728	—
Porcher	373,10	355
Promodes (CI)	845	—
Rochefortaise Com.	172	175
Rosario 2	205	206,30
Rougier	539	550
S.A.F.I.C Alcan	213,30	220
Saga	590	590
Salins du Midi 2	581	580
Savoisienne M	162	—
Silic 2	900	909
S.I.P.H.	152,10	150,10
Sofal	450	—
Soffo	270,80	271
Sofitam	75	—
Sofragi	3755	—
Soudure Autogene	810	825
Sovabail	495	—
Taittinger 1	3085	3010
Tour Eiffel	322	—
Ufiner Cofreth	1790	1752
Vicat 2	530	515
Virax	157	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	532	—	Noranda Mines	102,90	97,90
Akzo Nobel Nv.	669	636	Olivetti Priv.	9,90	—
Alcan Aluminium	131,50	—	Pfizer Inc.	312,70	315
Arbed	650	—	Ricoh Cy ■	38,75	—
Asturienne Mines	148	146	Robeco	359,10	370
Banco Pop. Espanol ■	619	613	Rodamco N.V.	191,90	187
Banque Regl.Inter.	39500	—	Rolinco	368,40	368,20
Chrysler Corp.	325	—	Saipem SPA	8,10	—
C.I.R SPA	8,30	—	Sema Group Plc	36,10	35
Commerzbank AG	1185	—	SKF Aktiebolaget	101,80	101,10
Dow Chemical Co.1 ■	361,90	355,30	Tenneco Inc.	323	310
Fiat Ord.	23,50	23,95	Toray Ind. ■	35,45	36,30
G.B.L.(Brux.Lamb.)	740	720	West Rand Cons.	6	—
Gevaert	1600	1529			
Glaxo Holdings Plc	54,40	54,50			
Goodyear T.& R.Cy	240	237			
Honeywell Inc.	188	—			
Johannesburg Cons.	97,80	102,30			
Kubota Corp. ■	36,95	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—	Koninkl. Pakhoed	132,10	—
Bque Hydro Energie	345	—	Lecteurs Monde+ *	181	—
Benedictine*	6200	—	Molex ■	144	—
Blanzy-Ouest*	2220	—	Olf.Com.Pham.*	811	—
Brasseries Maroc	275,10	—	Partic.Percier *	202	—
Calciphos*	81	—	Roranto	285,80	—
Canadien Pacifique	90	—	Selsa	215	—
CGH Cogedhor ech.*	7	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Cie Industrielle*	6790	—	St Gobain Embal.*	1855	—
Coparex Inter.*	552	—	Schlumberger Ind.*	470	—
Cr.Universel (Cie)	250,20	—	SEPR *	1088	—
CEAC.*	78	—	SPR "B" nom.	381	—
Fiat Fce nom.	150	—	Testut-Aequitas *	180,10	—
Grace and Co	238	—	Waterman *	980	—
Groupe Victoire*	1500	—			
Guintoli	725	—			
Table France*	324,80	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	69	70
Boiron (Ly) 2 #	725	730	Immob.Hotel. 2 #	280	294
Boisset (Ly)	274	271	Int. Computer	155	148
C.A. Paris IDF 1	1048	1049	IPBM	72	72
Calberson	400	405	N.S.C Schlum.Ny	1165	1165
Cardif SA 1	1190	1189	Rallye(Cathiard)Ly	238	238
CEGEP #	158	158	Seribo	520	520
CFPI	236	230	Sopra	332	330
C.N.I.M 1	1415	1415	TF1-1	468	465
Codetour	285	289,50	Thermador Hold(Ly)	595	595
Creeks	229,90	226	Unilog	280	280
Dauphin OTA	290	—	Viel et Compagnie#	245	—
Devanlay 2	1465	1457	Vilmorin et Cie#2	412	413
Labor.Dolisos	156	159			
Editions Belfond	124	—			
Europ Propulsion 2	386	390			
Finabail	189,10	190			
Finacor	220	226			
G.L.M. S.A	1125	1124			
Gravograph	210	217			
I.C.C. 2	244	244			

Sicav (sélection) 31 mars

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	33108,91	33108,91 ◇
Actimonetaire D	31584,39	31564,38 ◇
Améri-gan	8584,86	8254,67
Amplia	310471,83	310471,83
Amplitude	832,25	808,01 ◆
Antigone Trésorerie	759793	759793
Arbitr. Court Terme	8423,92	8423,92
Associa Première	34298,22	34298,22
Associc	1141,98	1141,96
Atout Amérique	110,24	107,55
Atout Asie	112,91	110,16
Atout Futur C	592,38	577,93
Atout Futur D	583,41	569,18
Aurecic	1770,61	1719,04
Avenir Alizes	2040,55	2000,54
Axa Capital	212,54	206,35
Axa Court Terme	9324,51	9324,51 ◇
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1162,95	1129,08
Axa.Ep.Fr.Ex Agepa..	950,87	923,17
Axa Europe	141,59	137,47
Axa Investissements	134,64	130,72
Axa NPI	160,25	155,58
Axa Ob.Fr.Extrans	167,24	162,37
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	149,46	145,11
Axa Prem.Ex.Agepre	132,50	128,64
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	168,94	164,02
Axa Valeurs PER	163,77	159
Cadence 1	1107,14	1096,18
Cadence 2	1090,88	1080,08
Cadence 3	1083,99	1073,26 ◆
Capimonetaire	7246,91	7239,67 ◇
Caploblig	7703,70	7627,43
Capitacic	1590,18	1574,56
Cicamonde	1294,67	1256,96 ◆
Conds	1576,17	1549,74
Comptavalor	4085,57	4079,45 ◆
Credit Mutuel Capital	1500,44	1471,02
Cred.Mut.Ep.Cour.T	765,40	765,40
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	113,33	110,30
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	111,34	108,36
Cred.Mut.Ep.J.	20173,64	20173,64
Cred.Mut.Ep.long.T	236,84	230,50
Cred.Mut.Ep.Monde	1349,73	1313,61
Cred.Mut.Ep.Quatre	1134,24	1103,88
Dieze	1699,76	1688,07
Drouot France	1068,95	1037,82
Drouot Sécurité	248,12	240,89
Ecocic	1285,43	1247,99 ◇
Ecopar	140,18	136,10
Ecur. Actions futur	289,71	283,60 ◆
Ecur. Capacourt	202,68	202,17 ◆
Ecur. Capitalisation	3068,54	3030,24 ◆
Ecur. Expansion	562825,32	561982,35 ◆
Ecur. Géovaleurs	2878,39	2794,55 ◆
Ecur. Investissement	173	167,96 ◆
Ecur. Monepremière	78149,33	78149,33 ◆
Ecur. Monétaire	22842,38	22842,38 ◆
Ecur. Trésorerie	2811,97	2811,97 ◆
Ecur. Trimestriel	2073,77	2053,24 ◆
Elanciel	137,64	133,83 ◆
Elicash	1635021,29	1635021,29
Emergence Poste	111,48	108,16 ◆
Energia	382,15	364,62
Eparcic	4216,04	4216,04 ◇
Eparcourt-Sicav	4436,48	4425,42 ◆
Epargne-Unie	1599,87	1560,85
Eufi Cash cap.	9179,55	9179,55 ◆
Euro Solidarité	1213,72	1201,70
Eurocic Leaders	1332,44	1293,63
Euredyn	1479,80	1443,71

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8362,45	8040,82
Fonsicav	16908,84	16875,09 ◆
France-gan	14657,83	14094,07
France Garantie	288,64	286,06
France Obligations	501,97	497 ◆
Francic	564,51	548,07 ◆
Francic Pierre	139,70	135,63
Francic-Regions	1527,15	1482,67 ◆
Fructi-Associations	40,56	40,56 ◆
Fructi-Capi	50,81	50,06 ◆
Fructidor	253,62	249,07 ◆
Fructifrance action C	236,31	230,55
Fructifrance action D	226,14	220,62
GAN Rendement	5765,84	5680,63
Gestilion	17670,42	17670,42
Horizon	1632,50	1584,95 ◆
HLM Monétaire	16282,74	16282,74
Indicia	1215,71	1185,84 ◆
Indust.Fse.Court.T	1723,19	1723,19
Intensys	108,87	108,60 ◆
Interepar	115820,33	112448,92
Interoblig	17581,91	17407,83 ◆
Intersélection Fce	591,66	580,08 ◆
Japacic	202,04	196,18 ◆
Jeunepargne	338,81	333,80 ◆
Latitude	2607,38	2603,47
Lion Association	11371,73	11371,73
Lion Institution	36643,34	36551,96
Lionplus	1216,28	1192,43
Lion Trésor	2438,82	2414,67
Livret Bourse Inv.	687,20	667,18 ◆
Livret Portefeuil.	864,10	838,93 ◆
Méditerranée	224,62	218,08
Mensuel CIC	10321,10	10218,91
Moneden	79630,24	79630,24 ◇
Mone.J.	41846,93	41846,93
Monévalor	47801,58	47801,58 ◇
Mutualité dépôts	15996,24	15964,31 ◆
Natio Court Terme	38813	38703
Natio Court Terme2	332756	332756
Natio Epargne	21119,88	20910,57
Natio Ep. Capital	13288,83	13157,08
Natio Ep. Croissance	2089,95	2034,01
Natio Ep. Obligations	215,95	210,17
Natio Epargne Retraite	147,25	143,31
Natio Epargne Trésor	9316,04	9257,45
Natio Epargne Valeur	511,90	498,20
Natio France Index	1143,55	1112,94
Natio Immobilier	1465,60	1426,37
Natio Inter	1767,47	1720,17
Natio Monétaire	9689,01	9689,01
Natio Opportunités	159,41	155,14
Natio Patrimoine	1571,32	1529,27
Natio Perspectives	1330,64	1295,22
Natio Placements	68665,47	68665,47
Natio Revenus	1097,62	1088,75
Natio Sécurité	11801,89	11801,89
Natio Valeurs	996,44	969,77
Nippon-Gan	7876,27	7573,34
Nord Sud Develop.	1950,82	1946,93
Oblicic-Mondial	3169,99	3123,14 ◆
Oblicic-Régions	1170,41	1153,11
Oblifutur	3430,36	3365,40
Oblig. ttes caté.	211,88	208,75
Oblilion	1706,37	1689,48
Oblisecurité Sicav	15080,81	15080,81 ◆
Oblitys	528,79	520,98 ◆
Oracion	1666,28	1625,84
Patrimoine Retraite	262,95	257,79 ◆
Pervalor	668,45	655,34 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Planinter	1542,45	1504,83 ◆
Plénitude	173,83	168,77 ◆
Poste Croissance	3183,13	3159,97 ◆
Poste Gestion	76910,14	76910,14
Première Oblig	11419,65	11413,94 ◆
Prévoy. Ecureuil	113,33	112,21 ◆
Priv'Associations	34147,54	34147,54 ◇
Proficius	1043,26	1023,81
Rentacic	174,97	172,38
Revenus Trimestr.	5525,75	5471,04 ◆
Revenu-Vert	1213,73	1191,10
St Honoré Vie & Santé	1204,10	1149,50 ◆
St Honore Bons du Tr.	12999,42	12934,75 ◆
St Honoré Invest.	1026,50	979,95 ◆
St Honoré Pacifique	889,83	849,48 ◆
St Honoré Real	17409,53	17340,17 ◆
Sécuricic	2007,73	2007,73 ◇
Sécuri-Gan	12826,50	12575
Sécuritaux	1608,99	1608,99
Sensivalor	30970,01	30970,01 ◆
SEVEA	106,11	103,52 ◆
SFI-CNP Assur	802,92	779,53 ◆
S.G. France opport. C	1650,16	1617,80 ◆
S.G. France opport. D	1635,12	1603,06 ◆
Sicav Associations	2132,05	2132,05
Sicav 5.000	515,83	502,02
S.I. Est	1605,79	1559,02
Silvafrance	833,38	811,08
Silvam	466,26	453,79
Silvarente	239,53	234,83
Silvinter	568,41	545,41
Sogenfrance C	1437,71	1409,52 ◆
Sogenfrance D	1367,02	1340,22 ◆
Sogépargne	334,14	330,83
Soginter	1698,71	1665,40 ◆
Soleil Investissements	726,20	698,27
Solstice	2302,60	2296,86 ◆
State Street Act. Eur	12794,86	12362,18
State Street Act. Frce	13098,12	12716,62
St. Str. Act.Japon	15789,18	15255,25 ◇
State Street Emer. Mts	18317,73	17437,87
St.Street OAT Plus	13013,93	12758,75 ◆
Stratégie Actions	1047,11	1006,84
Stratégie Rendement	1684,87	1631,84
Synthesis	13743,04	13473,57
Techno-Gan	6949,17	6681,89
Thesora	793,25	785,40 ◆
Trésor Plus	1538,04	1522,81 ◆
Tresor Trimestriel	1064,14	1053,60 ◆
Trésoricic	152361,42	152361,42 ◇
Trilion	5394,21	5324,99
Uni-Associations	121,23	121,23
Uni-Foncier	1577,31	1538,84
Unifrance	677,16	660,64
Uni-Garantie C	1453,07	1435,79
Uni-Garantie D	78358,26	78358,26
Uni-Regions	1781,78	1660,27
Univar	270,22	270,22
Univers Actions	1642,03	1601,53
Univers Obligations	2033,05	1995,14
Valorg	2359,51	2357,15 ◆
Valreal	61960,91	61929,95 ◇
Winterthur St-Honoré	265,55	253,51 ◆

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 31/03	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7330	5,7100	5,45	5,95
Ecu	6,5855	6,5855	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8600	341,4100	330	353
Belgique (100 F)	16,5885	16,5735	16,10	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,0400	303,8900	293	314
Italie (1000 lires)	3,5110	3,5440	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	86,8900	86,9400	83	91
Irlande (1 iep)	8,2070	8,1920	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,5020	8,4795	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,3240	2,3170	2,85	3,35
Suisse (100 f)	402,7400	404,8200	389	411
Suède (100 krs)	72,8200	72,9400	68	77
Norvège (100 k)	78,5000	78,5000	74	83
Autriche (100 sch)	48,5890	48,5130	47	50
Espagne (100 pes)	4,1730	4,1975	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,2900	3,3300	2,95	3,70
Canada (1 $ can)	4,1619	4,1257	3,95	4,40
Japon (100 yens)	5,5731	5,5518	5,30	5,65

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 31/03
Or fin (kilo en barre)	71100	71300
Or fin (en lingot)	71550	71600
Napoléon (20f)	408	410
Pièce Fr (10 f)	320	298
Pièce Suisse (20 f)	411	411
Pièce Latine (20 f)	412	413
Souverain	518	525
Pièce 20 dollars	2570	2505
Pièce 10 dollars	1360	1330
Pièce 5 dollars	710	675
Pièce 50 pesos	2650	2650
Pièce 10 florins	430	430

Matif (Marché à terme international de France)

31 mars 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimes : 235 482

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	123,84	123,10	121,64
Précédent	123,06	122,36	121,66

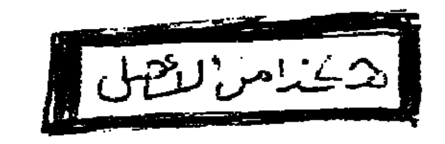
CAC 40 A TERME
Volume : 58 416

Cours	Mars 94	Avril 94	Mai 94
Dernier	2090,50	2085	2102
Précédent	2083	2092	2095

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



Suite de la page 18

Ministère des départements et territoires d'outre-mer

Sont nommés *chevaliers* :

Jacques Benier, directeur général d'une société financière à la Réunion ; Monseigneur Michel Calvet, archevêque de Nouméa ; Cyrille Louison, président d'une association d'anciens combattants en Nouvelle-Calédonie.

Ministère de la jeunesse et des sports

Sont nommés *chevaliers* :

Christiane Béranger, née Goitschel, ancienne championne olympique de ski ; Pierre Broustine, vice-président honoraire de la Fédération française de natation ; Nicole Darrigrand, née Pellissard, membre du conseil d'administration de l'Institut national du sport et de l'éducation physique ; Max Guérin, ancien président fondateur d'un club sportif ; Gaston Lesbats, vice-président délégué d'une fédération sportive ; Auguste Nocquet, président de l'Union européenne d'aïkido ; Jean Ricau, ancien entraîneur d'un club sportif ; Damien Sanchez, président d'un comité régional de la Fédération française handisport.

Ministère de la communication

Est promu *officier* :

Igor Barère (Harry), dit Barrère, producteur, président de société.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Claude Bourret, rédacteur en chef d'un mensuel ; Christian Dutoit, directeur général adjoint dans une société de télévision ; Jean-Michel Jarre, compositeur, producteur.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre

Sont promus *officiers* :

Louis Amadieu, coprésident de l'amicale des anciens de Namsos ; Jean Jourdain, conseiller national et président départemental de l'association Rhin et Danube ; Charles Santarelli, *membre du comité national de* l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance.

Sont nommés *chevaliers* :

Denis Augustine, vice-président départemental de la Société nationale mutualiste Les Médaillés militaires ; Charles Baron, secrétaire général adjoint de l'amicale des déportés *d'Auschwitz et des camps de Haute Silésis* ; Gérard Blandineau, président départemental de l'Association des Français libres ; Suzanne Hebert, née Boillin, vice-présidente nationale de l'Association et entraide des veuves et orphelins de guerre ; Rubin Kamioner, vice-président de l'Amicale des anciens dépotés juifs de France ; Marcel Lemaitre, vice-président *de l'amicale du maquis Camille* ; Geneviève Olmeta, née Barbotin, membre du comité directeur et secrétaire de l'Union des résistants et anciens combattants ; Pierre Poli-Marchetti, membre du conseil d'administration de l'amicale des anciens parachutistes SAS ; Roger Trarieux, vice-président national délégué de la Fédération nationale des *anciens de la Résistance*.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Sont promus *officiers* :

Rose Deville, née Gouilloux, déportée-résistante ; Jacques Levis, interné-résistant.

Sont nommés *chevaliers* :

Maurice Bonneaux, interné-résistant ; Jean Bouquet, interné-résistant ; Hubert Brousse, interné-résistant ; Pierre Burs, interné-résistant ; Georges Dupuy, interné-résistant ; Jean-Jacques Horovitz, interné-résistant ; Jean Teillet, interné-résistant ; Francis Torvel, interné-résistant.

Ministère des affaires étrangères

PROTOCOLE
ÉTRANGERS EN FRANCE

Sont nommés *chevaliers* :

Joseph Lutks Entrup, directeur du bureau de représentation d'une fondation étrangère ; Judith Pisar, née Frehm, présidente du centre américain de Paris.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET

Naissances

Marie-José et Christophe SUR

ont la joie d'annoncer la naissance de

Ariane.

6, place Louis-XI,
45000 Orléans.

Mariages

Catherine BEUVE-MÉRY
et
Olivier LAIR

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré le samedi 26 mars 1994, en l'église Saint-Eustache, à *Paris*.

69, rue de Lyon,
75012 Paris.

Décès

– Les familles Besle et Bocquet
ont la douleur de faire part du décès de

M. François BESLE,

âgé de trente-deux ans, à Paris, le vendredi 1er avril 1994.

Son épouse remercie l'équipe du professeur J.-L. Binet et tous ceux qui nous ont donné la force de lutter autant, notamment leurs collègues du GAN et nombreux amis.

Priez pour lui.

– Mme Victor Bessis,
sa mère,

Mme Marcel Bessis,
son épouse,

M. et Mme Eric Lauvaux,
Valérie Desbons,
Marie-Laure Desbons,
David Desbons,
Arthur Lauvaux,

M. et Mme Jérôme Seydoux,
Pénélope Riboud,
Thomas Riboud,
Raphaëlla Riboud,
Jules Seydoux,

Clément Lauriot-Prévost,

ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Marcel BESSIS,
membre de l'Institut,

survenu à Paris le 28 mars 1994.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

7, rue de la Chaise,
75007 Paris.
25, avenue Trudaine,
75009 Paris.
108, rue du Bac,
75007 Paris.

– Claude Fléouter,
Mercedes et Horacio Bordo Posadas,
sa *mère* et son *père*,
Patricia et Horacito Bordo Posadas,
sa sœur et son frère,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Marcelo BORDO POSADAS.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Saint-Germain-des-Prés, le jeudi 7 avril 1994, à 10 h 30.

L'inhumation se fera à Fontenay-en-Vexin.

« Bonne nuit, doux prince. »

– Denys, Lucie et Loïc Limon,
Le groupe Telescope audiovisuel,
ont l'immense peine de faire part du décès de

Marcelo BORDO POSADAS,

leur ami dans la vie, leur frère dans le travail.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Saint-Germain-des-Prés, le jeudi 7 avril 1994, à 10 h 30.

L'inhumation se fera à Fontenay-en-Vexin.

– Jacques CONSTANT et Bernadette, née Quintard,
ses parents,
Aymery,
son frère,
Aude,
sa sœur,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part de la mort de

Thibaut,

à l'âge de dix-sept ans, survenue le 3 avril 1994, jour de Pâques, des suites d'un cancer.

Nous vous invitons à partager notre peine et notre espérance par la célébration eucharistique, le mercredi 6 avril, *à 14 h 30, en l'église Sainte-Geneviève* de Bordeaux.

L'inhumation aura lieu au parc cimetière de Mérignac, à 16 heures, le même jour.

Jacques et Bernadette Constant,
296, rue d'Ornano,
33000 Bordeaux.

– Orléans.

Cécile Guillemin,
son épouse,
Anne et Pierre Cadiot,
Josette et Jean-Louis Guillemin,
France Guillemin-Bigorgne,
ses enfants,
Juliette, Adrienne, Erwan, Stéphane, Laurence, Gabriel et Bruno,
ses petits-enfants,
Les familles Augeard, Colle, Gousseland,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Claude GUILLEMIN,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 avril 1994, dans sa *soixante et onzième année.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 avril, à 10 h 30, en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, quai du Châtelet,
45000 Orléans.

– L'ensemble des personnels de l'Institut de recherches sur la catalyse *et du Laboratoire d'application de la* chimie à l'environnement,
La direction du département sciences chimiques du CNRS,
Et tous ceux qui ont collaboré avec

Louise TOURNAYAN,
maître de conférences
à l'université Claude-Bernard-Lyon-I,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 30 mars 1994.

– Le syndicat SGEN-CFDT enseignement supérieur et recherche du Rhône
a la douleur de faire part du décès de

Louise TOURNAYAN,
secrétaire générale du syndicat.

– Jean Vaugelade,
son époux,
Elisabeth,
sa fille,
François Conduché,
son gendre,
Denis et Cécile,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Sophie VAUGELADE,
née Sklovska,
neuropsychiatre,
ancien chef de clinique à la faculté,

survenu en son domicile, le 29 mars 1994.

9, avenue Franco-Russe,
75007 Paris.

– Denise Warin,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Edouard WARIN,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année, le 2 avril 1994.

L'inhumation aura lieu le jeudi 7 avril, au cimetière du Montparnasse.

Réunion à l'entrée principale, à 11 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.

Jean WURMSER

nous a quittés le 30 mars 1994.

Son épouse,
Sa sœur,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
sont profondément attristés par sa disparition.
Les obsèques auront lieu le mardi 5 avril 1994, à 10 h 30, au cimetière de Bagneux. On se réunira à la porte principale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

186 *bis*, Grande-Rue,
94130 Nogent-sur-Marne.

Messes anniversaires

– Le 11 avril 1984,

Maurice LUNEAU

entrait dans la Maison du Père.

A cette occasion, une messe sera célébrée le 10 avril 1994, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, à *Paris-13e, à 11 heures, en communion* de pensées et de prières avec tous ceux qui l'ont connu.

Anniversaires

– Le 5 avril 1987,

Philippe AYDALOT

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

De la part de
Lalli,
son épouse,
Marion,
sa fille.

– Il y a un an disparaissait brutalement, à quarante-huit ans,

Jean Louis BISMUTH.

Lydia,
son épouse,
Evelyne et Régis,
ses enfants,
l'ont aimé ; ils ne l'oublieront jamais.

Le dimanche 10 avril, à 10 heures, des prières seront dites à la synagogue, 14, place des Vosges, Paris-4e.

– Nantes. Pointe-Noire (Congo).

Isabelle GOUILLARD,
6 avril 1992.

« Serais-je hors de vos pensées, simplement parce que je suis hors de votre vue ?
Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin. »
(Claudel.)

Famille Gouillard-Milandou.

– Il y a un an,

Lionelle ISSARTEL,
ostéopathe,

était brutalement enlevée à sa famille, à ses amis, à ses patients.

– Le 6 avril 1993,

Jacques NOËL,
ingénieur ECP,
commissaire de la marine,

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu, ayez une pensée pour lui.

Communications diverses

– Journée du capitaine Dreyfus. Avec le CBL, ce jeudi 7 avril 1994, à 19 heures, rassemblement devant la statue de Dreyfus, due à Tim, au jardin des Tuileries, à 20 h 30, au 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, avec les professeurs Ch. Sahel et Ch. Charle.

– Mardi 5 avril 1994, à 20 h 30, centre Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, « Autour de l'affaire Dreyfus dans la communauté juive », avec *G. Bensoussan, H. Minczeles,* A. Wieviorka.

Distinctions

– Le président de la République a remis, au palais de l'Elysée, le 31 mars 1994, les insignes de commandeur de l'ordre national du Mérite, à

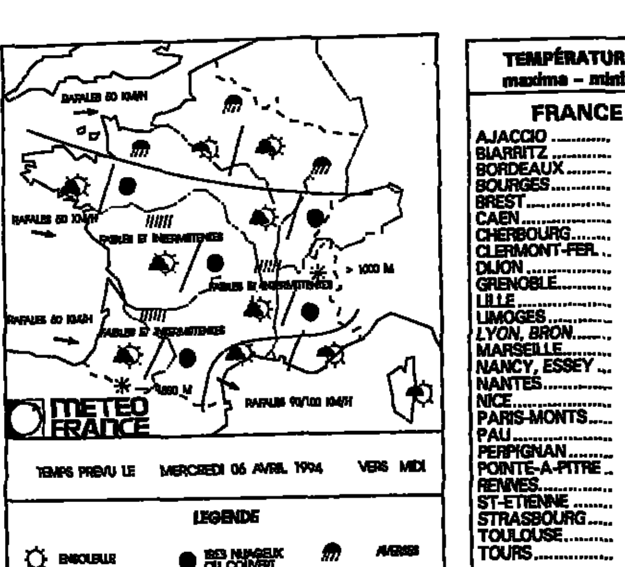
Georges MONTARON,

directeur de *Témoignage chrétien*
et président du Syndicat
de la presse hebdomadaire parisienne.

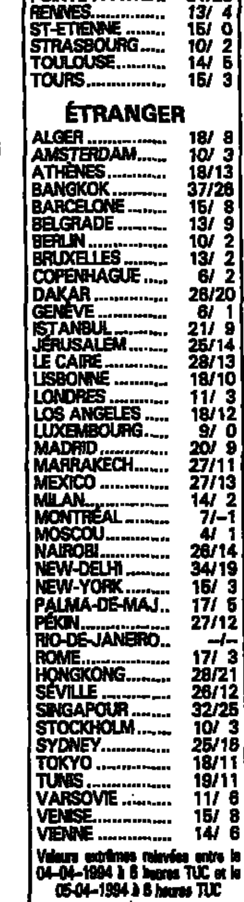
Soutenances de thèses

– M. Jean-Baptiste Onana soutiendra, le jeudi 7 avril 1994, à 14 heures, salle des thèses, université Paris-XII-*Val-de-Marne (Créteil)*, une thèse de doctorat en urbanisme et aménagement intitulée : « Les politiques d'aménagement urbain en Afrique du Sud : de la répression à la tolérance (1948-1993) ».
Cette soutenance est publique.

MÉTÉOROLOGIE



LÉGENDE
ENSOLEILLÉ — ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT



TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	15/ 6
BIARRITZ	13/ 8
BORDEAUX	15/ 5
BOURGES	15/ 2
BREST	10/ 3
CAEN	12/ 3
CHERBOURG	11/ 1
CLERMONT-FER.	16/ 2
DIJON	8/–1
GRENOBLE	7/ 3
LILLE	13/ 2
LIMOGES	12/ 1
LYON, BRON	7/ 1
MARSEILLE	11/ 5
NANCY, ESSEY	8/ 1
NANTES	13/ 3
NICE	15/ 6
PARIS-MONTS	15/ 3
PAU	12/ 6
PERPIGNAN	15/ 7
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	13/ 4
ST-ETIENNE	15/ 0
STRASBOURG	10/ 2
TOULOUSE	14/ 5
TOURS	15/ 3
ÉTRANGER	
ALGER	18/ 8
AMSTERDAM	10/ 3
ATHÈNES	18/13
BANGKOK	37/28
BARCELONE	15/ 8
BELGRADE	13/ 9
BERLIN	10/ 2
BRUXELLES	13/ 2
COPENHAGUE	6/ 2
DAKAR	28/20
GENÈVE	6/ 1
ISTANBUL	21/ 9
JÉRUSALEM	25/14
LE CAIRE	28/13
LISBONNE	18/10
LONDRES	11/ 3
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	9/ 0
MADRID	20/ 9
MARRAKECH	27/11
MEXICO	27/13
MILAN	14/ 2
MONTRÉAL	7/–1
MOSCOU	4/ 1
NAIROBI	26/14
NEW-DELHI	34/19
NEW-YORK	15/ 3
PALMA-DE-MAJ.	17/ 5
PÉKIN	27/12
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	17/ 3
HONGKONG	28/21
SÉVILLE	26/12
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	10/ 3
SYDNEY	25/18
TOKYO	18/11
TUNIS	19/11
VARSOVIE	11/ 6
VENISE	15/ 8
VIENNE	14/ 6

Valeurs extrêmes relevées entre le 04-04-1994 à 6 heures TUC et le 05-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

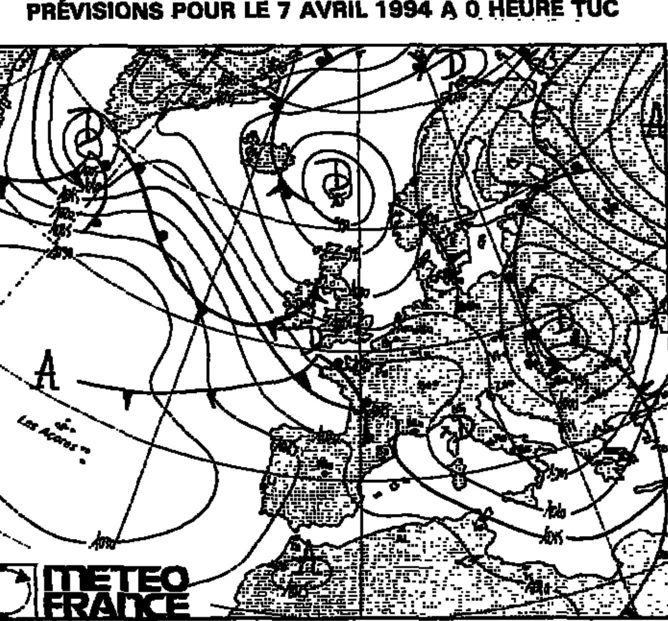
Mercredi : encore beaucoup de nuages. – De la Normandie au Nord-Pas-de-Calais, à la Picardie, au nord de l'Ile-de-France et aux Ardennes, le ciel sera partagé entre éclaircies et nombreux passages nuageux parfois accompagnés d'averses. Cette zone de temps variable gagnera, en cours de matinée, la Champagne, la Lorraine et l'Alsace. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le ciel restera assez bien ensoleillé. La tramontane soufflera jusqu'à 100 km/h.

Sur toutes les autres régions, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux au lever du jour. Il neigera au-dessus de 1 200 mètres dans les Pyrénées et au-dessus de 1 000 mètres dans les Alpes. En cours de journée, ces précipitations deviendront intermittentes et quelques courtes éclaircies ne sont pas à exclure. En fin d'après-midi, de nouvelles pluies aborderont les régions du Sud-Ouest. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 60 km/h sur les côtes de l'Atlantique.

Les températures matinales seront généralement comprises entre 2 et 6 degrés. Elles avoisineront parfois 0 degré sur le Nord-Est et seront proches de 8 degrés près de la Méditerranée et sur les régions le plus à l'ouest. L'après-midi, elles seront comprises entre 8 et 14 degrés d'est en ouest. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, elles seront comprises entre 14 et 16 degrés.

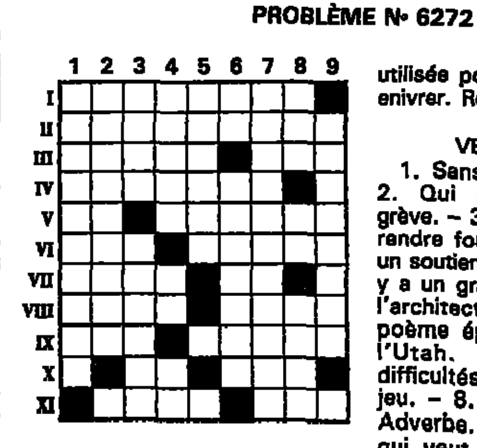
(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 7 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6272



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être grandes pour celui qui a été refait. – II. Un homme qui sait bien diriger. – III. Couche dans les bois. Coule dans le bocage. – IV. Peuvent être tirées d'une cruche. – V. Romains. S'allièrent aux *Romains.* – *VI. Portait les armes.* Mot qu'on peut utiliser pour désigner les lieux. – VII. Perdu, dans les Pyrénées. Evoque une bonne façon de parler. – VIII. Prophète. Poussière venue de l'étranger. – IX. *Où il n'y a rien à enlever.* Comme une toile à la cuisine. – X. Berceau pour des princes. Est utilisée pour couper. – XI. Peut enivrer. Restent verts.

VERTICALEMENT

1. Sans dépasser le trou. – 2. Qui aime se mettre en grève. – 3. Les éclats peuvent le rendre fou. Certaines apportent un soutien. – 4. Mauvais quand il y a un grand étalage. Utile pour l'architecte. A sa clé. – 5. Un poème épique. – 6. Partie de l'Utah. Un travail sans difficultés. – 7. Ferai cesser le jeu. – 8. Qui est bien rentrée. Adverbe. Un impair pour celui qui veut faire ses preuves. – 9. Pour l'atteindre, il suffit d'arriver.

Solution du problème n° 6271

Horizontalement

I. Cierges. – II. Humeur. Go (gogo). – III. Alibis. Au. – IV. Mesa. Blé. – V. Sidérée – VI. Ibis. Pat. – VII. Grossiste. – VIII. None. Et. – IX. Ou. Ruée. – X. Nef. Surin. – XI. Statères.

Verticalement

1. Champignons. – 2. Iule. Brouet. – 3. Emission. Fa – 4. Rebaisser. – 5. Gui. Usé. – 6. *Ers. Epileur.* – 7. Bras. Ere. – 8. Galette. Is. – 9. Bouée. Eton.

GUY BROUTY

MARDI 5 AVRIL

TF 1

16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Pascal Sevran.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.55).
20.00 Journal, La Minute hippique, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Double détente. ■ Film américain de Walter Hill (1988). Avec Arnold Schwarzenegger, James Belushi, Peter Boyle.
22.35 Divertissement : Ciné gags.
22.40 Magazine : Pourquoi pas vous ? Présenté par Julien Courbet. Invité : Gérard Bourgoin, parrain du club de football de l'AJ Auxerre, fondateur et patron de BSA.
1.00 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Reportages. Entre la foi et la folie (rediff.).

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Dancing-Party.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Seconde B.
17.35 Série : Les Années collège.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 Cinéma : Tootsie. ■■ Film américain de Sydney Pollack (1982). Avec Dustin Hoffman, Jessica Lange, Teri Garr.
22.50 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas.
0.05 Journal, Météo et Journal des courses.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit.
1.40 Magazine : Jamais sans mon livre (rediff.).

FRANCE 3

16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Valenciennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Coccinelles de l'Etna*, de Jean-Marie Gourio.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.50 Spectacle : 17e Festival mondial du cirque de demain. Au Cirque d'hiver Bouglione. Soirée présentée par Julien Lepers.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. US go home ! L'anti-américanisme français depuis 1944, de Christophe Muel. Invité : Jean-Michel Gaillard, historien.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.25 Cinéma : Basic Instinct. ■ Film américain de Paul Verhoeven (1991). Avec Michael Douglas, Sharon Stone, George Dzundza.
17.30 Documentaire : Gosses de Rio contre le sida. De Sergio Foldenberg.
18.00 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Opération Condor. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1991). Avec Jackie Chan, Carol Cheng, Eva Cobo de Garcia.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Terre de foot. Buts et extraits des matchs de la 33e journée du championnat de France de D 1.
23.00 Cinéma : The Indian Runner. ■ Film américain de Sean Penn (1991). Avec David Morse, Viggo Mortensen, Valeria Golino (v.o.).

ARTE

19.00 Série : The Pink Medecine Show.
19.40 Documentaire : Beyrouth aujourd'hui. De Philip Aractingi.
19.50 Documentaire : Beyrouth. L'Orient, le jour, de Francis Bouchet et Eric Semer.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Les Inuits : un peuple en trop, documentaire de Pavel Lounguine. Invité : Christian Gros.
21.50 Hommage à Ionesco.
21.55 Documentaire : La Cantatrice. De Philippe Nahoun.
22.30 Documentaire : Le Kaléidoscope. De Philippe Nahoun.
22.50 Théâtre : La Leçon. Pièce d'Eugène Ionesco, mise en scène pour la télévision par Sylvain Dhomme en 1963.
0.00 Documentaire : Ionesco. De Jill Evans.

M 6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Téléfilm : Le Bonheur au bout du chemin (1re partie). De Kevin Sullivan, avec Megan Follows, Anne Shirley. *Les mésaventures d'une jeune orpheline.*
22.40 Série : Les Incorruptibles, le retour.
23.30 Série : L'Heure du crime.
0.15 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. L'orthodontie.
21.32 Grand angle. Le bus des femmes de la rue (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mémoire à quatre temps. 1. Le Temps où naquit le siècle barbare.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Giorgio Agamben (Stanze).
0.50 Musique : Coda. Jeanne Loriod, la dame des ondes Martenot (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 mars à Radio-France) : Nuages gris, Unstern, de Liszt (transcriptions pour grand orchestre de Holliger), Turm Musik, Tonscherben pour orchestre, (S) irato monodie pour grand orchestre, *de Holliger, par* l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Heinz Holliger.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour cor et piano, de Hindemith ; Lasciami un sol momento, de Bononcini ; Quintette à vent n° 3 en sol majeur op. 88, de Reicha.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Invités : Michel Benita, contrebasse, Bruno Chevillon, contrebasse.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « L'hélico, taxi ou ambulance du ciel ? » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

J moins 3

A trois jours de la grande émission spéciale sur le sida, que diffuseront ensemble toutes les chaînes de télévision, merci professeur d'être avec nous ce soir, d'autant plus que vous êtes requis par la préparation de...

– ... reportages sur les coulisses de la *préparation* de l'émission. Vous voyez là le réalisateur, le réalisateur unique de l'émission la plus regardée de toute l'histoire de la télévision française, qui...

– ... jeudi soir, personnellement, vous serez en scène à l'Olympia, mais je suppose que vous aurez une petite pensée pour...

– ... les bénéfices seront reversés pour moitié à...

– ... tous nous mobiliser...

– ... et aussi un reportage sur la préparation du reportage sur la préparation de cette émission exceptionnelle...

– ... exact que je serai en scène jeudi soir, mais aussitôt après je passerai sur le plateau pour participer à...

– ... pour un soir, mettre la *concurrence entre parenthèses*...

– ... particulièrement important que la télévision démontre ainsi...

– ... pensais bien que vous viendriez après votre spectacle. D'ailleurs, vous venez d'écrire une chanson contre le pape. Enfin, pas vraiment contre le pape, mais, si on l'écoute attentivement, on se rend compte que...

– ... pas imaginable que cela se passe sans moi...

– ... seront ensuite reversés pour moitié à un compte que...

– ... sans interruption publicitaire, il faut le souligner...

– ... la plus grande descente aux flambeaux jamais organisée sur les pentes de la station de sports d'hiver Machin...

– ... pas vraiment contre le pape, mais qui signifie tout de même clairement que...

– ... serai dans la salle, tout simplement, pour bien manifester...

– ... crois qu'il est très important que pour un soir, toutes les chaînes de télévision...

– ... Merci, monsieur le ministre, d'être venu nous voir, d'autant qu'on vous attend sur la chaîne voisine...

– ... pour un soir, la guerre des chaînes entre parenthèses, et c'est très important...

– ... très humbles. L'essentiel c'est le combat contre...

– ... ne pas manquer, dans notre pré-émission spéciale de demain soir, le reportage sur les coulisses du reportage sur les préparatifs du reportage sur l'émission spéciale qui...

– ... et puisqu'il est question de santé, je vous conseille, ce soir, notre émission « Santé à la une ». Il y sera question de l'amaigrissement.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 6 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag..
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Tifou.
7.30 Disney Club mercredi.
8.55 Club Dorothée matin.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Les Trois As.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Claude Chabrol.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.20).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, Sophie Favier, Nathalie Simon, Laurent Baffie et Sam Z. Avec Catherine Allégret, Kim Basinger, Alec Baldwin, Thierry Lhermitte, Maruschka Detmers, Nadia Fares, Pet Shop Boys, Gipsy Kings, Margaux, Anne, Engelbert Humperdinck, Amestrong, Dany Brillant, François Feldman, Catherine Lara.
22.45 Magazine : Le Droit de savoir. Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Violences 1994. Enquête sur un député assassiné, de David Pujadas, Gérard Ramirez et Michel Vitier ; Cités en état d'urgence : les nouvelles brigades du tigre, de Charles Villeneuve et Gérard David.
0.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Louis Schweitzer, PDG de Renault.
1.25 Journal et Météo.
1.30 Série : Intrigues.
1.55 TF 1 nuit (et à 3.05, 4.00, 4.35).
2.10 Documentaire : Histoire de la vie.
3.15 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).
4.10 Documentaire : L'aventure des plantes.
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
7.40 Clip : Moi, je m'en sors (et à 13.35, 18.40).
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.50 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Télévisator 2. Jeu vidéo et dessins animés.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.45 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.50 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05).
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Sport : Football. Demi-finale de la Coupe d'Afrique des nations, en différé de Tunis.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Deux fois vingt ans. De Livia Giampalmo, avec Maria-Angela Melato, Jean-François Stévenin. *Un couple d'artistes et leur fille. L'amour, la famille...*
22.25 Expression directe. UDF.
22.30 Première ligne. Justice en France : la justice passe. 2. Le procès, de Daniel Karlin, Philippe Boucher et Tony Lainé. *Deuxième volet d'une remarquable série documentaire diffusée sur La Cinq en juin 1991.*
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : André Glucksmann (la Fêlure du monde) ; Arrabal, Topor, Jodorowski, Zelmert et les autres fondateurs du mouvement Panique ; Musique : Jack Berrocal, Banlieues bleues.
1.40 Moyen métrage : Histoire courte. Délit mineur, d'Oliver Planchot avec Blandine Lenoir, Sylvie Testud, Hervé Grandjean.
2.00 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.10 Emissions religieuses (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 5.00).
4.15 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Petits Malins ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Tintin et les Picaros.
8.05 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Fantômette ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Valiant.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Questions-réponses.
14.25 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement en direct de l'Assemblée nationale.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Henri Salvador.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Destination France*, de Guy Deluchey : *L'Officiel des vacances*, d'Elisabeth Danger et Mireille Gignoux.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Invité : Nicolas Sarkozy.
22.25 Journal et Météo.
22.55 ▶ Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

6.59 Pin-up.
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 ▶ Canaille peluche. Orson et Olivia.

En clair jusqu'à 8.30

7.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.30 Cinéma : Fievel au Far West. ■■ Film américain de Phil Nibbelink et Simon Wells (1991). Avec les voix de Dimitri Rougeul, André Valmy, Raymond Gerome.
9.40 Documentaire : National Geographic. 5. Les Vagabonds de l'océan, de Rodger Jackman.
10.35 *Flash d'informations.*
10.38 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
10.45 Cinéma : Sacré sale gosse. □ Film américain de Peter Falman (1991). Avec Ed O'Neill, Ethan Randall, JoBeth Williams. *Comédie avec beaucoup de clichés.*

En clair jusqu'à 13.35

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : Malcolm et les ours. De Julien Meise.
15.00 Surprises.
15.10 Téléfilm : L'Enfant du mensonge. De Joyce Chopra, avec Nancy McKeon, Veronica Hamel.
16.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 4. Bruitages, effets sonores, de Lise Romanoff et Steven Roche.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.15 Sport : Football. Saint-Etienne-Lyon, match de la trente-troisième journée du championnat de France de D 1, en direct, à 20 h 30, coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Un cœur en hiver. ■■■ Film français de Claude Sautet (1992). Avec Daniel Auteuil, Emmanuelle Béart, André Dussollier. *Remarquable description du monde des luthiers et des soubresauts affectifs des personnages.*
0.19 Documentaire : Pin-up.
0.20 Cinéma : Trust Me. ■■ Film américain de Hal Hartley (1991). Avec Adrienne Shelly, Martin Donovan, Meritt Nelson (v.o.). *Chronique urbaine entre humour, insolence et violence.*
2.05 Documentaire : Elizabeth Taylor, princesse d'Hollywood.
2.45 Surprises.

ARTE

19.00 Il était une fois... Les Œufs magiques.
19.35 Magazine : Mégamix. Chine : voyage au pays des esprits ; Station interactive de relaxation ; Jo Corbeau, le griot *de Marseille ; Mano* Solo ; Snoop Doggy Dog ; Charles Mingus ; Dimi Mint Abba ; No One is Innocent.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Soirée ballet.
20.41 Documentaire : Portrait de Mats Ek. De Regina Heidecke.
21.25 Ballet : Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Mats Ek. Avec Yvan Auzeli, Ana Laguna et le Ballet Cullberg. Musique de Tchaïkovski. Réalisation de Mans Reutersward et Mats Ek.
23.10 Musica journal.
23.45 Documentaire : Les Feux du music-hall. (65 min.).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05).
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.40, 6.00).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 1.10, 5.10).
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.35).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm : Fenêtre sur femmes. De Don Kent, avec Thierry Fortineau, Patricia Georget. *L'assureur tombe dans un piège mortel.*
22.30 Téléfilm : Complots de famille. De Franz Petel Wirth, avec Hannes Jaenicke, Constanze Engebrecht.
0.35 Magazine : Emotions.
1.00 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Salsa opus 4 : Venezuela ; L'Aviation du passé et du futur ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

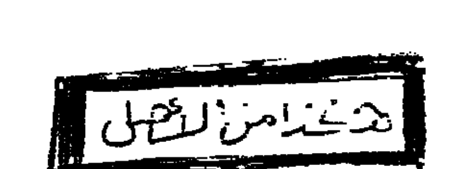
20.30 Antipodes. Maghreb. Avec Djamal Amrani, Mohamed Kacimi, Assia Djebar.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Folon (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mémoire à quatre temps. 2. Le temps où rouler le chapelet *d'ambre d'un rêve cent* fois égrené.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean-Michel Maulpoix (l'Ecrivain imaginaire).
0.50 Musique : Coda. Jeanne Loriod, la dame des ondes Martenot (3).

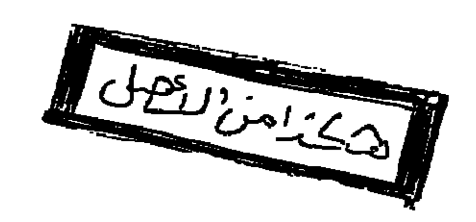
FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 février au Théâtre des Champs-Elysées) : Till l'Espiègle, de R. Strauss ; Symphonie n° 4 en sol majeur, de Mahler ; Danses symphoniques op. 45, de Rachmaninov, par l'Orchestre du NDR de Hambourg, dir. John Eliot Gardiner.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour tuba basse et piano, de Hindemith ; Quintette pour violoncelle et cordes n° 2 en fa majeur, de Reicha ; Nocturne pour piano, de Tchaïkovski.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le groupe Archimusic.

Les interventions à la radio

Europe 1, 8 h 35 : Anne Sinclair (« Mon œil »).
France-Inter, 8 h 45 : Jean-Maheu, Jacques Lehn, Jacques Rigaud, Jean-Noël Tassez : les radios associées à « Tous contre le sida » (« Radio-Com »).





Le Monde

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Europe : «Un silence assourdissant», par Dominique Wolton ; Air France : «Le devoir de fermeté», par Hugues Gendre ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : «Bed and breakfast» *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Quand des colons demandent leur «retour en Israël»

Pour la première fois dans l'histoire de la colonisation des territoires conquis en 1967, c'est une implantation tout entière, avec ses dix-huit familles, qui, lundi 4 avril, a émis le vœu pressant de *«rentrer en Israël» (page 4)*.

Mexique : Luis-Donaldo Colosio a bien été victime d'un complot

Le juge chargé de l'enquête sur l'assassinat du candidat officiel à la présidence de la République, le 23 mars à Tijuana, a déclaré lundi que Luis-Donaldo Colosio avait été victime d'une «action concertée». L'analyse de plusieurs bandes vidéo aurait confirmé la participation au complot d'au moins sept personnes, toutes recrutées par la formation du candidat, le PRI, pour assurer la sécurité de M. Colosio *(page 5)*.

Algérie : des représailles militaires auraient fait des dizaines de victimes à Blida

Blida, bastion islamiste, est aussi le siège de la Ire région militaire. Dès le mois de décembre, les islamistes y ont imposé leurs diktats. Des journées «ville morte» s'y succèdent, et l'on ne compte plus le nombre de gendarmes ou de policiers froidement exécutés, par balles ou à l'arme blanche. Les forces de sécurité, excédées, ont-elles décidé de frapper un grand coup ? *(page 6)*.

POLITIQUE

M. Delebarre plaide pour «un nouveau contrat social entre la jeunesse et la société»

Plusieurs membres du gouvernement ont établi un parallèle, voire une filiation, entre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) et les travaux d'utilité collective (TUC) lancés en septembre 1984, lorsque M. Delebarre était ministre du travail et de la ville du gouvernement Fabius. Un entretien avec l'ancien ministre *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Procès Touvier : la déposition de l'ancien avocat de l'accusé

Jusqu'au bout, Me Raymond de Geouffre de La Pradelle, quatre-vingt-trois ans, a respecté les règles de son ordre. Celui qui fut l'avocat de Paul Touvier dans les années 70 et au tout début des années 80 avait prévenu la cour d'assises des Yvelines : il ne peut pas parler, parce que lié par le secret professionnel. Mais le président Henri Boulard a exigé de lui qu'il jure de dire la vérité, toute la vérité *(page 11)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Les projets de loi sur la bioéthique en deuxième lecture à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale examine en deuxième lecture, à partir du jeudi 7 avril, les projets de loi consacrés à la bioéthique. Au terme de plusieurs années de débats, la France pourra prochainement disposer d'un ensemble de dispositions concernant différentes questions conflictuelles de l'activité médicale et scientifique *(page 15)*.

CULTURE

Le nouvel âge audiovisuel

Spécialiste de l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, René Bonnell livre ici des analyses qui divergent de celles qui ont la faveur de la majorité des professionnels et des administrations. Pour René Bonnell, en faisant admettre le principe de l'exception culturelle, le cinéma français a obtenu un court répit, et rien d'autre *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Commerce international : les pays d'Asie du Sud-Est contre la «clause sociale»

Le projet franco-américain d'introduire une «clause sociale» dans les négociations commerciales internationales provoque une levée de boucliers en Asie du Sud-Est *(page 21)*.

Services

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

La chorégraphe allemande Pina Bausch fête le vingtième anniversaire de sa compagnie, installée à Wuppertal (Westphalie). Lyon vient de l'accueillir, Paris l'attend. Reportage sur la chorégraphe au travail, dans sa ville, avec son Tanztheater.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XII

Le numéro du «Monde» daté mardi 5 avril 1994 a été tiré à 390 917 exemplaires

Entre Dominique Baudis et Jean-François Deniau

L'UDF choisit sa tête de liste pour les élections européennes

Le bureau politique de l'UDF devait se prononcer mardi 5 avril, en fin de journée, sur le choix du chef de file que la confédération doit proposer pour la liste des candidats RPR et UDF aux élections européennes de juin prochain. L'accord passé entre les deux formations de la majorité, appuyé sur un projet européen commun, le 8 mars dernier, induit la présentation d'une liste commune. L'UDF revendique – avec l'accord tacite du RPR – la direction de cette liste. Elle devait choisir entre Jean-François Deniau, député (PR) du Cher, ancien secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, et Dominique Baudis (CDS), député de Haute-Garonne, maire de Toulouse.

L'ordre du jour du bureau politique prévoyait une déclaration des deux candidats, suivie d'un vote à bulletin secret. Un sondage a été commandé, en outre, par l'UDF, dont les résultats devaient être communiqués mardi aux membres du bureau. Les enquêtes précédentes étaient favorables à M. Baudis.

Dans *le Quotidien*, mardi, le maire de Toulouse indique que, s'il est désigné, il fera campagne sur les *«cinq grands défis»* que l'Europe doit, selon lui, relever : *«Le chômage, la paix et la sécurité, les relations avec les pays post-communistes, l'élargissement de l'Europe et la démocratisation.»* Gilles de Robien (PR), député de la Somme, maire d'Amiens, s'est prononcé, sur France 2, en faveur de la candidature de M. Deniau, qui *«a une attitude européenne»* et dont *«la dimension universelle et d'humaniste sont des atouts considérables»*. Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de Vendée, qui a décidé de présenter sa propre liste, a déclaré, sur Europe 1, que le programme de l'UDF et du RPR *«est exactement le même programme que le programme socialiste»*, que l'on pourrait intituler, dit-il, *«Maastricht-plus»*.

Estimant que les pouvoirs publics sont «dépassés»

M. Rocard prône un «pacte républicain» contre l'insécurité

Dans un «point de vue» publié par *le Figaro* mardi 5 avril, Michel Rocard prône *«un pacte républicain»* de lutte contre l'insécurité. Le premier secrétaire du Parti socialiste rend un hommage appuyé à Gilbert Bonnemaison, maire (PS) d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), *«qui a conçu les politiques locales de prévention»*, et à Pierre Joxe, ancien ministre de l'intérieur, pour le plan de modernisation de la police mis en œuvre en 1985.

Il souligne que la montée de la délinquance *«a dépassé les capacités de réaction des institutions publiques»*. Il propose de *«réaffirmer la responsabilité de l'Etat»* et de *«circonscrire strictement les polices municipales»*. M. Rocard propose, à titre expérimental, de *«confier la totalité de l'action de sécurité publique à la seule gendarmerie dans quelques départements très ruraux et à la seule police nationale dans quelques départements très urbanisés»*. Dans le cadre d'un futur service public de sécurité intérieure, il recommande *«d'intégrer, un jour, les services des douanes spécialisés dans la lutte contre le crime organisé»*. Par ailleurs, M. Rocard reproche au gouvernement de *«tarir les crédits»* destinés aux associations prenant en charge les mineurs ou *«de les distribuer de façon clientéliste»*. Il prône *«la mise en place d'un véritable réseau d'assistance médicalisée aux toxicomanes»*.

CUBA : ouverture aux investissements étrangers. – Le ministre cubain des affaires étrangères, Roberto Robaina, a annoncé, lundi 4 avril, lors d'une visite officielle en Uruguay, que son pays était désormais ouvert aux investissements étrangers. Il a expliqué que la situation économique et sociale de Cuba avait contraint ses dirigeants à chercher des solutions *«qui passent par l'ouverture commerciale et par l'acceptation des investissements de capitaux étrangers, sans limitation et sans distinction de provenance»*. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : assassinat d'un sous-préfet. – Hadjeb Rached, sous-préfet de Béni-Aziz, dans le département de Sétif (à l'est d'Alger), a été assassiné, dimanche 3 avril, a annoncé, mardi, le quotidien algérois *Liberté*. De son côté, le quotidien francophone *Al Watan* a signalé qu'un professeur de l'Institut de journalisme d'Alger, Abderrahmane Soudani, avait échappé dimanche à un attentat, alors qu'il allait monter dans sa voiture, près de son domicile. – *(AFP.)*



Le Monde

INITIATIVES

Pendant la crise, la recherche continue

Pour préparer l'avenir, il faut investir dans des produits nouveaux. Heureusement, cela se fait. Mieux, les entreprises en sont convaincues

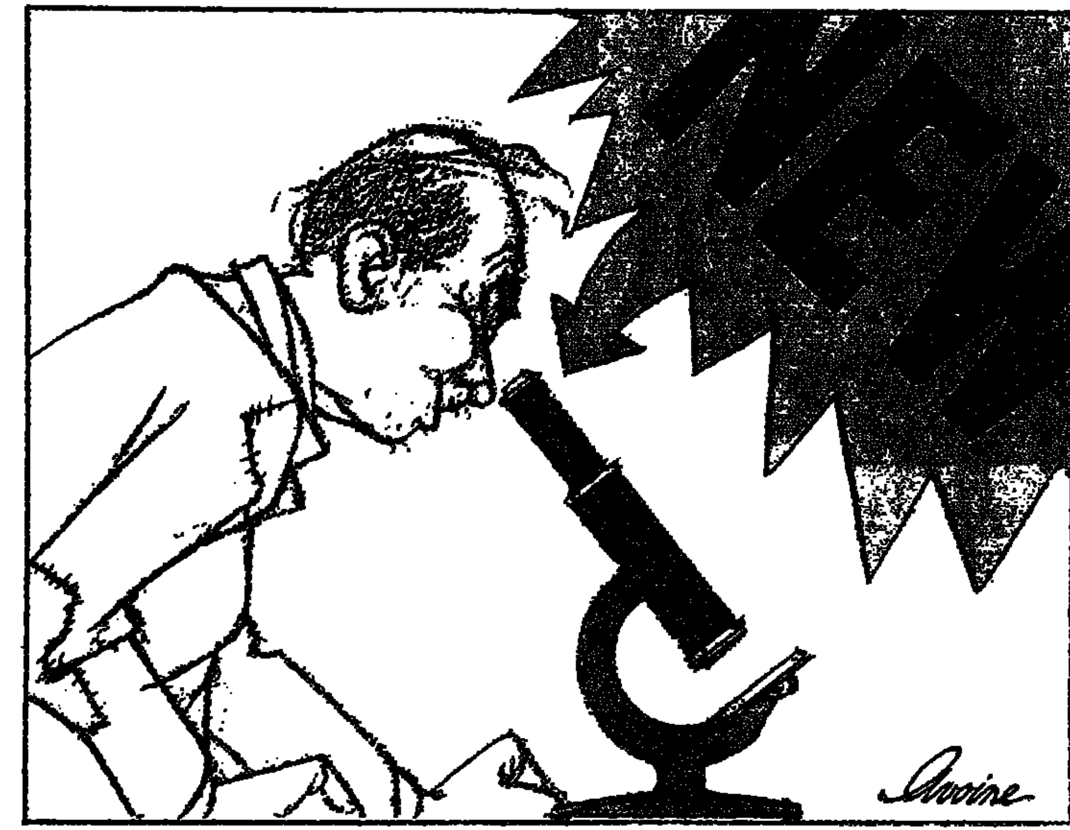
JEAN-LUC Fallou le dit bien, la recherche et le développement peuvent être, pour les entreprises, *« un élément décisif de sortie de crise »*, mais ils doivent surtout être *« des armes de crise »*, au sens où la période exige que l'on détermine *« où sont nos armes d'attaque »* et quels sont *« les produits d'opportunité »*. Venant d'un expert, directeur général en France du cabinet Arthur D. Little, l'observation vaut de l'or. D'autant qu'il considère que, à ce jeu-là, la France ne se trouve pas si mal placée, pourvu qu'elle sache profiter de ses avantages. Notablement *« moins lourde que l'Allemagne »*, qui a des problèmes structurels à résoudre, elle pourrait rebondir, pour peu que la demande revienne. *« Les Français sont devenus très bons en gestion de crise. Ils sont très réactifs, notamment pour la réduction des coûts »*, estime-t-il. *« A l'inverse de ce que l'on pense, on connaît mieux le terrain que le Coréen, et il faut reprendre l'offensive sur le segment de marché où on se sent le mieux préparé. »*.

Cela, c'est pour l'avenir, à condition de regarder *« le portefeuille »* de recherche *« en termes d'opportunité de temps »*, avec la nécessité d'arriver au bon moment, puisque *« tout dépendra du marketing, qui devrait être capable de voir à cinq ans et non plus à deux ans »*. Dans l'immédiat, c'est vrai, *« un mouvement a été interrompu en 1992 par la crise »*, et nombre d'entreprises ont mis en silence, si ce n'est en réserve, des projets qui leur tenaient à cœur.

Pourtant, à de multiples indices, qu'ils soient cités par M. Fallou ou qu'ils proviennent de plusieurs sources autorisées, il ne fait plus aucun doute que, en France, l'attitude a changé à l'égard de la recherche et du développement, ces dernières années. Si ce n'étaient les difficultés nées de *« la pression créée par le chômage »*.

Désormais, la recherche *« a l'écoute »* des dirigeants, qui veulent la valoriser et qui sont acquis à l'idée, par exemple, que la carrière des chercheurs *« soit reconnue »*. Les grands patrons se déclarent maintenant en faveur de la recherche et développement (R & D), et beaucoup d'entreprises, qui ont acheté des programmes dans les années 80, qui sont devenues des leaders mondiaux, cherchent *« de nouveaux produits pour se battre à coups d'innovations avec une vue de long terme »*. A tout seigneur tout honneur, Rhône-Poulenc a accepté l'augmentation de ses dépenses en R & D pendant les années de crise...

Le constat fait par l'ANRT (Association nationale de la recherche technique) va dans le même sens. Mises en place à partir de 1981, les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) ont fait la preuve de leur efficacité et font, sans nul doute, partie du paysage, réduisant la distance traditionnelle entre le milieu de la recherche, souvent publique et fondamentale, et celui de l'entreprise, plus soucieux de l'opérationnalité rapide. Sur 2 900 conventions « liquidées » depuis l'origine, 93 % des ingénieurs devenus chercheurs tout en ayant une activité professionnelle ont soutenu ou allaient soutenir leur thèse de doctorat. Mieux, signe d'un rapprochement, les trois quarts d'entre eux travaillent dans l'industrie et seulement 10 % dans un organisme de recherche.



Malgré la conjoncture défavorable, le processus de rapprochement ne s'est pas arrêté, puisque 600 conventions de CIFRE ont encore été signées en 1993, permettant à un employeur, contre une subvention annuelle de 93 000 francs pendant trois ans, de faire travailler un jeune ingénieur bac + 5 en liaison avec un laboratoire, selon les principes d'un partenariat équilibré. L'encouragement vient d'ailleurs de ce que ces conventions proviennent des entreprises de moins de 500 salariés, à 42,4 %, et qu'elles sont le fait, pour une sur quatre, du secteur des services, avec une prime aux consultants et aux ressources humaines.

DÉVELOPPEMENT et emploi, l'association dont Dominique Thierry est le vice-président et le directeur scientifique fait à ce propos la même analyse, qui, au terme d'un rapport de synthèse remis en fin d'année au ministère de la recherche, remarque que les travaux de recherche, en matière sociale, servent de plus en plus aux praticiens des entreprises que sont les directeurs des ressources humaines. C'est que les frontières s'estompent, tandis que les obstacles se multiplient au quotidien, ou, pour le dire autrement, ainsi que Jean-Luc Fallou, que le quatrième niveau de la recherche et développement consiste à donner une dimension de carrière *« ou de social-ressources humaines »* aux travaux actuels, *« enjeu de compétitivité fort »*.

A la tête de la mission FRADE, qui dépend de la DATAR, Denis Chastenet ne raisonne pas autrement et, d'ailleurs, non seulement observe avec plaisir des évolutions identiques, mais milite activement, et avec succès, pour qu'elles se produisent. Son credo, c'est l'indispensable maillage entre la recherche, publique ou privée, la formation et les entreprises en y ajoutant une autre dimension, celle du développement économique local et, donc, de l'aménagement du territoire. Derrière, il pense à la création d'activité et veut prouver que, en apportant une offre de services techniques, il est possible de renforcer, ou de créer, un réseau de PME-PMI performantes. Quatorze projets qu'il mène dans douze régions fournissent la démonstration de la validité de la démarche. Avec des conséquences inattendues : les résultats ne proviennent pas uniquement de la mise en relation des universités ou des laboratoires publics avec les entrepreneurs locaux ; ils sont plus largement dus aux efforts des lycées techniques ou des IUT, davantage en phase avec les besoins de villes moyennes.

Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'une mutation s'est produite, en dépit des circonstances actuelles. Qu'un terreau est semé, prêt à redémarrer. Si le cycle de la récession ou de la croissance molle veut bien s'arrêter.

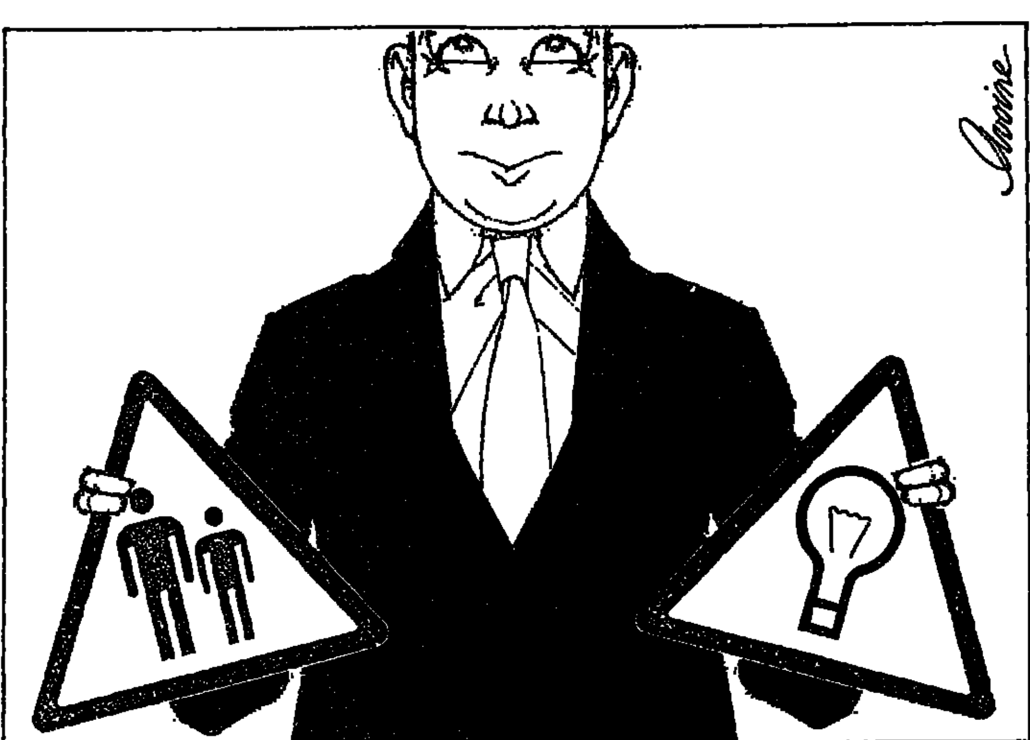
Alain Lebaube



DOSSIER • Pendant la crise, la recherche continue

Développer le PIB local

Construire une passerelle en direction des besoins des industriels, telle est l'une des missions de la FRADE



MISE en place par la DATAR à la suite du comité interministériel d'aménagement du territoire du 5 novembre 1990, la mission FRADE (Formation et recherche appliquée pour le développement économique) s'est donnée comme but d'adapter les formations et la recherche appliquée aux besoins des industriels. Partant du constat qu'il existe un très fort potentiel sous-exploité – la France est à la fois riche d'une recherche publique réputée et de la densité de son réseau de lycées techniques –, la FRADE se veut la passerelle en direction des besoins des industriels.

Un double enjeu anime cette structure souple : avoir une politique de soutien aux PME-PMI qui permette à la fois d'assurer un développement équilibré des tissus économiques locaux et de concourir à la création d'un environnement favorable à l'émergence d'activités nouvelles.

Animateur de cette mission, Denis Chastenet observe en effet une profonde mutation du tissu industriel français : « *Les grands groupes industriels sont essentiels au développement national, mais ils ne sont plus créateurs d'emplois. La croissance en emplois se fait par le réseau des PMI-PME.* » Or après avoir ausculté le terrain, il a découvert qu'« *il y a sur l'ensemble du territoire des entreprises fortes, dans tous les secteurs, de toutes les tailles et dans toutes les régions* ». Il faut donc repérer ces entreprises leaders et les assister dans leur croissance, car celles-ci ont souvent besoin d'aide. L'absence de lien entre la formation et la recherche appliquée, d'une part, et le développement industriel des entreprises, d'autre part, pénalise durablement la mise en œuvre de leurs projets.

Pour pallier ce manque, la FRADE agit à trois niveaux. D'abord, pour assurer le développement global du territoire, elle recense les atouts en terme de formation et de recherche dont on dispose. La mission a pu ainsi constater que l'existence d'un réseau dense de lycées techniques qui couvre la France entière est largement contrebalancée par l'absence de liens entre ces mêmes établissements, sauf par le biais de la formation continue et des GRETA. Autre handicap, les travaux réalisés dans les grands centres de recherches ne se diffusent que très peu dans les lycées techniques.

Multiplier les contacts

Le deuxième niveau d'action se situe au stade des différentes composantes du territoire. Beaucoup de lycées techniques n'ont pas de contacts avec les industriels locaux.

Or un formidable potentiel repose sur la collaboration entre IUT et PMI dynamiques. A la relation d'ignorance, voire de méfiance, doit se substituer une politique d'échanges qui permette aux lycées techniques et IUT de former les futurs cadres des PME. Un des éléments de la bonne densité industrielle allemande réside en effet dans l'implantation de leurs écoles techniques supérieures et de leurs structures de recherche appliquée au cœur des bassins d'emplois. Enfin, la dernière intervention se place au niveau des projets personnels pour permettre leur aboutissement.

Depuis quatre ans, la FRADE a ainsi engagé quatorze actions expérimentales de développement sur des sites aussi variés que Belfort, Valenciennes, Tarbes ou Tours, la Rochelle, Compiègne, etc., avec à chaque fois des partenaires différents (CCI, fédérations patronales, agence de développement, responsable d'écoles supérieures ou de lycées techniques). L'objectif poursuivi par les équipes n'était pas de se substituer aux acteurs locaux, mais en premier lieu de dresser un tableau de bord puis d'apporter une méthode stratégique afin de permettre aux entreprises d'exprimer leurs besoins. Une fois cette première étape franchie, il s'agit de transformer l'école, en lieu d'apprentissage industriel et de renforcer l'encadrement technique et commercial des PMI en les rapprochant des établissements d'enseignement.

En partant des quatorze chantiers déjà existants et dont les résultats sont appréciés par les différents participants, la FRADE espère étendre l'expérience à de nouveaux sites.

Alain Beuve-Méry

Priorité au court terme

Dans l'entreprise, la recherche par objectifs a tendance à supplanter toutes les autres catégories

AU plus fort de la crise, les entreprises ont gardé une certaine conscience de l'aspect stratégique de la recherche et du développement pour leur survie. Ce qui a permis de limiter les coupes claires dans les budgets. Cela ne veut pas dire pour autant que les départements R & D aient été complètement épargnés. Mais « *si les effectifs de chercheurs ont quelque peu diminué dans les entreprises depuis 1992, cette baisse est relativement modeste par rapport aux effectifs globaux des entreprises* », explique Philippe Temblé, chef du département statistiques au ministère de la recherche. En termes de budget, il n'y a pas eu, ajoute-t-il, un véritable effondrement. Simplement « *les entreprises ont mis la pédale douce* ». Stabilité ou stagnation ? Il semble qu'elles jouent la carte de l'attentisme.

Au-delà de ce constat global, certains secteurs ont été touchés de plein fouet par la crise ; l'électronucléaire ou l'aérospatiale ont eu les ailes rognées. Et ce n'est pas un hasard si le ministère de la défense a manifesté ces dernières années un très grand intérêt pour la « *dualité technologique* ». Cette dualité consiste à utiliser la technologie civile à des fins militaires et vice-versa. But du jeu : diminuer l'effort de recherche tout en étant plus efficace grâce à une optimisation des résultats. Une stratégie qui peut tenir la route, à condition de ne pas se faire distancer par nos principaux concurrents.

L'apport de fonds internationaux

D'aucuns trouvent cependant des motifs d'inquiétude dans l'évolution globale de la recherche. Ainsi, si le volume de ses activités en France est satisfaisant, son financement se fait de plus en plus hors entreprise.

Aujourd'hui, 60 % du financement de la recherche industrielle provient des entreprises elles-mêmes alors que, des années 70 à la fin des années 80, les entreprises en finançaient 65 % à 70 %. De plus en plus, elles font appel à des fonds externes de type international, comme le programme Eurêka. Or, indique Philippe Gouel, administrateur salarié de Bull S. A et membre du groupe recherche de la FGMM-CFDT (métallurgie et mines), « *les entreprises obtiennent ces financements internationaux par concours. Si leurs projets sont rejetés, il y a peu de chances pour que le financement se fasse par l'interne. Vous imaginez donc que, si la porte ne s'ouvre pas, il y a péril en la demeure* ».

De plus, précise-t-il, en matière de R & D, « *il faut savoir de quoi l'on parle* ». Dans les budgets des entreprises, il est difficile de faire la part de ce qui relève de la recherche qu'on pourrait appeler fondamentale et de ce qui relève de l'application. « *Il semble cependant que les entreprises se focalisent sur la seconde.* » Une impression confirmée par Jacques Kheliff, secrétaire général de la Fédération de la chimie CFDT. « *La recherche,* déclare-t-il, *se préoccupe moins aujourd'hui d'innovation que d'amélioration de produits et de procédés.* » On sacrifie, estime-t-il, la recherche pluridisciplinaire au profit d'un ciblage sur des programmes prioritaires. « *Cela ne peut que conduire à une moindre capacité à trouver. On privilégie ainsi le court terme sur le long terme.* » Des créneaux sont également abandonnés. « *Rhône-Poulenc, sous prétexte de se recentrer sur ses métiers, a vendu son activité céramique alors qu'il n'y a pas si longtemps encore elle la présentait comme un axe porteur d'avenir* », déplore Jacques Kheliff.

En fait, plus que les coupes dans les budgets et les effectifs, ce sont les orientations de la recherche qui, semble-t-il, inquiètent les chercheurs.

Catherine Leroy

Chercheurs cherchent... emploi

Pour les jeunes du public comme du privé, les places offertes se font plus rares

COMMENT la crise économique actuelle affecte-t-elle la carrière des chercheurs ? En 1990, sur 1 500 docteurs scientifiques et techniques, plus de 50 % ont été recrutés par les entreprises. Sur 2 000 docteurs en sciences sociales, 30 % ont suivi le même chemin. Or, avec la crise, ces débouchés se sont sensiblement réduits. « *Les entreprises ont beaucoup moins recruté ces deux dernières années* », constate M. Friedel, président de l'Académie des sciences et auteur d'un rapport sur « Les métiers de la recherche et le devenir des docteurs » (1).

Même son de cloche à l'Association Bernard Grégory (ABG), qui s'occupe de trouver un poste aux jeunes docteurs en sciences à la recherche de leur premier emploi. Durant l'année 1993, l'ABG a enregistré l'inscription de 701 nouveaux candidats, alors que 755 jeunes étaient déjà inscrits en octobre 1992, soit au total 1 500 dossiers traités en un an. «*On a touché du doigt la crise en 1993* », estime René-Luc Bénichou de l'APG, même s'il apporte deux bémols à cette constatation. Les chercheurs restent des salariés privilégiés par rapport aux autres catégories de l'entreprise. Leurs salaires n'ont pas été touchés sauf dans quelques disciplines comme la chimie.

Prolongation des études

Reste que le marché de l'emploi des chercheurs s'est quand même dégradé. Il n'est pas rare de voir des jeunes chercheurs qui demeurent inscrits quatorze mois à l'APG. Deux tendances ont été perceptibles en 1993 : le net recul des embauches dans les entreprises et l'accroissement des situations temporaires dans le secteur public. Ce phénomène est avivé par le fait qu'il s'agit d'un marché de l'emploi extrêmement spécialisé, pas visible, où il n'y a pas de petites annonces. Tout se passe par le canal de relations personnelles entre les laboratoires, les entreprises et les chercheurs. D'autre part, c'est un marché très concentré géographiquement. En Ile-de-France, on trouve à la fois les principaux laboratoires publics (CNRS, INSERM, etc.) et ceux des 2 700 entreprises privées qui possèdent des laboratoires avec des effectifs de 150 chercheurs et plus.

Car si le métier de chercheur est à peu près toujours le même, le contexte dans lequel il s'exerce en modifie fortement la donne. Etre chercheur dans un grand organisme public de recherche type CNRS constitue de loin la voie royale. C'est à peu près le seul cadre dans lequel on lui donne les moyens pour travailler, et qu'on le laisse en paix. Problème, depuis plusieurs années, le recrutement s'est tari, juste de l'ordre de 3 % à 4 % pour assurer le renouvellement, selon la pyramide des âges. A terme toutefois, des perspectives sont ouvertes, car la moitié d'entre eux doivent partir à la retraite d'ici à 2005.

Les universitaires constituent la deuxième catégorie. Sur le plan des embauches, c'est le secteur qui offre à l'heure actuelle le plus de débouchés. Les universités font en effet de gros efforts de recrutement en enseignants, chercheurs et maîtres de conférences pour répondre à la fois à l'afflux des étudiants et aux départs à la retraite. Mais cette catégorie de chercheurs doit consacrer une part non négligeable de son temps à l'enseignement. C'est aussi celle qui connaît les conditions matérielles les plus difficiles (laboratoires souvent anciens, manque de moyens, etc). D'où le développement de systèmes comme les contrats de recherche avec des entreprises. En parallèle se développent les sociétés de recherche sous contrats qui concernent 10 000 personnes environ.

Enfin, la recherche en entreprise forme le dernier bastion. Ces dernières années, les entreprises ont certes diminué les investissements industriels, mais elles n'ont pas arrêté les efforts dans le domaine de la recherche appliquée. Elles ont principalement remis en cause deux points : les surcoûts et la recherche insuffisamment finalisée. C'est effectivement en laboratoire privé que les chercheurs sont le plus soumis à une obligation de résultats, que la dictature du court terme est la plus voyante. Mais c'est là aussi que la gestion des carrières est la plus mobile.

Le secteur de la recherche dans l'entreprise devient de plus en plus un vivier pour l'ensemble des grands groupes. Il s'agit d'un excellent poste d'apprentissage pour le jeune, et un poste d'évaluation idéale pour une direction qui, après avoir fait passer un jeune quatre à cinq ans dans ce département, peut lui proposer un poste dans un autre secteur. Dans les grandes sociétés, le turnover est ainsi traditionnellement élevé. A noter également que 80 % des effectifs de chercheurs en entreprise sont des ingénieurs et non pas des docteurs.

Le marché de l'emploi scientifique se caractérise désormais par l'émergence de deux nouvelles données. Liée à la multiplication des situations professionnelles temporaires, on note une recrudescence du stage post-doctoral. Ce qui peut s'interpréter soit comme la nécessité de posséder des compétences complémentaires, avant d'exercer dans la recherche publique ou privée, soit comme le signe d'une crise de l'emploi. D'autre part, le nombre de candidats qui ont une expérience de recherche à l'étranger, voire qui s'expatrient, augmente. Ces deux tendances, précarité d'un côté, exil de l'autre, préfigurent la nouvelle façon de gérer l'actuel phénomène de file d'attente.

Mais les scrutateurs du marché observent aussi qu'à côté de la forte activité de recherches pratiquée dans les grands groupes se développe en parallèle un recrutement de chercheurs dans les PMI qui travaillent sur les secteurs de pointe et de haute technologie. Un nouveau créneau pour les jeunes chercheurs à l'affût d'un emploi.

A.B.-M.

(1) Rapport sur « Les métiers de la recherche et le devenir des docteurs » de M. Friedel, président de l'Académie des sciences. A paraître en avril 1994, aux éditions Lavoisier.

DOSSIER • Pendant la crise, la recherche continue

L'enjeu de demain

La R & D est reconnue comme une arme stratégique efficace

PUBLICITÉ et communication sont deux budgets classiquement sacrifiés dès que la crise pointe à l'horizon. La recherche et développement (R & D) semble promise à d'autres égards. Que quelques groupes décident de diminuer le montant brut des sommes qui sont allouées, rien d'impossible, mais le phénomène serait plutôt marginal. *« Quoi qu'il en soit*, insiste Xavier Mosquet, directeur associé du Boston Consulting Group (BCG), qui vient de publier une étude consacrée à une comparaison internationale sur le développement de nouveaux produits, *toutes les sociétés sans exception ont multiplié leurs efforts, notamment en termes d'organisation et de productivité, pour faire de la recherche et développement une arme stratégique de plus en plus efficace. »*

A la lecture du travail du BCG ou de celui du cabinet Arthur D. Little qui a déjà réalisé un tel balayage mondial des politiques de R & D en 1991, l'enjeu apparaît clairement : les groupes internationaux grignotent d'autant plus de parts de marché à leurs concurrents qu'ils savent développer rapidement des produits, montrer leur capacité d'innovation et percevoir les évolutions du marché.

Pas de surprise en ce qui concerne les résultats de la compétition mondiale. Comme l'énonce le BCG, *« les entreprises japonaises réalisant plus de 500 millions de chiffre d'affaires ont besoin en moyenne de dix-neuf mois pour développer un nouveau produit. Les entreprises américaines sont en moyenne 20 % plus lentes et les entreprises européennes mettent 25 % plus de temps »*. Un retard que les Américains et les Européens risquent de payer cher lors des années à venir. *« A la fin des années 80*, analyse Jean-Luc Fallou, directeur général du cabinet Arthur D. Little, *les grands groupes ont beaucoup investi, se sont diversifiés, ont choisi la carte de la croissance externe en rachetant les entreprises. La guerre du Golfe a mis un coup d'arrêt à cette stratégie. Les Japonais ont fait porter davantage la bataille sur les nouveaux produits, et je pense que la décennie 90 sera celle de l'innovation »*. Donnant donc une prime évidente aux entreprises qui n'ont jamais cessé de s'en soucier.

Une seconde étude d'Arthur D. Little en apporte la preuve. Le cabinet américain a ainsi enquêté sur le pourquoi de la réussite de vingt-huit compagnies anglaises et ce, en 1992, année déjà fortement marquée par la crise. La première réponse est leur forte capacité à anticiper : *« Tous se sont préoccupés*, indique Jean-Luc Fallou, *de diminuer leur coût et de gérer au plus serré avant que les difficultés économiques ne se fassent sentir. Des choix souvent difficiles à faire passer. Pourquoi en effet se serrer la ceinture quand tout va bien... »*

Deuxième élément tout aussi décisif selon l'étude : les vingt-huit entreprises ont continué à optimiser leur R & D pendant la crise, restant à l'affût du petit plus qui fera vendre du produit supplémentaire apte à faire la différence. *« Il ne s'agit pas forcément*, remarque Jean-Luc Fallou, *de faire dans la recherche lourde. Je pense par exemple à cette banque qui, ayant remarqué que 13 millions de Britanniques faisaient des économies en vue de Noël, a proposé un nouveau produit financier adapté à cette attente. Avec bonheur d'ailleurs. »*

Associer le marketing

Les clés du succès sont, cela dit, beaucoup plus complexes. La R & D n'est pas une potion magique à elle toute seule. Elle dope certes mais en complémentarité avec d'autres ingrédients. Estimant que les modes de production basés sur le « juste à temps » sont maintenant largement diffusés, le BCG, tout comme Arthur D. Little, raisonne plutôt en termes d'organisation de l'interface avec le reste de l'entreprise. *« Un même budget consacré à la recherche et au développement*, constate Xavier Mosquet, *conduit à des écarts de productivité de un à trois. La différence ? Il faut la chercher dans la compétition des équipes de projet. Le marketing par exemple ne doit pas prendre le relais des ingénieurs en recherche mais être intégré à la démarche depuis le début des opérations. »* Et de citer l'exemple des deux constructeurs japonais, Honda et Yamaha, qui, grâce à une telle démarche, ont *« totalement asphyxié leurs concurrents en introduisant sur le marché à un rythme effréné de nouvelles gammes »*.

Ce lien marketing R & D apparaît essentiel : *« Nos 28 entreprises britanniques disposent ainsi d'antennes qui sont en permanence à l'écoute du marché. Elles restent en état de veille, prêtes à détecter les niches qui se dessinent, proposant alors les produits qui répondront aux besoins des consommateurs. Finalement*, insiste Jean-Luc Fallou, *nous nous trouvons devant des choix fondamentaux quant à la manière de penser l'entreprise. »*

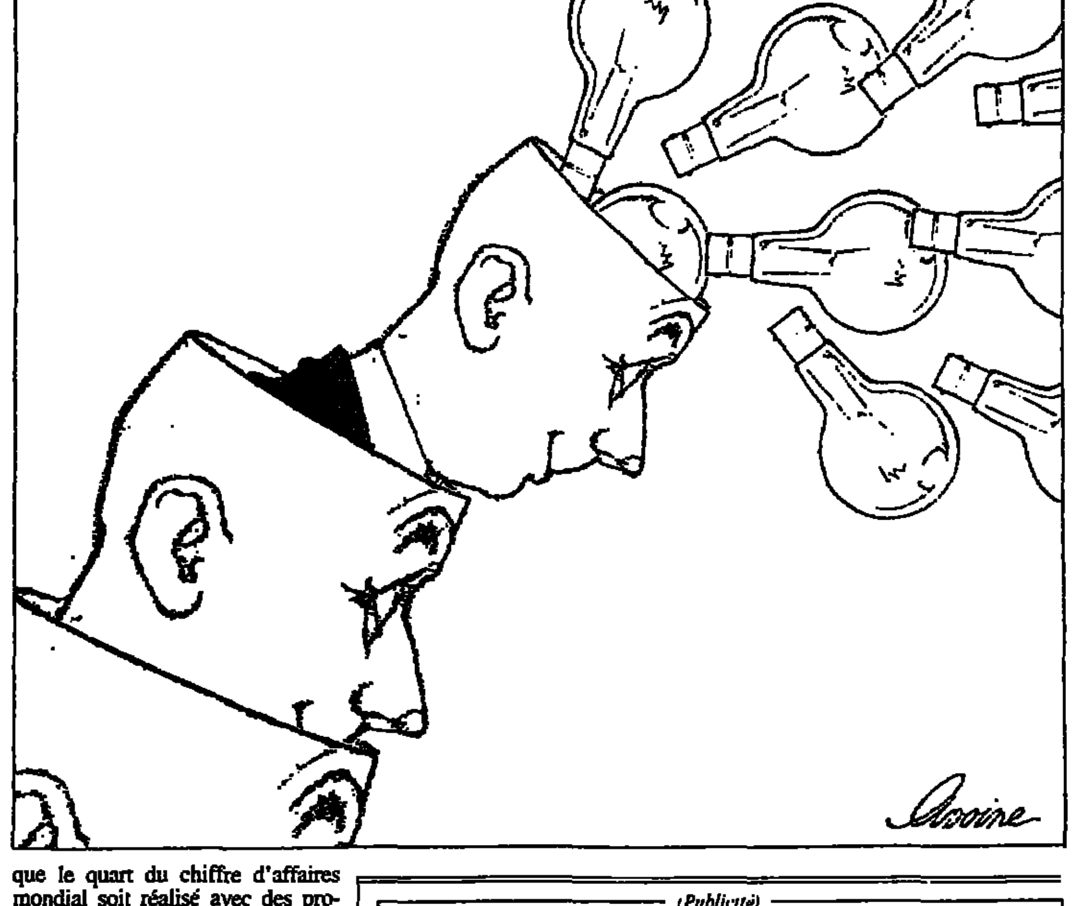
En effet la R & D permet aux groupes de bâtir sur la durée. *« En période de crise*, retient Jean-Luc Fallou, *le réflexe premier, particulièrement en France, est de réduire d'urgence les coûts, d'où restructurations, d'où licenciements. Cela me semble une erreur. Une entreprise doit rechercher la valeur ajoutée par l'innovation, par la qualité, par une dynamique positive, seules capables de motiver les salariés. La R & D est, à ce titre, une arme indispensable. »*

Un message à faire passer plus en Europe qu'aux Etats-Unis et au Japon.

Marie-Béatrice Baudet

Du manque initial à l'innovation en série

Le premier projet des créateurs de 3M s'est effondré : il leur a fallu sans cesse inventer



LA recherche est au cœur même de l'identité de 3M – en clair Mines et Manufactures du Minnesota. L'histoire de cette société – aujourd'hui groupe mondial implanté dans cinquante-huit pays – aide à le comprendre. 3M naît aux Etats-Unis, au début du siècle, de quelques hommes qui décident d'acheter et d'exploiter ensemble une mine de corindon, minéral dont une variété constitue l'abrasif du papier de verre. Las, le corindon va se révéler de très mauvaise qualité. L'entreprise manque d'en mourir mais survit finalement – tant bien que mal – en se mettant à fabriquer du papier de verre à partir de corindon acheté.

3M, c'est d'abord ce manque central – la mine, sa raison d'être, n'est que du néant –, un déficit radical qui va imposer sa marque au fer rouge sur toute l'histoire et la culture de l'entreprise : il lui faudra s'acharner en permanence à imaginer des activités nouvelles pour élargir sa minuscule spécialité. Et cela très modestement faute de moyens : en se mettant à l'écoute de ses clients et en tentant de les aider à résoudre leurs problèmes.

Son chiffre d'affaires explose entre 1920 et 1930 grâce à deux inventions qui illustrent bien cette démarche. Tout d'abord, celle d'un papier de verre « révolutionnaire » *s'accommodant de l'eau et répondant* ainsi aux inquiétudes de ceux qui voyaient les dégâts causés à la santé par la poussière d'abrasif. Puis celle du ruban adhésif, le célèbre Scotch, ainsi surnommé par les ouvriers qui voyaient un signe d'avarice « écossaise » dans le peu de colle qu'il comportait : une invention qui va répondre aux soucis des carrossiers, obligés, parce que c'est la mode, de réaliser des automobiles bicolores, et n'ayant pour faire des démarcations réussies que... du papier journal fixé par de la glu.

L'inventeur du Post-it

Venant leur faire essayer des abrasifs nouveaux, les représentants de 3M découvrent le problème. Il faudra deux ans de recherche pour trouver une solution ; mais le produit imaginé fera le tour de la planète. Passant d'un secteur de production à l'autre, puis de l'activité professionnelle aux besognes domestiques. Sans quitter ses deux spécialités de base – l'abrasion et l'enduction –, 3M va progressivement toucher à tout : il inventera par exemple des rubans adhésifs spécifiques pour les soins de santé et la chirurgie ; le Scotch Brite des cuisines familiales, le Post-it, ce petit papier porteur de messages qu'on colle et décolle à volonté, aujourd'hui partout présent... Au total, soixante mille produits.

La recherche-développement obéit de longue date à deux règles d'or : absorber, chaque année, au moins 6,5 % du chiffre d'affaires ; atteindre un niveau d'innovation tel que le quart du chiffre d'affaires mondial soit réalisé avec des produits de moins de cinq ans d'âge. *« Loin de conduire à une réduction de ces exigences*, souligne Franck Pelagatti, responsable de la communication à 3M, *la crise a conduit à les augmenter : depuis deux ans, l'investissement est passé de 6,5 % à 7,3 %, et nous sommes désormais tenus de réaliser 30 % de chiffre d'affaires avec des produits vieux de moins de quatre ans. »* La préoccupation dominante est de réduire le délai entre l'idée et sa réalisation : en effet, 3M a pour concurrents principaux des entreprises plus petites et très spécialisées, donc plus réactives : *« Nous intervenons dans des domaines où, tous les deux mois, une nouveauté technologique surgit ! »* En revanche, la société a sur ses concurrentes deux avantages de taille : *« Nous sommes présents sur une multitude de marchés ; si l'un est en récession, nous pouvons nous appuyer sur les autres. Et nous avons une puissance de recherche que peu d'entreprises spécialisées peuvent atteindre. »*

Peut-être faut-il signaler un troisième atout : le droit donné à tous ceux qui participent à la recherche de consacrer une partie de leur temps à exploiter des domaines qui leur paraissent porteurs d'avenir mais auxquels ils n'ont pas réussi à intéresser leur hiérarchie : *« Tu ne tueras point une idée de nouveau produit »*, dit un adage maison. Le Post-it en est né, parmi bien d'autres.

Marie-Claude Betbeder

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



Le Monde PUBLICITE

Président directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

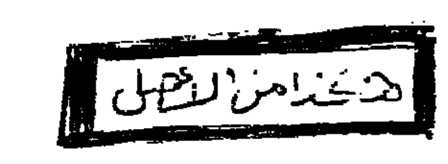
DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

401 MQ 01 PP.Paris RP



TRIBUNE

Une nouvelle approche du conflit social

par Michel Ghazal

LA situation dramatique de l'emploi en France crée une dynamique sans précédent qui exige de bouleverser en profondeur les rapports sociaux. En effet, le conflit social est, d'ores et déjà, une industrie en pleine croissance, et aux partenaires naturels de se réapproprier leurs rôles respectifs si l'on veut éviter l'explosion. Directions et syndicats sont appelés d'urgence à réinventer leur mode relationnel pour trouver des remèdes de fond à ce qui paraît être un changement structurel et non pas une crise passagère.

Malheureusement, le dialogue social en France est encore fondé sur un schéma classique d'affrontement. Ce mode de résolution des conflits utilise des règles de jeu aussi prévisibles qu'un menuet : prendre des positions ; exiger des demandes extrêmes au-delà de ce qu'on veut ; puis faire des concessions point par point ; ne jamais dévoiler ses intérêts ni partager d'informations avec l'autre partie : menacer de licenciement ou de grèves, etc.

Ces stratégies sont souvent des chefs-d'œuvre d'inefficacité. Elles sont dues à des confusions courantes et de multiples idées reçues à propos de la négociation, notamment : que le fait de négocier est forcément à associer au duel et au combat et la table de négociation à un champ de bataille ; que négocier est synonyme de capituler ; que le but est de triompher de l'autre et de le mettre à genoux ; qu'abandonner sa position est un camouflet et une reculade : que comprendre le point de vue de l'autre équivaudrait à y adhérer ; que l'autre est forcément un adversaire et que les intérêts sont forcément contradictoires : que pour vaincre il faut porter un masque, recourir à des stratagèmes manipulatoires, des ruses, des trucages et user d'attaques personnelles et de provocations déstabilisantes.

Gérer de cette manière les conflits produit des résultats médiocres à un coût exorbitant : le fossé se creuse entre les parties ; cela laisse un gagnant et un perdant, si ce n'est deux perdants, épuisés ; cela laisse un goût amer et des ressentiments qui handicapent la relation à long terme ; l'adhésion faible rend l'accord difficilement applicable (Air France, RATP...). Pour altérer ces relations sociales traditionnelles et archaïques, il est urgent d'opérer des changements sur deux fronts : *changer* la perception de la définition et de l'objet de la négociation dans les relations sociales ; *développer* une panoplie d'outils et de techniques orientée vers l'amélioration des aptitudes à la négociation constructive.

POUR cela, nous préconisons deux innovations : implanter la « Stratégie des gains mutuels » aux négociations sociales et faire en sorte que cette approche soit commune à l'ensemble des parties.

La « stratégie des gains mutuels » permet d'instaurer un dialogue qui n'est fondé ni sur la contestation systématique, d'un côté, ni sur le rejet et la non-considération, de l'autre. Elle initie à des méthodes alternatives de négociation et de concertation qui permettent de sortir des schémas classiques du rapport de force, des guerres de tranchées et de la « *langue de bois* ». Elle développe la créativité et l'élargissement du gâteau. Elle aide ainsi à parvenir à l'équilibre entre contribution et rétribution et donc la conciliation des intérêts légitimes des parties. Elle renouvelle l'esprit des rapports sociaux en passant, d'une *négociation fondée sur les concessions* avec une partie qui lâche face à des adversaires qui arrachent, à une négociation où les parties innovent ensemble pour développer l'entreprise commune.

Pourquoi une approche commune ? Parce que tout comme dans l'apprentissage de la valse ou du tango, il est préférable de le faire à deux que séparément. Une formation commune accroît la capacité des parties à atteindre de bons résultats et à mieux gérer leur relation de travail. En effet, quel que soit le conflit, si la direction et les syndicats arrivent à un accord qui satisfait les intérêts du management et des salariés, c'est un succès conjoint. A l'inverse, s'ils échouent alors que cet accord était possible, quel que soit le fautif, c'est un échec commun.

Les avantages d'une formation commune sont nombreux. Citons les plus évidents sans être des moindres : apprendre à mieux se connaître grâce à l'implication dans une activité commune ; apprendre à considérer l'autre non pas comme une entité abstraite, mais comme un être humain, ce qui réduit sa perception comme ennemi ; découvrir qu'une des racines du problème réside souvent dans la subjectivité de ses propres perceptions et que la solution se trouve dans l'amélioration de la communication et la compréhension de *« la vérité selon l'autre »*. L'hypothèse courante : *« le monde est comme je le vois »*, source majeure de malentendus, est battue en brèche.

En outre, le seul fait de s'asseoir autour d'une même table pour apprendre à mieux négocier ensemble agit sur l'hypothèse : *« nos intérêts sont en conflit »* et renforce l'autre hypothèse : *« nous avons des intérêts communs »*. Tous ces mini-changements font que la confiance peut alors se substituer à la méfiance classique et modifient radicalement la manière concrète des gens de traiter ensemble leurs problèmes et leurs différends. Même si la négociation n'est pas vécue comme une guerre par tout le monde ni tout le temps, la formation conjointe à la « stratégie des gains mutuels » rend opérationnel le passage d'une relation antagoniste à une autre fondée sur la résolution en commun des problèmes.

La négociation exige du talent et des aptitudes considérables qui ne sont pas innées et s'apprennent. Mais accepter de sortir des carcans et de bousculer préjugés, *a priori* et idées préconçues, ancrés depuis des décennies dans la culture des relations sociales, nécessite, au-delà de la volonté, du courage et beaucoup d'audace. Dans ces temps difficiles, où seule l'innovation peut apporter le salut, y a-t-il des acteurs prêts à prendre ce risque ?

▶ Michel Ghazal est directeur du Centre européen de la négociation et auteur du livre *Mange ta soupe et... tais-toi !* aux Editions du Seuil.

ÉCHOS

Quels choix pour demain ?

■ La mission locale Bièvre Val-de-Marne organise le 6 avril 1994, au parc Médicis à Fresnes, une manifestation sous le titre *« Rencontres emploi-formation : quel choix pour demain ? »* Ces rencontres ont pour objectifs d'aider à combattre l'isolement né de la problématique : précarité d'emploi, chômage, exclusion ; de favoriser la mise en relation directe des publics avec les partenaires de l'emploi (chambres des métiers, du commerce, ANPE, services économiques municipaux, missions locales, entreprises d'insertion, etc.). Un débat d'ouverture sera consacré au thème *« quelles formations pour quels emplois ? »* De nombreux participants (CFA, organismes de formations, entreprises, services emploi et formation) auront des stands d'accueil pour les publics.

▶ Renseignements : mission locale Bièvre Val-de-Marne, 24, rue Henri-Barbusse, 94260 Fresnes, tél. : 42-37-57-85.

Embellie en février sur l'emploi des cadres

■ Pour le deuxième mois consécutif, le marché de l'emploi des cadres a enregistré une *« légère amélioration »* en février 1994, avec 2 848 postes offerts aux cadres recensés dans la presse. Selon l'indicateur de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), le nombre d'emplois proposés aux cadres sur un an a progressé de 13 %. *« 1993 semble avoir été la pire année pour l'offre de l'emploi cadre »*, constate l'APEC *« mais la remontée est faible et le volume d'offres (CVS) à environ 2 500 postes est peu important »*. Dans l'ensemble, les différentes fonctions progressent, notamment tertiaires, services ou commerciales. Mais la fonction production, fabrication, chantiers poursuit sa détérioration, quoique atténuée.

▶ APEC : 51, boulevard Brune, 75689 Paris Cedex 14. Tél : 40-52-20-00.

MANAGEMENT

La réunion : un art difficile

Les entreprises sont atteintes de réunionnite aiguë. Efficacité non garantie...

« DANS la société de communication, les réunions sont un passage obligé pour la prise de décision » souligne Philippe Delclaux, animateur de séminaires au sein de CSP, un organisme de formation. Le besoin de communication et de dialogue ne justifie pas pour autant le syndrome de la « réunionite » dont est atteinte une bonne partie des entreprises françaises, comprenez la multiplication des réunions qui dépassent parfois 40 % du temps de travail des cadres ! Elle révèle un mal plus profond : l'inefficacité du travail de groupe en France. Intérêt limité, absence de prise de décision, perte de temps, autant de récriminations en forme de réquisitoire formulées par maints cadres exaspérés.

Le bilan est rarement glorieux. La plupart du temps, les réunions sont décidées au dernier moment. Et les participants arrivent à la table de travail sans préparation. A leur décharge, aucun ordre du jour ne leur a été communiqué. Comme à leur habitude, certains sont en retard, ce qui fait piétiner d'impatience et de mauvaise humeur les bonnes âmes ponctuelles. Les festivités s'avèrent des plus ennuyeuses. En général, fort de son statut hiérarchique, le président de séance oublie son rôle d'animateur et se livre à un monologue long et endormant qui ne laisse aucune place au dialogue. Un moyen comme un autre d'exercer son contrôle sous la convivialité apparente du groupe. Peu formé à la conduite de réunions, il n'a ni méthodologie de travail ni notion du temps de parole.

Il n'a d'ailleurs sans doute jamais appris. Orientées sur les disciplines opérationnelles, les écoles de commerce et d'ingénieurs font d'ailleurs peu cas de cette discipline. Néophytes eux aussi, les participants cherchent avant tout à en placer une et à faire valoir leur point de vue. Préparant en permanence leurs répliques pour gagner le combat ou l'admiration, ils n'écoutent guère les arguments de la « partie adverse ».

L'expert qui endort la salle par ses explications techniques assommantes, mais dont on n'ose couper la parole, fait allégrement doubler le temps imparti à la réunion. Il faut enfin compter avec les « pollueurs » *(voir ci-contre)* de tout acabit qui troublent le « show » par des interventions intempestives et ruinent l'efficacité collective en moins de deux, vraie foire d'empoigne où chacun se neutralise. Les timides n'ont qu'à bien se tenir ! Contre toute attente, les participants sont conviés à se retrouver très prochainement. Sans compte-rendu, on réinventera la poudre. Mais qu'importe... *« Les réunions sont le miroir des travers du management »*, observe Monique Sellès, consultant à la Cégos. De multiples détails le confirment comme le nombre anormalement élevé de participants qui se retrouvent à la table de travail. Persuadés que leur valeur se mesure au nombre de réunions fréquentées, certains font des pieds et des mains pour pouvoir dire : « j'y étais ». Mais, pourrait-il en être autrement ? Comme le souligne Monique Sellès, la réunion est toujours en France un rituel inspiré de la cour de Louis XIV et de ses courtisans. Impossible donc de perdre la quintessence des propos royaux...

Pourtant, faire de la réunion un investissement productif, n'est pas une gageure. Fixer des objectifs, cibler les participants et prévoir un ordre du jour sont le préalable indispensable (1). Quant à l'animateur, il doit non seulement produire des idées, mais également faire vivre le travail de groupe, une mission que certains choisissent de confier à une tiers-personne *(voir encadré)*. Et bien sûr ne pas oublier le compte-rendu qui servira de base à la prochaine réunion. Les entreprises qui recherchent la participation des salariés dans le cadre d'un programme de qualité totale ont pris conscience des enjeux sous-jacents aux réunions. Ainsi Shell, qui a lancé en 1986 un vaste programme de formation pour tous les managers dans le cadre d'un triptyque réunion/ entretien individuel, prise de parole en public, récolte aujourd'hui le fruit de ses efforts. Pour Philippe Chanut, responsable du programme, des améliorations sensibles ont été obtenues dans tous les aspects matériels, qu'il s'agisse de la préparation ou des compte-rendu. Cependant, tous les obstacles psychologiques n'ont pas encore été levés. Pas question donc de baisser la garde.

Catherine Lévi

(1) Pour des informations pratiques, se reporter notamment au livre de Roger Mucchielli, *la Conduite de réunion*, ESF Editeurs, mai 1992.

Les « facilitateurs » débarquent

VOICI quelques années, les talents du « médecin » Denis François, directeur des ressources humaines du site de production français de Lilly France (laboratoire pharmaceutique) sont sollicités pour essayer de terrasser la réunionnite aiguë et ses dysfonctionnements. Le spécialiste possède dans sa trousse un remède importé des USA : le « facilitateur » de réunion. Il s'agit d'un cadre de l'entreprise qui a pour mission de faire sauter les obstacles matériels et psychologiques à l'optimisation de la réunion.

N'intervenant que sur la forme, il ne se substitue en aucun cas à l'animateur de réunion, qui, lui, est partie prenante dans le sujet et mène les débats. Avant la manifestation, le « facilitateur » désigné s'occupe du planning et s'arrange pour que les participants respectent l'agenda et arrivent à l'heure. Il aide également l'animateur à clarifier les objectifs de la rencontre et à préparer un ordre du jour. A l'heure H, il suggère une méthodologie de travail et fixe les modalités pratiques comme le temps de parole de chacun. Durant l'action, il rappelle à l'ordre les bavards et stimule les silencieux. Ultérieurement, il donnera à l'animateur son son de cloche sur la réunion et l'aidera à mettre au point un compte-rendu.

Aujourd'hui, le système est bien rodé. On compte douze « facilitateurs », tous formés, pour 900 personnes. Durée, efficacité, rigueur, les progrès sont tangibles. Seul point à baliser en permanence : la tendance de certains « facilitateurs » à s'engager sur le fond, en d'autres termes à se substituer à l'animateur...

C. L.

Les « pollueurs »

DEPUIS toujours, ils détruisent le travail de groupe et pourtant on les retrouve dans toutes les réunions ou presque :

– **le casseur** règle ses comptes en réunion. Ses interventions agressives et éloignées du sujet polluent le dialogue. Il fait monter le ton et génère des conflits.

– **le bonze** ne dit rien, on ne sait pas ce qu'il pense. Sa présence est parfois énigmatique. C'est un personnage très dangereux surtout s'il détient un pouvoir hiérarchique.

– **le cavalier** se bat contre vents et marées, il veut avoir raison. Il va jusqu'au bout de ses idées et pousse les autres participants dans leurs retranchements, parfois avec cynisme.

– **le samouraï**, avec ses médailles et son autorité hiérarchique, veut remporter la victoire. Obtenir le consensus par *la négociation* est le cadet de ses soucis.

– **le clown** fait rire le groupe et monopolise l'attention. Il finit par saboter l'efficacité collective.

– **le fou du Roi** est un fusible hiérarchique, il manipule adroitement les participants pour servir les fins de la direction.

(Cette typologie a été réalisée d'après les sources CSP.)

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

JET WORLDWIDE, spécialiste du transport international de documents et petits colis sous la marque JET SERVICES (CA > 500 millions de Francs), recherche dans le cadre de son développement international un

DIRECTEUR DE FILIALE

En toute autonomie, vous superviserez l'ensemble des fonctions de l'entreprise (CA > 100 MF, 130 personnes), assurerez le développement de nos activités internationales en France et reporterez au Directeur Général Europe.

Vous possédez impérativement une bonne maîtrise de l'anglais.

Ce poste est basé à Roissy. Votre salaire sera composé d'un fixe + intéressement au résultat et d'une voiture de fonction.

Capable d'intégrer un groupe en pleine évolution, vous accompagnerez notre forte croissance et aurez de larges possibilités de développement.

Merci d'adresser CV + photo et lettre de motivation en mentionnant la référence LM516 à notre Conseil C.L.P. associés, 33 avenue du Maine, 75755 PARIS cedex 15.

JET SERVICES COURRIER

La Fondation Ronald McDonald,

sous l'égide de la Fondation de France, a pour vocation le bien-être des enfants et de leur famille. Elle voit aujourd'hui le jour en France. Nous en proposons l'orchestration à une personnalité de valeur rattachée au Conseil d'Administration, au poste de

DELEGUE GENERAL

H F

Quel champ d'intervention pour la Fondation ?

• La santé et la recherche médicale. • Les programmes sociaux et de solidarité. • L'Education et les Arts.

Votre rôle s'inscrit d'emblée dans la mise en place et la bonne marche des activités de la Fondation pour laquelle vous assurez la liaison entre le conseil d'administration, la Direction McDonald's France et les Franchisés.

Vous êtes sur tous les fronts : • de la sélection des demandes d'aides qui vous parviennent à l'attribution des fonds, • de la représentation officielle de la Fondation à sa communication, • du suivi de la bonne utilisation des fonds versés par McDonald's France et ses Franchisés, à l'organisation d'évènements avec des partenaires.

Enfin, pierre angulaire de la Fondation : la coordination de la construction des futures Maisons Ronald McDonald destinées à héberger les parents d'enfants traités à l'hôpital.

Pour en faire le terrain de prédilection de votre épanouissement, vous devez être de celles ou de ceux que l'on suit volontiers, parce qu'ils savent où ils vont, mais aussi parce qu'ils sont capables de convaincre, de faire partager leur passion, avec énergie et efficacité.

A 35/40 ans, bilingue anglais, votre nature de *"bâtisseur" s'est d'abord traduite par une soif de* culture et un niveau d'études élevé (BAC + 4/5), elle s'est ensuite exprimée de façon durable dans le secteur associatif humanitaire ou Fondation.

Vous êtes à l'aise avec la gestion financière, comptable et fiscale.

Le poste est à pourvoir à Guyancourt (78).

Si cette mission complète et humainement riche vous interesse, contactez-nous du Mardi au Lundi de 9h à 18 h au (16-1) **47.61.58.80** ou déposez votre candidature sur **Minitel 3617 EUROMES code 2401**



ORC

Filiale d'un groupe international diversifié, avec 300 MF de CA, nous sommes spécialisés dans les activités de loisir. Organisés en filiales autonomes, nous recherchons des jeunes

Directeurs
réf. 9404/A

Directeurs adjoints
réf. 9404/B

Véritables patrons de votre centre de profits, vous avez sous votre responsabilité la gestion administrative et comptable (15 à 30 MF de CA), en cohérence avec la stratégie du groupe, le développement des actions commerciales (étude du marché local, politique de communication, publicité...) et le management du personnel (15 à 30 personnes).

Après une formation supérieure type ESC ou gestion et une *première expérience de la fonction dans le secteur du service* (loisir, restauration, ...) vous avez envie de travailler en toute autonomie.

Disponibles et **mobiles**, vous êtes organisés *et possédez* un bon relationnel.

Si vous êtes ambitieux et évolutifs, adressez votre dossier de candidature (lettre, CV + photo) sous la référence choisie à notre Conseil Pierre Vinot Consultants, 10 rue Guillaume Tell, 75017 Paris.

Pierre Vinot CONSULTANTS

Jonction

Nous sommes la société sœur d'une Entreprise allemande, située dans l'Est de la France. Notre vocation, la fabrication et la commercialisation de meubles à une clientèle de spécialistes, groupement d'achats etc, à travers un réseau mixte d'Attachés Commerciaux et de VRP. Notre réputation de qualité et notre santé financière sont des acquis. Nous souhaitons aujourd'hui donner un second souffle à cette entreprise en recrutant un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sa mission principale consistera à proposer aux actionnaires et à mettre en œuvre un plan de développement en termes d'études marketing, d'analyse du marché, d'organisation générale de la structure. Il participera également au développement commercial en suivant personnellement la négociation et le suivi avec les centrales d'achat.

Ce poste s'adresse à un généraliste confirmé ayant une *expérience marketing et commerciale, connaissant également* le domaine de la fabrication, capable d'insuffler son dynamisme à travers son expérience et son tempérament. Un acquis dans le domaine du meuble en général ou dans la grande distribution constitue un atout. La pratique de l'allemand est nécessaire.

Merci d'adresser votre candidature, lettre manuscrite et CV, rédigé de préférence en allemand sous la référence DG/1 à notre Conseil STRATEGIE & POTENTIELS - 37, rue de Gottenhouse 67700 SAVERNE.



MEDIAPA

Directeur Général

Nous sommes l'une des principales organisations interprofessionnelles du secteur agro-alimentaire. Notre vocation est de développer et de renforcer les relations de notre filière, de connaître et d'adapter l'offre et la demande, d'améliorer la qualité et d'assurer la promotion de notre produit.

■ PARIS

■ Appuyé par votre équipe et en relation directe avec nos Présidents, vous dynamisez notre politique à tous les niveaux : interne, externe, national et européen. Vous menez vos actions au quotidien tout en conservant une vision prospective.

■ Vous êtes évidemment un homme de communication convaincu, souple et adaptable, sachant écouter, informer et déléguer.

■ Agé d'environ 40 ans, vous avez une formation supérieure économique ou commerciale. *Bien sûr, vous justifiez d'une expérience dans* notre secteur d'activité ou avez la connaissance des organisations interprofessionnelles ou syndicales. Votre anglais est courant

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle sous référence M E/219 A à : PEREIRE CONSEIL 62-64 Bd Pereire 75017 Paris.

PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

Etablissement Hospitalier Privé - Marseille

recherche son

DIRECTEUR

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, vous serez responsable :
- du **fonctionnement général de l'établissement** (162 lits)
- de **la gestion financière,**
- de **la gestion de son personnel** (200 personnes)
- et de **son développement.**

A **45 ans environ**, vous possédez une **solide formation économique et juridique** (**CAFDES** souhaité) et une **expérience réussie dans la direction d'un établissement hospitalier.**



Merci d'adresser lettre + CV + photo + prétentions s/réf. 3 FB 01 à notre Conseil :
AJCR - Hélène OLIVETTI - 3 rue Beauvau - 13001 MARSEILLE.

ORC

DIRECTEUR D'USINE
TRANSFORMATION DES MÉTAUX

Groupe International recherche un dirigeant pour un de ses sites de production dans l'Est de la France.

Ce poste convient à un ingénieur mécanicien ou métallurgiste ayant une solide expérience de direction d'une usine ou d'un centre de production.

Il sera à la tête d'un centre de profit d'environ 200 personnes et aura à sa disposition une équipe complète (Commercial, Gestion, Achats, Bureau d'Etudes et Production).

De solides connaissances de la langue anglaise sont un atout important.

Ce poste comporte de réelles possibilités d'évolution dans un contexte international.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous référence n° 8755
au Monde Publicité
133, avenue des Champs-Elysées
75409 PARIS Cedex 08

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Une solide réussite peut aussi se construire sur la maîtrise de la fluctuation



■ CHARGÉ(E) D'ÉTUDES FINANCIÈRES ■

LE MATIF, DEVENU L'UN DES PREMIERS MARCHÉS À TERME ORGANISÉS DU MONDE, OFFRE AUX ENTREPRISES DES SOLUTIONS SÛRES ET EFFICACES À LEURS PROBLÈMES DE RISQUES. MATIF SA CONÇOIT ET DÉVELOPPE LES PRODUITS DE CE MARCHÉ DONT ELLE ASSURE ÉGALEMENT LA GESTION, L'ORGANISATION ET LE CONTRÔLE. EN REJOIGNANT MATIF SA, VOUS ENTREZ DANS UNE ENTREPRISE DE POINTE : PROJETS AMBITIEUX, CROISSANCE EXCEPTIONNELLE (+30% EN 1993, 70 MILLIONS DE CONTRATS NÉGOCIÉS), POLITIQUE ACTIVE DE FORMATION.

Nous souhaitons intégrer au sein de notre service RECHERCHE un(e) Chargé(e) d'Études Financières.

Votre mission sera large :

- conduite d'études financières destinées à la conception des nouveaux produits du MATIF ou à l'extension de la gamme de produits,
- suivi de l'évolution des techniques financières,
- soutien technique à nos équipes de développement et de promotion,
- conception de supports de formation et animation de séminaires...

De formation Bac+5 à dominante scientifique (grande école scientifique, ENSAE, 3e cycle universitaire mathématiques et économétrie...), vous avez une première expérience de 3 ans environ des marchés financiers.

Au-delà de vos compétences techniques, une aisance orale et des facilités de rédaction sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous parlez bien l'anglais.





Merci d'adresser votre dossier de candidature à notre Conseil ORNICAR en notant la référence BLM/1001 sur l'enveloppe - 92, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.



Évidence

Consultants internes

- GESTION / FINANCES / COMPTABILITÉ
- AUDIT ET MANAGEMENT ORGANISATIONNELS

France Télécom

MEDIAPA

Nous recherchons pour notre Société de conseils (9 personnes dont 6 Consultants) le Directeur qui par ses connaissances du droit du travail et de la législation sociale, son expérience des Ressources Humaines, confirmera notre forte croissance.

Directeur Juridique et des Ressources Humaines

ORGANISATION ET GESTION SOCIALE

400 - 500 KF

Vos responsabilités :
- en contact direct avec les entreprises vous assurez votre fonction de conseil, assisté de l'équipe que vous animez
- au travers de notre tissu relationnel déjà en place, vous développez notre CA et proposez de nouveaux services
- vous gérez votre centre de profit

Vos atouts :
- 35/45 ans, ayant au minimum une maîtrise de Droit
- vous avez exercé la fonction de DRH dans plusieurs secteurs et vous souhaitez devenir conseil
- vous avez l'écoute, le pragmatisme, la diplomatie, le goût de la négociation et les capacités d'analyse et de synthèse nécessaires.

Localisation : Paris.



Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous réf MX/LM à Michel Jouhannaud Conseils
38, rue de Villiers - 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex.

OPC

Importante société de travaux publics spécialisée dans la pose de canalisations,

recherche

son juriste

Spécialiste des contrats à l'export, trois à cinq ans d'expérience professionnelle, parfaitement bilingue anglais/français, autre langue vivement souhaitée : allemand.

Ecrire sous n° 8751 LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

C.A. 3 Mds de F.
Effectif : 2350 collaborateurs.
Nos métiers : Agro-fourniture, Agro-chimie, Agro-alimentaire.
Implantation : la CEE.



A l'occasion d'un plan de succession dans le cadre d'une promotion à l'international, nous recherchons pour l'une de nos filiales françaises dans notre métier de l'Agro-fourniture un

Directeur Commercial

Votre mission :
- *Vous animez une équipe complète et active d'une dizaine de cadres commerciaux et chefs de produits, et 100 commerciaux au contact quotidien des exploitants agricoles. Votre implication sur le terrain est très forte.*
- *Vous êtes un interlocuteur privilégié des grands comptes clés de la Distribution Agricole.*
- *Vous êtes patron de votre centre de profit, définissez les objectifs commerciaux de votre direction en termes de volumes et marges, et en contrôlez la réalisation.*

Votre profil :
- *Vous avez un savoir-faire démontré dans l'animation et la gestion d'une équipe commerciale de taille appréciable.*
- *C'est dans un contexte de grande délégation de responsabilité que votre tempérament de décisionnaire et votre sens des affaires s'expriment au mieux.*
- *30 à 40 ans environ*
- *De formation supérieure, type commerciale HEC/ESSEC ou type agro/agri, complétée éventuellement d'un cycle de gestion, votre expérience s'est faite dans notre secteur ou dans un secteur similaire (produits consommables, contacts directs avec le marché, puissance de la force de vente...).*

Poste basé à Saint Malo.

Ecrire à l'attention personnelle de M. MONNERIE - Directeur des Ressources Humaines Groupe - BP 158 - 35408 Saint Malo cedex, qui vous assure une totale discrétion. Vous pouvez également le joindre au (16)99.56.22.25.

Ce sont les hommes à fort potentiel qui font notre développement



Filiale de Lyonnaise des Eaux-Dumez et premier groupe mondial de traitement d'eau (3 000 personnes, 4,1 milliards de C.A et 121 MF de bénéfice net), nous répondons à un besoin vital de l'homme en réservant à l'eau, partout dans le monde, les meilleurs traitements.
Notre croissance conduit nos directions régionales d'Aix-en-Provence et Lyon à rechercher

2 ingénieurs commerciaux

Aix-en-Provence et Lyon

Les directions régionales ont la responsabilité des affaires situées dans leurs départements : conception des projets, négociation des contrats, réalisation des installations et prestations de services auprès des clients (collectivités locales et industriels).
Au sein d'une équipe d'une vingtaine de personnes, l'ingénieur commercial développe l'activité régionale et monte les affaires en relation avec le directeur, l'adjoint commercial et les services spécialisés du siège social.

De formation ingénieur, vous avez quelques années d'expérience commerciale et avez démontré votre sens relationnel auprès des prescripteurs régionaux : élus locaux, maîtres d'œuvre et industriels.
Une connaissance du traitement des eaux serait appréciée.
Si votre ambition rejoint la nôtre, vous pourrez, grâce au programme de formation individualisé que nous vous proposerons, évoluer au sein de notre entreprise.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. IC/LM en précisant la région choisie à Degrémont, Blandine Dejean, 183 avenue 18-Juin-1940, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

T R A I T E R L ' E A U , P R O T É G E R L ' E N V I R O N N E M E N T



DIRECTEUR DES VENTES

Leader mondial de l'automatisation de stores, volets roulants et fermetures, notre groupe (1,4 MdF, 1 500 personnes) propose à ses clients professionnels des produits et services pour le confort de l'habitat. Notre filiale France renforce sa structure commerciale.

Vous participerez à l'élaboration de la politique commerciale et serez responsable de son application sur le terrain.

Vous animerez la force de vente (50 personnes) répartie sur 8 agences régionales. Vous serez à l'écoute permanente de notre environnement commercial pour ajuster les plans d'action et renforcer la satisfaction de nos clients.

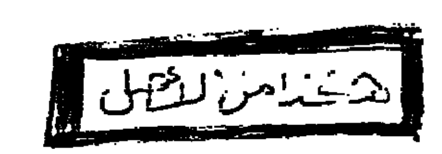
A 35 ans environ, de formation commerciale supérieure, vous maîtrisez la direction des ventes de produits et services à un réseau professionnel et grands comptes, grâce à vos qualités d'organisation et votre goût de l'action. Anglais courant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence DVE/MO à SOMFY, Direction des Relations Humaines, BP 152, 74307 Cluses Cedex.

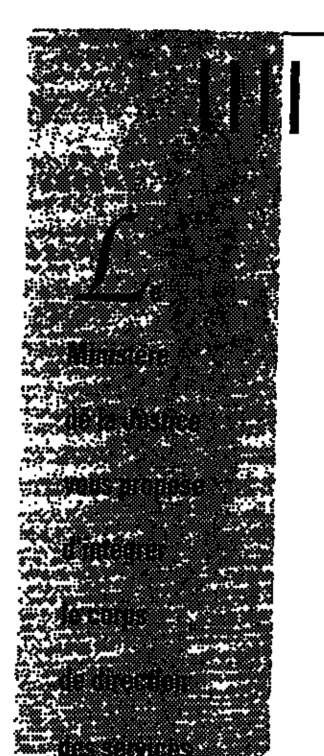
SOMFY

Jonction

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



LE MONDE DES CADRES



JEUNES DIPLOMÉS BAC+3+4

La direction de l'administration pénitentiaire ouvre un concours de

Sous-Directeur d'Etablissement Pénitentiaire

Homme ou femme âgé de 21 à 35 ans, vous êtes titulaire d'un diplôme du second cycle (droit, sciences éco, sciences et techniques, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs...).

Une formation complète dispensée par l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire vous permet de prendre pleinement en charge les responsabilités liées à votre mission. Cette formation se déroule en alternance à l'école, en établissement pénitentiaire et au sein d'institutions partenaires.

Participant actif à la direction de l'établissement, vous assurez plus particulièrement la gestion des personnels et êtes le garant de la bonne application des règles de vie des détenus.

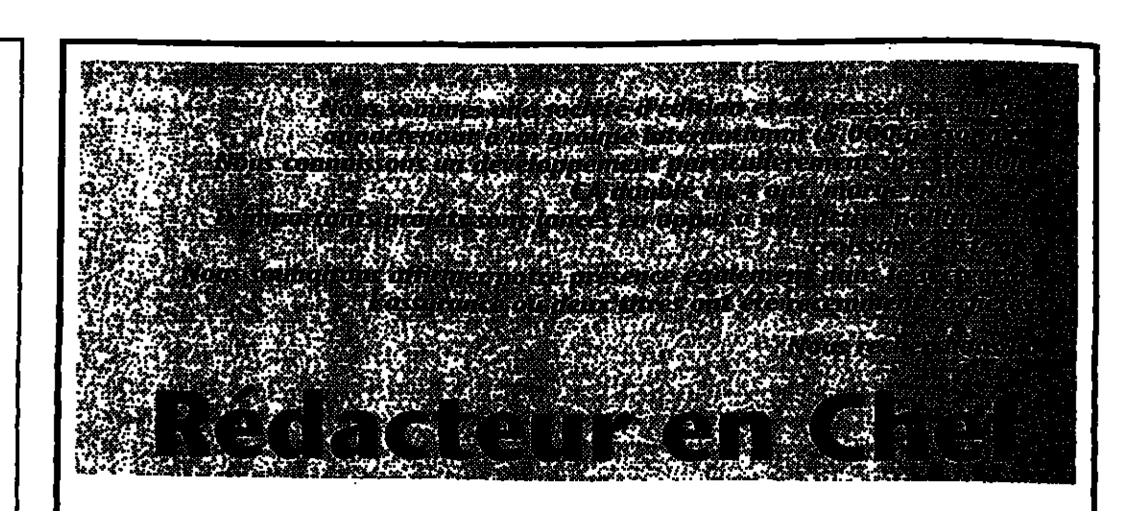
Solide, rigoureux et ouvert aux problèmes de la société contemporaine, vous savez faire face à la variété du quotidien et entretenez des relations régulières et constructives avec les différents responsables sociaux administratifs et judiciaires.

DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS : 18 AVRIL 1994.

Epreuves les 18 et 19 mai 1994.

Pour en savoir plus ou recevoir un dossier de candidature, écrivez à la Direction de l'Administration Pénitentiaire - Bureau HA3 - 1re section - 247, rue Saint Honoré 75001 PARIS.

MEDIAPA



pour prendre en charge l'un de ces deux titres. Sous la responsabilité du Directeur de la Rédaction, vous piloterez le pôle tourné vers l'actualité du monde de l'assurance, la réalisation de grands dossiers du moment ; vous animerez l'équipe de journalistes, SR, participerez au travail rédactionnel, coordonnerez l'activité des sous-traitants...

Nous recherchons avant tout un homme de presse disposant d'une bonne connaissance du secteur économique et financier.

Agé de 30/33 ans, vous êtes par exemple chef de rubrique et vous souhaitez accélérer votre carrière. Le journalisme est votre passion et vous avez l'âme d'un manager.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence M/1006 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE TOUT UN UNIVERS DE MÉTIERS

CONSEILLER AUX ENTREPRISES H/F

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris représente, conseille et informe les 270 000 entreprises de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne. Elle participe à l'aménagement et à l'équipement de Paris et de sa région. Chaque année, 12 000 étudiants et 40 000 adultes suivent des formations dans ses établissements d'enseignement. De ces multiples activités au coeur de l'économie découle tout un univers de métiers qu'elle vous propose de partager !

Au sein d'une équipe "Appui aux Entreprises" (20 personnes), vous encouragez les PME en développement, à recourir aux services de consultants extérieurs spécialisés et suivez l'instruction de leurs dossiers de demande de subventions auprès de la DRIRE et du Conseil Régional.

Vous procédez à des diagnostics financiers sommaires et participez à l'organisation de stands collectifs pour les entreprises de sous-traitance.

Vous fournissez aux prestataires de services les informations dont ils ont besoin pour développer leur entreprise.

Vous vous associez à la promotion des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris mis à la disposition des entreprises.

Homme de terrain, vos 7 à 10 années d'expérience dans l'Industrie ont développé votre sens des relations humaines et vos facultés d'adaptation.

Vous avez une solide formation générale (gestion financière) et vous maîtrisez les outils bureautiques.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence ALMO4151 à la C.C.I.P. - DRH - 8, rue Chateaubriand - 75008 PARIS.

ORC



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Au plus près des entreprises

INFORMATIQUE BANCAIRE

BORDEAUX

[illegible] mes bancaires, nous traitons [illegible] ets et le système d'information [illegible] des études à l'exploitation.

Pour optimiser les articulations nécessaires avec les utilisateurs, nous recherchons aujourd'hui un

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

En amont des études et du développement, vous vous attachez à dégager la convergence des besoins [illegible] utilisateurs. Vous recherchez et mettez en place des [illegible] organisationnelles communes aux différents adhérents.

A 35 ans environ, diplômé d'une Grande [illegible] l'Université, vous avez une expérience [illegible] l'organisation acquise à la fois en entreprise [illegible] en partie dans le milieu bancaire. Vous avez [illegible] grands projets en environnement complexe [illegible] un technicien, vous êtes familier de l'informatique [illegible] Systèmes".

Vous avez de l'imagination, le goût de la communication, le sens de l'objectif, de la persuasion. Vous souhaitez vous investir pleinement dans une entreprise performante, dotée de moyens importants.

Pour ce poste situé en banlieue bordelaise immédiate, merci d'envoyer votre dossier complet (CV, lettre manuscrite, photo, rémunération actuelle) sous référence D.DOR.01/M à notre Conseil.

LINCOLN ASSOCIES
38 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE
Paris/Londres/New-York/Francfort/Milan/Madrid/Utrecht

Lincoln

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS
recherche un(e)

LINGUISTE / ENSEIGNANT(E) DE LANGUES

de préférence d'origine anglophone

Vous assurerez des fonctions de CONSEILLER PEDAGOGIQUE. Vous contribuerez aux recherches en didactique et mettrez en place, en collaboration avec les enseignants-chercheurs, un cadre d'orientation pour les différents cursus et les programmes de langues. Vous concevrez de nouveaux modes d'évaluation des enseignements.

Diplômé(e) de l'Université, de préférence en linguistique appliquée ou en méthodologie d'enseignement des langues, vous êtes familiarisé(e) avec les procédures de conception et de mise en place de cursus de langues. Vous avez à la fois une expérience d'enseignant de langues et de formateur des enseignants. Vous aimez travailler en équipe et possédez un esprit d'innovation et de créativité.



Merci d'adresser votre dossier de candidature au Chef du Département Langues de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications 46, rue Barrault, 75634 PARIS CEDEX 13

MILLESIMES

Des Professionnels du Recrutement s'associent à des Professionnels de la Formation...

Le Groupe ARCO vous informe de la création de

ARCO FORMATION

18, av. de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. 33.1 42.86.53.85 - Fax : 33.1 42.86.09.22



ORC

PSYNERGIE
Conseil en Management
Recrutement - Formation - Gestion et Développement des Ressources Humaines

se développe à TOULOUSE.

Marie-José POMES et Jean-François HAELVOET
ont le plaisir de vous communiquer leurs coordonnées :
Immeuble Manager's Jean Jaurès - 5 rue du Moulin Bayard - 31000 TOULOUSE
Tél. : 61.63.32.31 - Fax. : 61.62.73.60

PSYNERGIE TOULOUSE-LYON MARSEILLE-PARIS MONTPELLIER

LBW

FENWICK *Distributeur d'équipements d'assemblage et de contrôle de cartes électroniques*

FUJI ELECTROVERT SVS FOUR PI

recherche un

ingénieur technico-commercial

- *A 28 - 32 ans, ingénieur diplômé, vous possédez déjà une première expérience dans un service production de cartes électroniques.*
- *Vous analyserez les besoins de notre clientèle essentiellement constituée de grands comptes, proposerez les solutions techniques appropriées et en assurerez le suivi.*
- *Parallèlement, vous développerez notre marché en prospectant les PME.*
- *Pour ce poste basé au siège social de Saint-Ouen la connaissance de l'anglais est nécessaire.*
- *Salaire : fixe + intéressement.*

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre conseil : OSWALDT ET ASSOCIÉS 54, rue d'Assas 75006 PARIS, ou saisissez directement votre CV sur 3617 FLASHCV code OSWALDT.

Oswaldt & Associés
CONSEILS EN RECRUTEMENT

Médianove

SECTEUR PUBLIC



La Ville de Marseille
recrute
pour la prochaine rentrée universitaire

Le Directeur de son Ecole d'Art

Rattaché à la Direction Générale des Affaires Culturelles vous aurez la responsabilité d'un établissement qui compte près de 50 enseignants et 350 étudiants et qui assure les options art, design, communication, DNAT et cadre bâti.

Professionnel de l'Art parce que vous aurez eu soit une pratique artistique, soit des activités professionnelles en ce domaine, vous devez disposer d'une solide expérience d'enseignement ou de direction d'une institution.

Titulaire, pour le moins, d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures, vous devrez assurer la gestion de l'Ecole (budget global 35 MF) et sa coordination pédagogique.

Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et de tout document utile relatif à l'activité professionnelle et artistique du candidat, seront adressées avant le 30 avril 1994 à :

Monsieur le Maire
Direction Générale du Personnel
Ville de Marseille
90, bd des Dames - 13002 Marseille
Tél. : 91-55-26-40

ERNST & YOUNG
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Implantés dans les principales métropoles régionales et départementales, nous aidons, depuis plus de dix ans, de nombreuses Collectivités Territoriales à optimiser leur organisation, leur gestion, leurs moyens d'action et leurs finances.

Pour accompagner notre fort développement et renforcer nos équipes de consultants pluridisciplinaires et professionnels de ce secteur, nous recrutons des diplômés Grande Ecole + 3ème cycle de spécialisation en administration des Collectivités *Territoriales ou équivalent pour les postes suivants basés à Paris ou Lyon :*

DIRECTEUR DE MISSION FINANCES
Réf. CH393F/M

A 30/40 ans environ, vous avez déjà exercé des responsabilités opérationnelles de direction financière ou de direction de services administratifs et financiers dans une ou plusieurs moyennes et/ou grandes collectivités.

DIRECTEUR DE MISSION MANAGEMENT
Réf. CH393M/M

A 30/40 ans environ, vous avez acquis, à un poste de direction dans une moyenne ou grande collectivité territoriale, un Conseil Général de préférence, une solide expérience des composantes du management, à savoir l'organisation et les Ressources Humaines. De bonnes connaissances complémentaires en contrôle de gestion et en évaluation de politiques publiques seraient appréciées.

Pour ces deux postes, une double expérience en Collectivité Territoriale et en Cabinet de Conseil serait particulièrement appréciée.

Nous vous offrons la possibilité de développer vos qualités professionnelles et personnelles, à travers des objectifs commerciaux, méthodologiques et financiers en exerçant un métier enrichissant au sein d'une équipe dynamique et motivée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle en précisant la référence choisie à Monsieur François CHARPIN - ERNST & YOUNG CONSEIL Les Renardières - 51, rue Louis Blanc Cedex 75 - 92037 PARIS LA DEFENSE 1, qui étudiera votre dossier en toute confidentialité.

Carré Turenne

En 1994, **l'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE** organise deux concours d'entrée :

CONCOURS 1994

- Le premier, qui offre 90 postes, s'adresse aux candidats âgés de 27 ans au plus au 1er Janvier 1994 et titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à quatre années d'études après le baccalauréat.
- Le second, pour 20 postes, concerne les fonctionnaires et agents publics âgés de 40 ans au plus au 1er Janvier 1994 et justifiant à la même date d'au moins quatre ans de service.

Les candidats doivent déposer leur demande d'inscription au Parquet du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de leur résidence, auquel ils doivent se présenter personnellement.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le Vendredi 29 Avril 1994.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les *5, 6, 7 et 8 septembre 1994* au siège des Cours d'Appel de France métropolitaine et d'Outre-Mer, ainsi que dans les Tribunaux de Grande Instance de Cayenne, Nanterre et Nantes.

Les épreuves orales d'admission auront lieu en Novembre et Décembre 1994, à des dates fixées ultérieurement par le Jury.

Les conditions détaillées d'admission à concourir et le programme des épreuves peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante :

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE - 9, rue du Maréchal Joffre - 33080 BORDEAUX CEDEX
Téléphone 56 00 10 23 - FAX 56 00 10 99

EMGS



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS
recrute son

DIRECTEUR

35 ans ou plus, une expérience confirmée dans le domaine de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, c'est un manageur qui a fait ses preuves et déjà dirigé une équipe.

Doté d'une forte personnalité et de réelles qualités relationnelles, entreprendre le passionne.

Les candidatures doivent être adressées avant le 22 avril à :
Mme la Présidente Déléguée
Parc Naturel Régional du Vercors
Maison du Parc
38250 LANS-EN-VERCORS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Entreprise de dimension internationale, leader sur son secteur, recherche, dans le cadre du développement de son offre réseaux internationaux, des

Architectes Réseaux

Ingénieur, vous avez acquis une expérience en conception et/ou en administration de réseaux d'entreprises. Vous disposez de solides compétences techniques et d'une bonne connaissance des offres et produits des opérateurs et constructeurs. Vous possédez de bonnes qualités relationnelles et une bonne maîtrise de l'anglais.

*Les postes sont basés en **Allemagne** et **Europe** et présentent de réelles possibilités d'évolution à l'international.*

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence ARR à NC Communication 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris, qui transmettra.

JEUNES GABONAIS, INGÉNIEURS ET FUTURS INGÉNIEURS, DIPLÔMÉS EN GESTION, LES CLÉS DE VOTRE RÉUSSITE : SHELL GABON !

Shell Gabon, société d'exploration et de production de pétrole, est une des plus importantes entreprises du pays : 800 cadres, techniciens et ouvriers, résolument tournés vers l'avenir, contribuent à mettre en valeur les ressources pétrolières nationales. *La gestion des ressources humaines est dynamique. La formation poussée, le système* de mobilité, qui permet d'évoluer tous les 3 à 4 ans, assurent aux cadres performants une carrière riche et évolutive à la mesure de leurs talents.

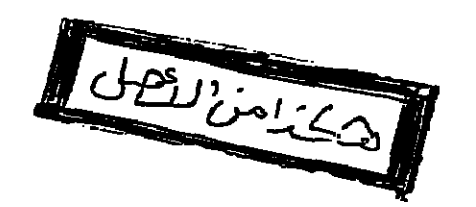
Shell Gabon offre plusieurs opportunités à des jeunes diplômés de nationalité gabonaise, débutants ou ayant une première expérience professionnelle réussie : principalement à de **jeunes ingénieurs** pour renforcer les équipes d'exploration, de production et d'ingénierie, *éventuellement* à de **jeunes gestionnaires** pour étoffer les équipes de gestion commerciale, administrative et financière de l'entreprise.

Diplômé ou futur diplômé d'une université ou d'une école scientifique réputée en Europe ou en Amérique ; diplômé d'une business school ou d'une école supérieure de commerce, vous êtes mobile. Vos qualités de motivation, d'esprit de décision, votre capacité d'analyse et de synthèse, votre sens des affaires, votre aptitude à communiquer pourront s'exprimer pleinement à Shell Gabon. Vous êtes motivé par une carrière au sein d'une entreprise très performante, filiale d'un des premiers groupes internationaux. Faites-vous connaître en envoyant votre dossier complet (CV + lettre de motivation) à Jean-Louis Marquès, associé de *Sirca - 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - France, sous la référence 634 351 LM.* Futur diplômé technique ou scientifique, si vous êtes intéressé par un stage, faites-vous également connaître. Les entretiens auront lieu à Paris, éventuellement au Canada ou aux Etats-Unis.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

MEMBRE DE SYNTEC

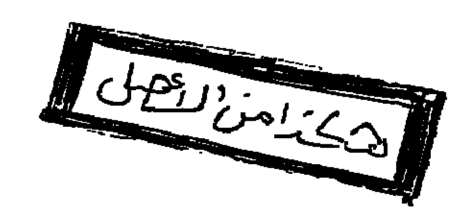




SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS DE POINTE



SECTEURS DE POINTE